

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

"Femmes en lettres", *Sextant*, Volume 6, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 1996.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par les
**Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de
l'Université Libre de Bruxelles**

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

Sextant

Revue du Groupe
interdisciplinaire d'Etudes
sur les Femmes

6 • 1996



Femmes en lettres

ULB

SEXTANT

*Revue bisannuelle publiée
par le Groupe interdisciplinaire
d'Etudes sur les Femmes
avec le concours
du Fonds Suzanne Tassier (ULB)*

6
1996

Comité scientifique

Claire Billen, Andrée Despy, Madeleine Frédéric,
Eliane Gubin, Serge Jaumain, Andrée Lévesque,
Jean-Pierre Nandrin, Bérangère Marquès-Pereira,
Anne Morelli, Jean Puissant, Eliane Richard,
Anne Summers, Eliane Vogel-Polsky.

Ont coordonné ce numéro

Paul Aron
Madeleine Frédéric
Eliane Gubin

Couverture

Isabelle Grosjean

Secrétariat de rédaction

GIEF-ULB
50 avenue Franklin Roosevelt CP 175/01
1050 Bruxelles
Télécopieur (2) 650 39 19

Couverture: Vermeer de Delft, *La Lettre*, Blessington, Coll. Beit.

Dépôt légal D 1996/5999/2

SOMMAIRE

DOSSIER

- 9 **Aline Loicq**
La valorisation de la parole féminine
à la Renaissance
- 31 **Marianne Michaux**
Femmes de lettres belges 1850-1880.
Dette idéologique, ruse symbolique
- 55 **Laurence Brogniez**
Marc de Montifaud
Une femme en procès avec son siècle
- 81 **Pierre van den Dungen**
L'écriture et les femmes en Belgique
au tournant du siècle
- 115 **Michèle Goslar**
Marguerite Yourcenar, les femmes et la femme

DÉBAT

- 129 **Adinda Vanheerswinghels**
L'emploi sied-il aux femmes?

DOCUMENT

- 131 **Histoire du féminisme en Belgique**
par Elise Soyer (2^{ème} partie et fin)
- 189 **Lectures**
- 207 **Bloc-notes**

DOSSIER

Quand une femme écrit,
que disent les hommes?

*« Ils nous disent que nous nous trompons de sexe et de voie ...
Car écrire ou lire ou penser ou nous instruire
Ternirait notre beauté et épuiserait notre temps... »*

Lady Winchelsea, 17e siècle

*« C'est ainsi que vers la fin du 18e siècle, un changement
survint, un changement auquel, si je récrivais l'histoire,
j'accorderais une plus large place et une plus grande
importance qu'aux Croisades et à la Guerre des Deux Roses.
La femme de la bourgeoisie se mit à écrire. »*

Virginia Woolf, 20e siècle

Le dossier présenté ici se situe au confluent de la littérature et de l'histoire des mentalités. Car la production littéraire, celle des femmes en particulier, est « semblable à une toile d'araignée, attachée très légèrement peut-être mais enfin attachée à la vie par ses quatre coins » (V. Woolf). Plus que toute autre, elle renvoie aux topiques d'une époque, à ses craintes, à ses désirs et à ses fantasmes. « Le texte, indissociable du sexe », écrit aussi Aline Loicq: non pas le texte pour ses particularités de style mais bien le texte, miroir de la société et de ses préjugés. « Par un simple coup d'oeil, jeté à l'histoire de la littérature féminine, on remarque, ajoute-t-elle, qu'elle pourrait servir à l'élaboration d'une histoire des mentalités ».

Longtemps cantonnées dans le privé des lettres familiales, les femmes furent laissées aux marges de la production littéraire. Cette rélegation, subie mais non acceptée, fait naître des stratégies pour contourner les codifications, s'immiscer et s'imposer dans la République des Lettres. De la Renaissance au Siècle des Lumières (« lumières tamisées » pour les filles), les écrivaines restent des exceptions. Mais le courant romantique leur permet de s'affirmer, à une époque où, pourtant, des règles sociales strictes étayées par la morale, les enferment dans leur rôle domestique. Les sciences médicales et naturelles apportent bientôt leur caution scientifique pour les maintenir loin de l'écriture mais aussi loin de la lecture, dangereuse pour leurs cerveaux fragiles. Le célèbre docteur Tissot n'avait-il pas proclamé dès la fin du 18^e siècle: « Si votre fille lit des romans à quinze ans, elle aura des vapeurs à vingt ans »?

Sortant ainsi de leur condition « naturelle » par le simple fait d'écrire, les femmes posent donc un acte subversif par essence (Marianne Michaux). Mais toutes ne prennent pas la plume en révoltées. Certaines témoignent au contraire d'une totale acculturation et reproduisent avec une sorte de complaisance l'image duale de leur société. Mais quand d'autres veulent faire entendre leurs aspirations, quels sont alors les moyens dont elles disposent et les obstacles qu'elles doivent vaincre? Il semble évident qu'une entreprise aussi hasardeuse requiert un soutien masculin et ne se conçoit que dans un milieu privilégié, sensible aux innovations, comme la bourgeoisie progressiste du 19^e siècle. Mais la porte reste étroite et certaines, -Marc de Montifaud ou Marguerite Coppin)-,

apprennent à leurs dépens les limites que la société impose à la créativité féminine (Laurence Brogniez, Pierre van den Dungen).

Si les poncifs antiféministes traversent la littérature du moyen âge à nos jours, ils s'emballent au tournant du siècle. Le discours misogyne y atteint, chez certains, une véritable frénésie, imputant à la femme tous les fantasmes d'une société perturbée par l'anarchisme, le socialisme, la crainte des complots juifs... La femme est conviée de plus en plus fermement à respecter les « lois de sa nature », dans son intérêt et dans celui de la société. Tout écart se paie chèrement: pénétrant dans des domaines masculins, la femme risque l'hystérie et la folie. Mais elle risque aussi de compromettre l'ordre social tout entier. Contester la distribution des rôles est ressenti avec d'autant plus d'inquiétude que la démarche implique une redéfinition de l'identité masculine et laisse entrevoir une société nouvelle où les femmes, secouant leur « infériorité naturelle », cesseraient de servir « de miroirs magiques et délicieux », « réfléchissant une image de l'homme deux fois plus grande que nature » (V. Woolf). Socialement, le spectre de la dénatalité et de l'androgynie alimente l'antiféminisme ambiant.

Le féminisme politique, qui se structure à ce moment, a-t-il offert aux femmes de nouvelles voies d'expression (agir plutôt qu'écrire) qui expliqueraient la raréfaction d'écrivaines observée à la fin du siècle? L'idée mérite d'être creusée, même s'il paraît plus exact de parler d'un déplacement de plume, de nombreuses féministes se distanciant sans doute du romanesque mais au profit des pamphlets, des traités, des revues et des journaux.

Au 20^e siècle, dans une société formellement mixte et égalitaire, le débat sur l'antiféminisme n'est pas clos, même s'il emprunte, sous la plume de Marguerite Yourcenar, un itinéraire inattendu. La misogynie dont elle fait preuve n'a pourtant rien de comparable avec la misogynie début de siècle. Elle ne reflète plus les réactions d'un monde patriarcal mais les désillusions d'un monde privé d'humanité. La misogynie de l'auteure est alors le revers d'une misanthropie « dans le découragement qu'il implique vis-à-vis des êtres humains, quel que soit leur sexe, et souvent sans s'excepter soi-même... » (Michèle Goslar).

La valorisation de la parole féminine à la Renaissance

ou

Pourquoi parle-t-on avec une telle évidence
de littérature féminine?

Aline Loicq

On ne peut parler de littérature féminine de la Renaissance ni rendre compte de son statut au sein de la République des Lettres, sans évoquer préalablement celui de la femme au sein de la société d'abord et de la famille ensuite. Car la société renaissante, de façon peut-être encore plus dogmatique que la société médiévale, était strictement hiérarchisée, je dirais codifiée¹. Aucune entrave n'était admise à la codification écrite, dès lors qu'elle trouvait sa légitimité dans la loi naturelle. L'organisation de la société post-médiévale, la distribution des tâches publiques et domestiques ne faisaient que refléter l'ordre du monde tel que l'avait présenté la Genèse². Dans une telle mesure des choses, la femme était entièrement subordonnée à l'autorité patriarcale du père et du mari. Elle n'était pas capable, dans le sens juridique du terme, d'occuper le moindre poste de respon-

1. Dès le quattrocento apparaissent les premières codifications écrites régissant les devoirs de la femme mariée (voir L. BATTISTA ALBERTI, *Della Famiglia*, 1441, trad. ed. G. Garino, Lewisburg, Bucknell University Press, 1971; F. BARBARO, *De re uxoria*, 1416 dans *Prosatori latini del quattrocento*, Ed. E. Garin, Milan, Riccardi, 1952; D. ERASMUS, *Institutio matrimonii christiani*, 1526). Aux Pays-Bas, le premier traité en faveur des fonctions sociales tenues par les femmes date de 1509: A. DE NETTESHEIM, *De nobilitate et praecellentia sexus foemini*.

2. Voir la Genèse II et III.

sabilité, que ce soit au sein de la famille (*familia*) ou de l'arène publique (*res publica*).

Plus encore, la femme n'était nullement perçue en tant qu'individu mais en tant que représentante indifférenciée d'une espèce, en l'occurrence le sexe féminin, qui se comportait comme un groupe social soumis à des lois et devoirs très précis. Ses fonctions étaient celles que devaient remplir la mère ou l'épouse. En dehors de ce cadre limitatif, la femme n'avait aucune existence ni juridique ni intellectuelle. Sans que l'on tienne compte de ses caractéristiques personnelles, elle s'était vu assigner un ensemble de valeurs morales et culturelles propres à lui conférer une identité unique³.

Dans cette perspective, nous pouvons aisément comprendre pourquoi la littérature féminine, au regard des nombreux essais critiques dont elle a été l'objet depuis le dix-septième siècle, a elle aussi été perçue comme une entité spécifique tirant sa marginalité d'un ensemble de critères que nous nous proposons de définir plus précisément⁴.

Le texte indissociable du sexe est une réalité proprement féminine et sans vouloir la mettre en question, il serait intéressant d'en mesurer historiquement les enjeux. Car s'il est évident que la marginalité est aujourd'hui profitable à l'essor et à la reconnaissance des écrits féminins, en était-il de même à la Renaissance?

De plus, cette question d'apparence innocente « Pourquoi parle-t-on avec une telle évidence de littérature féminine? » permettra sans doute de mettre en lumière les critères fondateurs de sa spécificité, et d'envisager la femme écrivain de la Renaissance vis-à-vis des valeurs de différenciation du sexe qui ont été assignées à son texte.

Un contexte religieux et culturel

Par un simple regard jeté à l'histoire de la littérature féminine, on remarque qu'elle pourrait servir à l'élaboration d'une histoire des mentalités, tant sa naissance, sa légitimation et enfin sa reconnais-

3. Voir C. JORDAN, *Renaissance feminism, literary texts and political models, the terms of the debate*, Cornell University Press, 1984.

4. Voir J. DE LA PORTE, *Histoire littéraire des femmes françaises ou Les Lettres historiques et critiques*, Paris, Lacombe, 1769; L. FEUGERE, *Les femmes poètes au XVI^e siècle*, Paris, Didier, 1860; Mme DE GENLIS, *De l'influence des femmes sur la littérature française, comme protectrices des lettres et comme auteurs* et *Le précis de l'histoire des femmes françaises les plus célèbres*, Paris, Maradan, 1811.

sance ont sans cesse été dépendantes des bouleversements religieux et sociaux. Le processus qui a mené à la reconnaissance de la littérature féminine au sein des milieux lettrés mondains et de la République des Lettres, essentiellement dominés par les hommes, a connu successivement des progrès rapides et des retours en arrière tout aussi spectaculaires. Les facteurs qui ont favorisé l'émancipation des lettres féminines à la Renaissance sont relativement complexes à analyser et nous aurions tendance à croire que plus le système de codification fut répressif, plus il fut défavorable à l'émancipation féminine.

Mais l'histoire n'abonde pas exactement en ce sens. En réalité, dès lors que la femme a pu prendre conscience de l'injustice de sa subordination et qu'elle a pu l'attribuer directement aux effets de la codification, elle a été susceptible de réagir et donc de revendiquer sa libération. Nous devons donc nous poser une autre question essentielle: comment expliquer cette prise de conscience ?

Il me semble que ce n'est pas la pratique de la codification elle-même qui a été préjudiciable à la femme, mais bien le fait qu'elle a perçu les valeurs à l'origine de sa soumission comme naturelles donc légitimes et surtout indiscutables. Mais dès lors que ces codifications ont pu faire l'objet d'un débat, celles-ci ont perdu leur caractère d'invulnérabilité et ont donc été sujettes aux interprétations et aux contestations⁵. Je voudrais, en conséquence, tenter de démontrer que la volonté d'émancipation féminine qui s'est manifestée à travers la pratique de l'écriture⁶ fut le fruit d'un choc entre deux types de codifications: l'une que j'appellerais « courtisane » d'essence profane, l'autre « domestique » d'essence chrétienne et de tendance conservatrice.

Ce choc trouve son origine au sein même des bouleversements religieux et culturels qui ont traversé l'Europe au début de la Renaissance. Dans le dernier quart du moyen âge, « le christianisme, dans le bouillonnement de la réflexion philosophique, dans le réseau des subtilités dont débattent fiévreusement les écoles, voit se multiplier les interprétations théologiques les plus contradictoires et les plus hasardeuses »⁷: on assiste à une crise de l'unification chrétienne.

5. A ce propos: D. R. KELLEY, *The beginning of Ideology*, Cambridge University Press, 1983.

6. Voir les travaux d'E. BERRIOT-SALVADORE et en particulier *Les femmes dans la société française de la Renaissance*, Genève, Droz, 1990.

7. M. M. DE LA GARANDERIE, *Christianisme et lettres profanes 1515-1535, essais sur la mentalité des milieux intellectuels et sur la pensée de Guillaume Budé*, Lille, Université P. III, Champion, 1976, p. 62.

Après la constitution de la science de la philologie, vers les années 1520, le savoir profane qui se nourrit des lettres séculières s'est de plus en plus dissocié de la philosophie chrétienne. Pour remédier à la fracture, certains cherchent le dialogue et proposent un christianisme éclairé sous les feux de l'éloquence⁸.

Mais entre les régions subalpines et le Nord, au fur et à mesure du développement de la science philologique, des tensions s'installent. L'Italie est portée vers le culte de l'antiquité par la nostalgie de sa grandeur passée. Elle, la nourrice de l'éloquence, ose tendre des défis à l'Europe entière: aucune autre nation n'est capable de la surpasser ni par la somme de son savoir ni par la grandeur de son éloquence. Au christianisme se mêle le paganisme; à la philosophie chrétienne, l'amour de la poésie. A Florence, les poètes sont divinisés sous les effets de la divine fureur. A Rome, Cicéron fait l'objet d'un culte comme celui que l'on rendait jadis à Jésus-Christ⁹. Aux structures sociales chrétiennes strictement hiérarchisées, succède une organisation plus souple, inspirée du modèle antique. Les anciennes cours opulentes du quattrocento qui s'étaient formées autour du prince, celles d'Urbino, de Rome ou de Florence, ont certes disparu du paysage politique, mais elles renaissent désormais à travers une littérature courtesane qui en idéalise les contours et les valeurs. La courtesanerie devient un idéal qui, pour subsister sous les mêmes formes que dans le passé, nécessite une codification qui puisse régir les usages et les civilités du parfait gentilhomme représenté sous les traits du courtisan, et de sa dame, la Dame de Palais. La femme acquiert au sein de cette nouvelle codification des valeurs qu'on semblait lui avoir refusées jusqu'alors, valeurs qui légitiment son accès à la connaissance et sa pratique de l'éloquence païenne.

Au Nord, certains humanistes décident de suivre le modèle italien et de se parer de la culture profane comme d'une gloire antique¹⁰. Mais d'autres lettrés, face au péril de l'hérésie et à la faiblesse croissante dont a fait preuve la doctrine chrétienne, répondent

8. Je veux parler de l'Erasmianisme qui s'étendit du nord au sud de l'Europe.

9. Sur la question du ciceronianisme, voir E. V. TELLE, *L'Erasmianus sive ciceronianus d'Etienne Dolet*, Genève, Droz, 1974 ainsi que les articles d'E. LONGEON.

10. Voir l'étude magistrale de Th. SIMAR, *Christophe de Longueuil*, Louvain, 1911.

par un ressaisissement et un excès de codification¹¹. Ils se proposent de réorganiser la société en redistribuant les tâches; naît alors au sein même du mouvement humaniste une tendance chrétienne conservatrice¹². Les manuels se proposant de fixer les devoirs de la femme au sein de la société et de la famille fleurissent. Les femmes perdent les anciennes responsabilités qu'elles avaient acquises à la fin du moyen âge ainsi que des droits fondamentaux comme ceux de gérer l'argent du ménage ou de diriger un enseignement¹³. Elles sont investies des uniques fonctions d'épouse ou de mère. On leur reconnaît le droit à la connaissance et à la parole mais en limitant leur portée à la seule sphère de la famille. S'installe ce que j'ai appelé la « codification domestique ».

Afin de ne plus retarder davantage la présentation de ces deux codifications, la première courtisane, la seconde domestique, je me propose d'en retracer quelques exemples parmi les plus représentatifs.

En 1538, paraît à Lyon une traduction française du *Libro del Cortegiano* de Baldassar Castiglione¹⁴. Ce *Livre du Courtisan* est significatif de ce que j'ai pu appeler la « codification courtisane ». Y sont décrites les manières de Cour, les usages et civilités, les arts de la conversation propres au milieu courtisan fréquenté par l'ensemble des gentilshommes et parmi eux des guerriers, des diplomates, des hommes d'église, des poètes et des artistes. Castiglione se propose de « former en paroles un Courtisan parfait, en spécifiant toutes les conditions et qualités particulières qui sont requises chez celui qui mérite ce nom »¹⁵.

Face au courtisan, une autre figure idéale est créée : celle de la « Dame de Palais ». Castiglione lui consacre, sous la forme d'un débat, une longue description au livre troisième. Participent à la

11. Voir le mouvement humaniste conservateur dans lequel je classe Jean-Louis VIVES et son *Institution de la femme chrétienne, avec l'office du mary*, Genève, Slatkine reprints, 1970.

12. Je situe approximativement la naissance de ce mouvement entre 1520 et 1535.

13. Voir S. M. STUARD, « Did women lose status in late medieval and early modern times? » dans *Restoring women to history: materials for western civilization*, Ed. S. STUARD, s.d.

14. B. CASTIGLIONE, *Le Livre du courtisan*, trad. A. Pons, Paris, Flammarion, 1987. Castiglione, d'origine noble, naît à Mantoue en 1478. Il est de formation humaniste. Son *Livre du courtisan* paraît en 1528.

15. *Idem*, Livre premier.

discussion, d'une part les défenseurs de la codification traditionnelle de « type domestique », représentés par les seigneurs Gasparo Pallavicino et Frigio, et d'autre part, le créateur de la « Dame de Palais », mis en scène sous les traits du « Magnifique ».

La Dame de Palais partage avec le courtisan certaines valeurs, mais ses façons, ses manières, ses paroles, ses gestes et son comportement doivent rester ceux d'une femme et le Magnifique de continuer : « Laissant donc les vertus de l'esprit qu'elle a en commun avec le courtisan comme la prudence, la magnanimité, la continence et beaucoup d'autres, et également des qualités qui conviennent à toutes les femmes, comme d'être bonne et discrète, de savoir administrer les biens de son mari, sa propre maison, ses enfants quand elle est mariée, et tout ce qui est requis chez une bonne mère de famille, je dis qu'à celle qui vit à la Cour me paraît convenir avant tout une certaine affabilité plaisante, par laquelle elle sache gentiment entretenir toute sorte d'hommes avec des propos gracieux, honnêtes et appropriés au temps, au lieu et à la qualité de la personne à laquelle elle parle »¹⁶.

On retrouve ici cette idée chère à Erasme de l'adaptation du discours au temps et à l'auditoire¹⁷. Mais pour qu'un discours soit adapté, il faut qu'il soit raisonné: « Et parce que les paroles sous lesquelles il n'y a pas de sujet de quelque importance sont vaines et puériles, il est nécessaire que la Dame de Palais, outre le discernement lui permettant de connaître la qualité de celui avec lequel elle parle, pour l'entretenir gentiment, ait connaissance de nombreuses choses, et qu'elle sache, en parlant, choisir celles qui conviennent à la qualité de celui à qui elle parle, en se gardant bien de dire, sans le vouloir, des paroles qui l'offensent »¹⁸.

Le principe de l'adaptation du discours à l'auditoire nécessite une connaissance la plus globale possible des choses et des mots. Il est aussi à l'origine de la vertu de la convenance et de l'idée de grâce que l'on accorde au courtisan; ce qui fait dire au seigneur Gasparo, symbolisant la norme traditionnelle, les propos suivants: « Je m'étonne que puisque vous donnez aux femmes à la fois les lettres, la continence, la magnanimité et la tempérance, vous ne veuillez pas aussi qu'elles gouvernent les cités, qu'elles fassent les lois et conduisent les armées

16. *Idem*, Livre troisième, p. 235.

17. Voir J. CHOMARAT, *Grammaire et rhétorique chez Erasme*, Paris, Les Belles Lettres, 1981.

18. Cf. supra B. CASTAGLIONE, Livre troisième, p. 237.

et que les hommes se tiennent à la cuisine à filer »¹⁹. Ce à quoi répond le Magnifique : « Peut être [...] ne serait-ce pas un mal »²⁰.

A son tour, le seigneur Gasparo défend l'idée selon laquelle l'infériorité de la femme est fixée dans les lois de la nature; la maintenir dans cet état d'infériorité, c'est en quelque sorte la protéger contre elle-même. A l'opposé, lui donner la connaissance et donc la parole, ce serait l'exposer au blâme et à la désapprobation publique: « Il aurait dû vous suffire en effet de faire cette Dame de Palais belle, sage, honnête, affable, sachant divertir les autres, sans s'exposer au blâme, avec des danses, de la musique, des jeux, des rires, des bons mots, et autres choses que nous voyons tous les jours pratiquer à la Cour;

Mais vouloir lui donner la connaissance de toutes les choses du monde et lui attribuer des vertus que l'on a si rarement vues chez les hommes, même dans les siècles passés, est une chose que l'on ne peut supporter, à peine écouter [...]. Je dis que les hommes très sages ont laissé par écrit que la nature, qui veut toujours les choses les plus parfaites et se propose de les réaliser, produirait continuellement, si elle le pouvait des hommes; et quand une femme naît, c'est un défaut ou une erreur de la nature, qui va contre ce qu'elle voudrait faire [...]. Néanmoins, puisque ces défauts des femmes existent par la faute de la nature qui les a produites telles qu'elles sont, nous ne devons pas les haïr pour cela, ni manquer d'avoir pour elles le respect qui convient; mais les estimer plus qu'elles ne sont me paraît une erreur manifeste »²¹.

Au sein du mouvement humaniste, mais à l'opposé de la norme courtisane, nous trouvons une codification d'essence chrétienne de type traditionaliste visant à maintenir davantage la femme dans des tâches exclusivement domestiques. Je veux parler de la norme domestique. Les textes qui appartiennent à cette seconde catégorie font l'éloge des femmes en même temps qu'ils les blâment. Ils leur accordent des qualités et des tâches tout en démontrant qu'elles ne peuvent qu'être inférieures à celles des hommes. Comme nous le dit Constance Jordan: « ils essayent de rendre acceptable la traditionnelle subordination de la femme d'abord en mettant en exergue les vertus requises par les fonctions publiques, ensuite en circonscrivant

19. *Idem*, p. 241.

20. *Idem*, p. 214.

21. *Idem*, pp. 242-243.

les activités dans lesquelles ces vertus doivent être mises en jeu »²². Ceci conduit finalement à l'exclusion des femmes de la vie publique et à leur complète marginalisation.

Parmi les textes de cette catégorie, citons le *De Institutio foeminae christianae* de Jean Louis Vivès dont la parution est antérieure de cinq ans à celle du *Libro del cortegiano* de Castiglione²³. Le traité de Vivès fonctionne selon un axe pyramidal; l'infériorité ontologique de la femme est à l'origine de son infériorité matrimoniale qui, elle-même, induit son infériorité politique et sociale²⁴.

Dans toutes les sphères de cette hiérarchie, la femme doit avant tout chercher la rédemption en protégeant sa chasteté. A cette fin, elle ne pourra entreprendre aucune activité en dehors de la sphère familiale. Elle ne pourra se mêler à aucun milieu masculin, encore moins diriger une école, ni entretenir une discussion avec des étrangers. Sa faiblesse intellectuelle lui impose le silence, puisque tout discours qu'elle émettrait aurait pour effet de révéler son manque de justesse, la fausseté de son raisonnement et finalement son infériorité. En conséquence, si la femme décide d'apprendre, elle ne doit avoir aucune ambition littéraire et encore moins sociale: elle ne devra utiliser cette connaissance que pour elle-même ou pour l'éducation de ses enfants²⁵. N'étant pas capable par nature de poser un jugement raisonnable, elle tâchera de « calquer » son attitude et sa réflexion intellectuelle sur celles de son mari²⁶.

Les conséquences d'une telle codification sont claires: entièrement soumise, la femme perd toute identité. Elle n'a ni honneur, ni gloire personnelle. Elle ne se distinguera que par sa volonté de trouver le salut éternel en suivant les règles établies à cette unique fin.

22. C. JORDAN, *Renaissance Feminism, literary texts and political models, woman and natural law*, Cornell University Press, 1984, pp. 116-119.

23. Vivès publie son ouvrage en 1523.

24. Pour plus d'information sur ce traité: C. JORDAN, *op. cit.*, L. GUILLERM, J.-P. GUILLERM et alii, *Le miroir des femmes, moralistes et polémistes au 16e siècle*, Lille, PUL, 1983, v. I.

25. Cette idée est défendue par Thomas Moore. Voir: Erasme de Rotterdam et Thomas Moore, *Correspondance*, trad. G. Marc'Hadour et R. Galibois, Ed. Centre d'Etudes de la Renaissance, Univ. de Sherbrooke, 1985.

26. Erasme défend cette même idée dans son *Christiani matrimonii institutio* (1526) (voir D. ERASMI ROTERODAMI, *Opera omnia*, Louvain, Clericus, 1704, t. V).

La connaissance, source de sagesse et d'éloquence

A la Renaissance, la majorité des femmes ayant pratiqué l'écriture étaient issues d'un milieu aristocratique ou bourgeois, principalement parlementaire²⁷. C'est en effet au sein de ces milieux que le choc des deux codifications fut le plus important. La norme courtisane qui avait pu se diffuser très rapidement à travers toutes les cours d'Europe était devenue une discipline que pratiquaient tous les honnêtes hommes qui cherchaient la reconnaissance des puissants. Or, parallèlement à l'aristocratie, une autre classe sociale s'émancipait, la bourgeoisie. Concentrée au sein des villes déjà manufacturées, dans les grands centres universitaires où fleurissaient les imprimeries, la société bourgeoise s'était enrichie et cultivée. Une de ses branches composée essentiellement d'hommes de loi s'était ouverte à l'éloquence et renaissait sous les souffles de l'antiquité; en son sein s'étaient formés rapidement des cercles lettrés où pénétrait la nouvelle codification courtisane qui allait servir à l'émancipation de toute cette classe sociale²⁸.

Toutefois, d'autres facteurs ont eux aussi collaboré à l'émancipation de la littérature féminine au sein des milieux bourgeois et aristocrates. Le premier est l'accès des femmes à la connaissance. Non seulement riche mais cultivée, la haute bourgeoisie parlementaire possédait à elle seule près de la moitié des bibliothèques privées recensées en France durant la Renaissance²⁹. Les femmes de ce milieu pouvaient donc bénéficier, au même titre que les aristocrates, d'un

27. Pour le milieu aristocratique: Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, Louise de Coligny (1550-1620), épouse de Guillaume d'Orange; Catherine de Parthenay (1548-1606), épouse du Baron de Pont René II de Rohan; Jeanne d'Albret (1528-1572) épouse du duc de Vendôme Antoine de Bourbon; Marguerite d'Angoulême (1492-1549) mariée en secondes nocces à Henri d'Albret roi de Navarre... etc. Pour le milieu parlementaire (c.à.d. la société qui s'est formée autour des grandes facultés de droit et composée d'hommes de loi): Madeleine des Roches, épouse en premières nocces du procureur Henri Fradonnet et en secondes nocces de l'avocat François Eboissard; Gabrielle de Coignard, épouse du conseiller au Parlement de Toulouse Pierre de Mansencal, Marie de Romieu...etc. Pour le milieu bourgeois: Pernelle du Guillet, Helisenne de Crenne, Magdeleine et Marie Du Val, Katherine Laillet... etc.

28. Le salon littéraire des Dames des Roches était fréquenté par des humanistes comme Joseph Juste Scaliger et François de Saint-Vertunien, des poètes comme Agrippa d'Aubigné (G. DILLER, *Agrippa d'Aubigné à Poitiers en 1579*, Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, 2, 1935, pp. 172-174).

29. A. H. SCHUTZ, *Vernacular books in Parisian private libraries of the sixteenth century*, Chapel Hill, Univ. North Caroline Press, 1955.

accès relativement libre au savoir, accès d'autant plus aisé que l'autorité patriarcale s'y affaiblissait. C'est là qu'intervient le second facteur: au sein des milieux lettrés, la femme ne remplissait plus les fonctions de mère ou de ménagère. Elle pouvait donc espérer apparaître en position d'égalité avec les membres du cercle, dans la mesure où elle avait la capacité de faire la démonstration de son éloquence et de son savoir. Dans la littérature courtoise, les femmes ne participaient que très modestement aux discussions lettrées³⁰; elles jouaient les rôles d'inspiratrices des discours des hommes et tiraient finalement plus de gloire de leur charme que de leur entendement.

C'est précisément cela que les femmes écrivains remettaient en question. Par la pratique de l'écriture, elles renversent la situation. Elles ne donnent plus à voir leur apparence mais leur âme et leur éloquence. La littérature féminine abonde en témoignages qui vont dans le sens d'une nouvelle valorisation de la connaissance, pourtant teintés d'un pessimisme sournois: les femmes connaîtront-elles un jour une gloire qui ne soit due qu'à leur connaissance? Il subsiste dans leur chef comme dans celui des hommes d'ailleurs un doute profond sur leur chance d'acquérir un jour une place de renom au sein de la République des Lettres, comme en témoigne ce poème de Madeleine Des Roches situé en tête des *Lettres Missives*³¹. Cette ode à la connaissance et à l'immortalité a comme un arrière-goût d'amertume :

Echo

Chere, veille, lis

et que sert-il de lire, et que nuit l'ignorance?
la science aujourdhuy n'a point de recompense
pense

si un penser tyrant tourmente mes esprits,
serez vous bonne echo favorable à mes cris
escris

vous estes en propos brievement resoluë,
mais escrivant aussi seray-ie une eluë?
eluë

30. B. CASTIGLIONE, *op. cit.*

31. Sur les lettres missives des Dames Des Roches, voir: la B.N. Rés. Ye 527 (m 1607), *Missives de Mesdames Des Roches de Poitiers mère et fille avec le ravissement de Proserpine du latin Clodian et autres inspirations et mélanges poétiques*, Paris, chez Abel l'Angelier, 1536. Le recueil commence par l'Ode à sa fille, Catherine Des Roches, très vertueuse et docte fille.

en ce flatteur espoir mon ame se deçoit,
 et vous rend grace Echo du bien qu'elle reçoit.
 soit.

De façon plus polémique encore, Louise Labé dans la préface aux *Œuvres Complètes* datant de 1555, élabore une histoire de l'émancipation féminine où la connaissance acquiert une fonction stratégique. Dans le passé, « la femme » n'avait pas accès au savoir; maintenant qu'elle peut s'appliquer aux sciences et disciplines, elle peut espérer être honorée pour ce qu'elle est, et non plus pour les grâces et mérites que lui confère l'usage. Ce qui est mis en jeu ici, c'est l'individualisation même de la femme, sa libération des multiples codifications dont elle fait l'objet. Par l'écriture perçue à la Renaissance comme l'image de la parole, elle-même reflet de la pensée, l'écrivain livrait son âme à la postérité:

« Estant le tems venu, Mademoiselle, que les severes loix des hommes n'empeschent plus les femmes de s'apliquer aus sciences et disciplines : il me semble que celles qui ont la commodité, doivent employer cette honneste liberté que notre sexe ha autre fois tant desiree, à icelles aprendre : et montrer aus hommes le tort qu'ils nous faisoient en nous privant du bien et de l'honneur qui nous en pouvoit venir : Et si quelcune parvient en tel degré, que de pouvoir mettre ses concepcons par escrit, le faire songneusement et non dédaigner la gloire, et s'en parer plustot que de chaines, anneaus, et somptueus habits : lesquels ne pouvons vrayement estimer notes, que par usage. Mais l'honneur que la science nous procurera, sera entierement notre : et ne nous pourra estre ôté, ne par finesse de larron, ne force d'ennemis, ne longueur du tems [...].

Je ne puis faire autre chose que prier les vertueuses Dames d'eslever un peu leurs esprits par dessus leurs quenoilles et fuseaus, et s'employer à faire entendre au monde que si nous ne sommes faites pour commander, sine devons nous estre desdaignees pour compagnes tant es affaires domestiques que publiques, de ceus qui gouvernement et se font obéir. Et outre la reputation que notre sexe en recevra, nous aurons valu au publiq, que les hommes mettront plus de peine et d'estude aus sciences vertueues, de peur qu'ils n'ayent honte de voir preceder celles, desquelles ils ont pretendu estre tousjours superieurs quasi en tout »³².

32. L. LABÉ, *Oeuvres complètes*, éd. critique de E. Giudici, Genève, Droz, 1981, pp. 17-18.

Il ne s'agit nullement pour Louise Labé de revendiquer le droit des femmes à la connaissance, droit qui leur est désormais acquis, mais bien de les persuader qu'elles ont désormais une place à conquérir au sein de la République des Lettres. Mais l'entreprise n'est pas aisée. Il faut pour cela reconquérir et investir les places fortes occupées par les hommes et donc faire reconnaître la littérature féminine comme de qualité égale à celle des hommes.

Marie de Romieu n'hésite pas à réinterpréter l'histoire. Selon elle, ce sont les femmes et non les hommes qui ont inventé les sciences d'humanité :

« on le peut voir aussi par les inventions
qui sortent tous les iours de nos perfections.
Qu'on lise seulement aux inventeurs des choses,
Mon Dieu qu'on y voirra de merveilles encloses!
Premier on y lira tant d'ommes parfaits
on y lira encore tant de généreux faits,
on voirra là dedans leurs louanges hautaines
jusques à inventer les sciences humaines.
Desquelles maintenant les hommes se font forts
comme d'un bastion contre cent mille morts,
qui est pour vous monstrier que comme d'elle naissant
les hommes, et encor par leurs moyens accroissant,
les sciences qu'on dit aussi d'humanité
sont des inventions de leur divinité »³³.

En s'appropriant le savoir, les hommes s'approprièrent aussi le droit exclusif d'accéder aux hautes charges de l'Etat et parallèlement récupéraient l'idée de sagesse antique que les humanistes avaient associée au savoir, cette sagesse qui avait justement servi à légitimer la profession d'hommes de lettres et la pratique de l'éloquence³⁴.

En mettant en doute la capacité des femmes à fournir un discours pouvant réunir les exigences d'un art aussi savant et vertueux que l'éloquence, les hommes avaient fait de l'éloquence un attribut exclusivement masculin. Depuis les humanistes, l'écriture avait été perçue

33. Voir B.N. Rés. Ye 1877 (n. 8204). Marie de ROMIEU, *Les premières oeuvres poétiques de Melle de Romieu, vivaroise, contenant un brief discours que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme*, Paris, I. Breyer, 1581. Cet extrait est tiré du *Brief discours... ou Espitre à mon frère*.

34. Voir G. BUDE, *De studio literarum recte et commode instituendo*, Paris, Josse Bade, 1532.

comme image de la parole, elle-même image de l'âme³⁵; il eût donc été impossible que les lettres féminines rivalisassent avec les œuvres masculines, tant aux yeux des hommes l'art était incompatible avec la nature féminine.

De la lecture des textes littéraires, il ressort que les femmes avaient pris conscience de cette incompatibilité et, sans la remettre pour autant en question, elles l'utilisaient plutôt à leur avantage, comme en témoigne une lettre de Madeleine Des Roches. Les humanistes avaient en effet coutume de partager l'honneur de leurs écrits avec un pair lorsqu'ils voulaient s'assurer de son soutien. Les écrivains féminins agissaient de même: en associant l'homme à la réussite de leurs œuvres, elles se protégeaient des critiques tout en récupérant les avantages de la masculinité: « et vous ose bien dire que j'aurois crainte que mes vers ayant reçu vostre docte et exacte correction, ne me voulussent reconnoistre: aussi chacun peut voir en les lisant, que ie ne seray pas reprise par Apelle de la faute de Protogene. Il est advenu toutefois que ceste corvee vous est escheuë et vous les avez corrigez, dont ie vous remercie de bon cœur et reçois vostre censure pour ornement. Je sçay que mes vers mal polis reçoivent nature qui est femelle et refuse l'art qui est masle »³⁶.

Madeleine Des Roches ne semble pas vouloir mettre en doute l'infériorité littéraire naturelle des femmes; mais il ne faut pas se fier aux apparences. L'ensemble du recueil des *Lettres missives des Dames Des Roches* semble orienté vers la démonstration de la capacité des femmes à pratiquer l'éloquence. Contrairement aux recueils humanistes qui identifient clairement des destinataires et destinataires afin de les positionner hiérarchiquement au sein de la République des Lettres, le recueil des Dames Des Roches laisse les intervenants relativement dans l'ombre, car ce qui importe, avant leur carte d'identité littéraire, c'est qu'ils participent à l'entreprise commune des gens de qualité visant à reconnaître aux femmes les deux valeurs de sagesse et de savoir, critères fondateurs de l'art de l'éloquence et de l'immortalité. Reproduisons ces deux lettres. Cette première lettre reconnaît à l'homme de qualité les valeurs de savoir et de vertu:

35. Nous retrouvons cette idée dans les *Lettres missives* de Madeleine Des Roches (Lettre n°7, *op. cit.*)

36. *Missives de Mesdames Des Roches*, Lettre n°4, *op. cit.*

« J'ayme, j'admire, estime, honore et puise
ce beau désir en ton cueur allumé,
qui du sçavoir te rend amy aymé,
favorisant la vertu tant exquise.

J'ay reveré ta Muse bien aprise,
qui du Saint choeur te rend plus estimé,
d'Orphée aussi le lutz mieux animé,
Dont Appolon cede à ton entreprise.

Mais j'ayme plus ta naïve bonté,
Toute modeste et grand honnesteté,
qui te fait estre à tous yeux agreable.

Le son, la muse, et le docte parler,
Ainsi qu'un vent s'esvanouist par l'air,
et la vertu est a jamais durable »³⁷.

Et cette seconde lettre, adressée à la Dame, qui l'honore des mêmes mérites:

« Mademoiselle, les sciences et vertus qui accompagnent votre singulière beauté, ne peuvent iamais demeurer en l'oubly du silence: mais toujours la renommee les fait paroistre, recevant gloire de leurs perfections.

Le dy cecy, pource que maintefois estant loing de vous, ie vous ay veüe par les propos de plusieurs hommes doctes et vertueux [...].

Maintenant que ie cognois vostre humilité s'esgaller à vos autres excellences, puisqu'il vous a pleu me faire la faveur de m'escrire, abaissant votre grandeur envers ma petitesse, ie ne vous puis assez admirer, voiant que tant doucement vous enlassez les muses avec les graces, vous monstrant si sçavante et gracieuse »³⁸.

A première vue, ce recueil pourrait nous apparaître comme un simple échange d'affabilités. Mais les *Lettres missives* des Dames Des Roches, dont l'adjectif tend à prouver qu'elles ont vraiment fait l'objet d'un envoi, cachent, à mon sens, une stratégie de reconnaissance des valeurs de la littérature féminine.

37. *Missives de Mesdames Des Roches*, Lettres de Madeleine, lettre n°4, *op. cit.*

38. *Missives de Mesdames Des Roches*, Lettres de Catherine, lettre n°5, *op. cit.*

Effectivement, en faisant tenir aux hommes lettrés un discours qui reconnaît volontiers aux auteurs du recueil le droit et la capacité non seulement de rivaliser avec eux mais aussi de les surpasser par le savoir et la vertu, les Dames Des Roches s'assurent une place au sein de la République des Lettres et font valoir, contre les opinions misogynes, le consentement de la majorité.

Stratégie d'une parole féminine

Avec le recueil des Dames Des Roches, naît un nouveau genre, celui de la lettre mondaine³⁹ qui élabore une nouvelle hiérarchie des valeurs où l'homme respecte et vénère la femme non plus comme simple inspiratrice de ses discours amoureux mais comme une égale qui est appelée à jouer un rôle actif dans le processus de séduction. Par son éloquence, reflet de sa vertu et de son savoir, la femme charme son amant qui, en retour, la gratifie selon ses mérites⁴⁰.

Par le recueil des lettres missives, on conçoit davantage ce qui pourrait fonder la spécificité de la littérature féminine: une littérature tout entière tournée vers la reconnaissance littéraire des femmes poètes, une littérature qui masque comme une sorte de revendication féministe, une littérature stratégique qui veut avant tout servir sa propre émancipation.

Et puisque l'écriture est image de la parole et la parole image de l'âme et que toutes deux reflètent « non seulement la richesse de l'esprit et ses sens acquis ou naturels, mais aussi l'intégrité naïve de ceux qui parlent ou écrivent »⁴¹, l'écriture féminine se fera porte-parole des femmes et reflet d'une nouvelle féminité qui aura pu dépasser les limites fixées à sa nature et renaître par son savoir.

Au regard des stratégies dont usaient les femmes écrivains de la Renaissance, on ne peut plus douter qu'elles avaient la ferme inten-

39. En associant la naissance de la lettre mondaine à l'entreprise d'émancipation féminine, je pense répondre ainsi à l'interrogation formulée par A. VIALA, « La genèse des formes épistolaires en français », *Revue de littérature comparée*, n°218, 1981, pp. 168-183. Sur l'historique des formes épistolaires, se référer à J. G. ALTMAN, « The letter book as a literary constitution 1539-1789 », *Yale French Studies*, LXXI, 1986, pp. 17-62.

40. Une nouvelle codification prend naissance, de nature mondaine, certes inspirée de la codification courtisane mais qui s'en distingue par sa nature beaucoup plus polémique.

41. Madeleine DES ROCHES, « Epître aux Dames », *Les Oeuvres de Mesdames Des Roches de Poitiers...*, p. 79.

tion de s'intégrer au sein de cette République des Lettres majoritairement dominée par les hommes. Mais cela ne pouvait se faire sans une certaine forme de compromis.

Pour pouvoir, en effet, être reconnue au sein de la République des Lettres, la littérature féminine ne devait nullement chercher à faire valoir sa différence⁴². Bien au contraire, elle devait s'attacher à s'intégrer le mieux possible à l'intérieur de ces deux conventions poétiques majeures de la Renaissance, à savoir le Pétrarchisme et le Néo-platonisme. Mais cela engendra une problématique tant poétique que sociologique: au sein de ces deux conventions, la femme était à nouveau limitée au seul rôle d'inspiratrice des discours des poètes et perdait tous les « sens acquis » qui avaient fait l'objet de sa revendication⁴³. La femme, telle que la présentait la tradition poétique pétrarchisante, était certes honorée pour sa vertu et sa beauté, mais était réduite au silence; elle ne pouvait participer à sa propre consécration en faisant reconnaître, au sein des milieux lettrés, les valeurs inhérentes à la nature féminine .

En conséquence, face aux valeurs de silence et de passivité qui la caractérisaient au sein des milieux mondains et de la tradition littéraire, toute prise de la parole par les femmes eût pu être interprétée comme un acte de refus de la tradition littéraire; ce qui aurait engendré leur marginalisation et justifié leur mise à l'écart du royaume des lettres. Écoutons ce que nous dit le personnage de la Charité à Sincero: « si je parle, refusant les louanges que vous m'attribuez, il semblera que je vueille vous donner occasion de contester davantage; si je me tays, vous penserez que mon silence avouë tout ce qu'il vous plaist de dire en ma faveur »⁴⁴.

42. La littérature de langue vulgaire de la Renaissance était ~~extrêmement~~ codifiée; l'imitation des formes littéraires traditionnelles devait prévaloir sur l'originalité.

43. Voir à ce titre A. R. JONES, « Assimilation with a difference: Renaissance women poets and literary influence », *Yale French Studies*, n°62, 1981, pp. 135-153.

44. Catherine DES ROCHES, « Le dialogue de Sincero et de Charite », *Madeleine Des Roches et Catherine Des Roches, Les Oeuvres*, Ed. critique de A. R. LARSEN, Genève, Droz, 1993, p. 252. Tel est l'enjeu de la littérature féminine: en refusant les valeurs assignées à leur sexe, les femmes risquaient de s'exclure de la République des Lettres. Mais d'autre part, toute littérature féminine étant le reflet de la parole des femmes, elle-même image de leur nature, tout acquiescement eût signifié que les femmes acceptassent leur infériorité, ce qui aurait justifié leur exclusion de la République des Lettres.

Il faut donc trouver un compromis: une parole qui ne conteste pas les valeurs accordées par la tradition poétique mais qui puisse donner des femmes une image à la hauteur de leurs nouvelles revendications. Pour mieux cerner la problématique de la parole féminine, je propose d'examiner un extrait de l'un des plus beaux poèmes de la littérature de la Renaissance, *l'Hymne de l'eau à la Roine*, de Catherine Des Roches⁴⁵.

Sous l'influence de Marcile Ficin, naissait à Florence, dans le dernier quart du XV^e siècle, une philosophie inspirée des textes néoplatoniciens, qui connut par la suite une diffusion intense à travers l'Europe. Mais au fur et à mesure de sa diffusion, cette philosophie ficinienne avait perdu de sa vigueur pour se réduire finalement à une glorification de la fonction de poète, qui sous l'effet de la divine fureur, s'était fait l'interprète de la beauté et de la sagesse divine. Les poètes de l'école de Ronsard s'étaient emparé de la doctrine de la divine fureur pour légitimer leur profession profane aux yeux de l'église et en même temps la sacraliser aux yeux des mortels.

Les femmes lettrées de la Renaissance ont très bien compris que si la théorie de la divine fureur avait servi à la légitimation des hommes de lettres, elle pourrait aussi favoriser la reconnaissance des lettres féminines, pour autant que l'on puisse démontrer que cette doctrine s'applique aussi aux femmes. Et tel est bien le dessein de Catherine Des Roches qui, dans *l'Hymne à la Roine*, récupère la tradition de la divine fureur au profit de la reconnaissance et de la sacralisation de la littérature féminine.

L'auteur débute par le récit de sa possession par la divine fureur:

« Mais tout ainsi qu'on voit que la liqueur vineuse
De ce Dieu deux fois né d'une force fumeuse
Derobe les esprits, les sens et la raison
A celui qui beuvant luy ouvre sa maison,
Si bien que ne sentant que le Dieu qui le touche
Il a sa force au cueur, et son nom dans la bouche,
Ayant ainsi gousté les mielleuses douceurs,
Nymphes, non pas de vous, mais celles de voz soeurs,
Je ne suis plus à moy, et forcée d'escrire,
Pleine de leurs vertus, leurs vertus je respire »⁴⁶.

45. Voir *Madeleine Des Roches, Catherine Des Roches, Les Oeuvres... op. cit.*, pp. 313-323.

46. *Idem*, pp. 313-314.

Catherine Des Roches ne veut pas prendre la responsabilité de l'acte d'écriture. Elle laisse couler sa plume sous l'effet de l'inspiration des déesses des eaux à qui elle demande la protection:

« Je me laisse couler sans guide au fil de l'eau
Sans avoir pour m'ayder ny rame ny bateau.
Doncques je vous supplie, o belle onde sacrée,
s'il m'avient de noyer, au moins qu'il vous agrée [...].
Ceignez-moy de voz bras, et vostre onde argentine
Face bruire parfois le nom de Catherine,
Qui, humble, vous salue, honorant voz honneurs
Dignes d'estre chantez des plus dignes sonneurs »⁴⁷.

Sous les effets de l'inspiration divine, la poétesse ne peut que fournir des vers remarquables. Elle est donc en mesure d'égaliser les plus grands poètes du temps. Débute ensuite tout le processus qui vise à féminiser la notion de la divine fureur. Pour ce faire, se met en place un réseau de comparaisons ou de correspondances entre l'eau et la femme.

D'abord la femme adoucit l'homme, comme l'eau calme les effets du vin :

« Tout ainsi que l'on voit la femme gracieuse
Guerir de son mary la pensée ennuyeuse,
Avec un doux sousbris, avec un doux propos,
L'appaiser doucement, et le mettre à repos,
Ainsi le vin par vous apaisant son audace,
Vous perdez sa fureur, et conservez sa grace »⁴⁸.

Ensuite, les nymphes des eaux recueillent toute une série de qualificatifs comparables à ceux que la tradition poétique attribue à la femme :

« Nymphes, en vous disant variables, legeres,
Vrayement on vous fait tort; vous estes mesnageres,
Courant de toutes parts pour ayder à chascun;
Et puis vous raportez le tribut en commun,
Au sein de vostre mer, mais bien de nostre mere,
Puisqu'on dit que de tous l'Ocean est le pere »⁴⁹.

47. *Idem*, p. 314.

48. *Idem*, p. 317.

49. *Idem*, pp. 317-318.

De plus, les vertus des nymphes sont si grandes qu'elles attirent la jalousie des vents. L'analogie faite entre les hommes et les vents devait être porteuse de sens aux yeux des lectrices lettrées de l'époque. On retrouve en effet ce topos des lettres féminines selon lequel les hommes, jaloux des qualités et de la supériorité des femmes, les maintiennent à l'écart du monde, de peur qu'elles ne les surpassent en bien des domaines:

« Quelques-uns, se plaignans que vous les trahissez,
Que vous rompez leurs nefz, que vous les meurdrissez,
Ne reconnoissent pas que la jalouse envie
Des vents et non de vous leur derobe la vie:
Car les vents amoureux de voz rares beautez,
En veulent recevoir toutes les privautez;
Parfois vous caessant, o Nymphes marinières,
Ils baisent doucement la fleur de voz rivieres;
Mais si quelque vaisseau les garde d'aprocher,
Furieux ils le font briser contre un rocher »⁵⁰.

Et Catherine d'ajouter :

« He! mais que feriez-vous ? Les fureurs amoureuses
Des vents audacieux ne vous font moins piteuses,
Ne pouvant garantir les hommes de la mort »⁵¹.

Comme Louise Labé, l'auteur revendique pour les femmes une immortalité qu'elles ne devraient qu'à elles-mêmes, qu'à leur littérature, car ce n'est point l'amour que les hommes portent aux femmes qui puisse leur garantir l'immortalité. C'est pourquoi Catherine invoque elle-même les nymphes pour qu'elles viennent fertiliser le petit Clain, ce cercle de poètes auquel l'auteur appartient, et immortalise tous ses membres sans différenciation de sexe :

« Je voudroy qu'il vous pleust couler en noz rivieres
Pour nous faire oublier noz peines coutumieres.
Venez, Nymphes, venez, voicy le petit Clain
Qui humblement vous offre, et les bras et le sein,
Ne les desdaignez point, venez, o vive source,
Courez prompte vers luy d'une legere course [...].
Nymphes, vous plaist-il pas leur prester voz faveurs
Afin d'en recevoir quelques dignes faveurs?

50. *Idem*, p. 318.

51. *Ibidem*.

Il ne faut pas pourtant que par vous soit trassée
La memoire du bien, mais la peine passée.
et quoy? Si vous perdiez le souvenir de tous,
Vous feriez perdre aussi le souvenir de vous.
Pource je vous suply les arroser de sorte
Que jamais en leurs mains la grace n'en soit morte,
Et que vouiant un vers à l'immortalité,
Ils vous rendent sans fin le loyer merité »⁵².

Enfin, le processus de comparaison s'achève. Les femmes par leur corps liquide, s'apparentent aux nymphes des eaux qui elles-mêmes sont faites à la mesure de Dieu. Par leur nature féminine, liquide et féconde, les femmes sont plus que les hommes encore, susceptibles de recevoir en elles l'inspiration poétique et connaître un jour gloire et immortalité:

« Belles et saintes eux, vostre sacré rivage
De ce grand Dieu vivant represente l'image.
Il est le pere aydant, vous aydez à chascun,
Vous estes tousjours mesme, et il es tousjours un.
Il meut incessamment cette machine ronde,
Vous la mouvez ainsi qu'une force seconde;
Nous recevons l'esprit de sa Divinité,
Nous recevons le corps de vostre humidité.
Vous avez le pouvoir, O belles sources vives,
D'amender la fortune avec l'or de voz rives,
De charmer les ennuy, d'appaiser les douleurs,
D'acquerir des amis, d'oublier les malheurs:
Fortes, vous inspirez une ame prophetique,
Vous augmentez aussi la fureur Poëtique,
He! que diray-je plus? Eaux saintes, nous devons
A voz ondes l'honneur du bien que nous avons »⁵³.

Ce poème de Catherine Des Roches est assez représentatif d'une stratégie à laquelle la littérature féminine a pu recourir pour s'insérer au sein de la République des Lettres. Le choix du compromis entre tradition et émancipation féminine n'était bien sûr qu'un exemple de stratégies parmi d'autres qui ont pu porter leur fruits.

Nous ne nous proposons pas de les développer ici mais nous aimerions attirer l'attention du lecteur sur un fait qui n'a pas été,

52. *Idem*, p. 321.

53. *Idem*, pp. 322-323.

semble-t-il, suffisamment mis en évidence. Très souvent, les hommes qui étaient à l'origine des codifications régissant les devoirs des femmes en fonction des valeurs attribuées à leur sexe, étaient aussi les agents qui occupaient une position influente au sein de la République des Lettres. Ainsi les codifications prônées, au Nord, par des lettrés comme Jean-Louis Vivès ou Erasme, étaient celles-là mêmes qui prévalaient au sein du mouvement des lettres humanistes. Les femmes, désireuses de s'insérer au sein de ce mouvement, devaient donc respecter les valeurs mises en place par les codifications humanistes, sous peine de se voir exclure, ce qui pouvait conduire à certaines contradictions comme celle d'une littérature féminine qui prônerait le silence en même temps que la subordination sociale et littéraire des femmes.

Ce phénomène qui s'est maintes fois produit à la Renaissance nous semble relativement explicable, surtout dans un contexte socialement et religieusement bouleversé comme celui de la période. Tout porte à croire que plus le climat politique et religieux fut instable, moins les codifications purent être soumises à un débat contradictoire, moins les femmes purent espérer réagir contre les injustices entraînées par ces codifications.

En conséquence, la littérature féminine de la Renaissance fut plus ou moins libre selon que le climat social fut favorable ou non à l'émancipation culturelle et sexuelle des femmes. Mais quoi qu'il en soit, la littérature féminine ne peut pas être dite tout à fait libre si sa soumission ou sa reconnaissance au sein de la République des Lettres dépend, même inconsciemment, du degré de libération que les femmes ont pu acquérir vis-à-vis des valeurs assignées à leur sexe. Le statut de la littérature féminine au sein de la République des Lettres ne peut être étudié ni perçu distinctement du statut social des femmes, à un moment donné de l'histoire littéraire, dans la mesure où toute revendication littéraire entreprise par la femme est strictement indissociable d'une forme de revendication sociale. Voici à notre avis une première spécificité de la littérature féminine de la Renaissance.

La deuxième particularité tient à l'acte d'écrire lui-même. Nous pensons qu'il fut, avant tout, tentative de reconnaissance de la parole féminine. La littérature féminine, souffrant de sa marginalité, désirait pouvoir être reconnue comme une égale des meilleures lettres de la tradition littéraire. Mais pour ce faire, il fallait que le discours féminin puisse réunir ces valeurs de vertu et de savoir qui avaient servi à légitimer la pratique de l'éloquence. Etant donné le climat de suspicion qui régnait à l'encontre de la femme, aucun discours ne

pouvait être dit vertueux s'il ne se voyait pas corroboré par le comportement vertueux de la femme en société. Ainsi, dans un premier temps, la reconnaissance des lettres féminines n'a pu se faire indissociablement des cénacles où les lettrés pouvaient juger directement des valeurs morales de la Dame.

Mais, en ouvrant leurs oeuvres à la publication, les femmes se sont libérées de la protection que pouvaient offrir les cénacles. Les lettres seules pouvaient donc rendre compte de la vertu de leurs auteurs. L'idée, tant de fois mise en évidence, du texte image de l'âme ne devait pas suffire à faire disparaître la suspicion. En ceci, le recueil de lettres mondaines devait jouer un rôle déterminant, en participant au processus de reconnaissance de la littérature féminine. Il a recréé symboliquement un milieu mondain idéal où l'homme honore et se porte garant de la vertu et du savoir de la Dame. Milieu idéal assurément, où la femme était reconnue supérieure à l'homme tant par ses qualités morales que littéraires, elle, qui du haut de sa supériorité pouvait maintenant délivrer gloire et immortalité aux hommes du cénacle.

A la Renaissance, il est cependant extrêmement rare de trouver une critique relative aux textes littéraires féminins qui se dissocie d'une critique comportementale; en voici cependant un exemple que nous avons recueilli dans l'édition des *Premières oeuvres de Marie de Romieu* datant de 1581. Il s'agit de la postface aux oeuvres elles-mêmes. Plus qu'une critique, cette postface est une exhortation des femmes à l'écriture :

« Dames apprenez à piller la science.
 Chassez bien loing de vous toute l'oisiveté,
 Suivez le trace hautain de ceste deité,
 qui a aneanty l'impudente ignorance.
 Et suivez de Romieu vraie estoilie de France [...].
 L'exemple, qui n'est point encores imité,
 Ces vers vous feront foy de son intégrité,
 Et du sçavoir qui sort de sa docte eloquence ».

Femmes de lettres belges
1850-1880
Dette idéologique, ruse symbolique

Marianne Michaux

Le roman réaliste, un genre dominé

Après l'efflorescence du roman historique avant 1850, la production littéraire de la seconde moitié du dix-neuvième siècle voit en Belgique le développement du roman réaliste, jusque dans les années 1880.

Celui-ci apparaît officiellement en 1857, avec *Le caméléon* de l'écrivain Emile Leclercq. Ce dernier est aussi le principal théoricien du mouvement qu'il défend, des années durant, à travers articles et traités esthétiques. Le processus d'imposition du nouveau principe s'était fait en deux phases, d'abord à l'occasion d'un événement artistique, l'exposition à Bruxelles des « Casseurs de pierre » de Courbet en 1851, ensuite lors de la parution de *Madame Bovary* de Gustave Flaubert. Sur le plan littéraire, il avait été préparé par certains écrivains qui, aux alentours de 1848, s'essayèrent à illustrer sous une autre forme que le roman historique, la littérature belge naissante¹. Le caractère « national » du roman réaliste, avancé par les auteurs et les critiques, couplé au caractère « moral » des fictions mises en oeuvre et censées décrire les moeurs propres du peuple belge², sera le sauf-conduit idéologique qui lui permettra de traverser plusieurs

1. Sur le roman réaliste en Belgique: G. CHARLIER, *Le mouvement réaliste en Belgique*, Bruxelles, Office de publicité, 1944.

2. Dans les faits, ce seront surtout celles de la petite bourgeoisie, classe d'origine de nombreux auteurs, qui seront évoquées par la fiction réaliste.

décennies, sans trop susciter les foudres des adversaires du roman, – genre discrédité–, et du réalisme, souvent rejeté comme principe esthétique.

En effet, le roman réaliste est soumis à une double dominance: dans le champ culturel, la littérature est moins légitimée que la peinture d'histoire, plus particulièrement la peinture monumentale³, subsidiée d'abondance par le pouvoir; dans le champ littéraire, le genre privilégié à l'époque est le drame à caractère historique, lui aussi officiellement encouragé par l'Etat. La querelle du naturalisme, qui, aux alentours de 1880, remettra le roman à l'honneur, mobilisera à nouveau les acteurs du champ littéraire, redistribuant les positions de chacun selon une nouvelle logique⁴.

Les romanciers réalistes, quant à eux, occupent une position minorisée, à laquelle les prédisposent leur origine sociale souvent modeste. Ils sont confrontés à l'étroitesse du marché littéraire, qui, en dépit des espoirs soulevés par l'abolition de la contrefaçon en 1852, ne leur offre, pas plus qu'à leurs prédécesseurs, la possibilité de vivre de leur plume. Le marché reste entièrement dominé par la production venue de France et par les feuilletons de la presse étrangère, surtout française, achetés à bas prix par les journaux belges. Les romanciers réalistes sont donc contraints d'adopter une stratégie de la « double carrière » qui fait d'eux des journalistes ou des fonctionnaires⁵.

Si, au départ, leur position est proche en théorie d'une position « d'art pour l'art », économiquement intenable à long terme, certains, dont Emile Leclercq, vont imperceptiblement glisser vers « l'art social » sous l'effet de l'alliance qu'ils établissent avec une fraction « dominée » du champ politique, les représentants de la frange libérale progressiste⁶. Le roman réaliste s'identifie alors pour eux,

3. Sur la peinture monumentale en Belgique au 19^e siècle: J. OGONOVSKY, « La peinture d'histoire, manière parlante d'enseigner l'histoire nationale », dans *Les grands mythes de l'histoire de Belgique*, sous la dir. de Anne Morelli, Bruxelles, Editions Vie Ouvrière, 1995, pp. 163-173.

4. Sur le naturalisme en Belgique, voir e.a. G. VANWELKENHUYZEN, *L'influence du naturalisme français en Belgique de 1875 à 1900*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1930.

5. Emile Leclercq, principal représentant du réalisme, exercera ces deux professions simultanément.

6. Sur les libéraux progressistes, voir notamment D. GAUBLomme, « Doctrinaires et progressistes au XIX^e siècle », dans H. HASQUIN et A. VERHULST (dir.), *Le libéralisme en Belgique, 100 ans d'histoire*, Bruxelles, Centre Paul Hymans, 1989, p. 201.

quoiqu'ils s'en défendent, au roman « à thèse ». Cette alliance leur offre en outre des opportunités de publication dans des revues qui, comme *La Revue trimestrielle*, joueront un rôle de substitut éditorial.

Les mieux dotés en capital social de ces écrivains, – par exemple le futur représentant du mouvement naturaliste en Belgique, Camille Lemonnier –, développent parallèlement un autre type de stratégie en se consacrant à la critique artistique et en défendant les peintres d'avant-garde. Ils s'assurent ainsi, dans le champ littéraire, le bénéfice de l'avancée symbolique d'un champ voisin⁷.

Parmi ces romanciers réalistes, se trouvent de nombreuses romancières, dont la position dominée à l'intérieur de l'institution littéraire, mérite un examen particulier.

Un groupe aux caractéristiques homogènes

Plus encore qu'à l'époque romantique, où pourtant la présence des femmes dans les métiers des lettres était déjà fort importante comme journalistes, essayistes ou poètes, le roman réaliste semble avoir été particulièrement accueillant envers la production féminine.

Il existe, dans le discours des critiques, une association classique entre les femmes et le roman, en tant que consommatrices ou en tant que productrices⁸. Comme écrivaines, la fiction romanesque remplit pour elles un double rôle: elle leur permet à la fois de protester contre leur condition et de gagner leur vie⁹. Encore faut-il nuancer la première de ces propositions car bon nombre de romans écrits par des écrivaines perpétuent les clichés dominants sur les femmes. Exclues du genre poétique, domaine d'élection de la figure de l'artiste créateur à laquelle elles n'ont pas accès, les femmes trouvent refuge dans la fiction romanesque qui répond aussi aux fonctions de l'écriture féminine, telle qu'elle est légitimée par la norme sociale: l'écriture comme thérapie, l'écriture didactique et l'écriture gagne-pain¹⁰, « la

7. P. ARON, « Camille Lemonnier: critique d'art et stratégie littéraire », dans *Le naturalisme et les lettres françaises de Belgique*, Revue de l'Université de Bruxelles, 4-5, 1984, pp. 119-128.

8. C. PLANTE, *La petite soeur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Paris, Seuil, 1989, p. 67.

9. B. SLAMA, « Femmes écrivains », dans J.-P. ARON, *Misérable et glorieuse, la femme au 19^e siècle*, Paris, Fayard, 1980, p. 219.

10. C. PLANTE, *op. cit.*, p. 175.

femme n'ayant rien à perdre dans l'aveu d'écrire pour de l'argent »¹¹. Ce sera d'ailleurs, au milieu du 19^e siècle, la principale justification avancée par les femmes elles-mêmes au fait d'écrire¹².

Dans le cadre de cet article, nous retiendrons une dizaine d'entre elles que nous tenterons, dans la mesure du possible, de présenter comme un groupe socialement et littérairement homogène. Nous sommes consciente de ce qu'une telle démarche peut avoir de discutabile en tant que parti-pris méthodologique¹³, impliquant qu'on constitue « les femmes » en une catégorie et justifiant ainsi la tenue d'un discours unique sur elles.

Le fait de parler d'un groupe homogène ne doit pas occulter l'écart chronologique, parfois important, qui sépare certaines d'entre elles: ainsi Marie Joly, née en 1820, a-t-elle largement l'âge d'être la mère de Marguerite Van de Wiele, lorsque celle-ci naît en 1859. Ensuite, si la taille de notre échantillon, —une dizaine d'auteurs—, n'a en soi aucune valeur statistique, on peut néanmoins affirmer qu'à la mesure du microcosme littéraire belge, il n'en est pas moins quantitativement représentatif.

Qui sont-elles, ces femmes qui écrivent dans cette deuxième moitié du dix-neuvième siècle? Une typologie d'après les origines sociales ne va pas nécessairement de soi. Le capital social de départ d'une écrivaine est beaucoup moins déterminant comme élément constitutif d'un habitus que lorsqu'il s'agit de son confrère masculin. En revanche, le poids de l'alliance matrimoniale est certainement plus important pour une femme, encore qu'on ne puisse artificiellement dissocier l'entrée dans la famille du mari du milieu d'origine de l'épouse. Moyennant ces précautions, on peut sans trop de risque dégager un profil social correspondant à celui de la moyenne, voire de la grande bourgeoisie.

Une seule d'entre elles appartient à la (petite) noblesse, Caroline Popp¹⁴, dont le père fait carrière dans les armes. Parmi les autres,

11. *Idem*, p. 191.

12. *Idem*, p. 193.

13. *Idem*, p. 15.

14. Sur Caroline Boussart, épouse Popp (1808-1891): voir *Biographie nationale*, t. 18, col. 33; P. THIELEMANS, *Caroline Popp, journaliste et romancière*, *men* lic., Phil. Romane, U.L.B., 1948-1949. Son père était le chevalier Félix Boussart. Caroline Popp est, avec Marie Joly, l'une des plus âgées parmi les écrivaines que nous avons retenues; son profil de « petite noblesse » correspond par

certaines ont soit un père fonctionnaire (Pauline L'Olivier-Bracquaval¹⁵, Henriette Langlet¹⁶) soit professeur (Mathilde Kindt-Stevens¹⁷). Violette (Florence Gillo-Deros) est vraisemblablement la fille de Pierre Gillo¹⁸, un radical d'avant 1848; sa mère, Flore Victorine est libraire. Louise Bovie provient d'une famille de la bourgeoisie aisée¹⁹. Mme de Fléron (Pauline Dery, épouse d'Emile Janson) est « orpheline et rentière »²⁰. Caroline Gravière (Estelle Crèvecoeur-Ruelens), quant à elle, est fille de notaire²¹. Le père de Marguerite Van de Wiele²², enfin, négociant en vins dans un premier temps, dirige une société de secours mutuels. Les origines de Marie Joly ne nous sont pas connues.

Plus encore que la profession du père (et éventuellement de la mère), la profession du mari revêt pour leurs « carrières » respectives une grande importance, dans la mesure où elle renforce les caractéris-

ailleurs à celui de plusieurs femmes auteures actives pendant la période romantique, telles Zoé Gatti de Gamond, Mme Defontaine-Coppée ou Mme Félix de la Motte..

15. Le père de Pauline L'Olivier-Bracquaval (Bruges 1821 - Liège 1887) est « premier commis au bureau des droits d'entrée et de sortie »: Arch. Comm. Bruges, Acte de naissance, n°352.

16. Le père d'Henriette Langlet (Bruxelles 1818 - Schaerbeek 1876), est « secrétaire du département des chasses et pêches pour les provinces méridionales », Arch. Ville de Bruxelles, Acte de naissance, 1/7/1818. Sur Henriette Langlet: *Biographie nationale*, t. 11, col. 273.

17. Sur Mathilde Stevens (Bruxelles 1833 - Paris 1886): voir *Biographie nationale*, t. 23, col. 878.

18. Sur Florence Gillo-Deros (Aix-La-Chapelle 1818 - Liège 1889): « Nécrologie », *Journal Franklin*, 2 juin 1889. Sur Pierre Gillo (1795-1847), peintre, officier et journaliste: H. MOORS et T. BAETENS, *Toujours un peu l'ami de la femme*, Utrecht, 1990, p. 9.

19. Sur Louise Bovie (1810-1870): « Nécrologie », *Revue de Belgique*, 1870, vol. 1, p. 76.

20. Mme Emile Janson, née Pauline Dery (Herstal 1815-Ixelles 1885) est la mère de Paul Janson, un des leaders incontesté du libéralisme progressiste bruxellois: L. DELANGE-JANSON, *Paul Janson 1840-1913*, Centre Paul Hymans, Bruxelles, 1962, t. 1, p. 10.

21. Sur Caroline Gravière (1821-1878): Ch. POTVIN, « Caroline Gravière », *Revue de Belgique*, vol. 28, 1878, pp. 367-388; G. COLARD, « Caroline Gravière », *Le Flambeau*, 30 septembre 1926, pp. 74-86; J.-M. CULOT, *Caroline Gravière*, Bruxelles, Le Thyse, 1960; M. MICHAUX, « Caroline Gravière, bourgeoise insoumise? », *Textyles, "Fantastiqueurs"*, n°10, 1993, pp. 239-250.

22. Sur Marguerite Van de Wiele: A. VIERSET, *Marguerite Van de Wiele*, Bruxelles, Société belge de librairie, 1910.

tiques intellectuelles du milieu d'origine. Ainsi, Caroline Bousart épouse un fonctionnaire, Christian Popp, par ailleurs fondateur du *Journal de Bruges*²³; Marie Joly est la femme de Victor Joly, directeur du *Sancho*; Mme Siret²⁴, auteur réaliste occasionnelle est la femme d'Adolphe Siret, directeur-fondateur du *Journal des Beaux-Arts et de la littérature*; le mari d'Henriette Langlet est professeur à l'Université Libre de Bruxelles; Adolphe Deros, époux de Violette, est libraire²⁵; Mathilde Kindt a épousé le peintre A. Stevens; Caroline Gravière, Charles Ruelens, conservateur à la Bibliothèque Royale. La profession du mari de Pauline L'Olivier ne nous est pas connue, mais elle a été veuve assez jeune.

Louise Bovie et Marguerite Van de Wiele restent célibataires. Dans le cas de Louise Bovie, le milieu familial semble aussi propice au développement d'une vocation artistique: sa sœur, Virginie Bovie, qui fera éditer ses oeuvres, est peintre. Elle est également apparentée à Félix Bovie, peintre et chansonnier, proche d'Adolphe Quételet, membre fondateur du « Cercle artistique et littéraire » de Bruxelles²⁶.

Aussi peut-on dire que, pour la plupart d'entre elles, le milieu d'origine ou d'adoption pouvait combler le défaut de capital culturel inhérent à leur condition de femme. Marguerite Van de Wiele, dernière venue, est en effet la seule à avoir fait officiellement des études secondaires complètes à l'Institut Gatti de Gamond. On ignore tout de la formation intellectuelle des autres écrivaines: peut-être ont-elles pu bénéficier d'une forme de préceptorat, comme Caroline Popp ou, plus probablement, ont-elles glané seules, telle Caroline Gravière, des bribes d'éducation²⁷ ?

23. Porte-parole du libéralisme brugeois, le *Journal de Bruges* est fondé par Christian Popp en 1837. Mais rapidement son épouse Caroline en prend la direction, créant ainsi une « tradition féminine », puisque sa succession sera assurée par deux de ses filles, Nelly et Antoinette (Caroline Popp eut huit enfants).

24. Sur Mme Siret, née Marie Cels (?-1876), auteur, sous le nom de son mari, de *Les semailles et les moissons* (1866), voir *La Fédération artistique*, 7 juillet 1876. Elle est la fille d'un peintre anversois.

25. Liège, Arch. comm., Acte de décès de F. Gillo, n°1406, 1889.

26. Sur F. Bovie: L. H., « Chronique », *Office de publicité*, 11 juillet 1880. Ajoutons que F. Bovie provient de la bourgeoisie aisée: son père est propriétaire d'un hôtel.

27. J.-M. CULOT, *op. cit.*, p. 7.

Certaines d'entre elles, outre leur activité d'écrivaine, ont exercé des professions « intellectuelles », dans l'enseignement, comme Pauline L'Olivier et Mme Emile Janson, qui dirigèrent des pensionnats privés²⁸ ou encore Louisa Stappaerts²⁹ et avant elle Zoé Gatti de Gamond, « inspectrice générale des écoles gardiennes, des écoles primaires de filles et des établissements destinés à former des institutrices »³⁰. Le journalisme semble avoir attiré Violette; Caroline Popp est directrice du *Journal de Bruges*, Marguerite Van de Wiele, rédactrice au *Petit Bleu*, fondatrice et principale rédactrice de la revue *Le Féminisme chrétien*. Quant à Marie Joly, elle a été comédienne³¹.

Pour d'autres, leur position d'épouse ou de fille « d'homme en vue » les amène tout « naturellement » à le seconder dans l'ombre. Ainsi Mme Siret³² ou Marie Joly prennent-elles une part non négligeable à la rédaction du journal ou des ouvrages de leur mari tandis que Marguerite Dandely³³, poursuit, sur les traces de son père, une œuvre de traduction.

Ont-elles envisagé la littérature comme gagne-pain? On peut raisonnablement le supposer pour certaines d'entre elles, en raison de leur situation sociale et de l'abondance de leur production, apparemment privée de toute stratégie artistique ou éditoriale cohérente. Une production de type alimentaire, –ouvrages scolaires ou traductions par exemple–, suggère en effet que la littérature a pu jouer ce rôle pour elles, sinon à titre principal³⁴ du moins à titre subsidiaire.

28. Pauline Janson reprend en 1854 la direction d'un pensionnat afin d'améliorer les conditions matérielles du ménage: voir L. DELANGE-JANSON, *op. cit.*, p. 13.

29. Sur Louisa Stappaerts-Ruelens (1818-1884): voir *Biographie nationale*, vol. 20, col. 417.

30. J. BARTIER, « Un siècle d'enseignement féminin. Le lycée Royal Gatti de Gamond et sa fondatrice », dans *Laïcité et franc-maçonnerie*, Bruxelles, Ed. de l'Université de Bruxelles, 1981, p. 169.

31. Sur Marie Joly (1820-1864), voir n° spécial du *Sancho*, 23 octobre 1864 et *L'Office de publicité*, 30 octobre 1864.

32. ... « modeste et fière seulement du travail accompli, elle ne se targuait point d'une collaboration dont plus d'un homme de lettres en évidence se fût enorgueilli »: *La Fédération artistique*, 7 juillet 1876.

33. Mathilde Dandely (1834-1866) a signé de nombreux romans parus sous le pseudonyme de Vicomtesse de Lerchy.

34. Marguerite Van de Wiele, sur ce point, se distingue encore de ses consœurs: elle est la première d'entre elles à vivre de sa plume.

A cet égard, le cas d'Henriette Langlet paraît exemplaire. Veuve jeune, apparemment sans fortune personnelle, avec de nombreux enfants à charge, elle publie en l'espace de quatre ans, de 1860 à 1864, sept romans parus en feuillets dans la presse libérale et catholique, puis chez différents éditeurs, dont Lebègue. Une dizaine d'années plus tard, elle donne encore deux romans, cette fois chez Casterman, éditeur catholique.

Bien qu'elle provienne d'un milieu apparemment plus aisé, on peut déceler aussi chez Pauline L'Olivier-Bracquaval, qui, comme Henriette Langlet, est veuve avec des enfants à charge, des signes d'im-pécuniosité dans son insistance à obtenir du gouvernement des subsides sous forme de secours ou d'encouragement aux lettres. Sa « carrière » littéraire offre, elle aussi, un aspect disparate: avant qu'elle n'aborde le genre du roman, sa production se compose essentiellement de livres scolaires, d'ouvrages édifiants³⁵, de traductions diverses faites la nuit pour compléter son traitement d'institutrice³⁶.

Le contexte idéologique

Si le contexte familial de ces écrivaines (et donc l'influence de leur sphère privée) semble leur avoir été propice, elles bénéficient également dans l'espace public de l'appui d'une frange du libéralisme qui s'affirme sensible à toutes les inégalités. En effet, à partir des années 1860, un courant, minoritaire mais agissant, se développe au sein du parti libéral et prend fait et cause pour l'amélioration de la condition féminine³⁷. Des idéologues libéraux, dont Moke, romancier et professeur à l'université de Gand se fait le porte-parole prudent en 1860, cherchent les moyens d'émanciper les femmes et croient les trouver dans l'éducation. « Ainsi le soin avec lequel on l'a [la femme] détournée de tout effort indépendant devient aussi funeste à son activité intellectuelle que peut l'être quelquefois dans la car-

35. *Bibliographie nationale*, t. 1, Bruxelles, Weissenbruch, 1886.

36. Archives générales du Royaume (Bruxelles), Enseignement supérieur, Ancien fonds, n°283.

37. D. KEYMOLEN, *Beroepsarbeid voor vrouwen van betere stand in België omstreeks 1860*, Gent, Centrum voor de Historische Pedagogiek, 1981, p. 12. Sur les positions libérales en matière d'éducation des filles: E. GUBIN, « Le féminisme en Belgique avant 1914. De l'éducation à l'émancipation », dans *Lieux de femmes dans l'espace public*, coll. Histoire et sociétés contemporaine ss la dir. du prof. H.U. JOST, Univ. Lausanne, t. 13, 1992, pp. 143-157.

rière de l'industrie cet excès de protection qui finit par mettre obstacle au mouvement³⁸, affirme Moke dans un parallèle troublant³⁹.

La question de la femme telle qu'elle est examinée dans les années 1860 par la Loge bruxelloise « Les amis philanthropes »⁴⁰ rend bien compte des préoccupations qui animent certains libéraux lorsqu'ils envisagent le problème de l'éducation des filles. Il s'agit surtout pour eux de mettre fin à l'ingérence du prêtre au sein de la famille en soustrayant, par un enseignement laïque approprié, les jeunes femmes à l'influence du catholicisme. Les positions les plus réformistes, qui posaient la question de l'égalité juridique de l'homme et de la femme, ne semblent pas avoir été prises en considération. Néanmoins, telle qu'elle a été débattue à l'époque, la question a donné naissance, en 1864, à la création des Cours d'éducation pour jeunes filles sous les auspices de la ville de Bruxelles, dont la direction fut confiée à Isabelle Gatti de Gamond. Cet enseignement philosophiquement neutre correspondait aux vœux de la bourgeoisie libérale⁴¹.

La position adoptée par les deux revues qui assurèrent une large diffusion au mouvement réaliste, *La Revue trimestrielle* et *La Revue de Belgique*, ne diffère pas de beaucoup: plusieurs articles sur la condition de la femme offrent aux romans parus en feuilleton une dimension intertextuelle, dans laquelle ces derniers s'insèrent d'autant mieux qu'il y a proximité immédiate de la théorie et de la fiction. Par ailleurs, la tendance progressiste de ces revues nous permet de mesurer, en matière d'émancipation féminine, la position d'un courant politique auquel les romanciers réalistes furent sensibles.

La Revue Trimestrielle, bastion du libre-examen, a réservé à la question de la femme un accueil favorable, ou du moins plein d'intérêt, que ce soit pour mettre les lecteurs en garde contre les « dangers de l'éducation de pensionnat »⁴² ou pour exprimer ses vues

38. H. G. MOKE, *Du sort de la femme dans les temps anciens et modernes*, Gand, Alf. Carel, 1860, pp. 140-141.

39. Les progressistes témoigneront en effet de la même foi dans l'émancipation par l'éducation pour les femmes et pour la classe ouvrière.

40. R. DESMED, « Examen du problème de l'émancipation de la femme par la Loge Les Amis philanthropes vers 1860 », *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1977, 3/4, pp. 386-413.

41. J. BARTIER, « Un siècle d'enseignement féminin... », *op. cit.*, p. 168.

42. E. DE MOLINARI, « Des dangers de l'éducation de pensionnat », *Revue trimestrielle*, vol. 12, p. 208.

sur l'éducation des filles⁴³. *La Revue de Belgique*, qui lui succède, prend part au débat en 1871, avec deux articles⁴⁴ dus à la plume de Maurice Van Meenen et, – fait rare lorsqu'il s'agit de sujets « sérieux » –, à celle d'une femme, Elise Vautier⁴⁵.

Ces deux textes témoignent aussi d'une évolution. Dans « Simples réflexions sur l'éducation des femmes », Maurice van Meenen élargit le débat à l'éducation des femmes ouvrières, qu'il intègre dans la problématique plus générale de la question sociale. Dans cette optique, il voit dans l'augmentation du salaire de l'ouvrier la condition du retour souhaité de l'épouse au foyer. Reprenant la plupart des arguments de ses prédécesseurs, fondés en grande partie sur la différence entre les qualités intellectuelles féminines et masculines, il souligne une fois encore le rôle prépondérant de la femme au sein de la sphère familiale, qui lui interdit toute activité extérieure à son foyer, a fortiori toute activité politique. Aussi l'éducation des filles n'est-elle nullement destinée à les préparer à l'exercice d'une profession mais bien à les former à leur rôle de soutien moral de l'homme, à leur apprendre à « dominer au centre de la famille et [à] enseigner »⁴⁶. C'est là que réside, pour Van Meenen, l'accomplissement ultime de l'émancipation féminine. Dans son discours, on le voit, la femme n'est donc que l'alibi d'un système plus vaste qui fait de la famille, considérée comme une société en réduction, la dépositaire d'une mission civilisatrice.

Quelques mois plus tard, Elise Vautier fait entendre un tout autre son quand elle rend compte de manière bienveillante de l'ouvrage de John Stuart Mill, *The sujétion of women* (1869). Elle y aborde franchement la question de l'égalité des droits entre l'homme et la femme, en ce compris l'exercice d'une profession intellectuelle et des droits électoraux. À côté du discours dominant, repris par *La Revue de Belgique*, dans lequel la femme, mère et épouse, ne sortait pas de son

43. Ch. LE HARDY DE BEAULIEU, « Etude de morale et d'économie politique. L'éducation de la femme », *Revue Trimestrielle*, vol. 46. En 1867, il publie à Paris un essai *L'éducation de la femme*, qui reprend cette réflexion.

44. M. VAN MEENEN, « Simples réflexions sur l'éducation des femmes », *Revue de Belgique*, 1871, vol. 8, p. 235. et E. VAUTIER, « Quelques mots sur l'émancipation des femmes », *Idem*, p. 308.

45. On ne sait rien d'Elise Vautier: sa seule production littéraire semble s'être limitée à quelques articles sur le roman anglais parus dans *La Revue de Belgique*. Il est possible qu'elle soit apparentée à l'écrivain réaliste Georges Vautier (1842-?), qui fera en partie sa carrière à Paris.

46. M. VAN MEENEN, *op. cit.*, p. 247.

rôle traditionnel, quelle que soit son éducation, il semble qu'une ouverture ait été faite à des idées plus nettement émancipatrices, même si elles n'exprimaient qu'une tendance très minoritaire.

Ces prises de position ne doivent toutefois pas occulter un fait: l'idéologie dominante reste profondément imprégnée « d'anti-féminisme », et l'on en trouve des traces même chez des écrivains qu'on a l'habitude de classer politiquement « à gauche », comme Camille Lemonnier⁴⁷. Dans un essai de 1869, *Nos Flamands*⁴⁸, il expose ses vues sur l'art et la société dans une perspective nationale. Lemonnier y oppose la « femme belge », mère et épouse, à la courtisane parisienne et en fait le réceptacle et la dépositaire de toutes les valeurs patriotiques. Mais une fois encore, la femme sert ici d'alibi à un discours plus vaste qui l'exclut de la sphère publique, d'autant que sous la plume de Lemonnier, le terme « femme » utilisé pour « art » est pris dans une dimension métaphorique.

Même les plus progressistes, comme Emile Leclercq, peuvent se laisser aller à des considérations misogynes, comme en témoigne un recueil, *Morsures féminines*, collection étrange d'aphorismes sur l'amour et la politique⁴⁹. Mettant fictivement dans la bouche d'une femme ses propres réflexions, l'auteur est pris d'emblée dans un imbroglio de contradictions. Dès l'avant-propos, il affirme d'une part que le libre-examen a émancipé les intelligences et que la femme, désaliénée de la religion, jouit du libre exercice de sa raison (la femme est à nouveau l'alibi d'un propos qui la dépasse, en l'occurrence les progrès de la raison triomphante). D'autre part, ce recueil illustre une fois encore la « guerre des sexes », inversée cependant puisque c'est une femme qui prend la parole. Le détournement des clichés misogynes entraîne inévitablement leur réitération⁵⁰, avec d'autant plus de force qu'ils sont mis dans la bouche d'une femme, présentée de surcroît comme politiquement audacieuse. Enfin grâce à l'écran commode

47. Proudhon et Michelet, en premier, sont cités par les critiques qui décrivent ce phénomène: voir par exemple S. MICHARD, « Science, droit, religion: trois contes sur les deux natures », *Romantisme*, « Mythes et représentation de la femme », 13-14, 1976, p. 94. L'auteur souligne l'omniprésence au dix-neuvième siècle, surtout dans la pensée socialiste, de la théorie des deux natures, masculine/féminine.

48. C. LEMONNIER, *Nos Flamands*, Bruxelles, Rozez, Paris, Dentu, 1869.

49. E. LECLERCQ, *Morsures féminines*, Bruxelles, F. Claassen, 2e éd., 1873.

50. A titre d'exemple: « Entre la femme et la femelle, il y a une différence très-apparente, qu'on appelle dissimulation » (p. 33).

de l'énonciateur féminin, l'auteur se met à l'abri de la critique, – comme si le fait que ce soit une femme qui parle, dégagée des véritables enjeux de l'idéologie et de la littérature, banalisait la violence du propos politique.

Statut et fonction de la fiction féminine

La Revue trimestrielle et *La Revue de Belgique* publient les fictions de la plupart des romanciers « éclairés » de l'époque, les Emile Leclercq, Emile Greyson, Hermann Pergameni⁵¹... Elles publient aussi en grand nombre les romans et nouvelles de leurs consœurs Caroline Gravière, Marie Sweerts (Louise Bovie) et Violette (Florence Gillo-Deros). La propre sœur d'Isabelle Gatti de Gamond, Marie de Gamond, y signe un poème en 1870⁵². En outre, ces publications offrent aux femmes qui écrivent l'accueil bienveillant de leurs critiques, qu'elles soient Belges ou Françaises, comme André Léo⁵³ et George Sand⁵⁴, instituées au rang de véritables « modèles » littéraires pour toute une classe d'écrivains.

Par ailleurs, les genres réservés traditionnellement aux femmes en raison aussi du peu de capital culturel qu'ils sollicitent, comme le roman réaliste ou le conte pour enfants⁵⁵, sont véritablement réquisitionnés par les hommes comme « instruments de propagande » et de divulgation de l'idéologie libérale, quelle soit doctrinaire comme dans les romans de Louis Hymans, ou progressiste pour ceux d'Emile Leclercq. Il existe donc une convergence d'intérêts à la fois dans le champ littéraire, où les écrivains « s'approprient » des formes littéraires traditionnellement pratiquées par les femmes pour véhiculer leurs idées, et dans le champ politique, où les écrivaines accueillent

51. Sur le roman réaliste en Belgique à cette époque: G. CHARLIER, *Le mouvement réaliste en Belgique*, Bruxelles, Office de Publicité, 1944.

52. « Violette », *Revue de Belgique*, vol. 4, 1870, p. 193.

53. Sur André Léo, pseudonyme de Léodile Champseix: R. BELLET, « André Léo, écrivain-idéologue », *Romantisme*, 77, 1992, p. 61. Emile Leclercq rend compte d'un de ses romans, *L'idéal au village* dans la *Revue Trimestrielle*, vol. 55, 1867, p. 292.

54. Pour Emile Leclercq, George Sand « était parmi les philosophes qui voulaient reculer le cercle des esprits humains », voir *Revue de Belgique*, vol. 23, 1876, p. 201.

55. En raison du caractère de légitimité attribué à l'écriture féminine lorsqu'elle rentre dans une fonction didactique. Voir supra.

favorablement l'idéologie « émancipatrice » forgée pour elles par leurs confrères masculins.

Ainsi, toute une série de romancières vont-elles, tout au long de leur oeuvre romanesque, payer avec enthousiasme, sous une forme symbolique, la dette idéologique dont elles se sentent redevables à l'égard de leurs dominants littéraires. Reprenant à leur compte les principales convictions de la société libérale⁵⁶ (hypocrisie du prêtre, dénonciation de la superstition et des préjugés, bienfaits du travail et de l'éducation...), elles en profitent pour exposer leurs propres revendications « féministes », plus avancées parfois que celles que les hommes énoncent à leur place, même si elles ne peuvent pas trop s'écarter du discours majoritaire.

Ainsi, à titre d'exemple, dans *Mi-La-Sol* et dans *Une Parisienne à Bruxelles*, Caroline Gravière présente l'exercice d'une profession, en l'occurrence celle d'institutrice, comme le plus sûr moyen pour les femmes de s'assurer une indépendance et d'échapper ainsi aux conventions bourgeoises du mariage⁵⁷. Dans un de ses romans intitulé *Un paradoxe*⁵⁸, Caroline Gravière réalise ce « troc » d'une manière exemplaire, puisqu'il apparaît dans la structure même du récit. Dans la première partie, nous suivons les mésaventures d'une jeune femme orpheline condamnée par la pauvreté à vivre dans la famille de son oncle, homme éclairé mais lui-même en butte aux préjugés de sa femme et de ses filles. Celles-ci, véritables bigotes, dont Caroline Gravière ne nous épargne ni les défauts ni les travers, prisent l'éducation des couvents, veulent faire d'Elise une religieuse, si elle ne trouve pas de mari, et sont résolument hostiles au fait qu'une femme puisse travailler. Or Elise est peintre: sa vocation est secrètement encouragée par son oncle et elle finit par exposer au Salon de Bruxelles sous un nom d'homme. Son succès la décide à partir pour Paris pour y exercer son art, consommant définitivement la rupture avec sa famille d'adoption et les préjugés qu'elle incarne. Dans la deuxième partie du récit, devenue peintre, elle vit sous l'identité d'un homme, ce qui lui permet d'exercer son métier librement et en toute indépendance artistique et matérielle. Mais elle tombe amoureuse de son compagnon d'atelier, qui ignore son véritable sexe et, par ailleurs, avoue qu'il n'épouserait jamais une femme artiste. Malade de désespoir, elle

56. M. MICHAUX, *op. cit.*, p. 246.

57. C. GRAVIÈRE, *Mi-La-Sol*, Bruxelles, Muquardt, 1875 et *Une parisienne à Bruxelles*, Bruxelles, Muquardt, 1875.

58. « Un paradoxe », dans *L'Etoile belge*, octobre 1875.

regagne la Belgique, sans plus aucun goût à la vie. Cette fin dramatique marque la limite de la volonté émancipatrice de l'auteure: il est impossible pour une femme d'être à la fois artiste et épouse. Aussi loin que l'écrivaine ait voulu mener son personnage, le topos du discours masculin sur la femme artiste se trouve réinscrit au sein même de la fiction.

Indépendamment de ces considérations, beaucoup de ces écrivaines peuvent être qualifiées de « progressistes », soit qu'elles défendent des idées avancées dans leur oeuvre de fiction (en payant toutefois au passage, comme nous venons de le voir, un tribut aux idées de leurs confrères), soit qu'elles sont associées à des mouvements ou des associations réputées telles, comme nous le verrons plus loin, soit encore que les milieux où elles évoluent conditionnent cette attitude. On connaît les convictions fouriéristes de Zoé Gatti de Gamond⁵⁹. Marie Joly a abondamment fréquenté les proscrits français⁶⁰ et un de ses romans, *Blandine*⁶¹ se termine sur l'édification d'un phalanstère. Les idées de Caroline Popp, qu'elle exprime dans le *Journal de Bruges* (pourtant étiqueté doctrinaire) ou dans *L'Office de Publicité* auquel elle collabore, sont généreuses, surtout lorsqu'il s'agit de défendre la cause du travail ou de l'éducation des femmes⁶². Dans le cas d'Henriette Langlet ou de Pauline L'Olivier, il est difficile de faire la part de l'opportunisme et des convictions sincères, tant il semble que la littérature ait rempli pour elles une fonction alimentaire, en revanche Caroline Gravière et Violette méritent certainement une attention particulière: les sympathies de Caroline Gravière, si l'on examine la composition de son salon⁶³, vont à des personnalités progressistes, comme Charles Potvin, Charles De Coster ou Félix Delhasse. Quant à Violette, nous verrons plus loin qu'elle a, elle aussi, fréquenté des milieux radicaux.

59 H. MOORS, « Egoïsme en geluk. Sleuteltermen in het leven en het werk van Zoé Gatti de Gamond », *Dinamiek*, 7, n°1, 1990, pp. 22-36.

60. *L'Office de publicité*, 30 oct. 1864.

61. M. JOLY, *Blandine. Histoire d'hier*, Bruxelles, Landoy, 1848, pp. 218.

62. P. THIELEMANS, *op. cit.*, p. 29.

63. J.-M. CULOT, *op. cit.*, pp. 23-24 et J. BARTIER, « Charles De Coster et le jeune libéralisme » dans *Libéralisme et socialisme au XIXe siècle*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1981, p. 289.

Place dans l'institution littéraire: de la tolérance à la ruse

Si les romancières ont pu bénéficier en Belgique de l'appui d'un libéralisme « politiquement » favorable, leur place dans l'institution littéraire n'en est pas pour autant gagnée d'avance: sortant de sa condition par le simple fait d'écrire, une femme pose, surtout au dix-neuvième siècle, un acte subversif par essence⁶⁴. Nous ne possédons pratiquement pas de témoignage sur les conditions dans lesquelles s'exerçait son travail d'écrivain, mais nous pouvons déduire, à son attitude souvent hésitante et modeste, qu'elle doit affronter un solide ostracisme ambiant. Ainsi, Louise Bovie, échouant à un concours lancé dans la presse (sans doute s'agit-il de *L'Etoile belge*), hésite à soumettre sa production au comité de rédaction de *La Revue Trimestrielle*: « Elle m'a raconté qu'un jour, écrit Charles Potvin, elle alla jusqu'à la porte du directeur de *La Revue Trimestrielle* et n'osa y sonner craignant un semblable accueil »⁶⁵. Même chose chez Louisa Stappaerts: invitée au banquet organisé par la *Revue Trimestrielle* pour ses collaborateurs en 1866, elle décline l'offre: « Je crois, et vous m'approuverez Monsieur, que l'ombre dans laquelle s'écoule la vie des femmes ne lui permet pas de se joindre à des réunions destinées, pour ainsi dire, exclusivement aux hommes »⁶⁶. Enfin, on voit, dans un élan de -vraie?- modestie, Caroline Popp exposer à son correspondant Léon Dommartin les raisons pour lesquelles, à son avis, elle ne devrait pas être décorée: « Mon bagage littéraire est léger et le journalisme un vice rédhibitoire. Tout ce que j'ai à mon avoir, c'est une vie laborieuse et un peu de courage. On ne décore pas pour cela »⁶⁷.

Pourtant, ces femmes écrivent et publient leurs oeuvres, sont reconnues par leurs pairs, des hommes, et même consacrées par eux après leur mort. Leur parcours n'est pas toujours similaire à celui de leurs homologues masculins: mis à part leur mari, elles semblent recourir

64. B. SLAMA, « De la littérature féminine à L'écrire-femme. Différence et institution », *Littérature*, n° 44, déc. 1981, p. 51.

65. Brouillon d'une lettre de Charles Potvin, en réponse à une accusation de *L'Office de Publicité* qui faisait état de la production posthume de Louise Bovie, victime selon le journal d'une « coterie » qui l'avait empêchée de publier ses oeuvres plus tôt: Dossier Ch. POTVIN, section des Manuscrits, Bibliothèque Royale, III 435.

66. *Revue Trimestrielle*, Banquet, 1866: Musée de la Littérature, Bibliothèque Royale (Bruxelles) ML 6159.

67. Fonds Caroline Popp, Musée de la Littérature, Bibliothèque Royale (Bruxelles) 6890-6892, 2 avril 1883.

plus encore qu'eux, lors de leur « entrée » en littérature, à la protection et au patronage d'un « grand homme » choisi de préférence dans les milieux politiques ou littéraires. Zoé Gatti de Gamond a un mécène célèbre, le baron de Stassart, Louisa Ruelens a été introduite à *La Revue Belge* par Philippe Lesbroussart. Pauline L'Olivier fait toute sa carrière sous le haut patronage de Charles Rogier⁶⁸. Caroline Gravière et Marguerite Van de Wiele ont bénéficié, l'une de l'attention de Charles Potvin, l'autre de celle de Louis Hymans.

L'accueil des revues

On a souligné l'importance de l'essor de la presse dans l'accession des femmes aux instances de production littéraire, notamment par le biais du feuilleton⁶⁹. C'est en remportant un concours organisé par *L'Etoile belge* qu'Henriette Langlet fait son entrée dans le domaine littéraire. Beaucoup d'autres écrivaines recourent à la prépublication de leurs œuvres sous forme de feuilletons. Le nom de certaines d'entre elles se trouve ainsi lié à celui d'un journal⁷⁰ ou à celui, plus prestigieux, d'une revue de qualité comme *La Revue de Belgique*.

Elles bénéficient donc de ce support, mais leur part n'y est pas plus grande que celle des hommes, sauf dans quelques magazines féminins qui, comme *Le Journal des dames et des demoiselles*, accordent une place de choix à la fiction féminine. Mais de tendance catholique, cette revue ne privilégie pas les écrivaines dont nous nous occupons. Hormis les signatures de Marie Joly (sous le pseudonyme de Karel Bergmann) et d'Henriette Langlet, les « feuilletonistes » féminines ne nous sont pas connues⁷¹.

68. « Depuis 29 ans, j'ai l'honneur d'être connue de vous; ce sont vos encouragements littéraires qui ont fait de moi ce que je suis maintenant, et je sais que vous ne vous fatiguez jamais de faire le bien »; AGR, Correspondance Charles Rogier, n° 2305, lettre du 18 sept. 1879.

69. B. SLAMA, « Femmes écrivains », dans J.-P. ARON, *Misérable et glorieuse, la femme du dix-neuvième siècle*, Paris Fayard, 1980.

70. Mathilde Dandely, par exemple, a publié tous ses romans sous forme de feuilletons dans *Le Journal de Liège*.

71. Avec la réserve importante qu'il puisse s'agir de pseudonymes pour des écrivains masculins. De nombreux auteurs, comme André Van Hasselt, collaborateur assidu, participent à la rédaction du journal.

Cercles et sociétés

La place réservée aux femmes dans les nombreux cercles et sociétés est aussi particulière. Si elles prennent part aux activités de loisir, comme les concerts, les représentations dramatiques ou les fêtes, grâce aux « cartes de dames » mises à la disposition des membres masculins, il semble que, dans un premier temps du moins, elles soient exclues des activités « intellectuelles », comme les conférences. C'est le cas du moins au « Cercle artistique et littéraire de Bruxelles », l'une des plus importantes sociétés de l'époque⁷². Seules les femmes artistes et les veuves d'artistes y sont admises à titre de membres à part entière⁷³. En 1879, cette mesure sera toutefois étendue à toutes les dames, sans distinction⁷⁴. Lorsque la personnalité exceptionnelle du conférencier le justifie, comme dans le cas d'Alexandre Dumas, les femmes sont admises aux conférences⁷⁵. Mais, alors que musiciennes et artistes lyriques se produisent au Cercle avec régularité, les conférencières forment l'exception et ont beaucoup de mal à imposer leurs talents⁷⁶.

Cercle bourgeois et d'un libéralisme bon teint, —en réalité peu actif sur le plan artistique—, le « Cercle artistique et littéraire de Bruxelles » n'est cependant pas représentatif de l'ensemble des sociétés littéraires ou artistiques. Certains cercles de province, moins élitistes et plus tournés vers l'éducation populaire⁷⁷, font aux écrivains un meilleur accueil, leur offrent dans certains cas une possibilité d'émergence, à l'instar de la presse, ainsi qu'une forme de consécration lors de concours littéraires dont le prix se solde souvent par une publication.

Certes, la présence de dames dans le public indique toujours qu'il s'agit d'un spectacle de délassement. Toutefois de nombreuses femmes

72. Sur le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, voir surtout S. De BODT, *Bruxelles, colonie d'artistes. Peintres hollandais 1850-1890*, Bruxelles, Crédit communal, 1995.

73. Aucune de nos écrivaines n'en fait partie. Je relève le nom d'une peintre, Virginie Bovie, déjà mentionnée.

74. *Cercle artistique et littéraire, Procès-verbaux des séances*, 27 avril 1879.

75. *Idem*, 25 mars 1865.

76. *Idem*, 9 nov. 1875.

77. Sur ces sociétés: voir J. LORY, « Les sociétés d'éducation populaire de tendance libérale 1860-1880 » dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, X, 1979, 1-2, pp. 217-252.

assistent également aux « conférences populaires », véritables moteurs de ces associations⁷⁸. Elles semblent fréquenter, comme les hommes, le « Caveau verviétois », cercle plus spécifiquement littéraire⁷⁹. Mais à l'exception de la « Société Franklin »⁸⁰, elles ne participaient sans doute pas au titre de membres effectifs.

Certaines de nos écrivaines ont donc bénéficié du système de promotion littéraire qu'offraient ces réseaux d'un genre particulier. Violette collabore aux « Soirées populaires de Verviers » et au *Journal Franklin* (occasionnellement aussi au journal libéral progressiste de Bruxelles, *La Chronique*). Elle est éditée successivement par Desoer et Gilon, eux-mêmes impliqués dans la gestion de ces cercles. Mme Emile Janson remporte, en 1860, le concours organisé par la « Société d'Emulation de Liège », avec son roman *Amélie Grüner*⁸¹. Caroline Popp remporte le même prix en 1862 pour *Nathalie*⁸². Remarquons cependant que, à l'exception de Pauline L'Olivier en 1859⁸³, les femmes sont exclues des circuits de consécration officiels, représentés par l'Académie et par les prix quinquennaux de littérature.

Ainsi, non seulement par leurs œuvres, mais aussi par leur présence au sein de cercles culturels, les femmes participent à un processus de production et de reproduction idéologiques, qui leur échappe partiellement et dont elles sont elles-mêmes à la fois sujets et objets. Un parallèle peut être établi ici entre les femmes et la classe ouvrière. En effet, la place accordée par ces sociétés à l'éducation, conçue comme le moyen pacifique de « moraliser » l'ouvrier et de lui permettre de transcender sa condition⁸⁴, désigne tout naturellement les femmes à la mission d'enseignante, en même temps qu'elle les met au rang des enseignées. La baronne de Crombrughe⁸⁵, fondatrice des

78. Cercle artistique et littéraire de Namur, *Annales*, 1876-1877, Namur, Raiken, 1878, p. 5.

79. *Caveau verviétois. Annuaire 1880-1881*, Verviers, Nautet-Hans, 1881, p. 6.

80. *Almanach Franklin pour 1867*, Liège, Desoer, 1867, pp. 90-91.

81. Mme DE FLERON (Mme Emile Janson), *Amélie Grüner*, Liège, 1862.

82. C. POPP, *Nathalie, Souvenir de Bankenberghes*, Bruges, P.C. Popp, 1862.

83. On peut peut-être y voir un effet de la protection sans faille que lui offre Charles Rogier. V. supra.

84. J. LORY, *op. cit.*, pp. 243-245.

85. Sur la baronne Ida de Crombrughe (1822-1875) et les « Soirées populaires de Saint-Josse-ten-Noode »: Y. DU JACQUIER, *Saint-Josse-ten-Noode au temps des équipages*, 1963. Elle a aussi laissé des ouvrages à caractère littéraire, des

« Soirées populaires de Saint-Josse-ten-Noode », société d'éducation pour adultes (majoritairement des ouvriers), représente sans doute l'exemple le plus notoire de l'engagement des femmes de la classe aisée dans ce type de sociétés. Parmi nos écrivaines, Violette, qui publie par ailleurs des feuilletons dans le *Journal Franklin*⁸⁶, s'est fait la narratrice complaisante d'une excursion organisée par la société Grétry⁸⁷ (société « ouvrière » de Liège), dont elle était l'une des accompagnatrices. Sur le mode du récit de voyage romanesque, elle décrit les jeunes ouvrières dans un état de perpétuelle admiration devant les beautés découvertes à chaque étape du voyage. Le but moralisateur de l'excursion est clairement énoncé: il s'agit de sensibiliser ces jeunes filles aux vertus de l'économie, qui a permis de se payer tous ces plaisirs⁸⁸. Le rôle et le statut de la femme, tels qu'ils sont envisagés dans la brochure, laissent rêveur: « Notre ambition n'est pas mince: nous désirons faire de nos jeunes filles des femmes modèles! Nous voulons qu'elles deviennent ~~bonnes~~ ménagères, vigilantes, soigneuses, économes. Qu'elles soient l'ange du foyer domestique [...]. Nous voulons enfin que le brave et honnête ouvrier qui veut fonder une famille vienne chercher sa femme parmi nos membres en se disant: Elle fait partie de la Société Grétry, c'est un brevet d'honnêteté qui vaut les meilleures recommandations »⁸⁹. Chez ces bourgeoises progressistes, la solidarité de classe l'emporte ici sur la solidarité de sexe⁹⁰.

Si la place de la femme dans l'institution littéraire dépend en fin de compte de la tolérance des hommes qui les utilisent comme enjeu ou comme agent de leurs conceptions idéologiques, dans certains domai-

contes pour enfants et, en 1871, elle publie ses souvenirs: *Le journal d'une infirmière pendant la guerre de 1870*.

86. *Roman d'automne*, par exemple, y paraît en 1875.

87. VIOLETTE, *Excursion à Gand et à Blankenberghe, de la Société ouvrière Grétry de Liège*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1880.

88. *Idem*, p. 4.

89. *Idem*, p. 7.

90. Alice Bron, fille de Louis Defré, député et publiciste progressiste, écrivaine rattachée au courant naturaliste, met en œuvre dans un roman *Chez nous* (1887), le même type d'idéologie paternaliste, hostile aux tentatives collectivistes du monde ouvrier. Sur A. Bron: A. DESPY-MEYER, « La femme dans la libre-pensée », dans A. MORELLI et Y. MENDES DA COSTA, *Femmes, libertés, laïcité*, Ed. de l'ULB, p. 88; G. VANWELKENHUYZEN, *L'influence du naturalisme français en Belgique de 1875 à 1900*, op. cit., p. 214 et notice de J. PUISSANT dans *Dictionnaire biographique des militants du mouvement ouvrier en Belgique*, Bruxelles, EVO, 1996, t. 1, pp. 222-223.

nes cependant les femmes jouissent d'une plus grande latitude que les hommes, précisément en raison des particularités de leur domination économique et symbolique. Plutôt que de parler de « lutte » pour s'imposer dans l'institution littéraire, il faudrait plutôt parler de « ruse », avec ce que cela suppose, pour celui qui y recourt, d'usage de ses propres faiblesses, sans que ce procédé soit nécessairement conscient. Dans le cas de nos écrivaines, étant donné qu'elles se trouvent systématiquement en dehors de toutes les luttes pour la légitimité littéraire, on peut raisonnablement supposer qu'elles n'y ont pas recouru sciemment.

D'une manière générale, leur condition de femme les favorise quand il s'agit d'obtenir des subventions du gouvernement, que ce soit pour subsister matériellement ou pour publier leurs oeuvres. Infériorisée au plan économique, la femme ne peut, comme l'homme, compter sur ses propres forces de travail pour vivre. Son travail est toujours considéré comme un appoint et, lorsqu'elle exerce un métier, celui-ci est peu rémunérateur⁹¹. Aussi, la position des écrivaines est-elle régulièrement améliorée par l'octroi « d'encouragements à l'écriture » ou « d'aides à l'impression ». Pour le peu que nous en savons, une seule des écrivaines de l'époque, Mme Defontaine-Coppée, qui appartient par l'âge et les oeuvres à la génération romantique, semble être morte dans la gêne, une fois devenue veuve. Encore faut-il relativiser les propos complaisants de son biographe⁹².

Le statut des veuves d'écrivains, est à cet égard, révélateur: elles perçoivent régulièrement des secours du gouvernement, sans lesquels on imagine aisément qu'elles ne pourraient survivre⁹³. Mais s'agissant de femmes, on fait peu de différence entre l'octroi d'un « secours » ou d'une « subvention »: les deux tendent à se confondre en raison de l'état de nécessité de la veuve (obligée de travailler pour vivre) et la nature du travail (pouvant être l'écriture). Chez certaines, la somme

91. Les institutrices, par exemple, sont fort mal payées. Quel que soit le secteur, les salaires féminins sont nettement inférieurs aux salaires masculins.

92. « Elle comptait parmi ses neveux le comte de Padoue, ce qui ne l'empêcha pas de finir ses jours dans une gêne atroce, découragée, après avoir tout perdu, son mari, ses deux enfants, ses proches, sa grande fortune, ses protecteurs et, faut-il le dire, toutes ses illusions sur sa gloire littéraire »: *Journal des Gens de Lettres Belges*, 1er janvier 1883, « Chronique littéraire », p. 35.

93. La veuve de T. Weustenraad et celle d'E. Wacken sont régulièrement secourues. Mme Weustenraad perçoit le prix quinquennal octroyé à son mari à titre posthume. V. AGR, Enseignement supérieur, nouveau fonds, 756-783.

d'argent ainsi obtenue soulage certainement une réelle détresse⁹⁴. Mais lorsque leur position s'est améliorée, elles continuent à percevoir, avec une belle régularité, une allocation des autorités publiques, comme si l'habitude créait la rente. Elles font d'ailleurs bénéficier leurs jeunes consœurs de cette pratique, et celles-ci ne semblent avoir aucun mal à obtenir des avantages similaires. Marie Joly, par exemple, perçoit plusieurs fois des sommes destinées à couvrir les frais d'impression de ses livres. Mme Emile Janson (Mme de Fléron), Florence Deros (Violette), Caroline Popp, Marguerite Van de Wiele, Marie Nizet... ont toutes reçu un « encouragement littéraire »⁹⁵.

Louisa Stappaerts, Amélie Picard, Pauline L'Olivier-Bracquaval et Henriette Langlet obtiennent régulièrement des subventions gouvernementales. Accordées par Arrêté Royal, celles-ci revêtent différentes formes: « encouragement littéraire » pour permettre de terminer une oeuvre en cours, « secours » à un écrivain dans le besoin ou se prétendant tel, « aide à l'impression ». Malgré leur caractère récurrent, ces subsides ne sont pas des pensions littéraires. Les montants, fixés au coup par coup, varient entre 200 et 1000 francs, la somme la plus souvent attribuée étant de 500 francs. Mises à part les femmes, les écrivains encouragés appartiennent le plus souvent au milieu libéral et exercent une profession qui, comme celle de fonctionnaire, les rapproche des instances du pouvoir.

Il est important, dans ce domaine, de souligner « l'indulgence », manifestée souvent par leurs collègues en littérature. Il n'y a, en effet, pour eux aucun enjeu à consacrer une femme qui écrit. En revanche cette consécration peut conforter leur combat en faveur de l'émancipation intellectuelle des filles. Cultivée et capable d'écrire, l'auteure illustre parfaitement les résultats d'une bonne éducation.

A l'arrière-plan des luttes idéologiques et des luttes littéraires, définitivement hors concurrence, les écrivaines de l'époque sont pourtant une denrée appréciée. Leur minorisation dans le champ littéraire ne leur permet pas seulement l'accès aux subventions, elle semble aussi à certains égards, les préserver de contraintes rigides qui pèsent sur leurs confrères. Ainsi le discrédit dans lequel les « critiques réalistes » ont fait tomber la poésie ne les atteint pas. Pas plus qu'elles ne semblent soumises aux « jugements » idéologiques qui frappent les écrivains masculins. On n'ose imaginer, dans le climat de

94. Voir supra.

95. AGR, Fonds Enseignement supérieur, cité supra.

lutte partisane qui s'instaure progressivement après 1850, le tollé qu'aurait soulevé la publication d'un roman d'Emile Leclercq, écrivain libéral, chez Casterman, éditeur catholique. Louisa Stappaerts et Henriette Langlet y font paraître certaines de leurs œuvres, sans pour autant s'attirer les foudres du milieu libéral auquel elles appartiennent. Elles continuent même à susciter les hommages. Et si l'on décèle, dans l'un ou l'autre roman écrit par une femme, l'expression d'un sentiment religieux, cela n'entraîne ni polémique ni condamnation de l'œuvre⁹⁶.

Vers de nouvelles stratégies?

Quoi qu'il en soit, les femmes n'ont pas plus la possibilité d'édicter des normes littéraires que de prendre en main leur propre destin politique. Mais à la fin de notre période, le cas de Marguerite Van de Wiele constitue une exception notable, qui suggère l'amorce d'une évolution. Elle vit de sa plume d'une façon indépendante; elle-même fait des conférences sur ses consoeurs ès lettres⁹⁷. On sollicite son avis sur d'autres écrivains: dès 1884, elle fait partie du jury du Concours de littérature organisé par « L'Union littéraire »⁹⁸. Elle est, enfin, une militante féministe⁹⁹. Elle semble donc exercer un pouvoir nouveau, — celui de parler en son nom —, tant dans le champ politique que dans le champ littéraire.

Mais à partir des années 1880, avec l'avènement du naturalisme et du symbolisme, les femmes qui écrivent se font plus rares en Belgique. Sans doute, la constitution d'un champ autonome n'y est-elle pas étrangère, et la concurrence accrue pour le pouvoir dans le domaine littéraire finit par les exclure, elles qui n'ont que peu d'accès au symbolique. En revanche, l'émergence de mouvements féministes organisés leur procure de nouveaux moyens d'expression. La fiction cesse d'être pour elles la principale voie pour exprimer leurs revendications.

96. Par exemple, «Revue littéraire», *Revue trimestrielle*, vol. 27, 1860, pp. 351-352.

97. Elle étudie notamment l'œuvre de la poétesse Marie Nizet, ancienne élève de l'Institut Gatti, et donne une conférence à son sujet: L. BERGER, *Les femmes-poètes de la Belgique*, Paris, Perrin, 1925, p. 81.

98. « L'Union littéraire » est une association qui, à la manière de la « Société des gens de lettres » en France, entend regrouper tous les écrivains belges: voir *Union littéraire belge, Concours 1884-1885*, Bruxelles, Weissenbruch, 1885.

99. I. GERARD, *Les insoumises*, Bruxelles, Hatier, 1986, pp. 152-153.

cations: l'action, sous la forme du militantisme féministe ou politique, peut désormais s'y substituer.

Marc de Montifaud une femme en procès avec son siècle

Laurence Brogniez

Le massacre des amazones¹

Femme fatale², Eve nouvelle, Méphistophéla, Marquise de Sade, buveuse d'âme ou gynandre..., tels sont les noms dont on affuble la femme à la fin du XIXe siècle, époque de misogynie extrême dont les productions artistiques regorgent de vampires féminins qui vident l'homme de sa substance créatrice et en font un impuissant au sens propre comme au sens figuré. Pendant que l'homme traque son essence éternelle sous la plume ou le pinceau et tente de l'enfermer dans le carcan des figures stéréotypées de la madone ou de la putain, la femme tente d'ouvrir une nouvelle boîte de Pandore, le livre, et d'y inscrire son histoire avec ses propres mots. A l'homme voleur de feu succède la femme voleuse de langage, la femme, « cette éternelle voleuse », comme disait Mallarmé³.

Un tableau de Burne-Jones qui connut un grand succès à la fin du siècle illustre parfaitement cette hantise d'une femme usurpatrice, avide de connaissance et de pouvoir, se débarrassant de l'homme après lui avoir dérobé ses secrets. Dans *L'Enchantement de Merlin* (1874), Viviane, couronnée de serpents telle Méduse, a subtilisé à

1. Titre d'un article de Han RYNER dans *La Plume*, 1er nov. 1897, pp. 718-720, et 1er oct. 1898, pp. 599-603.

2 Voir, entre autres, les études de Mireille DOTTIN-ORSINI, *Cette Femme qu'ils disent fatale*, Paris, Grasset, 1993 et Bram DIJKSTRA, *Les idoles de la perversité. Figures de la femme fatale dans la culture fin de siècle*, Paris, Seuil, 1992.

3. Stéphane Mallarmé cité dans Jules HURET, *Enquête sur l'évolution littéraire*, Paris, Charpentier-Faquelle, 1891, p. 62.

l'enchanteur son livre de sorts et s'en sert pour l'emprisonner dans un buisson d'aubépines avant de l'enfermer dans une tour pour l'éternité. Vaincu, privé de son précieux volume, Merlin laisse pendre ses mains désormais vides et inutiles en signe d'impuissance en lançant à Viviane un regard où la rancœur se mêle à la fascination.

Les femmes qui écrivent et dont le nombre ne cesse d'augmenter à la fin du siècle⁴, seront les victimes de préjugés d'autant plus féroces que l'homme, peu favorable à l'émancipation de sa compagne, se sent dépossédé d'une activité qu'il juge essentiellement réservée à son sexe et dont la remise en question, voire la dévalorisation⁵, par la pratique féminine, constitue une menace pour son identité, et par là même, pour la société tout entière. La femme se « virilise » dans une occupation jugée pour elle comme contre-nature, immorale et dangereuse tandis que l'homme se « féminise » et entraîne la société dans un irrémédiable déclin.

L'homme considère que la passion des lettres enlaidit et démoralise la femme en la poussant à renier sa nature qui est de rester en retrait, cachée et mystérieuse. En brisant le mythe de l'éternel féminin, la femme écrivain « sacrifie quelque chose de son sexe à son art »⁶.

La muse n'hésite pas à descendre de son piédestal pour manier la plume comme l'épée et exiger, nouvelle Salomé, la tête du poète. Cuirassée de sa « cotte de science »⁷, possédée d'une véritable « fureur d'écrire »⁸, elle doit affronter une critique masculine assez mal disposée à son égard, qui la traite d'amazone, de bas-bleu ou d'homme manqué. « Pas de mois qu'elles n'éjaculent quelque nouveau livre... » se plaint René d'Y. dans un article intitulé *Les Femmes de*

4. Rachilde, Daniel Lesueur, Georges de Peyrebrune, Henri Bertheroy, Colette, Lucie Delarue-Mardrus, Renée Vivien, Marie Krysinska, Gyp, Jane de la Vaudère, Hélène Vacaresco, Gérard d'Houville, Jane Catulle Mendès, Jean Dominique, Marcelle Tinayre, Henri Gréville, Jean Laurenty, Paul Junka, ... etc.

5. L'arrivée en masse des femmes dans une profession est en effet perçue en général comme une dévalorisation de cette activité. Voir « Les Bas-bleus contre l'ordre social » dans Christine PLANTE, *La Petite soeur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Paris, Seuil, 1989, p. 66.

6. Charles MAURRAS, « Le Romantisme féminin. Allégorie du sentiment désordonné » dans *L'Avenir de l'intelligence*, Paris, Fontemoing, 1905, p. 245.

7. Joséphin PELADAN, *Le Vice suprême*, Paris, Editions des Autres, 1979 (éd. originale, 1884), p. 63.

8. Jules BARBEY D'AUREVILLY cité par Béatrice SLAMA, « Femmes écrivains » dans *Misérable et glorieuse la femme au XIXe siècle*, Paris, Fayard, 1980.

*lettres*⁹, ne sachant comment arrêter « cette avalanche de prose poudrifiée, de vers qui puent la confection et larmoyent avec effort, quand ce ne sont pas de petites cochonneries à l'usage des vieux messieurs pour qui la main des femmes a toujours de pervers attrait »¹⁰.

La femme qui cherche à se libérer et à s'affirmer dans l'écriture ou toute autre activité intellectuelle se retrouve caricaturée dans les romans sous les traits d'une virago ou d'une dragonne¹¹. Le bas-bleu « veut faire l'homme » et cette « écoeurante espèce » n'est pas plus digne de respect que celle des prostituées: « ...le bas-bleu sait tout, latin, droit, philosophie, médecine surtout, un peu comme les filles du quartier des Ecoles, pour des raisons qui peuvent être différentes, qui peuvent aussi être les mêmes »¹².

Si la femme émancipée est la cible de nombreux romans misogynes qui la présentent comme détraquée et hystérique, avec la caution scientifique de la littérature médicale de l'époque, elle apparaît aussi dans les livres de Colette Yver (*Cervelines*, 1903) et de Gabrielle Réval (*Sévriennes*, 1900) qui, tout en reconnaissant la légitimité des revendications féministes, s'interrogent avec une certaine angoisse sur l'avenir réservé à la femme « libérée » et sur les sacrifices qui l'attendent.

Face à cette femme qui échappe aux archétypes traditionnels et qui est à la recherche d'une nouvelle place dans la société, Gustave Kahn s'exclame: « Les femmes si brisées et humiliées par nos mœurs se sont vengées en nous communiquant leur nature. Tout s'est efféminé depuis l'esprit jusqu'à l'amour. Tout s'est amolli »¹³.

Dans le discours masculin, le féminin devient réceptacle de toutes les hantises de mort et d'anéantissement qui obsèdent l'homme de la fin du siècle et fonctionne à la fois comme signe et cause de la décadence. « La confusion des sexes amènera un 93 des mœurs »¹⁴ prophétise Joséphin Péladan.

9. René d'Y., « Les Femmes de lettres » dans *La Wallonie*, 15 sept. 1886, . p. 109.

10. *Idem*, p. 107.

11. Voir Béatrice SLAMA, « Où vont les sexes? » dans *Europe*, « Littérature d'une fin de siècle », novembre-décembre, 1991, p. 33.

12. Han RYNER, « Le Massacre des amazones », *op.cit.*, p. 719.

13. Gustave KAHN, « La vie mentale », dans *La Société Nouvelle*, février 1895, p. 273.

14. Joséphin PELADAN, *op.cit.*, p. 112.

Dans un tel contexte, on conçoit aisément que l'écriture des femmes prenne une valeur toute subversive et se double d'une recherche identitaire, affirmation sociale, morale et esthétique dans un monde où l'homme définit aussi bien les lois que les règles du langage. Si la femme auteur, cette « aberration » tellement monstrueuse qu'il n'existe même pas de mot pour la nommer, a des revendications à exprimer, il lui faut trouver une langue propre qui ne soit par une imitation, par excès ou par défaut, de celle des hommes. Elle devra s'affranchir des modèles masculins tout en faisant face aux critiques qui l'accusent d'ignorer les règles élémentaires du français et de la composition¹⁵.

En effet, il ne suffit pas à la femme de revêtir l'habit ou de fumer le cigare pour rivaliser avec l'homme de lettres. Si Rachilde se prétend « homme de lettres » et souhaite être jugée par ses collègues comme auteur avant d'être jugée comme femme, elle finit par trouver sa place dans l'idéologie misogyne du temps en prouvant qu'elle peut faire « pire » que les hommes, plus osé ou plus pervers, d'autant plus pervers qu'elle se présente, à l'époque de son célèbre *Monsieur Vénus*¹⁶ qui s'attira une condamnation en 1884, comme une jeune fille innocente qui « a dans le cerveau une alcôve »¹⁷, image qui correspond assez bien aux stéréotypes sur les « cervelines ».

Une contemporaine de Rachilde arbore également le costume masculin et ne cesse de défrayer la chronique par ses écrits et ses prises de positions. La rédactrice du *Mercure de France* prétendait en effet que Marc de Montifaud avait commencé par conduire les chevaux d'un charretier et s'habituaient mal aux froufrous de la mode¹⁸...

15. « Le bas-bleu sait tout, excepté le français » dans Han RYNER, « Le Massacre des amazones », *op.cit.*, p. 719.

16. RACHILDE, *Monsieur Vénus*, Bruxelles, Brancart, 1884.

17. « Couche-t-elle? -Non, [elle est] chaste, mais elle a dans le cerveau une alcôve, où elle fait forniquer Mlle Sapho et M. Ganymède, d'où *Monsieur Vénus*, le livre qui l'a lancée... D'ailleurs il ne manque pas de sots, qui se font fort d'expliquer ses mœurs pures; casta sed invita, c'est un ciboire cadé-nassé! »: Jean LORRAIN, « Mademoiselle Salamandre », *Dans l'Oratoire*, Paris, Dalou, 1888, p. 204.

18. Propos rapporté dans Claude DAUPHINE, *Rachilde*, Paris, *Mercure de France*, 1991, p. 45.

De Marie-Amélie Chartroule à Paul Erasme en passant par Marc de Montifaud

Tandis que Rachilde qui ne l'aime guère s'obstine à voir en elle une charretière, Laurent Tailhade la remarque avec un étonnement amusé sous les traits d'un collégien curieusement paré, ployant sous le poids des livres et des journaux, sur le chemin de la Bibliothèque nationale qu'elle fréquente avec assiduité. « Son apparence équivoque de jeune icoglan faisait sourire le faubourg Montmartre quand, d'un pas sautillant et mal affermi, la mignonne créature traversait la rue, emportant sous son bras une forte liasse de journaux et de papiers »¹⁹.

On retrouve également cette femme, « la moins bourgeoise [...] qui se pût »²⁰, dans la peau d'une critique d'art avisée défendant les impressionnistes et prenant parti pour un « nu » plus réaliste, d'une bibliophile exhumant les livres de l'enfer, d'une proscriote fuyant les sentences de la justice, d'une libre-penseuse promouvant les thèses socialistes, d'une journaliste de *La Fronde*, un des premiers quotidiens féministes de la fin du XIXe siècle. Aujourd'hui oubliées et introuvables, ses œuvres font encore les délices des bibliophiles et des amateurs de littérature érotique²¹.

Cependant il serait réducteur de ne s'attacher qu'à cet aspect de son œuvre qui, diverse et passionnée comme sa vie, engage à s'interroger sur une personnalité multiforme et contradictoire, en quête de son identité de femme et d'artiste dans un siècle où la femme se trouve prise entre deux pôles peu enviables: ménagère ou courtisane.

Marie-Amélie Chartroule naît à Paris en 1850²² d'un père médecin libre-penseur et d'une mère catholique. Selon le Dictionnaire

19. Laurent TAILHADE, *Quelques fantômes de jadis*, Paris, Edition française illustrée, 1920, p. 178.

20. *Ibidem*.

21. On peut lire des extraits de ses textes dans les anthologies de Claudine BRECOURT-VILLARS, *Ecrire d'amour. Anthologie de textes érotiques féminins (1788-1984)*, Paris, Ramsay, 1985, pp. 107-111 et Jean-Jacques PAU ERT, *Anthologie historique des lectures érotiques. De Sade à Victoria. 1791-1904*, Paris, Stock/Spengler, 1995, pp. 668-672.

22. Le *Bloomsbury guide to women literature*, le Dictionnaire Larousse, le Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque nationale donnent cette date mais une fiche de signalement de la police des étrangers belge affirme qu'elle a 34 ans en 1879. Elle serait donc née en 1845. Cependant les recoupements que l'on peut faire avec les autres dates importantes de sa vie semblent plutôt confirmer la date de 1850.

Larousse qui lui consacre une notice, elle commence sa carrière littéraire à douze ans en écrivant un roman italien, une ébauche de tragédie et des essais de critique. Un journal intitulé *Plaisir et Travail* publiera quelques-uns de ses fragments littéraires.

Pendant que sa mère tente de lui enseigner les principes du catéchisme, son père lui inculque les idées nouvelles et l'initie à la philosophie. Passionnée d'art, elle complète sa formation dans l'atelier du peintre Tissier.

En 1867, elle épouse un homme de vingt ans son aîné, le comte Juan-Francis-Léon de Quivogne de Montifaud, aristocrate de vieille noblesse espagnole, secrétaire d'Arsène Houssaye, le directeur de *L'Artiste* qui ouvrira à la jeune fille les pages de sa revue où elle fera ses premières armes en tant que critique²³. Le comte de Quivogne crée lui-même en 1867 un journal qui n'aura que quelques numéros, *La Haute-Vie*.

En 1870 paraît sous la signature de Marc de Montifaud *Les Courtisanes de l'Antiquité. Marie-Magdeleine*, histoire matérialiste et sceptique du catholicisme comparable à *La Vie de Jésus* de Renan. Dédié à Camille Flammarion, le célèbre astronome qui cherche comme elle à lier matériel et céleste, ce livre présente une figure bien peu orthodoxe de l'amante de Jésus aux côtés de Sapho, Aspasia ou Sémiramis et attire irrémédiablement à son auteur la haine des catholiques.

Publié en Belgique chez Lacroix, l'ouvrage est considéré en France comme une atteinte à la religion officielle de l'Etat et est arrêté à la frontière. Il ne sera autorisé en France qu'à l'accession d'Emile Ollivier au Ministère. Lancée par ce scandale, Marc de Montifaud édite à Paris, en 1873, *L'Histoire d'Héloïse et d'Abailard*²⁴ qui ne se présente pas comme une simple reproduction des lettres des amants mais comme une mise en perspective de leur aventure amoureuse, reconstituée grâce à des documents d'époque que l'auteur, en érudite consciencieuse, a rassemblés avec attention.

23. Plus tard, elle collaborera aussi au *Courrier des Deux-Charentes*, à la *Revue de Paris*, à la *France Orphéonique*, à la *Gazette de Paris*, à la *Vogue parisienne*, au *Globe* et à *La Fronde*.

24. Cette oeuvre connut plusieurs éditions augmentées: *L'Abbesse du Paraclet, histoire galante d'Héloïse et d'Abailard*, Vincenne, 1883 et *Histoire d'Héloïse et d'Abailard, suivie des lettres les plus mémorables des deux immortels amants*, Paris, Marpon et Flammarion, 1890.

En 1874, elle donne naissance à un fils qu'elle appelle Marc. La même année, elle propose une édition des *Triumphes de l'Abbaye des Conards* avec une notice très documentée sur la fête des fous où s'affirment ses idées libertaires et non conformistes. Elle poursuit sa collaboration à *L'Artiste* en rendant compte des Salons de 1874 et 1875. Ses critiques artistiques témoignent d'un goût audacieux, marqué par une haine romantique des demi-mesures et d'une aversion pour l'esthétique bourgeoise, terne, médiocre et sans passion. C'est dans cette perspective qu'elle réservera un accueil plutôt favorable aux impressionnistes, chantres de la couleur et briseurs de conventions.

En 1875, elle lance avec son mari *L'Art moderne*²⁵ qui fusionne en 1877 avec *Les Beaux-Arts* d'Arsène Houssaye. Dans les numéros de juillet à septembre 1875, elle prend position au nom du réalisme contre le nu académique.

A cette époque, elle devient une personnalité littéraire en vue et tient un salon où l'on vient chanter et réciter des vers. D'autre part, elle poursuit son oeuvre d'historienne et d'érudite en donnant une édition annotée et préfacée des *Voyages fantastiques* de Cyrano de Bergerac. Son goût pour la littérature du XVII^e siècle l'amène à rééditer un ouvrage licencieux, *Alosie ou les amours de M.T.P*²⁶ connu pour avoir paru en Hollande en 1668 sous le titre de *Lupanie, histoire amoureuse de ce temps*. Marc de Montifaud se base sur une autre édition intitulée *Amours des dames illustres de notre siècle* qu'elle attribue sur le conseil de Paul Lacroix à Pierre-Corneille Blessebois, de manière contestable selon Pascal Pia²⁷.

L'ouvrage est condamné le 12 décembre 1876 par la 9^e Chambre du Tribunal correctionnel de la Seine pour outrage à la morale par voie de presse. En effet, le tribunal estime que, soit dans la notice, soit dans le texte, « se trouvent, presque à chaque page, les scènes les plus licencieuses, racontées dans un style d'une obscénité révoltante et renfermant les outrages les plus graves aux bonnes moeurs »²⁸. Madame de Montifaud se voit dans l'obligation de payer 500 francs d'amende et de passer huit jours en prison.

25. Sur les articles parus dans cette revue, voir Heather DAWKINS, « L'intransigeant, le nécessaire et les vieux vestiges du paganisme » dans *Sexuality, Degas and Women's History*, Leeds, 1991.

26. Paris, Debons et cie.

27. Pascal PIA, *Les Livres de l'enfer*, Paris, C. Coulet et A.Faure, 1978.

28. cité par Pascal PIA, *id.*, p. 18.

Elle fit connaître son intention de s'expatrier plutôt que de passer huit jours à Saint-Lazare et prit ses dispositions pour se réfugier à Bruxelles. Elle finit cependant par fléchir le garde des sceaux qui permit qu'elle purgeât sa peine dans une maison de santé.

Malgré la sentence qui l'a frappée, Marc de Montifaud ne renonce pas à son entreprise de réhabilitation de Blessebois à qui elle lie en quelque sorte son destin en se reconnaissant dans ce double masculin, condamné et traîné dans la boue, mais qui n'a jamais cessé pour autant d'afficher une insolente liberté. En 1877, elle publie à Bruxelles, chez Lacroix, *Le Lion d'Angelie avec une Notice sur le style romanesque et réponse aux attaques contre Corneille Blessebois*²⁹. Bien que la défense de Blessebois prenne des accents personnels qui s'expriment sur un ton véhément, le livre ne subira pas le même sort qu'*Alosie*.

Un nouveau procès attend cependant Marc de Montifaud lors de la publication d'un nouvel ouvrage historique dont le titre ne laisse subsister aucun doute quant à son contenu anticlérical: *Les Vestales de l'Eglise*³⁰. Malgré un *Avertissement* dans lequel elle prétend n'avoir cherché qu'« à faire simplement oeuvre d'historien et d'artiste en soulevant à l'occasion des questions de physiologie amoureuse » sans faire aucun rapprochement entre le clergé contemporain et les époques exhumées, elle est condamnée le 27 octobre 1877 à trois mois de prison et 500 francs d'amende.

La *Gazette des Tribunaux* du 28 juin 1877 explique que le livre a été poursuivi pour avoir établi « que la religion catholique développait et surexcitait les plus sensuelles passions sous le voile de l'amour divin »³¹. La presse se déchaîne contre son auteur qu'on accuse de rechercher des sujets à scandale. *Le Figaro*, en lequel elle voit « l'organe patenté de la cléricature »³², publie des articles de René Maizeroy (sous le pseudonyme de Frascata) qui l'attaque de manière à peine voilée comme « la femme condamnée pour outrage à la morale »³³.

29. Marc de Montifaud éditera également à Bruxelles chez Lacroix, à une date inconnue, une autre oeuvre de Blessebois, *Le Zombi du Grand Pérou*, précédé d'une *Notice sur les harems noirs ou les moeurs galantes aux colonies*.

30. Bruxelles: tous les libraires, 1877.

31. *Gazette des Tribunaux*, p. 625.

32. *Marc de Montifaud devant l'opinion publique. Sa justification. Lettre à M. Félix Delhasse*, Londres, 1882, p. 21.

33. Les démêlés de Marc de Montifaud avec le *Figaro* sont peut-être à l'origine

La sentence sévère qui frappe Madame de Montifaud n'est probablement pas étrangère au fait qu'elle aborde « des sujets qui devraient rester étrangers à la plume d'une femme »³⁴. « L'on a dit avec beaucoup de justesse, que le plus grand ennemi des ouvrages de Mme de Montifaud était son sexe; nous pencherions volontiers à croire que les juges s'en sont souvenu quand ils ont frappé au mois de juin dernier *Les Vestales de l'Eglise* »³⁵.

Sous son pseudonyme et son habit masculins, Marc de Montifaud ne se cache pas d'être une femme et quand on lui suggère de faire endosser la paternité de son oeuvre à son mari pour éviter la sanction, elle refuse énergiquement et revendique l'entière responsabilité de ses écrits.

Considérée comme récidiviste, elle est condamnée à purger sa peine à Saint-Lazare avec les criminelles et les prostituées alors que les écrivains étaient envoyés, en règle générale, dans un pavillon spécial à Sainte-Pélagie. Elle décide alors de s'exiler et après un séjour en Suisse, s'installe en Belgique.

Retraçant l'histoire de ce procès dans *Marc de Montifaud devant l'opinion publique*, rédigé cinq ans plus tard à Bruxelles sous la forme d'une lettre à Félix Delhasse, elle soupçonne l'évêque Dupanloup, confesseur de la Maréchale de Mac Mahon, d'avoir été l'instigateur de son inculpation. Elle accuse également une certaine Olympe A.³⁶, « conférencière du boulevard des Capucines, anciennement attachée à la police de l'Empire » et à la comtesse de M.³⁷, « monstrueuse créature condamnée pour adultère, directrice d'une agence matrimoniale que le Ministère de l'Intérieur s'est attaché comme espion », qu'elle juge responsables de la cabale menée contre elle.

d'une condamnation qui la frappa pour injures et diffamation le 13 mai 1878.

34. Paul HIPPEAU, « Marc de Montifaud » dans *La Galerie contemporaine*, (ca. 1878).

35. *Ibidem*.

36. S'agirait-il d'Olympe Audouard dont elle trace un portrait dans *L'Artiste* du 1er mars 1875?

37. La comtesse de Mannoury d'Ectot, auteur de plusieurs romans érotiques (*Les cousines de la colonelle*, *Le Roman de Violette*,... etc.), est sans conteste la « monstrueuse créature ». Dans l'article qu'il lui consacre dans *La Quinzaine littéraire* en 1966, p. 12, intitulé « Une Effervescente amie des zutistes », Pascal Pia pense que Villiers de l'Isle-Adam serait à l'origine de la querelle entre les deux femmes. Il aurait fait appel à l'agence matrimoniale de la comtesse pour trouver une riche héritière à épouser, après s'être détourné de Madame de Montifaud en qui Pia voit une ancienne maîtresse.

En 1878, elle publie *Racine et la Voisin*³⁸, une étude historique sur l'implication de Racine dans le procès de l'empoisonneuse, ainsi qu'un recueil d'études sur *Les Romantiques*³⁹, parues dans l'*Artiste* les années précédentes.

Puisque les études historiques l'ont menée devant les tribunaux et qu'on lui refuse désormais les documents qu'elle sollicite à la Bibliothèque Nationale⁴⁰, Marc de Montifaud décide de se consacrer à la fiction et entame un cycle de romans intitulé *La Comédie contemporaine*, en hommage à Balzac dont elle se veut la disciple. *Madame Ducroisy*⁴¹ paraît en 1878, suivi de peu des *Dévoiyés*⁴².

Mais ces oeuvres d'imagination ne semblent pas mettre leur auteur à l'abri des démêlés avec la Justice. En effet, à peine parue, la première fait l'objet de nouvelles poursuites judiciaires et le 14 décembre 1878, le tribunal correctionnel de la Seine condamne Madame de Montifaud à une peine de quatre mois de prison et à une amende conséquente pour outrage à la morale. La *Gazette des Tribunaux* du 15 décembre 1878 reproduit dans ses pages les passages incriminés et l'oeuvre obtient un succès de scandale qui fait monter les ventes.

Marc de Montifaud voit dans ce procès une victoire de l'antiféminisme et elle ne s'étonne pas trop de la sanction qui la frappe quand elle peut lire dans certains journaux bien pensants des tirades qui font écho aux attaques contre les femmes écrivains en opposant création et procréation, jugées incompatibles: « En thèse générale, mieux valent des enfants que des livres à l'actif d'une femme, ces livres fussent-ils beaux et ces enfants médiocres. N'aimerait-on pas mieux qu'elle passe sa vie à débarbouiller d'obscurs marmots et qu'elle ne sache pas écrire? »⁴³.

A partir de ce moment, elle prend conscience de l'acte provocant et contestataire que représente l'écriture d'une femme et lie définitivement sa vie à son oeuvre, refusant que l'on dissocie sa personne de son

38. Paris, impr. D. Bardin, 1878.

39. Paris, impr. A. Reiff, 1878.

40. *Marc de Montifaud devant l'opinion publique, op.cit.*, p. 27.

41. Paris, Sagnier. Bien que la couverture indique 1879, les poursuites engagées contre le livre dès 1878 attestent sa publication cette même année.

42. Paris, impr. Collombou et Brulé, 1879.

43. Cité dans *Marc de Montifaud devant l'opinion publique, op.cit.*, p. 31.

statut d'auteur. « Ma vie d'auteur est tellement liée à ma vie privée, qu'il me serait impossible d'en faire deux parts »⁴⁴.

L'écriture acquiert pour elle une force subversive et devient partie intégrante de son identité: « j'ai plus fait que d'en écrire [des romans], j'en ai profondément vécu »⁴⁵. Refusant de faire le deuil de l'écriture pour redevenir simplement « l'épouse de », elle réclame non seulement le droit de prendre la plume mais aussi celui d'aborder sans détour, en vertu du « droit imprescriptible du romancier »⁴⁶, « les rouages les plus secrets, les emportements les plus exubérants de la passion »⁴⁷, prête à braver l'autorité des hommes de loi comme celle des hommes de lettres.

Les passions décrites vont de pair avec la passion d'écrire et Madame de Montifaud reconnaît que les souffrances endurées suite à la condamnation de ses livres « n'atteignaient pas le *summum* d'ivresse pure, d'ivresse artistique, que certaines pages des *Dévoyés* ou de *Sabine*, enfantés dans l'horreur de la claustration, sous la surveillance des jésuites, faisaient vibrer dans [son] cerveau endolori »⁴⁸. Elle se sent transportée quand elle voit la forme écrite se sculpter sous [sa] plume, comme l'argile se pétrit sous les doigts »⁴⁹. Prise dans une véritable révolte prométhéenne, elle réclame à l'homme sa part de feu sacré en revendiquant le droit d'éprouver « les mâles frissons de l'enfantement laborieux ».

Ces « mâles frissons » peuvent surprendre sous la plume d'un écrivain qui condamne la discrimination sexuelle. L'expression semble en effet sous-entendre que la création est par essence masculine comme la jouissance qu'elle entraîne. Or, l'auteur n'utilise pas le mot « création » pour la désigner mais bien « enfantement », généralement réservé à la procréation et en tous cas fortement connoté de sèmes « féminins ». La juxtaposition de ces deux termes produit un échange de sèmes qui fait de l'écriture l'activité littéraire « bisexuelle » par excellence où chaque sexe peut se réaliser sans renier sa nature.

44. *Idem*, p. 13.

45. *Idem*, p. 8.

46. *Idem*, p. 10.

47. *Idem*, p. 35.

48. *Idem*, p. 36.

49. *Ibidem*.

Lorsque l'amende sanctionnant *Madame Ducroisy* est relevée, Marc de Montifaud s'enfuit en Belgique. Elle arrive le 13 décembre 1878 à Bruxelles où elle sollicite l'autorisation de séjourner. La Belgique a beau jouir d'une régime plus libéral concernant la presse et avoir une réputation de repaire pour l'édition grivoise, la police des étrangers surveille de près les proscrits et Madame de Montifaud fait l'objet d'une enquête. On la suspecte sérieusement d'être compromise dans le commerce d'ouvrages licencieux et de profiter de sa présence en Belgique pour écouler des livres obscènes⁵⁰.

Constamment menacée d'expulsion, elle devra se battre pour obtenir ses permis de séjour et vivra dans l'attente continuelle de prolongements et de délais. En janvier 1879, elle fait paraître la défense de *Madame Ducroisy*⁵¹ qui, selon elle, n'a d'immorale que l'ardeur avec laquelle elle a traité « certaines questions d'économie sociale » : « Malheur à l'écrivain qui, pareil à moi, dans un livre, se permet d'exprimer l'inquiétude et le découragement de l'homme moderne, de l'exciter à la lutte alors qu'il est sous-entendu qu'on devra, par je ne sais quelle horrible conspiration avec les bourgeois, tuer le nerf chez lui, et l'empêcher de réfléchir à ses destinées »⁵².

A la lecture de ces lignes, on ne s'étonnera pas de la retrouver le 25 avril 1880 donnant une conférence intitulée *La Réhabilitation de Satan* au Cercle de la Libre-pensée de Liège. Elle y laisse libre cours à son goût du paradoxe en développant la thèse selon laquelle Satan est le symbole du progrès et constitue une force positive par son esprit d'insoumission et de revendication, son courage, son amour de l'indépendance et sa bonté pour les simples et les malheureux. Et de conclure que l'ange déchu engage l'homme à rechercher le bonheur en brisant les chaînes des religions et de la servitude. Cette conclusion enflamme l'enthousiasme d'un auditeur qui rend compte du discours de Madame de Montifaud dans *Le Perron de Liège* en interpellant ses lecteurs : « Ne pensez-vous pas qu'une pareille conférence, surtout de

50. Rapport de police du 29 octobre 1884, Archives Générales du Royaume (Bruxelles), Sûreté publique, Police des étrangers, n°350248, Dossier Marie-Amélie Chartroule.

51. Marc de MONTIFAUD, *Madame Ducroisy. La presse et la justice, précédé d'une lettre de Raoul Postel, Ancien magistrat et ancien rédacteur de l'Echo universel*, Paris, 1879, p. 44.

52. *Ibidem*.

la part d'une jeune dame, est un véritable acte de courage et une bien bonne action? »⁵³.

Elle profite de la préface à son édition des *Aventures de l'Abbé de Choisy, habillé en femme*⁵⁴ en avril 1880 pour se défendre des accusations dont ses romans font l'objet en France et finit par obtenir l'examen des textes en litige de la part du Ministère de la Justice. Elle reçoit alors du Ministre Bara l'autorisation de résider en Belgique.

La même année, elle édite encore à Bruxelles *Le Hazard du coin du feu*⁵⁵ de Crébillon fils et publie le premier tome de ses *Nouvelles drôlatiques*⁵⁶. Ces quelques contes légers, « aussi éloignés de l'obscénité que Rabelais est à distance du Marquis de Sade »⁵⁷ lui valent pourtant une nouvelle inculpation à Paris. Le premier volume est saisi et elle est condamnée le 2 décembre 1880 à six mois de prison et 500 fr d'amende par défaut.

Loin de renoncer à sa veine satirique, elle fait paraître, toujours à Bruxelles, *Entre messe et vêpres, ou les Matinées de carême au faubourg Saint-Germain*⁵⁸, recueil de nouvelles où le clergé et ses ennemis de la magistrature sont mis à mal.

Elle séjourne un moment en Italie dont le climat est plus profitable à son fils souffrant avant de regagner la France dès la proclamation de la liberté de presse en 1881⁵⁹.

Mais en septembre 1882, elle fait à nouveau parler d'elle en entrant en conflit ouvert avec *Le Figaro*. Elle se reconnaît en effet dans un nouvel article de Maizeroy qui, sous le titre « Madame de Sade », décrit une femme de lettres que son mari force, par des violences, à écrire des ouvrages pornographiques pour faire bouillir la marmite. Hors d'elle, elle fait irruption dans la loge de Francis Magnard, rédacteur du journal, lors d'une représentation à la Comé-

53. *Le Perron Liégeois*, 16 mai 1880 [coupure de presse dans AGR, Sûreté publique, Police des Etrangers... *op. cit.*].

54. *Aventures de l'Abbé de Choisy, habillé en femme, précédé d'une notice et de documents inédits*, par Marc de Montifaud, Bruxelles, Gilliet, 1880.

55. Bruxelles, Gilliet, 1880.

56. Bruxelles, Gilliet, 1880.

57. *Marc de Montifaud devant l'opinion publique. Sa justification. Lettre à M. Félix Delhasse*, Londres, 1882, p. 41.

58. Bruxelles, Gay et Doucé, 1880-1881.

59. La loi du 29 juillet 1881 maintient cependant le délit « d'outrage aux bonnes moeurs ».

die-Française et le soufflète de l'article en question. Cet incident sera relaté par les grands quotidiens parisiens et fera passer Marc de Montifaud pour une hystérique tout en attirant à nouveau sur elle l'attention de la justice.

Elle se réfugie une nouvelle fois en Belgique où cette affaire a également fait quelque bruit et où elle n'est plus la bienvenue. Menacée d'expulsion, elle s'en remet à Félix Delhasse qui l'encourage à dissiper le malentendu qui pèse sur ses œuvres et sa conduite. Elle publie *Marc de Montifaud devant l'opinion publique, suivi de notes et pièces justificatives*. Cette plaquette contient la reproduction d'une lettre de Raoul Postel, ancien magistrat et ancien rédacteur de *L'Echo universel* qui avait pris sa défense en 1878 et reconnaissait l'injustice qui lui était faite en admirant son courage et en la comparant à Balzac et à George Sand: « il n'est pour la femme de lettres qu'une seule ressource, celle d'écrire à l'usage des couvents et autres asiles d'orthodoxie des petits livres bien pieux et bien niais, lesquels ne sauraient porter aucun ombrage aux hommes bien pensants qui les liront [...] et les jugeront »⁶⁰.

On ne sait pas précisément quand elle quitte Bruxelles où elle a toujours une adresse en 1885 mais la police belge la soupçonne de s'être rendue à Londres à cette époque⁶¹. Les haines qu'elle suscite semblent en tous cas s'apaiser et ses œuvres suivantes⁶² paraissent sans qu'elle soit inquiétée. Elle publiera même dans les années 1890 des œuvres teintées de lyrisme patriotique⁶³!

60. « Lettre adressée à Mme de Montifaud par M. Raoul Postel, ancien magistrat, à propos du procès de *Madame Ducroisy*, Bruxelles, 24 décembre 1878 » dans *Marc de Montifaud devant l'opinion publique. Sa justification. Lettre à M. Félix Delhasse*, Londres (Bruxelles), 1882, p. 12.

61. Un rapport du 7 novembre 1888 indique qu'elle a quitté son domicile bruxellois de la rue du Progrès depuis 3 ans. Par contre en 1885, l'administration communale de Schaerbeek signale l'inscription de son mari dans les registres de la population à la date du 16 avril.

62. *Sabine* (La Comédie Contemporaine), Paris, Grande imprimerie, 1882; *Les Joyeuses nouvelles*, Paris, impr. J. Cusset, 1882; *Les Folles journées*, Paris, impr. J. Cusset, 1884; *Les Cent nouvelles*, Paris, impr. J. Cusset, 1884; *Monsieur Mystère*, Paris, Bemelmans, 1885; *Celles qui tuent. La Baronne de Livry*, Paris, impr. Deguerois, 1890; *La Fille de Rodin*, Paris, Perrin et Soirat, 1891.

63. *Les Sous-officiers français*, Maison-Laffitte, impr. J. Lucotte, 1890; l'ouvrage a paru la même année sous le pseudonyme de Paul Erasme et sous le titre *Nos Sous-officiers*, Paris, A.-L. Charles; *Un Crime héroïque, monologue patriotique, créé par Réjane, à l'Eden-Concert*, Paris, A. Repos, 1895.

Un voile de discrétion semble à ce moment recouvrir la turbulente personnalité de Madame de Montifaud et le public se détourne quelque peu de ses oeuvres.

En 1897, elle reparait dans les colonnes de *La Fronde*, un des premiers quotidiens féministes. Ce journal, fondé par Marguerite Durand, se présente comme l'écho des critiques et justes revendications des femmes et affiche l'ambition d'être assez professionnel pour être lu aussi par des hommes. L'équipe, entièrement féminine, gère toutes les étapes de la réalisation, de la composition typographique à la rédaction des articles. La célèbre Séverine y fera paraître jusqu'en 1900 ses *Notes d'une Frondeuse*. Parmi les autres collaboratrices, on trouve des féministes engagées comme Maria Pognon, la présidente du Congrès féministe de 1896 ou Nelly Roussel, libre-penseuse et militante du mouvement néo-malthusien, mais aussi des représentantes du mouvement ouvrier, des scientifiques et des écrivains qui donnent des chroniques et des feuilletons. Parmi ces dernières, Marc de Montifaud s'occupe, sous le nom d'Ibo ou d'Erasmus, de la politique étrangère « avec une rare compétence »⁶⁴ selon les dires de Laurent Tailhade qui égratigne cependant le journal comme beaucoup de ses contemporains, ressassant *ad nauseam* les clichés sur la femme qui prétend accéder au monde des lettres et prendre part à la vie politique: « Etrange milieu que cette *Fronde*, où quelques courtisanes, en robes sensationnelles, parmi des poétesses aux cheveux gras, aux ongles noirs, au linge suspect, et des maîtresses d'écoles, discutaient, en buvant du thé ou du vin de champagne, le salaire des pauvresses »⁶⁵.

Une curieuse photographie parue dans un journal montre Madame de Montifaud à cette époque, en habit d'homme, écrivant à sa table, tandis que se profile à l'arrière-plan les silhouettes de trois autres collaboratrices de *La Fronde*. La photographie, de provenance inconnue, porte la légende suivante: « Durant un quart de siècle, ce fut une silhouette du boulevard. Après avoir gagné sa vie en se faisant passer pour un homme dans une verrerie, Marie-Amélie de Montifaud continua à porter le pantalon lorsqu'elle devint féministe et rédactrice à *La Fronde* »⁶⁶.

62. Laurent TAILHADE, *op.cit.*, p. 180.

65. *Ibidem*; voir aussi Han RYNER, « Le Massacre des Amazones », le deuxième article paru dans *La Plume* en 1898, consacré à *La Fronde*.

66. Archives de la Bibliothèque Marguerite Durand, Paris.

En 1900, elle publie un roman exotique illustré de « photographies d'après nature », *La Chair qui aime, la chair qui tue*⁶⁷.

Elle perd son mari le 18 juin 1901 et en 1905 semble devoir faire face à des ennuis de santé et des tracasseries financières. Dans une lettre datée du 25 août 1903, elle confie à Marguerite Durand qu'elle préfère rester la collaboratrice de *La Fronde* plutôt que de « redevenir la secrétaire d'un homme politique dont les travaux ne [l']intéressaient pas »⁶⁸.

La dernière entrée que l'on trouve à son nom dans le catalogue de la Bibliothèque Nationale est un drame patriotique en un acte en vers intitulé *Alsace*⁶⁹ paru en 1904.

Elle meurt probablement vers 1912-1913, peu après la disparition de *La Fronde*, si l'on en croit les souvenirs de Laurent Tailhade.

De l'écriture considérée comme un crime contre la société

En lisant les œuvres de Madame de Montifaud, force est de constater que sa prose n'est pas toujours à la hauteur de ses ambitions et que l'intérêt de ses livres réside plutôt dans un discours second (préfaces, notices et autres avertissements) où elle parvient mieux à exprimer ses revendications et à développer des idées originales. Cet aspect commentatif n'est d'ailleurs pas absent de ses œuvres de fiction dont la narration se trouve régulièrement rompue par des interventions de l'auteur dans les passages les plus osés.

Le discours préfaciel

Chaque préface prend l'aspect d'une défense contre les attaques passées ou futures en s'organisant autour de deux leitmotivs : le droit de l'historien d'aborder tous les sujets et le droit du romancier de dépeindre le vice comme la vertu au nom du réalisme. Erudite, Marc de Montifaud défend la thèse qu'un roman libertin du XVII^e siècle mérite autant qu'on s'y intéresse que la relique du pied d'Ignace de Loyola. Romancière, elle ambitionne de sonder les reins et les cœurs, quitte à mettre à mal la morale, cette « ignoble mégère »⁷⁰. L'ironie

67. Paris, Offenstadt frères.

68. Archives de la Bibliothèque Marguerite Durand, Paris.

69. Paris, A. Michel.

70. Marc de MONTIFAUD, *Racine et la Voisin*, Paris, 1878, p. 1.

et la provocation ne sont pas absentes de ces avant-textes qui sont censés la préserver des accusations et des reproches que pourraient susciter ses écrits mais qui visent plutôt à stigmatiser l'arbitraire de la censure et à souligner l'absurdité des dispositifs auxquels elle contraint l'auteur: « Il est des moments critiques où l'on se trouve forcé, à chaque goutte d'encre que l'on répand, d'écrire au-dessous: Cette goutte d'encre n'est pas destinée à dévorer les institutions saintes... »⁷¹.

Au lieu de diluer cette petite goutte d'encre dans un discours qui viserait à en atténuer la portée subversive, Marc de Montifaud fait ressortir la force corrosive d'une littérature criminelle capable d'empoisonner les esprits au point de mettre en péril l'ordre établi: « En faisant détremper dans une préparation chimique les pages de ce prologue, on n'y trouvera ni mixture de belladone et d'arsenic, ou quoi que ce soit indiquant l'emploi d'un jus criminel »⁷².

Il faut signaler que cette image du poison comme métaphore de l'écriture⁷³ est un topos du discours de la censure qui cherche à préserver les masses ignorantes d'une littérature corruptrice et insane, source de trouble et de décadence, image dont Montifaud se moque en la faisant passer du sens figuré au sens propre.

Les notices jouent également un rôle déterminant dans l'édition que Marc de Montifaud donne des textes anciens. D'une part, il s'agit pour elle de prouver qu'une femme est capable de faire oeuvre d'érudition et de recherche historique pour démonter certains préjugés sur les carences intellectuelles féminines. Elle s'insurge contre l'interdiction faite à la femme d'accéder à certains domaines scientifiques: « j'étais une femme, je ne devais pas me permettre d'être un archéologue, un critique, un bibliographe »⁷⁴. D'autre part, les oeuvres choisies prennent sous sa plume une portée contestataire en devenant synonymes de liberté et de lutte contre l'ordre établi et servent de repoussoir à la littérature fade et conventionnelle de son siècle.

71. *Idem*, p. 7.

72. Marc de MONTIFAUD, « Avertissement » dans *Madame Ducroisy*, Paris, Sagnier, 1879, p. 1.

73. L'image d'une écriture-poison sera récupérée par de nombreux écrivains de la fin du siècle et dotée de connotations positives, notamment par Oscar Wilde dans *Pen, pencil and poison* (1891).

74. *Marc de Montifaud devant l'opinion publique. Sa justification. Lettre à M. Félix Delhasse, op.cit.*, p. 12.

Dans sa notice précédant *Les Triomphes de l'abbaye des Conards*, elle fait de ce texte de 1587 un manifeste contre l'obscurantisme: «comme il serait bienvenu au XIXe siècle le trait conardique, si, par ce mot on entend résistance écrite ou parlée à toute sottise, à tout engouement, à tout principe menteur, à toute flatterie puérole envers une nation... »⁷⁵.

Dans sa *Notice sur le style romanesque et réponse aux attaques contre Corneille Blessebois*, elle s'en prend aux « faux-monnayeurs de la littérature »⁷⁶, ceux qui offrent à la société un miroir flatteur mais sans intérêt alors que la vocation de l'homme de lettres, Satan moderne, est de combattre les dogmes et les préjugés de son temps.

Marc de Montifaud éprouve une véritable fascination pour les auteurs libertins des XVIIe et XVIIIe siècles, les Laclos, les Louvet, les Crébillon dont elle admire la verve et l'audace, si éloignées de la littérature « au gros miel et à la guimauve »⁷⁷ qui fait les délices de Monsieur Prudhomme. La peinture de la sensation dans un langage brillant et sans détour, « une prose étincelante [...] où l'on voit surgir l'allure pimpante des mots pointant ça et là comme des bouches de mèches allumées »⁷⁸ créent une littérature qui enflamme les esprits et les stimule. L'écriture comme la lecture devient un acte véritablement physique: « Lire Crébillon, c'est entrer dans un cadre de sensations qui vous font éprouver l'hallucination de l'ouïe et du toucher »⁷⁹.

A travers ses analyses des oeuvres libertines, Marc de Montifaud esquisse les grandes lignes de son « art poétique » qui se définit par un rapport physique au langage qu'elle veut langage du corps, langage d'un corps de femme regardé et construit par un oeil féminin, bafouant les interdits qui pèsent à la fois sur l'écriture féminine et l'écriture de la sexualité. C'est dans cette double transgression que l'écrivain féminin tente de forger son identité, son existence en tant

75. *Les Triomphes de l'Abbaye des conards, avec une notice sur la fête des fous par M. de Montifaud*, Paris, Librairie des Bibliophiles, 1874, p. xxxj.

76. Pierre-Corneille BLESSEBOIS, *Le Lion d'Angelie précédé d'une notice sur le style romanesque et réponse aux attaques contre Corneille Blessebois par Marc de Montifaud*, Bruxelles, Lacoux, 1877, p. viij.

77. CREBILLON fils, *Le Hazard au coin du feu*, Bruxelles, Charles Gilliet, 1880, p. IV.

78. *Idem*, p. LXXII.

79. *Ibidem*.

qu'auteur ne pouvant être légitimée que par un langage propre et perçu comme tel.

L'amour physique du mot devient pendant ce tournant du siècle une qualité que l'on reconnaît à la femme et qui deviendra l'un des principaux motifs des études féministes du XIXe siècle: «...les vocables reçoivent ce poids matériel, cette valeur physique, ce ton, ce *goût de chair* [...]. Ainsi se réalise le composé le plus capiteux qui se puisse obtenir avec de l'encre et du papier. Chez l'une, les mots, qui lui sont arrivés parfumés et colorés par ses prédécesseurs, deviennent sensibles au toucher des papilles de notre main... »⁸⁰.

Dans les plaquettes qu'elle publie pour défendre ses oeuvres et justifier ses choix esthétiques, Marc de Montifaud doit faire face à deux types d'accusation qui relèvent d'un même préjugé masculin, à savoir que la femme n'a aucune imagination et qu'elle est donc réduite dans ses oeuvres à imiter ou à raconter sa propre vie.

A l'accusation d'avoir plagié les naturalistes, émise notamment par Charles Monselet dans *L'Événement*, qui remet en cause son statut d'auteur à part entière, elle répond dans sa défense de *Madame Ducroisy*, reprenant à son compte les injures généralement adressées aux femmes de lettres: « Si je suis une monstruosité, une aberration des lettres, [...], je n'ai intentionnellement pastiché personne [...], je suis moi, moi tout seul, ce qui n'est certes pas assez; mais enfin je suis moi ».

Les détracteurs de Madame de Montifaud, qui s'indignent de la liberté qu'elle prend à décrire certains vices et certaines passions au point de prétendre que sa vie doit ressembler à celle de ses héroïnes, aiment à perfidement l'interroger: « Comment une femme réputée honnête, peut-elle aborder sans rougir la peinture de certaines passions? [...] Comment... ose-t-elle peindre la société telle qu'elle est, et divulguer la chaleur de certains sentiments coupables... »⁸¹.

Elle agitera toujours devant ceux-ci la « page vierge de son existence »⁸² de bonne épouse et de mère irréprochable, capable, selon Tailhade, d'annoter les oeuvres libertines dont elle prépare l'édition tout en écumant ses confitures.

80. Charles MAURRAS, « Le Romantisme féminin. Allégorie du sentiment désordonné », *op.cit.*, pp. 228-229.

81. Marc de Montifaud devant l'opinion publique..., *op.cit.*, p. 9.

82. Marc de Montifaud devant l'opinion publique..., *op. cit.*, p. 56.

Le discours historique

Ces textes qui valent à Marc de Montifaud la réputation d'être « le pourfendeur des traditions catholiques »⁸³ sont centrés sur des figures féminines atypiques, des courtisanes de l'Antiquité aux vestales de l'Église en passant par les viveuses du XVII^e siècle, qui célèbrent une véritable religion du plaisir en jouissant de toutes les libertés physiques et intellectuelles tout en possédant un réel pouvoir au sein de la société: « La femme ne se montre pas prude, elle ne se cache pas pour vivre la vie qu'elle a choisie [...]. La femme est écrivain, comédienne, musicienne, pleine de passion, ardente, caressante »⁸⁴.

Dans ces livres, le passé sert à nouveau de repoussoir au présent et la femme moderne devrait selon l'auteur se reconnaître en Aspasia, la maîtresse de Périclès, venue à Athènes pour fonder une école de rhétorique, reine de l'art de la séduction ou Hroswitha, l'abbesse lettrée qui avait fait de son couvent un théâtre, au lieu de vivre dans la honte et le secret de l'alcôve des passions cachées tout en affichant une vertu feinte.

Le discours critique

Les critiques qu'elle propose à *L'Artiste* fourniront à Marc de Montifaud les premières occasions d'exprimer ses idées esthétiques qui s'articulent autour de deux axes: la passion contre la raison et le réalisme contre l'idéalisme. Les questions de la pâte et de la couleur de même que le débat autour du nu lui permettent de prendre position dans le champ artistique et de motiver, par un détour par la peinture, ses futurs choix littéraires.

Admiratrice des romantiques, elle partage avec eux le goût pour l'audace, la haine du gris, la furia du mouvement et le choc des effets, contre « cette propreté minutieuse de la palette, cette façon de peindre bien nette et bien luisante où les vernis collent des accessoires comme du cosmétique, épreuves photographiques à force d'être exactes dans les détails, peinture honnête, laborieuse faite pour

83. *Idem*, p. 12.

84. Marc de MONTIFAUD, *Aventures de l'Abbé de Choisy, abillé en femme, précédé d'une notice et de documents inédits*, op.cit., p. XXXIX.

l'éducation des mères de famille... »⁸⁵ qui fait trop souvent l'ordinaire des Salons.

Contre la logique, le savoir-faire et la précision du dessin, elle vante la matière en fusion, « l'accent de feu qui se mêle à la pâte du coloriste »⁸⁶ seul capable de rendre les subtiles nuances de l'incarnat. A un coup de pinceau vigoureux doit correspondre un oeil prêt à débusquer la réalité dans ses moindres replis, capable de la regarder en face sans avoir recours au philtre de l'idéalité qui la rendrait plus tolérable ou plus belle.

Cette « école des yeux », c'est à l'exposition des impressionnistes de 1874 qu'elle la découvre: « On oublie trop en un mot, que l'idée n'est rien en peinture, et qu'elle n'a pas le droit de tronquer un contour ou d'escamoter quelques chairs. La peinture, c'est la substance, la matière, la vie; nous ne devons pas la transformer en rêve, en balbutiements de notes. Toutes ces « intellectualités » ne valent rien, et voilà pourquoi, en principe, l'exposition du boulevard des Capucines, qui a prêté au rire, nous en convenons, et qui s'est montrée si brutale dans ses conséquences, avait du bon, en ce sens qu'elle révélait partir d'un principe qui forçait l'oeil à voir et la main à agir »⁸⁷.

Elle se range d'emblée aux côtés de ces rebelles « insoumis et démolisseurs de conventions »⁸⁸ dont la peinture est une insulte au « chic » bourgeois. Elle apprécie les « gammes franches et carrées »⁸⁹ du *Déjeuner* de Monet, la « pâte épanouie »⁹⁰ de Renoir mais c'est la *Blanchisseuse* de Degas qui attire tout particulièrement son attention à cause de « son coloris d'une note aussi montante » et de « ses chairs pétries avec une sorte de rudesse »⁹¹.

Avec les petites danseuses de Degas, l'école des yeux devient aussi école de la chair qui ose lever le voile sur des nudités qui n'ont plus rien d'académique et montrer la féminité dans sa splendeur et ses misères, à l'encontre de ces héroïnes qui « ressemblent aux figures

85. Marc de MONTIFAUD, « Le salon de 1875 » dans *L'Artiste*, 1er mai 1875, p. 292.

86. Marc de MONTIFAUD, « Le Salon de 1874 » dans *L'Artiste*, 1er mai 1874, p. 301

87. Marc de MONTIFAUD, *L'Artiste*, juillet 1874, p. 20.

88. Marc de MONTIFAUD, « Exposition du boulevard des Capucines » dans *L'Artiste*, 1er mai 1874, p. 307.

89. *Idem*, p. 308.

90. *Idem*, p. 309.

91. *Idem*, p. 310.

orthopédiques dont on rectifie les défauts de taille ou de hanche à l'aide d'un appareil »⁹². « La chorégraphie, qui met en dehors toutes les rondeurs plastiques, offre une attrayante révélation à celui qui étudie avec amour les ondulations de hanches, et les courbes serpentine des mouvements. Aussi la *Classe de danse* est-elle une fine et profonde étude, où ressort ce qu'on ne rencontrera jamais chez certains peintres de genre qui rougiraient de mettre dans une toile de quelques pouces des figures non drapées: l'étude de la femme dans ses nudités opulentes, dans ses lignes anatomiques élégantes ou grêles. M. Degas montre avec une même verve spirituelle des omoplates perçantes et découpées, et des jarrets rebondissants sous lesquels s'attache un bas si bien tiré ... »⁹³.

Ce sont les détails discordants, voire les défauts de l'anatomie, qui font la vérité de la peinture, ce « peu de chair rose et nue »⁹⁴ qui fait scandale dans le tableau présenté par Cézanne, « le frisson de l'épiderme qui hérissé le petit poil des cuisses et du ventre » dans la *Danaé* de Charbonnel.

De ces déambulations à travers les expositions, Marc de Montifaud retient la vivacité de la couleur et de la touche, la fusion de la chair et de la matière picturale et surtout la mise à nu du corps humain dont la description, si elle est permise au critique pendant la période des Salons, semble toujours être refusée au romancier...

Le discours fictionnel

Les romans de Madame de Montifaud racontent des histoires de passions impossibles, contraires aux lois et aux bienséances, entravées par les faux dévôts et les suppôts de l'ordre bourgeois. Sa *Comédie contemporaine* met en scène un groupe de libres-penseurs, les « dévoyés », qui entrent en croisade contre les malversations du gouvernement et dénoncent les injustices sociales.

L'auteur installe dans ses livres une polyphonie qui permet de faire entendre la parole dominante tout en la détournant. Si la fin de *Madame Ducroisy* s'achève sur la victoire de l'ordre bourgeois et semble à première vue tragique, elle ouvre néanmoins sur un discours

92. Marc de MONTIFAUD, *Les Romantiques*, Paris, 1878, p. 3.

93. Marc de MONTIFAUD, « Exposition du boulevard des Capucines » *op.cit.*, pp. 309-310.

94. *Idem*, p. 310.

en creux, sorte de mise en abîme négative qui engage à considérer le livre qu'on s'apprête à refermer comme un acte de subversion en soi. En effet, les « publications philosophiques et historiques abominables qui expriment les ardeurs les plus insolites, les passions les plus outrées »⁹⁵ que cherchent à combattre de fort peu recommandables dames de charité pour préserver l'innocence des masses ouvrières, ne sont autres que les propres écrits de Marc de Montifaud. Ainsi, si le héros du livre échoue dans son projet contestataire, le lecteur prend le relais et aura de toute manière le dernier mot.

De même, l'épilogue de *Sabine* semble projeter le lecteur hors du livre, là où, tandis que les sbires du gouvernement festoient en pensant savourer en toute impunité les fruits de leurs répréhensibles actions, « dans une salle du quartier de Belleville, nue comme le Forum »⁹⁶ s'ouvre une conférence socialiste suivie par trois mille hommes.

Les héroïnes de ces romans sont des femmes exceptionnelles, prêtes à tout pour sauvegarder leur passion. Sabine est une « chercheuse », une « inventrice »⁹⁷, c'est une nature « fiévreuse [...] où la sève bout [...], où le couvercle du cerveau menace à chaque instant de sauter »⁹⁸, mue par le désir de se réaliser en tant que femme et en tant qu'individu dans une société qui n'autorise ce genre de rêve de puissance qu'aux hommes: « L'ambition d'être « quelqu'un » lui sautait à la gorge; elle éprouvait vaguement le besoin des natures viriles de s'incuber dans une action, de mener jusqu'au bout une oeuvre, d'imposer son autorité à un groupe de gens »⁹⁹.

Pour décrire la passion qui s'empare de ses héroïnes, « depuis le premier mot de son anatomie jusqu'au dernier »¹⁰⁰, Marc de Montifaud se heurte évidemment à l'obstacle de la censure. En défendant *Madame Ducroisy* contre les accusations d'obscénité, elle soulignera avec ironie l'absurdité des contraintes imposées à l'écrivain par la morale. « Je proposerais même pour ne blesser aucune oreille, de laisser en blanc dans le livre un espace de deux cents feuillets, de prier le lecteur de remplacer par sa propre imagination, ce que

95. Marc de MONTIFAUD, *Madame Ducroisy...*, *op.cit.*, p. 393.

96. Marc de MONTIFAUD, *Sabine*, Paris, Grande Imprimerie, 1882, p. 356.

97. Marc de MONTIFAUD, *Idem*, p. 280.

98. *Idem*, p. 51.

99. *Idem*, p. 270.

100. Marc de MONTIFAUD, *Madame Ducroisy...*, *op. cit.*, p. 20.

l'auteur ne mettrait pas en relief, avec cette noble indicative: La personne qui a acheté ces pages vierges est instamment priée de suppléer par le génie de son invention à tout ce qu'elles ne contiennent pas »¹⁰¹.

Pour parler du désir ou de l'acte sexuel, elle a recours, comme beaucoup de ses contemporains, au déplacement. Ainsi, dans *Sabine*, au lieu de dépeindre l'étreinte des amants, elle focalise la description sur les draps qui ont gardé les empreintes de leurs corps: « Ces draps sur lesquels pesaient l'immobilité de son corps gardaient le pli de l'ivresse éprouvée, de l'odeur latente du baiser. Leurs membres s'y étaient coulés, la peau y avait senti la caresse de la batiste parfumée; leurs reins y avaient roulé, enlacés l'un à l'autre, flambants, enragés »¹⁰².

Dans *Madame Ducroisy*, ce sont les plantes de la serre qui deviennent réceptacles du désir du héros et se transforment en une flore obscène qui appelle à la luxure: « Elles se dressaient hardies, provocantes, chiffonnées, affectant des coupes de lèvres qui avançaient, froncées de dépit, haletantes... »¹⁰³.

Dans d'autres cas, le détour se fait par un regard de peintre qui opère un fractionnement du corps dont les détails laissent deviner la nudité sans la montrer: « Un amoureux de la ligne devenait quand même un coloriste effréné, en face de ces roses et de ces notes laiteuses de la peau éclatant par petites touches sur une omoplate et ou un bout de menton »¹⁰⁴.

Mais en règle générale, elle préfère renoncer à l'objet de sa description par une ellipse qu'elle souligne d'un commentaire extradiégétique. Au lieu d'é luder la difficulté, elle préfère rompre la narration pour mettre en évidence le manque avec une ironie féroce: « Le 17 janvier, au matin, la porte de M. Aloysius Brandt s'étant ouverte tout à coup... -Ah! pardon, une parenthèse. Hâtons-nous de dire que si la porte s'ouvrait ainsi, ce n'est pas qu'elle fut construite sans verrous. Juste ciel! gardez-vous de le croire, ce serait une véritable indécence que d'introduire dans un roman une porte qui n'aurait point de

101. *Idem*, p. 22.

102. Marc de MONTIFAUD, *Sabine*, *op.cit.*, p. 278.

103. Marc de MONTIFAUD, *Madame Ducroisy...*, *op.cit.*

104. *Idem*, p. 82

verrous; indécence de forme, indécence d'intention, indécence qui touche nécessairement aux mœurs... »¹⁰⁵.

Elle se plaît à démonter les stratégies littéraires qui désamorcent la puissance de certaines évocations en bannissant les mots trop crus. Quand elle doit décrire une femme de petite vertu, elle feint de s'interroger: « Pour nous servir d'une métaphore qui ne nous envoie pas au bain, nous dirons... Comment dirons-nous »¹⁰⁶.

Dans *Les Dévoyés*, elle engage le dialogue avec son héros et lui reproche de lui faire risquer la prison: « Voyez, s'il vous plaît, la situation désagréable qui nous est faite chaque fois qu'une de vos frasques nous amène par devant l'autorité de notre pays »¹⁰⁷.

Dans l'une de ses nouvelles drôlatiques¹⁰⁸, elle critique cet absurde recours aux périphrases. Les « délices de l'Esprit-Saint » et la « bassinoire », expressions qui servent au couvent à désigner certaines parties du corps qu'une jeune fille ne saurait nommer sans commettre un péché, valent à l'héroïne malentendus et mésaventures lors de son entrée dans le monde.

Dans *L'amende honorable*, la locution périphrastique se fait intertextuelle et insiste sur les libertés permises aux écrivains naturalistes: le héros de l'histoire se retrouve, à la suite d'une mauvaise plaisanterie, devant une rangée de femmes lui présentant « l'endroit opposé à une certaine rotondité nommée en toutes lettres dans *l'Assommoir* »¹⁰⁹.

En conclusion: une féministe, en lutte contre les normes?

Discours contraint, réduit à une langue inodore et sans relief par la censure, la description de la sexualité et du corps reste pour Marc de Montifaud un rempart à abattre pour correspondre à l'image qu'elle se fait de l'écrivain et exister comme auteur à part entière.

Si ses romans ne cessent de dire l'échec de sa vie et de son oeuvre, ils semblent malgré tout ménager quelques ouvertures entre les lignes

105. *Idem*, p. 8.

106. *Idem*, p. 77.

107. Marc de MONTIFAUD, *Les Dévoyés*, *op.cit.*, p. 51.

108. Marc de MONTIFAUD, « Les Délices de l'Esprit Saint et la bassinoire » dans *Les Nouvelles drôlatiques*, vol. 1, Bruxelles, Gilliet, 1880.

109. Marc de MONTIFAUD, « L'Amende honorable », *Idem*, vol. 5, p. 33.

et l'amertume, quelques pages blanches où d'autres femmes arriveront peut-être à écrire ces fameux mots trop vifs qu'elle n'a pu tracer.

Celle que Charles Monselet appelait Quiquengrogne¹¹⁰ laisse une oeuvre inégale et l'image d'une irrégulière de la littérature qui fut amenée à payer le prix fort son entrée comme par effraction dans le monde des lettres. Faut-il voir en elle un insupportable bas-bleu, une militante féministe ou une vulgaire pornographe avide de scandale? Son parcours demeure plein de contradictions et de zones d'ombre mais témoigne en tous cas de la difficulté pour la femme du XIXe siècle d'échapper au rôle que l'homme avait écrit pour elle.

110. Laurent TAILHADE, *Quelques fantômes de jadis*, Paris, Edition française illustrée, 1920, p. 178.

L'écriture et les femmes en Belgique au tournant du siècle

Pierre van den Dungen

L'approche historique des images de femmes dans la création romanesque reste en grande partie ignorée des chercheurs belges, souvent étrangers à la réflexion féministe. Celle-ci est considérée comme une part marginale de l'histoire culturelle, elle-même peu exploitée. Cet oubli fâcheux, –ou ce manque d'intérêt coupable?–, relève-t-il d'une crainte d'empiéter sur les études littéraires proprement dites, un domaine dans lequel les compétences des historiens risquent d'être prises en défaut?

L'essai proposé esquive, peut-être, la chausse-trappe parce qu'il n'a pas l'ambition de s'interroger sur les qualités de style des auteurs abordés ni d'émettre une opinion sur leurs visées artistiques. L'idée qui le sous-tend consiste en une lecture « féministe » d'oeuvres littéraires perçues comme des documents historiques, susceptibles dès lors de livrer des indices sur les topiques d'une époque déterminée, en l'occurrence la fin du siècle dernier.

Apparaissent ainsi, parfois en filigrane, des éléments du discours reflétant essentiellement un sentiment de « peur » face à une altérité, celle du sexe « opposé »¹. Car la violence et la virulence de la misogynie fin de siècle surprennent le lecteur d'aujourd'hui. Même s'il

1. M. PERROT dans « Le sexe écrit », préface du livre de Annie STORALAMARRE, *L'enfer de la Troisième République. Censeurs et pornographes (1881-1914)*, Paris (Imago-Auzas éd.) 1990, parle de « recherche soucieuse de voir le refoulé, les hantises, l'imaginaire sexuel d'une société » (p. I).

est clair que la misogynie n'est pas le propre de l'époque considérée, cet article montre qu'elle y connaît une vigueur remarquable. La lecture d'œuvres de fiction permet, semble-t-il, de mieux en percevoir les présupposés et les « arguments ». Les situations et les personnages mis en scène stigmatisent en effet des comportements de femmes aux aspirations nouvelles, en quête d'une certaine émancipation et dont les revendications pour occuper une position davantage reconnue dans la sphère publique sont jugées « déstabilisantes », voire délétères, pour l'ordre social établi.

Notre approche permet en fait de mieux expliquer l'ostracisme, quasi unanime, des déclarations alors adressées aux femmes. Ces prises de position n'émanent pas des seuls créateurs belges; il suffit de lire Schopenhauer ou le traité du docteur Moebius²; des écrits de Strindberg tel l'article sur « L'Infériorité de la femme »³ ou encore Proudhon, à l'origine de sentences misogynes mémorables⁴, pour se convaincre de l'antiféminisme phénoménal de la plupart des écrivains et des penseurs de la fin du 19^{ème} siècle.

Le propos des romancières belges, à une notable exception près, ne diffère pas vraiment, quant au fond, de celui tenu par leurs confrères

2. J.-P. MOEBIUS, *De la débilité mentale physiologique chez la femme*, Paris, Solin, 1980. L'édition originale allemande date de 1898. Elle a connu des traductions et de nombreuses rééditions. Le Dr Moebius y défendait l'idée que la faiblesse d'esprit des femmes était non seulement naturelle mais nécessaire à l'harmonie sociale. Dans l'intérêt de la race humaine, il fallait dès lors protéger « la femme de l'intellectualisme » (p. 53) car « s'il pouvait se faire que les facultés féminines aient le même développement que les facultés masculines, les organes génitaux s'atrophieraient et nous serions en présence d'un androgyne aussi laid qu'inutile » (p. 32).

3. Paru dans paru dans *La Revue Blanche* en 1895. L'auteur affirme que « la prétention de la femme à s'égaliser à l'homme n'est qu'une despotique exigence ». Il écrit encore: « (cette prétention) vise à l'abaisser jusqu'à elle car il lui est impossible de s'élever jusqu'à lui. Et c'est ce que je voudrais affirmer par la formule suivante: A (l'homme) et B (la femme) partent d'un point C, A avec une vitesse de 100, B avec une vitesse de 60. Quand B rattrapera-t-il A? Solution: « jamais » (si dans la formule on indique l'avance de l'homme, l'absurdité de la proposition sera plus éclatante encore »: (cité dans M. DOTTIN-ORSINI, *Cette femme qu'ils disent fatale. Textes et images de la misogynie fin de siècle*, Paris Grasset, 1993, p. 342).

4. Sur Proudhon et les femmes: N. PRIOLLAUD, L. LEVI et S. MESSINGER, *La femme au XIX^{ème} siècle*, Paris, 1983, qui citent notamment des passages saisissants de *La pornocratie ou les femmes des temps modernes* (une œuvre posthume, entamée à Bruxelles en 1859, inachevée et publiée en 1875).

masculins. Elles-mêmes rangées parmi les « émancipées » en raison de leur statut de femmes-artistes, elles adhèrent cependant au discours sur la place « naturelle » des femmes au foyer, parce que leur propre marginalisation les incline à souscrire, –au moins en paroles–, aux desiderata de la société afin de ne pas s'en exclure tout à fait.

Car les tenants (masculins) du pouvoir rejettent absolument les femmes en quête d'une nouvelle identité, celles qui cherchent à s'affirmer en tant qu'individus et plus seulement comme « mères et épouses »; celles-là même que la plupart des romanciers qualifient de « nouvelles Eves », porteuses d'une autre perdition, et que les romancières représentent comme des « hybrides », des êtres en perte d'identité.

L'étude historique d'œuvres littéraires permet en définitive de mettre en évidence la réelle crise des genres qui touche la société fin de siècle: la voie ouverte mérite une exploration consciencieuse, des questionnements précis car elle éclaire d'intéressants aspects culturels de ce que l'on peut définir comme un malaise sociétal face à quelques-unes des diverses formes prises par la « modernité ». Le fait que les considérations d'artistes traitées ci-dessous puissent davantage dans le domaine des fantasmes qu'aux sources des réalités socio-économiques, n'enlève rien à leur intérêt dans la mesure où elles créent un référentiel défavorable aux tentatives de réformes féministes.

L'état présent des recherches en Belgique n'autorise pas à tirer de conclusions générales sur le sujet, aussi cet article se limite-t-il à en amener de partielles en cours de travail, afin de laisser la place à des développements ultérieurs.

Les écrivains, les femmes et « la » femme

L'étude des femmes, de « la » femme comme on dit alors, captive les auteurs belges de la fin du siècle dernier. Des personnalités en vue tentent de cerner les contours de celles qui représentent pour les unes des soeurs de condition, pour les autres des compagnes, des épouses, souvent des maîtresses, adorées ou haïes. On songe notamment à l'essai de Franz Mahutte⁵ où ce partisan du naturalisme distingue, de manière schématique, deux types physiques et psychologiques différents: « la Flamande, de haute taille et de port majestueux, le visage

5. F. MAHUTTE, *La femme d'après les écrivains belges*, Bruxelles, Ed. de la Belgique artistique et littéraire, 1912.

reposé et calme, l'élocution douce, énonce à loisir les mots et les syllabes, le regard clair se promène tranquillement à la ronde... va lentement comme les flots de l'Escaut, ses jugements sont empreints de sagesse... il y a chez elle prédominance du type blond, des yeux bleus. Le plus souvent brune et enjouée, la Wallonne s'exprime avec volubilité dans un débordement de saillies et d'images; elle entre en familiarité subite avec des personnes qui lui sont inconnues... elle gesticule, elle commence par jaser; elle réfléchit ensuite... la Wallonne, haute de taille, solide et sanguine a les yeux bruns ou noirs»⁶.

Quelques romanciers opposent ainsi volontiers la « brune » à la « blonde », la perverse à la sage, la fille du Sud (même s'il ne s'agit que du sud du pays...) à celle du Nord. Dans *Le Carillonneur*⁷, Georges Rodenbach décrit les caractères antithétiques de deux sœurs; si l'auteur les veut toutes deux flamandes, l'une, Godelieve, figure néanmoins la douceur blonde des filles nordiques pétries de mysticisme alors que l'autre, Barbe, symbolise l'impiété et la sensualité parce qu'en elle coule le sang espagnol d'un vénérable aïeul. Barbe, fantasque et irascible, trompe son mari, roule des yeux de braise et ne se satisfait pas de son sort de ménagère tandis que sa sœur affiche au contraire une humeur inaltérable et une « séraphique mansuétude »⁸.

Mais la psychologie étroite du célèbre Tournaisien ne semble guère convenir aux compagnons d'armes de Mahutte, fougueux adeptes du mouvement naturaliste, réalistes en quête de la « vérité nue », dont les oeuvres regorgent de destins de femmes de chair et de sang. C'est entre 1875 et 1895 que ce groupe d'écrivains, influencés partiellement par l'école française de Médan, publie tant à Paris qu'à Bruxelles (notamment chez le libraire-éditeur Kistemaekers) des ouvrages souvent saisis par la justice⁹. Leur littérature heurte la critique et seule la presse progressiste, du *Peuple* à *La Société Nouvelle* en passant par *L'Art Moderne* d'Edmond Picard, la défend parce qu'elle

6. *Idem*, p. 6.

7. G. RODENBACH, *Le Carillonneur*, Paris, Fasquelle, 1897.

8. *Idem*, p. 152.

9. P. DELSEMME et R. TROUSSON (dir.) « Le naturalisme et les lettres françaises de Belgique », n° spécial de *Revue de l'Université Libre de Bruxelles*, Bruxelles, Ed. ULB, 1984.

y voit un reflet esthétique de ses préoccupations sociales¹⁰. Le désir des auteurs n'est cependant pas de fonder une « école », pas même de défendre la cause du peuple, mais plutôt de dénoncer l'hypocrisie puritaine du monde bourgeois.

Camille Lemonnier, romancier « féministe »

Camille Lemonnier est sans conteste le plus fameux d'entre eux, bien que ses recherches artistiques l'aient progressivement poussé au-delà du naturalisme, vers des conceptions rousseauistes.

Le lecteur attentif à la problématique féministe est interpellé par la place de choix que l'écrivain réserve aux femmes. Bourgeoises ou ouvrières, émancipées à l'occasion libertines comme soumises épousées, il parle d'elles avec la passion d'un créateur préoccupé par le sujet. C'est sans doute à raison que Anne-Françoise Luc, dans son étude consacrée au naturalisme belge, octroie la qualité d'écrivain « féministe » à Camille Lemonnier, accordant ainsi un titre supplémentaire à cet écrivain protéiforme que des contemporains avaient élu « maréchal des lettres belges »¹¹.

Le mariage, un marché de dupes...

Le romancier s'en prend particulièrement au mariage bourgeois qu'il figure comme un acte commercial dans lequel la question de la dot importe plus que celle du sentiment amoureux. Et le romancier de représenter les épouses bourgeoises en femmes entretenues, fleurs d'ennui qui se donnent pour de l'argent à des hommes dont elles ne sont pas éprises.

Madame Lupar¹² appartient jusqu'à la caricature à cette « engeance », elle qui n'hésite pas à se prostituer au domicile conjugal avec le premier venu afin de combler des heures vides de toute intelligence. Sous le couvert de la respectabilité bourgeoise, Lupar dont, à dessein, le nom signifie « bordel » à une syllabe près, amasse un argent sale qui permet à la petite famille de vivre dans l'aisance.

10. P. ARON, *Les écrivains belges et le socialisme (1880-1913). L'expérience de l'Art social: d'Edmond Picard à Emile Verhaeren*, Bruxelles, Labor, coll. Archives du Futur, 1985.

11. A.-F. LUC, *Le naturalisme belge*, Bruxelles, Labor, 1990, 180 p.

12. C. LEMONNIER, *Madame Lupar, roman bourgeois*, Paris, Charpentier, 1888, 342 p.

Lorsque le mari devine les agissements de sa femme, il les accepte, trop attaché à son confort matériel et peu enclin à subir un déshonneur public. C'est la prééminence des apparences sur la nature réelle des choses et des êtres ainsi que la crainte paralysante du « qu'en-dira-t-on » que stigmatise ici Lemonnier parce que, selon lui, ils sont les traits fondamentaux d'une bourgeoisie hypocrite.

Aussi Lemonnier ne condamne-t-il pas l'adultère, perçu comme un acte honnête dès lors qu'il permet d'assouvir un désir sain, voire de rompre une atonie conjugale. Ainsi Emmeline Charvet, l'héroïne de *La Faute de Madame Charvet*¹³, décide-t-elle de tromper son mari, sympathique bonhomme, au terme de dix années d'une existence fidèle, rangée mais monotone, un seul instant exaltée par la naissance de leur fille Fanfan. Malgré des heures sublimes passées aux bras d'un amant qui l'initie à des sensations dont elle ignorait tout, elle ne peut cependant dissimuler la vérité à son mari.

C'est alors que chacun reconnaît ses manquements avec honnêteté, ainsi que l'évidente nécessité d'une séparation. Monsieur Charvet était devenu, dès les premières années de leur union, un mari indifférent: « à peine s'interrompait-il de lire pour embrasser sa femme et ensuite se replongeait-il dans son livre en tirant fortement sur sa pipe. Elle [Madame Charvet], au contraire, avait préconçu d'être roulée dans sa large poitrine, avec le bon rire heureux qu'il avait parfois en la revoyant»¹⁴. La passion avait disparu, s'était éteinte; et Monsieur Charvet d'avouer à sa femme qu'il « l'avait moralement abandonnée »¹⁵. Elle, de son côté, se considère comme la principale fautive et se retire pour cette raison du domicile conjugal, où elle laisse à son mari le soin de s'occuper de Fanfan qu'elle viendra voir les dimanches. Sans doute le couple s'aime-t-il encore mais il a dépassé le cap des possibles retrouvailles.

Lemonnier exprime en effet une doctrine toute sensuelle qu'exaltent des personnages aimant avec ferveur, dans une communion d'amour absolu, souvent à mille lieues du « symbole barbare de l'anneau », selon l'expression forte de Suzy, l'héroïne de *Une femme*¹⁶. Le mariage devient par conséquent un marché de dupes dès

13. C. LEMONNIER, *La faute de Madame Charvet*, 1895, Paris, Dentu, 293 p.

14. *Idem*, p. 53.

15. *Idem*, pp. 274-275.

16. C. LEMONNIER, *Une femme*, Paris, Flammarion, 1899, p. 173.

l'instant où les deux partenaires ne s'aiment plus sincèrement, entièrement.

Car il faut aimer! Suzy n'hésite pas à apostropher Philippe, un ami d'enfance, en ces termes: « Mais prenez-moi donc! vous voyez bien que je vous veux! »¹⁷. Ce franc propos désarçonne le garçon, pourtant amateur de femmes et de petites maisons, mais effrayé par un jeu de la séduction aux règles inversées, presque perverses à son goût. Il constate: « les autres c'était moi qui étais allé vers elles, aucune n'était venue la première comme Suzy... Presque toutes avaient eu des amants, et cependant ne se rendaient qu'après un simulacre de défense ». Et le romancier de commenter l'attitude de son héros: «...voilà l'homme frivole à présent était retenu d'une peur timide et respectueuse devant une neuve jeune fille »¹⁸.

Une jeune vierge donc, mais encore une fille « vierge » d'idées préconçues, d'interdits, puisque selon elle un homme et une femme vivant leur passion en dehors du mariage s'approchent davantage de la vérité que deux époux résignés par une vie commune forgée d'habitudes. Attachante Suzy, travestie en homme à l'occasion, enivrée par le tabac des cigarettes qu'elle fume sans cesse, amoureuse du soleil auquel elle offre son corps nu, mais qui, peut-être, un jour, partira « là-bas dans une île soigner les lépreux... pour faire une chose grande, se dévouer à une oeuvre utile et généreuse... seule chose possible et seul durable amour »¹⁹.

Dans l'optique du romancier, les dépravées ne sont pas ces femmes aimantes, ces généreuses jouissant en plein et avec dignité de leur libre-arbitre, mais bien les hystériques folles de Dieu, persuadées de la perversité de la chair et soumises à de néfastes ecclésiastiques.

On se rend compte de la violence d'un tel discours quand on sait combien la bien-pensante société d'alors porte au pinacle les épouses spirituelles du christ²⁰! Moralistes, politiques, journalistes, curés, intellectuels d'obédience catholique, tous estiment que l'éducation des jeunes filles doit s'inspirer au quotidien de la réserve et de la

17. *Idem*, p. 115.

18. *Idem*, pp. 109-110.

19. *Idem*, pp. 304-305.

20. P. VAN DEN DUNGEN, *Féminisme en Belgique (1885-1914), l'émergence d'une idée, sa perception, sa récupération par la société*, Mém. Lic., Histoire, ULB, 1991, pp. 97- 117.

piété des religieuses afin de préserver l'ordre moral, selon eux, chancelant en Belgique. La digne *Revue Générale* elle-même, sous la plume de Prosper Saey, s'élève contre la décadence des mœurs due aux méfaits des réformateurs, notamment féministes²¹.

Des femmes sous influence

Nullement édifié par ces considérations inquiètes, Lemonnier raconte dans *L'Hystérique*²² les tortures morales et physiques endurées silencieusement par Marie-Marthe Joris, dite Soeur Humilité au béguinage, du fait du curé Orléa. Ce dernier ne peut accepter la supériorité spirituelle de la jeune femme, sur le chemin d'une maîtrise totale de la chair. Alors que Marie-Marthe observe ses premiers stigmates aux pieds et aux mains, signes miraculeux par excellence, elle constate également ses premières menstruations qui la « déflorent », selon le vocable peu amène de son confesseur qui n'hésite cependant pas à abuser de son innocence... et à l'engrosser! Orléa se joue d'elle; il lui flagelle le corps, le visage, à l'aide d'orties pendant des semaines afin de l'éprouver et la petite Joris accepte par pure soumission. Et sa réputation de sainte croît sans cesse, au moins autant que les rondeurs de ses flancs! Orléa lui impose alors un avortement avant de l'expulser du béguinage sous prétexte que sa notoriété, qui attire des cohortes de visiteurs, porte atteinte à la sérénité des lieux. La démonstration semble claire: Lemonnier dénonce tout au long du récit, les filles ignorantes et dupes, manipulables à souhait et manipulées, notamment par des hommes d'église dépravés.

A propos du thème traité dans *L'Hystérique*, Mireille Dottin-Orsini²³ rappelle l'influence des expériences du Dr Charcot dont les séances publiques d'hypnose sur des sujets (exclusivement féminins) supposés atteints de troubles nerveux, galvanisaient les foules et retenaient l'attention des naturalistes. L'historienne française opère même un intéressant parallèle entre le travail du fameux savant et le comportement du prêtre Orléa imaginé par Lemonnier qui, « comme

21. P. SAEY, « Le Féminisme », *Revue Générale*, nov. 1898, pp. 700-718; janv. 1899, pp. 60-74 et juin 1899, pp. 708-737.

22. C. LEMONNIER, *L'Hystérique*, Paris, Charpentier, 1885, 356 p.

23. Mireille DOTTIN-ORSINI, *Cette femme qu'ils disent fatale, textes et images de la misogynie fin de siècle*, Paris, Grasset, 1993, 373 p.

un metteur en scène, un montreur de foire ou un hypnotiseur, –comme Charcot–, éveille (les) crises (de Soeur Humilité) à son gré »²⁴.

Camille Lemonnier préfère les évocations de femmes émancipées, telle *Claudine Lamour*²⁵, une chanteuse de variétés à Paris dont il vante la simplicité et même la virginité préservée, trait au demeurant partagé avec Suzy, malgré une vie trépidante dans le milieu interlope du spectacle et de ses coulisses... Amies lesbiennes, admirateurs entreprenants, soirées alcoolisées où il est si facile de « s'envoyer en l'air »: l'exemplarité de la « sainteté », ou au moins de la bonne conduite, n'est-elle pas le propre des femmes comme Claudine, exposées aux errances de l'existence, plutôt que de recluses telle Soeur Humilité? Claudine et Suzy sont des êtres purs, sensibles aux plaisirs de ce monde, certes, mais avant tout à la recherche incessante de l'amour absolu que Claudine trouve finalement en la personne d'un de ses galants jusqu'alors éconduit.

Des héroïnes émancipées

Dans ses romans, Lemonnier aime les femmes qui choisissent et construisent leur vie plutôt que celles qui la subissent au nom d'un antique ordre moral. Ses héroïnes, signalons-le cependant, respectent une totale chasteté comme si, dans l'esprit du romancier, le refus de la soumission à la sexualité brutale de l'homme apparaissait comme une marque suprême d'indépendance d'esprit.

Il prend en l'occurrence le contrepied de l'imaginaire masculin traditionnel où la femme artiste est une prostituée, une mangeuse d'hommes, à la manière de cette Anne Clary dépeinte par F. Charles Morisseaux dans son roman *A travers le vitrail*²⁶. Entretenue par trois hommes, elle a séduit, par ses interprétations brillantes de grande comédienne, un jeune homme naïf qui après de nombreuses humiliations s'aperçoit « qu'elle n'est même pas capable d'aimer un chien »²⁷.

Le discours de Lemonnier se situe sur un autre terrain: il s'en prend avant tout aux préceptes et aux préventions de l'éducation judéo-chrétienne qu'il considère comme archaïques parce qu'ils diabolisent

24. *Idem*, p. 244.

25. C. LEMONNIER, *Claudine Lamour*, Paris, Dentu, 1893, 315 p.

26. F. Ch. MORISSEAUX, *A travers le vitrail*, Bruxelles, Lacomblez, 1904.

27. *Idem*, p. 327.

l'acte charnel. Le romancier s'exprime sur le sujet dans *L'Homme en amour*²⁸, un roman qui accuse les fausses pudeurs, les hontes du sexe, sous la forme d'une confession, peut-être un peu autobiographique... Pour thème central de l'oeuvre, la vie d'un homme marqué dès l'enfance par la notion du péché qui ne parvient jamais à s'épanouir pleinement dans sa vie amoureuse. Prenant le lecteur à témoin, le narrateur parle de ses premiers émois ancillaires, puis de sa rencontre avec Aude, une fille de feu pour qui l'amour est d'abord un acte charnel.

A son corps et à son esprit défendants mais malgré tout endoctriné par une éducation culpabilisante, le héros ne cesse de comparer la jeune femme à « la Bête »²⁹, à celle qui est « de la descendance des femmes animales,... soeur des bêtes de la forêt... » à « la chienne et la louve près des mares appelant le mâle en amour avec un hurlement triste, la force terrible du rut »³⁰. Une sorte de (mauvaise) conscience le pousse à s'éloigner « d'Elle », car elle lui fait ressentir les premiers symptômes de la déchéance morale, celle qui est le fruit de son éducation sexuelle incomplète et castratrice; celle enfin qui est à l'origine de sa connaissance lacunaire de la partenaire, de « l'autre »: « Je traînais le remords de ma force pour avoir méconnu le sens divin inclus en ma chair... la caresse ingénue de la douce femme animale me serait à jamais refusée »³¹, se plaint le narrateur vaincu d'être un homme condamné, « voué à n'aimer aucune femme qu'à travers le goût amer du péché »³². C'est presque résigné qu'il retourne chez Aude qui a déjà préparé le lit, persuadée de son ascendant sur cet homme (sur tous les hommes?) affaibli par les conceptions pernicieuses d'une morale pourtant à la base de notre civilisation!

Voilà la morale judéo-chrétienne, et donc catholique, taxée en quelque sorte de destructrice et, osons le mot, de vicieuse par essence. *L'Homme en amour* est accueilli comme un ouvrage immoral, profondément dangereux, et son auteur doit s'en justifier devant les tribunaux. Ce qu'il fait, convaincu de sa bonne foi, avec l'aide de son défenseur et ami l'avocat Edmond Picard qui, après avoir procédé à la

28. C. LEMONNIER, *L'Homme en amour*, Paris, Olendorff, 1897, 307 p.

29. *Idem*, p. 153.

30. *Idem*, p. 149.

31. *Idem*, p. 291.

32. *Idem*, p. 307.

lecture intégrale de l'ouvrage devant la Cour, obtient l'acquiescement de son client.

Enfin, Camille Lemonnier va, en quelque sorte, au bout d'une certaine logique « féministe » en élaborant deux ouvrages fictivement écrits par des femmes. Dans *L'Arche*, sous-titré « journal d'une maman », une bourgeoise, bonne mère de famille, raconte les déboires de son ménage ruiné par les spéculations frauduleuses de son époux³³. Face au naufrage, elle réagit en femme déterminée, prenant la résolution de travailler au domicile conjugal afin de sauvegarder l'unité de la famille et de préserver l'avenir des enfants. Viennent des temps âpres, une vie sans domestique, ardue, pour cette « ouvrière des heures désespérées » qui fut pourtant « au temps du bonheur, la petite idole adulée et qui s'adule »³⁴.

Bien que Lemonnier reprenne à son compte quelques images doloristes classiques, l'oeuvre suscite cependant les réactions favorables de la presse féministe, réjouie de ce qu'un homme de lettres renommé, autant en Belgique qu'en France, s'intéresse à la cause des femmes. Dans l'organe de « La Ligue belge du Droit des Femmes »³⁵, Jane Brigode regrette néanmoins le sentimentalisme excessif de l'auteur ainsi que sa connaissance lacunaire des talents féminins. Il est trop réducteur, ajoute-t-elle, de confiner les efforts du personnage principal de *L'Arche* aux travaux de couture, particulièrement s'ils s'effectuent à domicile, un mode de travail contre lequel les féministes « libérales » – et socialistes – s'opposent fermement.

En revanche, la thèse de Lemonnier convainc plus lorsqu'il affirme que le travail conscientise la femme et lui ouvre l'esprit. Ainsi, sur le mode des avancées « morales », l'héroïne du roman accueille un couple non marié en son logis, faisant fi d'un « qu'en-dira-t-on » médisant. Sur le thème plus fondamental d'une meilleure compréhension des rouages de l'existence, elle découvre la caducité de ses premières idées sur la question des femmes, principalement lorsqu'il s'agit de les confronter aux fortes exigences du monde du travail. Aussi adopte-t-elle d'autres principes, elle qui sait à présent que « la force de la femme, sa sauvegarde, son recours contre les défaillances est le senti-

33. C. LEMONNIER, *L'Arche, journal d'une maman*, Paris, Dentu, 1894, 340 p.

34. *Idem*, p. 17.

35. J. BRIGODE, « L'Arche, C. Lemonnier », *La Ligue*, 1903, pp. 14-17. Sur Jane Brigode: I. GISQUIERE, C. JACQUES et C. MARISSAL, *Dix femmes en politique*, Bruxelles, Inbel, 1994, pp. 69-89.

ment de son indépendance ». Et d'insister sur la notion nouvelle: « cette indépendance, le travail, un métier, un art, seulement peut la lui donner. Une femme qui sait quelque chose est une femme sauvée »³⁶.

Le romancier conclut par une envolée lyrique de belle facture: « la rédemption par l'amour, ce n'était que de la littérature, mais par le travail, c'est le grand oeuvre social. C'est le rachat de l'humanité »³⁷. Notons qu'à l'époque l'usage d'un vocabulaire teinté de religiosité n'a rien d'exceptionnel sous la plume d'un progressiste: il suffit de relire, notamment, certains écrits de Jules Destrée pour s'en convaincre, lui pour qui le socialisme est la voie rédemptrice qui conduira à un monde meilleur³⁸.

Le second récit de Lemonnier présenté sous la forme d'une confession féminine, *Quand j'étais homme. Cahiers d'une femme*³⁹, constitue une sorte de réquisitoire à l'encontre d'une société masculine, voire « mâle », harceleuse et perverse, qui a contraint l'héroïne à se travestir en homme afin d'obtenir plus de considération et échapper à la misogynie ambiante.

De naturalibus...

Des naturalistes (ce que Lemonnier ne fut que l'espace de quelques romans), ne s'encombrent guère, quant à eux, de psychologie féministe ni même féminine. Certains d'entre eux perçoivent les femmes comme des objets sexuels soumis aux caprices de mâles autoritaires et obsédés, animés de pulsions violentes; la sodomie, la nécrophilie, la prostitution sont autant de sujets provocants, apparaissant de manière récurrente. L'usage de termes crus, tels que « vulve », « rut », « mamelles » ainsi que le choix de personnages aux actes pervers, plongent le lecteur dans des ambiances où le sordide prend le pas, à dessein, sur le « romanesque ».

36. C. LEMONNIER, *L'Arche, journal d'une maman*, Paris, E.Dentu, 1894, pp. 181-182.

37. *Ibidem*.

38. J. DESTREE et E. VANDERVELDE, *Le Socialisme en Belgique*, Paris, Giard-Brière, 1903, (voir notamment le chapitre V, reproduisant une conférence faite par Destrée à la Maison du Peuple de Charleroi et intitulée: « Le socialisme et les femmes »).

39. C. LEMONNIER, *Quand j'étais homme. Cahiers d'une femme*, Paris Michaud, 1907, 370 p.

Ainsi, Jean-François Elslander⁴⁰ raconte, dans *Rage charnelle*⁴¹, l'histoire du Marou, un bûcheron dévoré par d'irrépressibles besoins sexuels. Il vit dans une tour désolée, perdue au fond des bois, en compagnie d'une maîtresse et de sa fille. La femme rend bientôt l'âme, « tuée sous lui, éventrée »⁴². Le terrible satyre se retrouve seul avec la fillette dont on devine le sort peu enviable. Elle parvient cependant à s'échapper mais Marou la retrouve au terme de deux mois de recherche; alors il la viole, puis l'assassine et « sous le vaste ciel sombre d'où descend la brume, silencieuse, triste, ce corps torturé, mort, étalant cyniquement sa plaie polluée, a un aspect lamentable et sinistre »⁴³.

La scène ne calme pas les ardeurs de l'érotomane qui, ne sachant toujours pas réfréner son désir, profane la jeune fille avec une vigueur inouïe. La décomposition du corps commence, inexorable, tandis que le bûcheron lui prodigue encore des milliers de baisers. Et l'on apprend que « les nombreuses marbrures de la peau fendillée étaient comme des nids creusés en pleine pourriture, où fourmillaient toute une cuvée de vers »⁴⁴, ce qui fait croire au sinistre Marou que la morte est enceinte. Il pense soudain qu'elle a peut-être un amant; enfin, pris d'un ultime délire, « il s'étire dans une convulsion suprême... vomit sur elle son dernier souffle, dans un hoquet, et retombe la face contre terre »⁴⁵.

L'évocation que l'on peut qualifier d'obsessionnelle suscite quelque réaction. Edité par Henry Kiestemaeckers, un libre-penseur militant spécialisé dans la publication d'œuvres provocantes, le roman est d'abord saisi par le Parquet de la Seine en 1890, année de la parution,

40. Elslander (Bruxelles, 19-09-1865-Ostende, 11 août 1948), ne peut être circonscrit à son expérience naturaliste. Il est également l'auteur d'œuvres galantes, un pédagogue original adepte de l'éducation rationnelle ainsi qu'un amateur d'art éclairé, ami notamment de Rik Wouters, Louis Thevenet et Edgard Tytgat (voir: P. ARON, « Jules, Jean-François Elslander », *Nouvelle biographie nationale*, t. IV, 1996, pp. 149-152 (à paraître); A.-F. LUC, *Le Naturalisme belge*, Bruxelles, Labor, 1990, 180 p. ; R. TROUSSON « Deux naturalistes oubliés: H. Nizet et J.-F. Elslander », dans *Le naturalisme et les lettres françaises de Belgique, Revue de l'Université Libre de Bruxelles*, Bruxelles, ULB, 1984, pp. 171-185.

41. J.-F. ELSLANDER, *Rage charnelle, roman naturaliste*, Bruxelles, Kistemaeckers, 1890, 409 p.

42. *Idem*, p. 93.

43. *Idem*, p. 280.

44. *Idem*, p. 391.

45. *Idem*, p. 409.

avant d'être confronté aux foudres de la justice belge⁴⁶. Dans une correspondance adressée au Procureur général près la Cour d'Appel de Bruxelles, le procureur du roi à Bruxelles, Willemaers, trouve l'oeuvre « horrible », « d'une brutalité révoltante » et, ajoute-t-il, « malgré le brillant éloge qu'a fait de ce volume *L'Art Moderne*, j'estime qu'il constitue un véritable attentat contre les moeurs... »⁴⁷.

L'inspection scolaire, dont Elslander dépend en sa qualité d'enseignant, recommande, quant à elle, une peine disciplinaire à l'encontre de l'auteur, malgré le prononcé d'un non-lieu le 26 avril 1892. La libérale commune de Saint-Josse où l'écrivain enseigne ne revint cependant pas sur le jugement des tribunaux⁴⁸.

L'histoire que rapporte H. Nizet⁴⁹ dans *Suggestion*⁵⁰ n'est pas moins furieuse. L'intrigue a pour thème les amours « expérimentales » de Paul Lebarrois, démarcheur de son état mais aussi magnétiseur à l'occasion, et de Séphora, une juive attirante qu'il soumet scientifiquement par hypnose afin de « n'avoir devant lui qu'une sorte de beau mannequin vide de pensée, le meilleur avatar de la femme »⁵¹.

Il est bon de souligner le choix posé par l'auteur d'un sujet scientifique, préoccupation majeure et à but démonstratif des naturalistes purs et durs, ainsi que la présence dans le récit d'une « pécheresse » de confession juive, véritable classique de l'ensorcellement amoureux tel que le conçoivent les romanciers au 19^e siècle. La race « maudite » n'hésite pas, en effet, à pervertir les aryens de souche par les grâces prometteuses de leurs femmes.

Certains spécialistes en études féministes croient d'ailleurs bon de rapprocher les formes de la misogynie des romans et essais fin de siècle de celles de l'antisémitisme, estimant que les deux discours puisent aux mêmes haines et nourrissent de semblables griefs. A

46. Henry Kistemaeckers est un habitué des démêlés judiciaires: il fut traîné 38 fois en Cours d'assises pour publication d'oeuvres « provocantes » et fut autant de fois acquitté: P. ARON, « Jules, Jean-François Elslander », *op. cit.*, pp. 149-150.

47. Archives Générales du Royaume (Bruxelles), Fonds « Dossiers Parquet Général », Farde 190 (Dossier année 1892; affaire Elslander, dossier classé confidentiel), lettre du 27-X-1892.

48. P. ARON, *op. cit.*, pp. 149-150.

49. voir note 40.

50. H. NIZET, *Suggestion*, Paris, Tresse-Stock, 2^eme éd., 1891, 368 p.

51. *Idem*, p. 82.

l'appui de leur thèse, ils citent volontiers *Sexe et Caractère*, l'essai fameux d'Otto Weininger⁵² publié en 1903 et réédité plusieurs fois par la suite, dans lequel l'auteur, un jeune « érudit » Allemand de 23 ans qui se suicida peu de temps après la parution de l'ouvrage, rend les femmes et les Juifs responsables de la décadence du monde contemporain et de sa prochaine perdition. Le rapprochement des deux extrémismes n'est pas forcément convaincant⁵³, d'autant plus qu'il faut relativiser l'influence du pamphlétaire allemand dans les pays francophones où son œuvre n'a été traduite qu'en 1975. Ne faut-il pas plutôt parler en l'occurrence d'idéologies, particulièrement excessives à la fin du siècle dernier, qui, emportées par leur virulence réciproque, utilisent les mêmes vocables, à savoir, ceux de l'ostracisme?

Le héros du roman de Nizet devient donc maître d'un organisme au moyen d'un stratagème, ce qui flatte son orgueil de mâle. La découverte de l'absence d'utérus chez sa partenaire le réjouit également parce qu'elle garantit, selon lui, la virginité perpétuelle de Séphora et son inaptitude congénitale au mariage. Séphora avait connu pourtant les joies de l'union conjugale, avant de rencontrer Paul, mais sa tare physiologique « lui avait fait comprendre à la fois son rôle de femme et son impuissance irrémédiable à le tenir »⁵⁴. Car selon la terminologie du 19^e siècle, « être femme » signifie exclusivement « être mère », ce que Nizet définit parfaitement en parlant de « rôle » à jouer. Il n'en est alors pas d'autres pour les femmes, à moins d'entrer en religion⁵⁵. Séphora, devenue femme-objet, se prête docilement aux caprices érotiques de Paul, prenant les poses exigées sans rechigner et

52. J. LE RIDER, *Le cas Otto Weininger. Racines de l'antiféminisme et de l'antisémitisme*, Paris, P.U.F., coll. Perspectives historiques, 1982.

53. Bram Dijkstra va quant à lui encore plus loin lorsqu'il tente de démontrer dans *Idoles of perversity. Fantasies of feminisme evil in fin-de-siècle culture*, New-York, Oxford University Press, 1986, (traduction française de Josée Kamoun Paris (Le Seuil), 1992) que « les présumés intellectuels qui fondent la guerre contre les femmes à la fin du siècle dernier sont ceux-là mêmes qui vont permettre la mise en place des théories raciales du génocide de l'Allemagne nazie » (cité par M. DOTTIN-ORSINI, *op.cit.*, p. 307).

54. H. NIZET, *op.cit.*, p. 89.

55. La Séraphine, femme fatale dépourvue d'ovaires, dans *Fécondité* de Zola, publié en 1899, soit dix ans après l'œuvre de Nizet, appartient également aux personnages évoqués dans les écrits préoccupés par « l'érotisme stérile ». Le naturaliste français accuse pour l'occasion les femmes perverses qui subissent l'ablation des organes reproducteurs, grâce à la complicité de praticiens sans scrupules, pour jouir de leur sexualité sans craindre la procréation (M. DOTTIN-ORSINI, *op.cit.*, p. 231).

spécialement celles « d'une obscénité divine dans laquelle il a un inexprimable plaisir à la contempler »⁵⁶.

Le rêve hypnotique devient cependant cauchemar lorsque le couple emménage et que les crises d'hystérie succèdent aux soulographies. Aussi Paul décide-t-il d'en finir. Puisque le jeu ne l'amuse plus, il se débarrasse du « jouet » en lui ordonnant de se suicider; et Séphora de s'exécuter sans sourciller.

L'Eve moderne, décriée

En dehors du groupe naturaliste, formant moins un clan véritable qu'un ensemble d'individualités, de nombreux créateurs traversent la Belgique littéraire du tournant du siècle; les uns symbolistes, les autres, adeptes des théories de « l'art pour l'art » prônées par le cénacle de *La Jeune Belgique*, à laquelle, par ailleurs, Lemonnier adhéra.

La plupart renvoient une image peu favorable des « femmes modernes », représentées telles de nouvelles Eves porteuses d'une autre perdition, perçues comme des créatures qui, en cherchant à s'émanciper, faussent l'antique rapport de force entre les sexes et menacent les hommes jusque dans leur virilité. Il s'agit d'une réaction masculine quasi unanime.

On dit des femmes qu'elles s'attaquent aux privilèges de ceux qui veulent (et doivent, selon la morale admise) dominer exclusivement; qu'elles désirent acquérir un savoir qui les dépasse et prendre une place officielle dans la sphère publique, domaine traditionnellement réservé aux hommes. Elles jettent ainsi le trouble parce qu'elles apparaissent soudain comme des êtres potentiellement plus complexes que prévu et dont la reconnaissance en tant que tels équivaudrait à une remise en question de l'organisation de la société elle-même, basée sur la famille. D'aucuns craignent d'ailleurs la naissance d'une génération de « monstres », êtres dénaturés délaissant leur « mission naturelle » et quittant le foyer.

Le contenu d'un tel discours voyage à mille lieues de la réalité. Peut-être s'applique-t-il aux femmes bourgeoises, mais des centaines de milliers de femmes belges, issues de milieux ouvriers, paysans et de la petite bourgeoisie, travaillent hors du foyer depuis des lustres.

56. H. NIZET, *op.cit.*, p. 254.

Il est cependant capital de saisir le sens du message parce qu'il s'est progressivement adressé à toutes les femmes. C'est ainsi que l'on constate un comportement schizophrène de la société du 19^{ème} siècle, déchirée entre un discours relevant d'un idéal théorique et une réalité incontournable mais non admise.

Nombre de romanciers voient en fait dans l'émancipation des femmes un renforcement de leur nature dominatrice, comme le démontre notamment Maurice de Waleffe dans *Les deux robes*⁵⁷. L'intrigue se déroule dans le milieu colonial où l'auteur met en présence deux pouvoirs néfastes aux hommes, engagés dans un combat mortel en vue de la domination suprême: l'Eglise d'une part, représentée par l'évêque du Congo; la femme, d'autre part, symbolisée par l'épouse du gouverneur de la colonie. Cette dernière, dissimule, sous sa beauté physique, le caractère d'une sorcière bouffie d'orgueil et de vanité qui s'y entend en affaires.

Car, comble de l'injustice et sommet du malaise bouleversant les certitudes tenues pour acquises, cette notable cumule les atouts: elle que chacun imagine déjà « virago, aux cheveux courts et aux seins poilus... »⁵⁸ ou encore « princesse hommase... anguleuse et sèche reine Elisabeth », puisque « le cerveau chez les femmes se paie de la disgrâce du corps »⁵⁹, affiche, contre toute attente, une plastique sublime. Nul ne résiste à ses charmes, à l'exception de l'homme d'église qui devine en elle, après qu'il l'ait surprise aux bras d'un de ses nombreux amants, « une messaline »⁶⁰ aimée par un mari complaisant. L'ecclésiastique refuse « l'insolent triomphe de la matière et de la vie »⁶¹ sur le pur esprit, aussi décide-t-il de lutter sans repos contre ce qu'il qualifie de manifestation du Malin.

Au terme du récit et après de nombreuses péripéties cruelles, la victoire revient au représentant de Dieu. Terrible dénouement en vérité où l'on découvre le cadavre de la reine de beauté, dans une nudité humiliée et le visage défiguré.

Si l'on comprend bien l'intrigue de Maurice de Waleffe, une conclusion s'impose: il convient que les femmes s'abstiennent de

57. M. DE WALEFFE, *Les deux robes*, Bruxelles, Balat, 1900, 285 p.

58. *Idem*, p. 13.

59. *Idem*, p. 23.

60. *Idem*, p. 164.

61. *Idem*, p. 245.

briguer le pouvoir. En d'autres termes, elles doivent rester à leur place parce que, en dépit de leur ascendant physique sur les hommes, elles risquent de perdre l'âme, voire la vie, en se lançant dans la course aux honneurs.

Les romanciers chérissent davantage les images de jeunes vierges que celles d'Eves dominatrices, les portraits de filles immaculées et effacées sans être pudibondes pour autant; même si, à l'instar de C.A. Cudell dans *Udinzi*,⁶² il faut les imaginer loin de l'Occident corrompé, notamment au Congo.

L'auteur décrit une idylle entre un explorateur européen, fasciné par l'Afrique, et une indigène à l'âme enfantine, sensuelle mais non perverse. Agée de treize ans, elle constitue à ses yeux « la femme idéale, celle qui, jeune et belle, incarne à la fois l'ardente créature d'amour et la délicate poupée à l'âme de gamin »⁶³. Le héros prêche donc l'apaisement des sens dans la tranquillité de l'esprit grâce à une compagne dénuée d'états d'âme et de malades névroses.

Certains auteurs se lancent même dans un panégyrique des femmes naïves, des candides comme en produisait un passé pour l'occasion idéalisé, tel Rodenbach, dans le *Musée des béguines*⁶⁴. Il y déplore la décrépitude des béguinages, ces « jardins de vierges »⁶⁵ où déambulent en toute innocence de ravissantes ingénues. Celles-là sont évidemment « intouchables », puisque entièrement offertes au Seigneur, mais Rodenbach célèbre néanmoins, à travers elles, un idéal féminin fait de pudeur et de chasteté.

Il faudrait que leur exemple atteigne le cœur des femmes du siècle, qu'elles s'en inspirent et demeurent en une sainte ignorance, à la manière de ces religieuses dévidant sans en comprendre le sens « les argentines syllabes latines, les Gloria et les Agnus Dei, (qui) s'échappent de leurs bouches féminines, s'en effeuillant telles des fleurs dont elles ne savent pas le nom »⁶⁶.

Ignorer la langue des Pères de l'Eglise pour les unes, rester étrangères aux appels de la science pour les autres, c'est demeurer « vierge »

62. C. A. CUDELL, *Udinzi, chez les riverains de la Buschimaïe, roman de moeurs congolaises*, Bruxelles, Lacomblez, 1905, 222 p.

63. *Idem*, p. 135.

64. G. RODENBACH, *Le Musée des béguines*, 1894, Paris, Charpentier, 237 p.

65. *Idem*, p. 2.

66. *Idem*, p. 80.

d'un savoir potentiellement corrupteur. C'est agir avant tout afin de se prémunir des méfaits de la civilisation, des excès d'un progrès jugé délétère pour les femmes et symbolisé par le développement de villes « tentaculaires », selon le titre d'un fort recueil d'Emile Verhaeren⁶⁷.

Pour avoir oublié les préceptes de cette morale de la candeur et pour avoir cédé aux avances d'un étranger de la ville, alors qu'elle s'était promise à Joos, Neele, la paysanne de *L'Arbre*⁶⁸, autre roman de Rodenbach, cause la mort de « l'honnête campagnard » qui préfère se pendre plutôt que de supporter la trahison. En filigrane, l'auteur insiste sur la symbolique biblique de l'arbre, campé ici par un vieux chêne sous lequel, depuis la nuit des temps, les amoureux du village se jurent fidélité jusqu'aux épousailles en une « chaste étreinte »⁶⁹. Par la faute de Neele, « l'Arbre des soirs d'Eden, l'Arbre du Bien... (est) devenu l'Arbre du Mal. L'Arbre d'Amour (est) devenu l'Arbre de Mort »⁷⁰.

Nouvelles Eves ou Pandores ouvrant le pernicieux coffret de la connaissance et du sexe, les femmes créent, selon de nombreux auteurs, leur propre malheur mais surtout celui des hommes, égarés par les personnages inédits auxquels elles prêtent leur corps et leur âme.

Clara Mortsel, l'épouse de l'anémique comte d'Adembrode dans *Les milices de Saint-François* de Georges Eekhoud, est l'une d'entre elles⁷¹. Fille de maçon hissée au rang d'aristocrate par sa beauté, elle ne peut réfréner les pulsions sexuelles qui l'agitent à la vue des jeunes paysans au service de son mari. Elle rêve de corps d'hommes du peuple, de marins dont elle connaît l'univers interlope pour l'avoir fréquenté au cours d'une jeunesse de « flaneuse émancipée dont aucun chaperon ne contrôlait les pas »; où elle vécut, précise l'auteur, « libre de ses mouvements comme les jeunes Anglaises »⁷².

Elle ne se satisfait pas d'un mari de faible complexion. Aussi jette-t-elle son dévolu sur l'athlétique Sussel Waarloos, un campa-

67. Publié par ailleurs en 1895, c'est-à-dire à l'époque qui nous occupe.

68. G. RODENBACH, *L'Arbre*, Paris, Ollendorff, 1898, 150 p.

69. *Idem*, p. 10.

70. *Idem*, pp. 148-149.

71. G. ECKHOUD, *Les milices de Saint François*, Bruxelles, Monnom, 1886, 289 p.

72. *Idem*, pp. 55-56.

gnard sain comme une journée à l'air pur⁷³. Clara cherche à l'éloigner de Trine Zwartlée, l'élue de son cœur et n'hésite pas à ensorceler le paysan à l'aide de drogues. L'efficacité de l'envoûtement est tel que Clara se retrouve enceinte mais personne ne soupçonne l'identité du père, pas même le principal intéressé que les narcotiques ont rendu inconscient au cours de l'acte. Clara, complotreuse fille de la ville, tente alors d'user de chantage auprès de Sussel mais le paysan reste inflexible devant « *une fille de son espèce* »⁷⁴ et retourne auprès de sa blonde et pure Trine.

On note donc, sous la plume de beaucoup de romanciers, une peur des femmes émancipées, empreinte d'une idéologie catholique à l'austérité morale réaffirmée, face aux mœurs contemporaines jugées déliquescents. Chez d'autres, adeptes de récits réalistes parfois sordides, on observe des personnages féminins victimes d'une sexualité masculine brutale, ou, comme dans les récits de Lemonnier, d'une société « mâle » assise sur ses préjugés et jalouse de ses privilèges. Les portraits sont rarement flatteurs; les destins peu gonflés d'espérances.

Lorsqu'elle cherche à s'émanciper par l'écriture, –et donc se profile comme potentiellement concurrente–, la femme attire les propos franchement féroces de certains « confrères ». Il n'est pas rare de lire sous leur plume de méchants portraits de créatrices au petit pied, telle « *Madame Surinet-Durand, officier d'académie* », œuvre du comte Albert du Bois⁷⁵.

Madame Surinet dirige *Le Phare du Languedoc*, une obscure revue littéraire, et revendique la maternité d'une *Jeanne d'Arc* refusée par tous les théâtres. Et l'auteur de s'interroger sur les motivations de son héroïne, lui pour qui « la femme-écrivain », à l'exception de la Comtesse de Ségur et de la Marquise de Sévigné, est une hérésie, une sorte de cas clinique désespéré: « Comment en est-elle arrivée là? »⁷⁶.

73. Il serait instructif de s'interroger sur le caractère souvent falot des hommes qui peuplent les récits analysés. Comme si l'Eve nouvelle agissait à leur égard en « castratrice ».

74. G. EECKHOUD, *op. cit.*, p. 286.

75. Comte A. du BOIS, *Madame Surinet-Durand, officier d'Académie*, Paris, Lemerre, 1898, 320 p.

76. Le peintre français d'inspiration symboliste Gustave Moreau n'estime-t-il pas que « l'intrusion sérieuse de la femme dans l'art serait un désastre sans remède » (M. DOTTIN-ORSINI, *op. cit.*, p. 23)

Car il s'agit bien, pour Albert du Bois, *in fine* d'un problème « médical ». Madame Surinet a lu trop de romans au cours de sa jeunesse, confie Albert du Bois, une somme de poésies et d'essais qui ont élevé le goût du rêve au rang de la passion dangereuse. Elle aurait sans doute renoncé à ses ambitions littéraires si elle n'avait été accablée par la mort consécutive de trois enfants en bas âge et par une opération chirurgicale « à la suite de laquelle l'espoir d'être mère lui fut à jamais refusé »⁷⁷. Les drames de son existence la poussent alors à fréquenter les salons littéraires, où elle trouve une consolation puis ce qu'elle croit être sa voie. Ses premiers opuscules ne soulèvent cependant pas l'enthousiasme: il est vrai que Madame Surinet « ne savait même pas l'orthographe! ... n'était pas sûre de la syntaxe!»; qu'elle n'était sans doute pas à même « de comprendre toutes les belles phrases qu'elle écrivait sur l'art et sur la beauté »⁷⁸.

Madame Surinet décide alors de louer un théâtre afin de faire représenter sa « Jeanne d'Arc » dont elle confie la mise en scène à un margoulin, directeur d'une troupe inconnue, qui disparaît avec l'argent de la première (et dernière représentation), éreintée d'ailleurs par la presse. Ce nouvel échec ne la décourage pas, elle rêve toujours de conquérir Paris, c'est-à-dire le monde de l'Art, malgré « sa pauvre âme d'artiste incomplète, sa pauvre âme de femme faible et ignorante, incapable de creuser une idée, incapable de réfléchir et de penser, mélange superbe et grotesque de sublimité et de sottise »⁷⁹.

En arrière-fond de l'imaginaire masculin, peuplé de fantômes, s'élèvent donc les mises en garde de moralistes divers, hommes d'église et laïcs éclairés, pour qui la création romanesque, quelle qu'elle soit, perturbe les esprits féminins et les éloigne des essentielles tâches ménagères et des devoirs familiaux. Les romans, en décrivant des destins de femmes souvent torturés, apparaissent en quelque sorte comme des échappatoires aux travaux quotidiens, et par conséquent, comme de dangereux moyens de « subversion »⁸⁰. Conférences,

77. A. du BOIS, *op. cit.*, p. 42.

78. *Idem*, p. 162.

79. *Idem*, p. 320.

80. D. FLAMANT-PAPARATTI, *Bien-pensantes, cocodettes et bas-bleus, la femme bourgeoise à travers la presse féminine et familiale, 1873-1887*, Paris, Denoël, 1984, p. 187: « Dans chaque cerveau de femme, il ya un petit homme miniature qui tient les rênes de ses idées, les empêchant de vagabonder et d'excursionner à leur aise ».

prêches et brochures fleurissent sur le sujet à la fin du siècle dernier: on y répète à l'infini la fondamentale obligation de réserve des femmes, leur rôle effacé, discret et sacrifié qui est le leur au cœur du foyer. Les divertissements tels que la lecture de romans, —même ceux d'auteurs d'obédience catholique—, les bals et le théâtre, sont donc perçus comme préjudiciables à la bonne santé morale et à l'équilibre mental du sexe « faible »⁸¹.

La plupart des romanciers abordés dans cette étude partagent l'idéal des moralistes bien-pensants lorsqu'ils portent au pinacle de douces et candides héroïnes et stigmatisent de perverses « Eves modernes ». Ils ont cependant le tort, aux yeux de la bonne société, d'observer précisément les comportements de ces « nouvelles créatures » et d'en faire, en définitive, leur véritable thème de réflexion. Il est vrai que la description du vice, fût-elle négative, séduit davantage que celle, dépassionnée, de la vertu.

Et les romancières?

Il est bon de s'interroger également sur les opinions des romancières, que la condition de « femme-artiste » pose en juge et partie dans la délicate question de l'émancipation des femmes. On aurait même été en droit d'attendre d'elles des prises de position originales sur le sujet. Or on reste loin du compte.

Les romancières belges du tournant du siècle reproduisent la plupart des stéréotypes féminins véhiculés par les hommes avec, parfois, plus de zèle même que leurs confrères masculins. Ainsi, Jenny-Jacques de Tallenay, amie du Sâr Peladan, met en scène, dans *Vivia Perpetua*⁸², la vie tragique d'une sainte carthaginoise que sa conversion au christianisme mène au martyre. Arrêtée par les Romains, elle refuse d'abjurer sa foi alors que son entourage et son propre fils se soumettent aux exigences de l'autorité. Chaque élément du récit, du choix du sujet aux moindres expressions de l'auteure, rappelle les

81. Voir notamment: H. SAINTRAIN, *Causeries sur la vertu et les devoirs de la femme vivant en famille*, Tournai, Casterman, 1910; V. VAN TRICHT, *Les mères. Causeries*, Namur, 2^{ème} éd., 1891; J. NYSTEN, *Quelle est ma vocation? Ce que toute jeune fille pieuse doit savoir*, Liège, 1913; Abbé FLECK, *La famille chrétienne, son importance au point de vue de l'Eglise et de l'Etat*, Bruxelles, Bibl. du Foyer, 1905 et l'ensemble des conférences du R. P. HUBERT données à la société des Dames Chrétiennes de Bruxelles.

82. J.-J. de TALLENAY, *Vivia Perpetua*, Paris, Lemerre, 1905, 416 p.

hagiographies contemporaines publiées par les sociétés de propagande catholique et, comme elles, tente de démontrer la supériorité de la femme chrétienne face aux souffrances ainsi que l'incomparable fidélité qui la lie, jusqu'au sacrifice de sa vie « corporelle », à la religion élue. L'héroïne ne se rétracte jamais, même pas dans l'arène sacrificielle, démentant les sévères propos que Tertullien lui adresse lors de son arrestation: « je te déclare que tu es incapable de dépouiller ton sexe pour arborer la vaillance virile, tu succomberas à la crainte, tu frissonneras à l'aspect de la torture, ta tête de diadème pliera lâchement sous le glaive, ta chair se hérissera d'horreur devant la mort »⁸³.

La volonté de comparaison de la romancière semble claire: elle oppose la religion sincère des chrétiens et des chrétiennes des premiers âges, aux mœurs relâchées des catholiques de l'ère industrielle. L'époque contemporaine ne sort évidemment pas grandie de l'épreuve, pas plus que « ses » femmes, jugées inconsistantes et inconséquentes au regard de leurs fières aînées.

L'écrivaine à succès Marguerite Van de Wiele se préoccupe, quant à elle, des problèmes d'identité rencontrés par les femmes modernes sur le chemin de l'émancipation. Elle dépeint des héroïnes intelligentes mais orgueilleuses, mal éduquées, notamment à cause du décès prématuré de la mère; elle montre des personnages solitaires et délaissés par les hommes intimidés, semble-t-il, par la conjonction des talents et de la beauté. Elles sont à l'image de la femme-peintre Rosiane Meyse, de *Fleurs de civilisation*⁸⁴, c'est-à-dire, pour reprendre les termes de la romancière, une espèce d'hybride malheureux de la nature et de la civilisation. Si, dans l'ouvrage, la critique salue Meyse comme une femme au savoir exceptionnel, une artiste de haute volée, initiée à la musique ainsi qu'à l'étude des grands maîtres, de Michel-Ange à Rembrandt, cette reconnaissance comble « la créatrice », mais inquiète « la femme », qui redoute le prix social à payer pour cette supériorité⁸⁵. Elle désire cependant à tout prix vivre pour l'Art, malgré les avertissements d'une amie, mariée à un homme

83. *Idem*, p. 200. Il est à noter que Tertullien a tenu réellement des propos similaires aux premières chrétiennes, ainsi dans *La toilette des femmes*, il écrit: « je crains qu'une nuque encombrée d'un lacin de perles et d'émeraudes ne laisse pas de place pour l'épée [de la décollation] » cité dans: M. DOTTIN-ORSINI, *op. cit.*, p. 72.

84. M. VAN DE WIELE, *Fleurs de civilisation*, Paris, Ollendorff, 1901, 287 p.

85. *Idem...*, p. 58.

aimé, comblée par une vie au foyer et pour qui « le mariage c'est la vie traditionnelle de la femme, sa seule chance de bonheur en ce monde... en dehors de cela tout le reste est faux, précaire, misérable »⁸⁶.

Quant à partager la vie d'un homme-artiste, ce ne semble guère possible, ni même souhaitable, si l'on se réfère au destin tragique des Farkas, un couple de musiciens hongrois amis de Rosiane. La femme « était folle de son mari en qui elle croyait comme en Dieu », pendant que « lui la chérissait et s'était d'abord montré ravi de sa réussite »⁸⁷. Convaincus de la solidité de leur amour, les époux décident de donner une série de concerts en duo afin de partager les lauriers de la gloire. L'accueil délirant réservé par le public aux prestations de Madame Charkas plonge rapidement le mari dans les affres de la jalousie; le sentiment se double bientôt d'une impression d'injustice car le compositeur sait que, des deux artistes, lui seul a du génie et qu'il est victime de l'incompréhension des mélomanes. Bien que sa femme partage son opinion, il la rend responsable de la situation, la traitant de « mauvaise épouse, de femme coquette » adulée « par le public et qui trahit son mari pour de l'argent »⁸⁸.

Un soir de nouveau triomphe pour elle et, au mieux, d'indifférence polie pour lui, il la tue devant une assemblée horrifiée, révélant, par cet acte désespéré, à « l'heureuse, brillante artiste qu'elle avait été dès ses débuts ce qu'est réellement, dans la lutte pour le pain, la concurrence des sexes, l'un contre l'autre, et que c'est de la haine fatalement qu'elle inspirera à l'homme, cette concurrence, chaque fois que contrairement aux lois de la nature, la femme plus faible que lui, y sera victorieuse »⁸⁹.

La femme-artiste est donc condamnée à vivre seule. Lorsque les femmes dérogent à « l'ordre naturel » et s'aventurent sur les chasses gardées masculines, la loi du marché prend le pas sur celle de l'amour; c'est alors la guerre des sexes au terme de laquelle les hommes sortent vainqueurs. L'héroïne ne tire aucune leçon de ces événements, pas plus que des conseils de son amie et persiste à peindre. Mais en revanche elle se condamne au célibat et, honorée sans doute

86. *Idem*, p. 124.

87. *Idem*, pp. 130-131.

88. *Idem*, p. 73.

89. *Idem*, pp. 182-183.

mais ayant sacrifié l'amour à l'art, elle est aigrie de n'avoir pas d'enfants et convaincue, en définitive, de son inaccomplissement.

L'unique idéal terrestre des femmes, en dehors duquel il n'existe point de salut et pas même de considération possible, passe donc par le mariage, l'éducation de nombreux enfants et les soins portés à un intérieur que l'on veut impeccable. Marguerite Van de Wiele ne prétend pas à autre chose dans *Ame Blanche*⁹⁰ lorsqu'elle raconte l'histoire de la petite Evangéline, orpheline de père à quatre ans et dont la mère devient folle.

L'héroïne vagabonde à travers la campagne en compagnie d'un garçon, également orphelin, dont elle finit par s'éprendre. Un jour qu'ils longent un canal, les deux jeunes gens visitent une péniche amarrée qui révèle à Evangéline « un mobilier reluisant, aux dimensions réduites, une batterie de cuisine lilliputienne, des hublots étroits... des rideaux enrubannés semblables à ceux qui garnissent les fenêtres des salons de poupées, mis en montre à la vitrine des bazars », un ménage en somme, un logis « adéquat à [sa] personne et à [ses] goûts »⁹¹.

Selon la plupart des romanciers et des romancières fin de siècle, les jeunes filles et les femmes n'aspireraient en définitive qu'à la quiétude du foyer, sur fond de marmaille criarde mais sympathique. Elles ne doivent attendre rien de bon des séductions du monde extérieur, qui ne peut faire d'elles que des déclassées, des êtres en perte d'identité, à la manière de Myrrha Naphtali, l'héroïne de *L'Insurgée* de Marguerite Van de Wiele⁹².

Jeune juive élevée de manière laxiste par son père, en l'absence d'une mère adultère, Myrrha se passionne pour le théâtre et rêve d'une vie d'artiste. Aussi dédaigne-t-elle les prétendants qui l'entourent. Mais la beauté s'estompe cependant au fil des ans et, à l'aube de ses trente ans, l'insouciant célibataire prend soudain conscience « d'être une exception inutile parmi les êtres; un faux accord dans l'harmonie universelle »⁹³. Et la romancière d'agiter le spectre de la vieille fille, châtiment suprême réservé à toutes celles

90. M. VAN DE WIELE, *Ame blanche, histoire d'une petite fille*, Bruxelles, 1908, 221 p.

91. *Idem*, p. 153.

92. M. VAN DE WIELE, *L'Insurgée*, Paris, Charpentier, 1890, 319 p.

93. *Idem*, p. 319.

qui auront repoussé, par orgueil et par ambition, les joies du mariage et de l'enfantement.

Marguerite Van de Wiele ne rejette pourtant pas les femmes émancipées mais souligne plutôt la fatalité sociale qui s'abat sur elles et les écarte chaque jour un peu plus de leur vraie mission, dociles et amoureuses épousées au coeur du foyer familial.

Les héroïnes de *Initiation*⁹⁴, un récit de jeunesse injustement oublié de Marguerite Coppin, semblent touchées elles aussi par cette sorte de dérégulation; et si Pascale, la jeune fille moderne dépeinte par l'auteure, jouit de dons multiples (en plus d'être une bonne ménagère, elle maîtrise « l'impression rapide, la subtilité des sens, le raffinement intellectuel et moral... »⁹⁵), elle reste cependant solitaire parce que les filles de sa trempe « ont souvent des ennemies, quelquefois des esclaves admiratrices de leur supériorité, jamais d'amies, car l'amitié demande l'égalité »⁹⁶. L'opportunité de quitter une existence heureuse mais inadaptée à ses ambitions s'offre cependant à Pascale lorsque un poète renommé, aristocrate slave « à la science profonde et froide du mondain cosmopolite »⁹⁷ la prend en amitié. Avec lui, elle découvre un univers subtil, peuplé d'artistes oisifs, de joyeuses (et jeunes) veuves russes, de mécènes, tous fervents hédonistes. La jeune fille, étourdie par le conte de fée, s'amuse à apprendre, entre deux voyages, l'escrime, l'équitation, le tir aux pigeons, l'étude des grimoires; en somme, une science qui l'enrichit intellectuellement mais l'éloigne toujours davantage des « canons » classiquement admis de la connaissance féminine. Elle marivaud également avec son pygmalion mais lorsqu'elle s'éprend sincèrement de lui, l'égoïste poète la renvoie à ses pénates bourgeoises, déjà séduit par d'autres muses. Pascale, que les attraits factices du beau monde ont intérieurement laissée intacte, revient au quotidien avec sérénité; seule à nouveau, transfigurée aussi en une espèce de « vierge-veuve », quiète, qui « a

94. M. COPPIN, « Initiation », *Revue de Belgique*, 2e série, t. XIV, août 1895 (pp. 336-363); t. XV, sept. 1895 (pp. 32-52) et t. XV, oct. 1895 (pp. 152-166). *Initiation* a paru, la même année en un volume (conservé à la Bibliothèque (cote: II 70.299 B I, 8), il semble avoir été égaré.

95. *Idem*, p. 340.

96. *Idem*, p. 342.

97. *Idem*, p. 358.

eu (s)es heures d'amour... d'ivresse inoubliable pour que le reste de la vie en demeure adouci et illuminé »⁹⁸.

Elle ne peut donc en vouloir à celle qui lui a présenté le volage Prince Charmant, sa marraine, une autre femme émancipée et de surcroît « auteur », dont Marguerite Coppin brosse un étonnant portrait. Était-elle « un grand auteur »? s'interroge en effet la romancière. « Non », répond-elle sans hésitation « car elle était trop femme pour cela... laquelle a quelquefois du talent, souvent du bonheur dans l'expression, de la facilité dans la conception, mais *jamais d'esprit créateur* ». Et l'écrivaine d'ajouter, de manière générale, qu'une femme en littérature est à tout coup: « une personne d'intelligence vive, de compréhension facile, de style coulant, possédant plus de notions que de connaissances et moins d'originalité que de mémoire. Mêlez à cela une entente bien comprise du document, de l'observation, du coup d'oeil, une haute idée de ce qu'on aurait pu être, une appréciation juste de ce qu'on est, et un désir dévorant de devenir ce qu'on ne devient jamais, quelque travail et quelque énergie qu'on y dépense »⁹⁹.

Ainsi, Marguerite Coppin reconnaît plus de mérite que de talent à son héroïne qu'elle campe quelque part en province « parce que le rôle de 'bel esprit de clocher' lui présentait seul des chances de réussite et de renom: monnaie de gloire qu'il fait bon encaisser à défaut de la grosse pièce »¹⁰⁰.

Où il est question du « Troisième Sexe »

On pourrait croire en l'occurrence que la société fin de siècle opère un distinguo entre les véritables auteures et leurs homologues fictives, ramenant ainsi le débat sur la question des femmes émancipées dans le domaine des faits tangibles, loin des imaginaires romanesques.

Il est cependant permis d'en douter à la lumière des déclarations du procureur général Willemaers à propos du *Troisième Sexe*¹⁰¹, un

98. *Idem*, p. 163.

99. *Idem*, p. 343.

100. *Idem*, p. 344.

101. Le livre n'est pas cité par la *Bibliographie de Belgique*, ni par les bibliographies françaises; il n'apparaît pas davantage dans le catalogue de la *British Library* et n'est mentionné par aucune des histoires de la littérature

roman aujourd'hui introuvable, semble-t-il, de Marguerite Coppin, édité chez Kistemaeckers sans doute en 1890 et saisi par la justice pour immoralité¹⁰². A défaut du texte original, il faut se contenter d'un résumé de l'intrigue rédigé par le magistrat aux bons soins du procureur général¹⁰³. Il faut préciser qu'au moment où le procureur Willemaers entreprend la synthèse partielle de l'ouvrage, il ignore encore le nom (et surtout le sexe) de l'écrivain, ce qui laisse supposer qu'il a entre les mains une édition sans nom d'auteur. Le sujet du *Troisième Sexe*, apparaissant par ailleurs comme la première contribution artistique de Marguerite Coppin, traite d'une femme appelée Nuit d'Ide, sorte « d'être indéfini » précise le procureur, qui vit entouré de deux autres femmes, Claude Elsenor et Imperia Montaigu, auxquelles elle, [« il » selon le censeur], insuffle la passion des amours saphiques.

Le rapport du magistrat stigmatise plus particulièrement certains passages de l'oeuvre, parce qu'ils brouillent la séparation des sexes et bousculent les sacro-saints principes de l'hétérosexualité. Ainsi le chapitre XVI où Claude Elsenor se trouve dans les bras d'un homme mais « en qui elle ne voit cependant qu'une femme »¹⁰⁴; ou encore le chapitre XX où Claude Elsenor s'aperçoit que cet amant lui préfère en définitive un homme!

Le procureur Willemaers réproouve cet étalage de vices poussé, selon lui, jusqu'à l'aberration et souhaite vivement que les jurés ne fassent pas preuve d'indulgence, comme à leur habitude en matière de liberté de presse, envers un écrit qu'il juge obscène et scandaleux, un

belge d'expression française. Les biographes de Marguerite Coppin, dont les écrits apparaissent au demeurant bien datés, font également l'impasse sur cette oeuvre de jeunesse, sans doute une des premières (peut-être la première) de l'artiste). On remarquera qu'elle y traite d'un sujet très libre, voire leste, au regard de ses productions plus tardives. Ne peut-on pas envisager, dès lors, dans l'oeuvre de la romancière une « première période », de 1890 à 1895, au ton et aux propos résolument « modernes »? Pour preuve, cette publication chez le « sulfureux » Kistemaeckers.

102. Archives Générales du Royaume (Bruxelles), Fonds « Dossiers Parquet Général », dossier 190.

103. *Idem*, Lettre du 19 novembre 1890.

104. *Ibidem*.

écrit publié, au reste, par un libraire-éditeur « qui a le cynisme de se glorifier des poursuites dont il a été l'objet antérieurement »¹⁰⁵.

Mais lorsque l'homme de loi apprend que l'auteur du roman est une femme, il ne doute plus de la clémence du jury, tant il connaît par avance les arguments convaincants qui seront ceux de la défense, « dans l'espèce un cas pathologique extrêmement curieux ... une sorte de phénomène au point de vue physique, et une détraquée au point de vue moral »¹⁰⁶. Donc un malheureux cas « médical » à traiter, plutôt qu'un écrivain « responsable » à poursuivre.

S'agissant d'une femme, même le procureur semble dès lors acquis aux thèses de l'opinion adverse: « Peut-on affirmer », écrit-il, « qu'un être hybride du genre de celui que personnifie Marguerite Coppin, ait la notion exacte des choses et soit à même de distinguer en connaissance de cause la limite ou commence (sic) l'obscène et l'immoral »? Le magistrat fait preuve de clairvoyance, au moins pour ce qui concerne l'attendu du jugement, puisque le procès se conclut en effet par un non-lieu en novembre 1892¹⁰⁷.

Le bonheur sur cette terre...

Il existe donc selon le genre une place déterminée dans la société, et celle dévolue au féminin ne peut se trouver dans la sphère publique parce que celle-ci exige un esprit de synthèse débarrassé « des scrupules, des perplexités, des indécisions, légitimes peut-être mais immobilisantes »¹⁰⁸, particulières aux femmes. Seule la sphère privée

105. *Ibidem*. Voir également même dossier, le ton sarcastique de la lettre de Kiestemaekers, en date du 3-XI 1892, envoyée au Procureur général près la Cour d'Appel, dans laquelle l'éditeur est au regret d'apprendre « ce matin » l'ordonnance de non-lieu rendue par la chambre des mises en accusation à propos du *Troisième Sexe*; il conclut ironiquement par une demande de copie de l'arrêt « pour le jour où il écrira ses mémoires d'éditeur ».

106. *Ibidem*. Lettre du 19-XII-1891, du procureur du Roi Willemaers au Procureur Général à Bruxelles.

107. voir note 102 et AGR, dossier 190. Lettre de Marguerite Coppin en date du 4 novembre 1892. « Je reçois avis de Bruxelles que la chambre des mises en accusation a conclu par un avis de non-lieu à propos de mon livre *Le Troisième Sexe*. Puis-je vous demander une copie officielle de ce document. J'aurais besoin, puisque l'accusation a été publique, de pouvoir démontrer publiquement sur quel peu de fondement elle a été basée » (signée M. Coppin, 10, rue des Chapeliers, Bruges).

108. *Idem*, p. 162.

répond véritablement aux aspirations profondes des femmes. Tel est bien le message de *Modeste Automne*¹⁰⁹, la gentille orpheline du roman de Marguerite Baulu, convaincue des capacités intellectuelles naturellement limitées des femmes. Elle officie comme servante et rêve à l'agencement étudié d'un foyer bien à elle, tout en exprimant le regret de n'avoir pas été préparée à cette mission dès son plus jeune âge au sein d'une école ménagère où, comme d'autres jeunes filles d'origine populaire, elle aurait appris « la beauté des tâches médiocres accomplies avec exactitude »¹¹⁰.

Dans *Monsieur Benoidon, docteur*¹¹¹, c'est au tour de Marguerite Coppin, assagie depuis ses démêlés judiciaires, de promouvoir la vie tranquille, et (pourquoi pas?) « dans quelqu'un de ces jolis bourgs wallons pittoresques... dans une maison blanche, aux volets verts »¹¹², puisque l'époque estime la campagne plus saine que la ville à tous points de vue.

L'itinéraire divergent de deux sœurs, Elvire, mariée à Auguste Benoidon, un médecin cynique et intéressé et Solange, unie à Jean Marchand, un praticien idéaliste autant que généreux, permet à l'auteure de brosser le portrait du mari idéal et, par conséquent, de l'épouse comblée. Il est intéressant de souligner que cette fiction, très didactique, dispense sur de nombreux points les mêmes conseils que les brochures et les traités de morale catholique contemporains consacrés au mariage et adressés spécialement aux jeunes filles¹¹³.

109. M. BAULU, *Modeste Automne, roman d'une orpheline*, Paris, Leclerc, 2^{ème} édition, 1911, 317 p.

110. *Idem*, p. 317.

111. M. COPPIN, *Monsieur Benoidon, docteur. Roman de moeurs médicales*, Liège, Société belge d'édition, 4^{ème} édition, 1910, 121 p.

112. *Idem*, pp. 120-121.

113. J. BEAURENAUD, *La vie conjugale*, Bruxelles, Dewit, 1911, 96 p.; D. G (pseudonyme de J. NYSTEN), *Le bonheur des familles assuré ou voulez-vous être heureux en mariage? Conseils pratiques aux personnes mariées, aux jeunes gens et aux jeunes filles*, Liège, Dessain, 2^{ème} édition, 1905, 232 p.; R. P. HUBERT, « Le mariage chez la femme », conférences données à la Société des femmes chrétiennes de Bruxelles, Lierre, 1906, 81 p.; J. KLOTH (directeur-rédacteur du journal *La Famille*), *La question du mariage exposée aux jeunes gens*, Bruxelles Van der Acker-De Greef, 1911, 68 p.; J. NYSTEN, *Quelle est ma vocation? Ce que toute jeune fille pieuse doit savoir*, Liège, 1913, 153 p.; H. SAINTRAIN, *Causeries sur la vertu et les devoirs de la femme vivant en famille*, Tournai, Casterman, 1910, 484 p.; ... etc.

Ainsi, Marguerite Coppin décrit la dérive du couple d'Elvire, corrompu par l'appât du gain, sensible au seul côté superficiel des choses comme le suppose déjà la noce formidable qu'ils organisent à l'occasion de leur hymen, « décrite dans quinze journaux de mode »¹¹⁴, tandis que Solange et Jean se contentent d'un mariage discret. D'ailleurs, la fortune les récompense de leur bonté par l'entremise d'un legs inattendu grâce auquel ils s'installent, « loin des traces du monde de la capitale »¹¹⁵. Le récit s'achève par le décès d'Elvire, emportée par des fièvres contractées lors d'un voyage au Congo, et par la déconfiture de Benoidon qui, malgré la reconnaissance universelle de son génie, termine son existence dans la solitude et l'amertume.

Quelques conclusions

La plupart des fictions romanesques traduisent donc, sous la plume de romanciers mais aussi de romancières, les fantasmes d'une fin de siècle bouleversée par les changements sociaux. A la crainte d'une « société nouvelle », où l'ordre établi entre les classes sociales serait modifié (comme l'exige le parti ouvrier) répond, au plan moral et littéraire, la crainte d'un renversement des rôles entre les sexes.

Décriée, l'Eve moderne est renvoyée à sa vraie mission, la seule qui puisse la mener au bonheur, celui du foyer. Ce n'est pas un hasard si l'accès paroxystique de misogynie, observé à la fin du siècle, correspond à l'émergence d'un mouvement féministe. Le danger se précisant, il doit être étouffé dans l'oeuf. L'émancipation de la femme, sous quelque forme que ce soit, est alors dénoncée comme dangereuse, pour la société, pour la femme. L'androgynie, la femme-homme, la femme qui ne procréé plus..., sont au cœur des fantasmes, soutenus scientifiquement par la médecine qui réaffirme une distribution des tâches légitimée par les « lois » de la physiologie. « On ne doit exiger de la femme que santé et sottise », si le propos est quelque peu forcé, il n'en demeure pas moins foncièrement juste, affirme le Dr Moebius¹¹⁶.

Les écrits de nombre de romancières de la fin du siècle dernier sont décevants car ils pêchent en définitive par leur manque d'originalité

114. M. COPPIN, *op. cit.*, p. 111.

115. *Idem*, p. 120.

116. Dr J.-P. MOEBIUS, *op. cit.*, p. 32.

sur la question des femmes et de leur émancipation. Ils portent, peut-être davantage que ceux de leurs collègues masculins, la marque de la morale traditionnelle. Les propos sur les femmes-artistes d'une Marguerite Van de Wiele ou d'une Marguerite Coppin, par exemple, ne s'éloignent guère quant au fond, du récit d'Albert du Bois, cruellement mysogine par la forme: les femmes-artistes sont des marginales, des créatures que leur passion éloigne du rôle « reproducteur » fondamental et par essence « légitimant » auquel la société les a toujours destinées.

Il est rare de trouver chez ces romancières un regard sexué, voire un désir d'exprimer une différence pertinente. Sous une relative banalité du propos, on décèle la volonté de respecter le discours normatif ou, plus simplement, d'adhérer à l'idéologie dominante. Le poids de l'éducation et des idées reçues est, bien sûr, en cause mais aussi la peur de l'exclusion. Car derrière ces portraits de femmes-artistes ne peut-on percevoir les propres souffrances des auteures, ainsi que leurs sentiments d'insatisfaction et « d'inaccomplissement »? Marguerite Van de Wiele ne se retrouve-t-elle pas quelque peu dans Rosiane Meyse, cette créatrice reconnue mais aigrie par les « sacrifices » que lui ont imposés ses choix?

Seule l'oeuvre de Neel Doff¹¹⁷ détonne parmi ces récits au ton conventionnel. Pour une bonne part autobiographique, sa trilogie réaliste (*Jours de famine et de détresse*, *Keetje* et *Keetje Trottin*¹¹⁸) retrace le parcours d'une Hollandaise au tempérament trempé, qui parvient à s'extraire d'une famille misérable et de la prostitution où sa propre mère l'a conduite, faute d'argent. L'usage de la première personne du singulier, même s'il n'implique pas forcément l'idée de la véracité, ajoute encore au caractère personnel, voire intime, des confidences que livre l'auteure au sujet de sa difficile ascension sociale et culturelle, jusqu'à devenir une bourgeoise établie. La vie réelle et la fiction se mêlent à l'évidence lorsque Neel Doff raconte la passion qui lie Keetje à André, un jeune homme converti aux idées des socialistes utopiques, dans lequel on reconnaît, presque trait pour trait, le colinsiste Fernand Brouez, co-fondateur de la revue *La*

117. Pour une lecture de l'oeuvre de la romancière: M. FREDERIC, « Lecture » dans N. DOFF, *Keetje*, Bruxelles, Labor, 1987, pp. 251-270. Voir également les éléments biographiques dans la même réédition, pp. 282-283.

118. Ouvrages parus successivement en 1911, 1919 et 1921.

Société Nouvelle, et compagnon de Neel Doff pendant plusieurs années¹¹⁹.

Bien que largement utilisée par les historien(ne)s du social, la vie de la romancière, son œuvre qui la reproduit en partie, de même que le parcours de Keetje, le personnage principal, apparaissent comme atypiques au regard de la création romanesque de l'époque; « démarqués » pour reprendre les termes de la judicieuse analyse de Madeleine Frédéric¹²⁰. L'œuvre n'échappe pourtant pas totalement aux poncifs de la tradition littéraire: on songe notamment à un passage de *Jours de famine et de détresse*, où l'auteure légitime l'alcoolisme de son père par... l'incapacité de l'épouse à tenir correctement son ménage¹²¹!

Keetje-Neel Doff évolue en définitive davantage dans la « marge » que Rosiane Meyse et Myrrah Naphtali; en plus d'être une femme-artiste, –cet hybride émancipé–, elle est une femme en ascension sociale. Doublement marginalisée par son choix de vie et par son origine sociale, elle s'élève effectivement dans la société sans toutefois parvenir à s'intégrer complètement dans la bourgeoisie, à cause d'un passé jugé « douteux » par le nouveau milieu conquis. Il y a là comme une « morale » à l'histoire: la femme émancipée paie, d'une certaine manière, sa libération et reste confinée dans un statut douteux¹²².

Mais par bien des aspects, l'œuvre de Neel Doff apparaît en négatif de la production littéraire de son époque, elle est l'une des seules romancières à amener le thème de la place des femmes dans la société à un degré de réflexion inédit dans le roman belge de la fin du siècle dernier.

119. M. FREDERIC, *op. cit.*, p. 259.

120. M. FREDERIC, « La résurgence de la norme chez les femmes en rupture, pour une relecture de Neel Doff », *Norme et marginalités, comportements féminins aux XIX^e et XX^e siècles*, Centre d'études canadiennes de l'ULB, GIEF, Bruxelles, 1991, pp. 63-68.

121. *Idem*, p. 64.

122. Ce qui amène Madeleine Frédéric à parler « d'autobiographie nominalisatrice d'une marginale », *Idem*, p. 68.

Marguerite Yourcenar, les femmes et la femme

Michèle Goslar

« Le cercle étroit des femmes ... »

Dans une lettre adressée à Helen Howe Allen, que Grace Frick date de la semaine du 10 février 1968, et en réponse à un rapprochement que sa correspondante établissait entre l'écrivain et May Sarton, à propos de son livre *Plant Dreaming Deep*, Marguerite Yourcenar s'exclame: « Non, non, pas un atome de moi chez cette dame! ». Et de tracer un méchant portrait de la féministe, à travers son livre, avant de poursuivre en ces termes: « A tout vous dire, un livre comme celui de May Sarton me révèle à moi-même ma foncière misogynie, laquelle, bien entendu, ne tient pas contre quelques exceptions aimables ou admirables. Pourquoi les femmes s'enferment-elles si souvent dans leur petit monde étroit, prétentieux, pauvre? (Je pense à la phrase que je fais employer à Hadrien: « Je retrouvais le cercle étroit des femmes, leur dur sens pratique, et leur ciel gris dès que l'amour n'y joue plus »). Je ne veux pas dire que l'homme ait toutes les vertus : le monde en ruine où nous vivons prouve le contraire. Mais je pense que c'est en partie au misérable petit égoïsme de la dame très bien qui sent la lavande et s'offre une petite vie « harmonieuse » que nous sommes redevables du fait que le chaos continue et grandit »¹.

1. Lettre à Helen Howe Allen, vers le 10 février 1968. Souligné par no s. Voir *Lettres à ses amis et quelques autres*, Paris, Gallimard, 1995, pp. 275-277 [cité

Voilà d'emblée le mot lâché (misogynie), l'aveu fait (ma foncière misogynie), le rapport à l'œuvre (le cercle étroit des femmes) intervenant lui-même pour renforcer l'aveu, et, pour conclure, la misogynie à peine avouée se mue en « misoandrie » (l'homme est responsable du monde en ruine), voire en misanthropie (l'homme n'est pas seul responsable du chaos)...

L'aveu est trop souvent répété pour ne pas correspondre à une réalité bien ancrée, même si son auteur cherche, à tout prix, à nuancer sa révélation: « Misogyne? Mettons que je sois très sensible à un certain côté étroit et borné, superficiel et pesamment matériel tout ensemble, chez la plupart des femmes. [...] L'autre jour, écoutant deux dames américaines très bien parler de la question noire aux Etats-Unis avec une sottise et une suffisance extrêmes, et aussi avec ce fond de brutalité si souvent caché chez les dames très bien, je m'écriais en pensée : Hell à raison; je suis misogyne... Mais je regardais les maris de ces deux dames, timides, mous, probablement adonnés au compromis... Le mot misanthropie me semblerait plus juste, dans le découragement qu'il implique vis-à-vis des êtres humains quel que soit leur sexe, et souvent sans s'excepter soi-même»².

Le pas vers la misanthropie est, cette fois, franchi par Marguerite Yourcenar elle-même. Doit-on en déduire que, s'excluant déjà du cercle des femmes, elle se place également au-delà de l'espèce humaine par un effet quasi miraculeux de l'exercice de la pensée ou de l'écriture? C'est, en tout cas, ce qu'elle affirma de l'empereur Hadrien, auquel on sait combien elle s'identifia: « Un homme qui lit, ou qui pense, ou qui calcule, appartient à l'espèce et non au sexe; dans ses meilleurs moments il échappe même à l'humain »³.

Le propos apparaît vaniteux, prétentieux, orgueilleux, si elle l'applique à elle-même, —et nous n'en doutons pas un instant—, mais il cache une certaine clairvoyance, car lorsque Marguerite Yourcenar jauge le monde « petit, étroit et borné » des femmes, elle juge aussi Marguerite de Crayencour incapable de se raconter, indigne du moindre intérêt, faible dans ses passions, maladroite dans ses amours.

Un choix s'est opéré en 1947, avec l'acceptation de Grace Frick

désormais L.A.].

2. Lettre du 1er août 1964 à Henri HELL, au sujet de son étude sur *Le Coup de grâce*, parue dans le *Cahier des Saisons*. Souligné par nous. Fonds Houghton Library.

3. Dans *Mémoires d'Hadrien*, Paris, Gallimard, Folio, 1985.

comme compagne de vie, de l'Amérique comme pays et continent, de l'anglais comme langue usuelle et de Yourcenar comme nom légal: celui d'être écrivain avant que d'être femme, celui d'écrire avant — ou en lieu et place — d'aimer, c'est-à-dire, pour Marguerite Yourcenar, d'être la victime des hommes; celui d'être, à son tour, Dieu dans la relation amoureuse.

Dans un premier temps de la pensée, il s'agit seulement d'échapper au sort commun de la majorité des femmes: celles qui ont accepté de jouer le jeu social (séduire en se transformant en « poupées peinturlurées »), s'attacher à un seul être et s'enfermer dans un monde superficiel, pratique et matériel où le spirituel n'entre pas., de se conformer à un rôle subalterne d'épouse et de mère; celles qui ne cherchent pas à s'élever par la pensée, à se réaliser par l'intellect⁴.

Si Marguerite Yourcenar a échappé à ce destin, songe-t-elle qu'elle n'en fut que partiellement responsable, étant née dans un milieu aristocratique et plus qu'aisé, éduquée presque exclusivement par un père peu porté au respect des règles du milieu, ayant lui-même été veuf deux fois et ayant donné à sa fille, durant toute son adolescence et sa jeunesse, l'image d'un coureur de jupons, image peu propice à former celle du couple parfait. Si elle a évité le mariage, ce fut, surtout, faute de candidats et à cause de tendances sexuelles peu enclines aux unions durables⁵. En outre, Marguerite Yourcenar était elle-même orpheline de mère à la naissance, ce qui ne plaide guère en faveur de la procréation et n'avantage pas l'image qu'on peut se forger de la femme enceinte ou du rôle de mère⁶. Admettons, toutefois, eu égard au milieu austère qui l'éduqua, enfant, avec un sens quelque peu désuet

4. « Mais le fait reste qu'il y a eu jusqu'ici peu de femmes ayant regardé le monde avec une lucidité rigoureusement désintéressée; fort peu pour qui certains problèmes intellectuels ou spirituels se soient posés avec une intensité irrésistible » [Voir même lettre à Henri Hell].

5. On ne fait guère allusion ici à l'homosexualité, mais bien à l'attirance marquée, dans la vie de Marguerite Yourcenar, pour les « hommes qui aiment les hommes »: voir, à ce sujet, Michèle GOSLAR, *Qu'il eût été fade d'être heureux*, à paraître.

6. A ce propos, constatons que partout dans son œuvre, lorsqu'il s'agit de femmes enceintes, Marguerite Yourcenar met en avant la difformité du corps, les nausées et les vomissements, que partout, l'accouchement est sanguinaire et, lorsque l'enfant réussit à naître, il ne peut être destiné qu'à devenir de la chair à canons — car l'auteur ne semble jamais envisager la naissance d'une fille... [Voir, pour s'en convaincre, les ajouts opérés par Marguerite Yourcenar vers l'âge de 21-23 ans, à un début de roman écrit par son père et devenu *Le Premier Soir* (Paris, Gallimard, 1993), cf. Michèle GOSLAR, *Qu'il eût été fade d'être heureux*, *op cit.*, chapitre « Les années d'enfermement ».

du protocole, qu'il y eut quand même une certaine gageure à rester célibataire et à décider de devenir auteur dans une famille où l'on cherche un prétendant « valable » aux jeunes filles dès leur seizième année...

Mais le malaise est plus profond et relève d'un psychisme apparemment plus troublé⁷, car même lorsque la femme échappe au « cercle étroit », elle n'est jamais, dans le chef de l'auteur, jugée l'égale de l'homme, elle reste toujours en deçà: Sainte-Thérèse, fait remarquer Marguerite Yourcenar dans la même lettre à Henri Hell, s'est fait supplanter par Saint-Jean de la Croix lorsqu'il s'est agi de représenter le mysticisme chrétien, Plotine exprimerait moins bien l'humanisme du II^e siècle que ne le fait Hadrien, et Sophie, l'héroïne du *Coup de grâce*, n'aurait pas été capable de raconter son histoire⁸.

Il est, par ailleurs, évident que Marguerite Yourcenar est sincère lorsqu'elle affirme ne pas s'excepter du lot, même si, sur certains points, elle reconnaît pouvoir, parfois, avoir l'avantage sur un homme (comme Simone Weil, par exemple, qu'elle cite à cet égard). Mais l'exception, pour elle, ne fait que confirmer la règle, et la femme qui réaliserait l'exploit d'incarner un homme serait, à ses yeux, monstrueuse: « ...il me semblerait difficile, sans en faire un beau monstre, de présenter dans une œuvre romanesque une femme dont le premier souci serait de se juger et de juger le monde autour de soi avec une entière clairvoyance »⁹.

Cela signifie-t-il que l'auteur ne se reconnaissait pas cette « entière clairvoyance »? ou que, s'étant hissée au rang de femme de lettres, elle se jugeait un être monstrueux peut-être, mais d'exception? Les deux hypothèses s'expriment tour à tour dans l'apparat critique de Marguerite Yourcenar, et, bien que plus inconsciemment et de manière plus sous-jacente, dans l'œuvre¹⁰. L'affirmation contradictoire,

7. Voir, à ce propos, l'article de Linda KLIEGER STILLMAN, « *L'amour au noir* » de Marguerite Yourcenar, dans *Le récit amoureux. Colloque de Cerisy*, Seyssel, Champvallon, 1984, pp. 220-234.

8. On tremble quand même un peu à l'idée que Sophie, dans ce récit, s'identifie complètement à l'auteur. On tremble à la fois à l'idée que cela pourrait vouloir dire que Marguerite Yourcenar juge Marguerite de Crayencour incapable de cet exploit, en tant que femme, mais aussi que Marguerite Yourcenar, capable, elle, de le réaliser en se mettant dans la peau d'un homme (Eric von Lhomond), doit se percevoir comme un être exceptionnel.

9. Lettre à Henri Hell, *op cit*.

10. Voir, à nouveau, l'article déjà cité de Linda KLIEGER STILLKMAN.

et presque oxymorique, renforce l'impression d'un problème profondément enfoui chez l'auteur, refoulé, dont la prise de conscience a souvent poussé Marguerite Yourcenar à faire des déclarations qui, insistantes et répétées, affirment le contraire de ce qu'elles disent.

Ainsi on sait l'acharnement mis par l'auteur à nier l'importance qu'eût pu avoir pour elle l'absence de mère¹¹, ses déclarations affirmant qu'elle a été entourée d'assez de femmes (les maîtresses de son père) pour en recevoir bonbons et cols de dentelle. Une telle insistance est, au contraire, signe que cette mort (ce meurtre, ce matricide) hante la fille qui se garde bien d'évoquer le manque d'affection ou de tendresse en résultant. La description, que donna sans doute le père, d'un accouchement sanguinaire, avec recours aux fers et odeur de crime, a certainement renforcé le sentiment de culpabilité de la fille qui a dû lutter toute sa vie contre la conviction intime de sa responsabilité. Un des indices de cette culpabilité est l'indifférence qu'a manifestée Marguerite Yourcenar jusqu'à ses trente-cinq ans pour voir un portrait de sa mère, celle qui la fit attendre ses cinquante-et-un ans pour se recueillir sur sa tombe et celle, encore plus étrange, qui la mena jusqu'à ses cinquante-trois ans avant de connaître sa véritable date de naissance, le 8 juin 1903. Étrangement, elle fêtait son anniversaire le 7, avant d'apprendre, par une copie d'acte officiel, sa véritable date de naissance. Étrange de constater qu'elle ne s'y intéresse guère et avait choisi, comme date de fête, la veille de l'événement et de ses terribles conséquences, comme si, en antédantant l'accouchement, elle niait (fictivement s'entend) être responsable de ce qui est arrivé. Ce sont là autant de preuves, en tout cas, de l'importance du fantôme de la mère dans son psychique, sa vie, mais qu'on retrouvera aussi dans son œuvre.

Marguerite de Crayencour est persuadée qu'elle n'obtiendra jamais le pardon de sa mère, elle sait aussi que jamais elle ne pardonnera à cette mère de l'avoir abandonnée en mourant. Ce drame est sa honte, sa croix, sa tragédie. Il explique pourquoi elle eut horreur de l'enfantement, pourquoi elle lutta contre la démographie galopante, pourquoi elle ne put envisager la mise au monde que de fils, pourquoi elle ne put concevoir le bonheur de porter un enfant, ni le bonheur du couple, ni la passion réussie, ni l'amour d'un homme — ce faiseur d'enfants!—, ni, finalement, le bonheur tout court. Ce drame,

11. Rappelons que Fernande de Cartier de Marchienne, mère de Marguerite Yourcenar, mourut le 19 juin 1903, soit onze jour après la naissance de l'enfant, de péritonite et de fièvre puerpérale.

et la manière dont elle le vécut, explique sa haine des femmes, de toutes les femmes, elle-même incluse, son peu d'amour d'elle-même, cet « être que j'appelle moi »¹², son incapacité à aimer et à se faire aimer, son goût étrange et persistant pour les hommes qui aiment les hommes — et ne risquent donc pas de l'engrosser?

Mais, dans le cas de Marguerite Yourcenar, il ne s'agit pas de phénomènes inconscients, elle a pris l'habitude de s'exprimer à travers les autres, les hommes, — directement, elle ne l'aurait pas pu —, à se regarder vivre et penser comme ils le feraient, avec un mépris égal au sien. Eric von Lhomond ne s'y trompe pas en se demandant « pourquoi les femmes s'éprennent-elles justement des hommes qui ne leur sont pas destinés, ne leur laissant ainsi que le choix de se dénaturer ou de les haïr ? »¹³. Toutes les femmes?...

Deux pages avant cette interrogation, le même Eric juge que la générosité de cœur est une « maladie »... Est-ce l'opinion du narrateur ou de son scripteur? En tant que biographe de Marguerite Yourcenar, je pencherais pour la seconde version. On sait la haine exagérée qu'éprouvait l'auteur pour le roman français, le roman d'amour, où les sentiments et le cœur prédominent sur le corps. Même Cavafy, un auteur qu'elle a admiré et traduit, lorsqu'il se laisse aller aux sentiments, se voit accusé de « sentimentalité complaisante et molle », cette sentimentalité qu'elle se refuse à elle-même. Marie-Madeleine, dans le monologue de *Feux*, exprime le mieux cette exclusion du bonheur, qui est revendiquée puisqu'elle ne peut être niée: « Grâce à lui, je n'ai eu des joies que leur part de malheur, la seule inépuisable. J'échappe aux routines du ménage et du lit, au poids mort de l'argent, à l'impasse du succès, au contentement de l'honneur, aux charmes de l'infamie. Puisque ce condamné à l'amour de Madeleine s'est évadé dans le ciel, j'évite la fade erreur d'être nécessaire à Dieu. J'ai bien fait de me laisser rouler par la grande vague divine; je ne regrette pas d'avoir été refaite par les mains du Seigneur. Il ne m'a sauvée ni de la mort, ni des maux, ni du crime, car c'est par eux qu'on se sauve. Il m'a sauvée du bonheur »¹⁴.

Marguerite Yourcenar, à l'évidence, tout en condamnant l'amour fou, qui idolâtre, en faveur de l'amour total, capable de prendre l'autre tel qu'il est, a surtout été la victime du premier et c'est par

12. Voir *Souvenirs pieux*, Paris, Gallimard, 1974, p. 1.

13. *Le Coup de grâce*, Paris, Gallimard, Folio, 1992, p. 157.

14. *Feux*, Paris, Gallimard, 1981, pp. 134-135.

entêtement et par orgueil qu'elle ne peut ni ne veut l'admettre¹⁵. L'amour rêvé est celui défini par Hadrien : « un envahissement de la chair par l'esprit », pas un envahissement du cœur par l'esprit. C'est par crânerie qu'elle qualifie de « fade » et de « sous-produit » ce bonheur qu'elle sait n'atteindre jamais parce que, tout au fond d'elle-même, elle s'en croit incapable. C'est pour sauver la face qu'elle revendique la liberté sexuelle et la bisexualité¹⁶, parce qu'elle se sait rejetée par le type d'hommes qu'elle aime, mais aussi inapte à la solitude, parce qu'elle balance entre les deux sexes, assoiffée d'amour. La renonciation viendra plus tard. Pas si tard, toutefois, car le choix fut fait dès octobre 1939, lorsqu'elle quitte l'Europe pour rejoindre Grace Frick aux Etats-Unis. Elle a, alors, trente-six ans¹⁷ : « La seule liberté sexuelle totale, si liberté il y a, serait celle du bisexuel, ou, à un niveau tout autre, la renonciation presque complète du Zénon de la fin, renonciation si entière qu'il ne prend pas même la peine de s'en faire une règle, et prend comme elles viennent certaines expériences sensuelles *sans y attacher d'importance* »¹⁸.

Marguerite Yourcenar n'a pas choisi l'homosexualité, elle a vainement essayé d'aimer tous ceux et celles qui lui semblèrent beaux et se sont présentés sur sa route, librement. Après l'expérience douloureuse et ratée vécue avec André Fraigneau, —aggravée encore par celle qui suivit avec Andreas Embiricos¹⁹— plus personne n'a été capable de vraiment l'émouvoir²⁰. « Il n'y a qu'un homme au monde: le reste n'est pour chaque femme qu'une erreur ou qu'un pis-aller triste » déclare Clytemnestre à ses juges. La même nous fournit peut-être l'explication du choix de se fixer auprès d'une femme: « Je me substituais peu à peu à l'homme qui me manquait et dont j'étais hantée. Je finissais par regarder du même œil que lui le cou blanc des

15. Rappelons-nous la première phrase de *Feux*: « J'aimerais que ce livre ne soit jamais lu! ».

16. Nous parlerions plutôt, comme Linda Klieger Stillman, d'ambisexualité, laquelle implique le passage à l'acte.

17. Comme l'écrit justement Michèle Sarde: « En un sens —et en ce sens seulement— Marguerite de Crayencour est morte le 15 octobre 1939. Yourcenar lui survivra longtemps » (M. SARDE, *Vous, Marguerite Yourcenar. La passion et ses masques*, Paris, Laffont, 1995, p. 273).

18. Lettre à Simon Sautier du 8 octobre 1970. Voir L.A., *op cit.*, pp. 358-370.

19. Voir, à ce sujet, Michèle SARDE, *Vous, Marguerite Yourcenar...*, *op cit.* et Michèle GOSLAR, *Qu'il eût été fade d'être heureux, op cit.*, première partie, troisième chapitre.

20. Exceptons, peut-être, Jerry Wilson, son dernier compagnon, mais avec prudence puisqu'on sait qu'elle le nommait parfois André.

servantes »²¹.

La contradiction (détester les femmes et vivre avec une femme) n'est qu'apparente: Marguerite Yourcenar sait, comme tout le monde, la part d'amour contenue dans la haine et, d'autre part, vivre avec une femme n'était-ce pas, pour elle, se donner l'occasion de vivre une vie d'homme?

Femme-Terre ou femme factice?

Il est temps de se demander comment l'auteur voit, considère la femme. Elle a eu recours au mythe, à la Femme-Terre, à la Terre-Mère, pour évoquer — de manière encore une fois ambiguë ²² — la femme idéale, l'archétype féminin: « En ce qui me concerne [...] je resterai jusqu'au bout stupéfaite que des créatures qui par leur constitution et leur fonction devraient ressembler à la terre elle-même, qui enfantent dans les déjections et le sang, que la menstruation relie au cycle lunaire et à ce même mystère du flot sanguin, qui portent comme les douces vaches un aliment primordial dans leurs glandes mammaires, qui font la cuisine, c'est-à-dire qui travaillent sur la chair morte et les légumes encore incrustés de terre, qui enfin, dans leur corps, dans leur visage, dans leur lutte désespérée contre l'âge, assistent perpétuellement à la lente destruction et corruption des formes, font face jour après jour à la mort dans les rides qui s'approfondissent ou les cheveux qui grisonnent, puissent être à ce point factices. Factice quand on a affaire à la poupée peinturlurée qui veut séduire par des moyens qui sont ceux de la prostitution, quelque soit d'ailleurs son état social, et peut-être plus factice encore quand il s'agit de la dame bien? On cherche vainement la femme... »²³.

Dans l'esprit de Marguerite Yourcenar le rapport à la terre ne peut être que positif, eu égard à son amour de la nature, son mysticisme et sa compréhension de la religion comme ce qui relie, entr'autres l'être au Tout. Cet aspect positif de la femme-terre, elle l'exprime le mieux à Patrick de Rosbo et en qualifiant Sophie, c'est-à-dire la jeune femme qu'elle fut vers trente ans: « ... elle [Sophie du *Coup de grâce*] représente en quelque sorte la terre elle-même, elle incarne l'élément féminin, cette abondance d'émotion, et de sentiment

21. *Feux, Clytemnestre ou le crime*, op cit., pp. 178-179.

22. « Leurs qualités [aux femmes] ou leurs défauts demeurent davantage ceux de la Terre-Mère... » [Même lettre déjà citée à Helen Hell].

23. Lettre à Helen Howe Alen déjà citée.

presque inépuisable, cette foncière bonté, cette patiente capacité d'accepter, [...] »²⁴.

Ce portrait surprend un peu puisqu'il met en avant, et sous forme positive, des qualités de femme amoureuse que l'auteur connaît bien pour les avoir subies, mais surtout des qualités qui ont échoué auprès de l'homme qu'elle a aimé « plus que Dieu », des qualités dont elle a eu honte et qu'elle reniera toute sa vie. Mais peut-être s'en croit-elle dépourvue, ou trop pauvrement pourvue, et attribue-t-elle ses échecs sentimentaux à un manque de cœur.

Ce portrait pourrait être celui de la femme idéale, amie de couvent de sa mère, compagne préférée de son père, mère rêvée, modèle de toute une vie: Jeanne de Vietinghoff. Cette femme a réussi là où Marguerite de Crayencour a échoué: elle fut aimée par un uraniste, l'épousa et lui resta fidèle jusqu'à sa mort²⁵.

Le rôle de la femme est également clairement défini par Marguerite Yourcenar et la précédente description le laissait pressentir: la femme a pour mission d'assumer les choses simples comme instruire les enfants, leur apprendre à respecter les animaux et la nature; proche de la vie, la femme a pour rôle de la préserver et peut, mieux que l'homme, intervenir sur presque tout²⁶. Elle doit et peut aussi se battre pour améliorer l'état du monde et lutter contre une société « du gâchis ». De là une représentation presque réactionnaire de la femme au foyer, même si ce terme évoque pour Marguerite Yourcenar plus les vestales et le temple qu'un appartement du Xe arrondissement.

On suppose que Marguerite Yourcenar s'excluait d'office de cette image douceuse de la femme-mère-préceptrice, fût-elle vouée à la vie et à la terre. On l'imagine mal, en effet, passant la moitié de son temps à nettoyer, cuisiner ou repasser...²⁷. Et lorsqu'elle évoque son

24. Patrick de Rosbo, *Entretiens radiophoniques*, Paris, Mercure de France, pp. 89-90. Souligné par nous.

25. Pour le de Jeanne de Vietinghoff voir dans l'œuvre de Marguerite Yourcenar, ique d'*Alexis*, la *Valentine d'Anna, soror...*, la *Thérèse de La Nouvelle Eurydice*, la *Monique G. de Souvenirs pieux et Archives du Nord*, la *Jeanne de Reval de Quoi, l'Eternité?* (L'assimilation au modèle est évidente dans *Le Coup de grâce* où *Sophie [Marguerite]* se nomme également de Reval).

26. Voir Nicole AUROY, *Une autre Marguerite Yourcenar*, entretien, dans *Femmes d'aujourd'hui*, 15 juin 1982, pp. 20-21.

27. Il faut préciser ici que l'image d'une Marguerite Yourcenar « balayant son seuil les grands vents » est quelque peu fautive lorsqu'on sait que c'est Grace _____ qui, à Petite Plaisance, se chargeait de tout et que Marguerite ne

rapport à la nature, il s'agit de promenades dans le jardin, de la cueillette de cerises et de l'admiration des fleurs, plutôt que du choix d'une salade mûre ou de la composition du repas du soir...

Bref l'idéal féminin est une femme aimante, douce, bonne, dévouée, qui fait régner l'harmonie autour d'elle et s'occupe de choses qui, pour être simples, ne lui permettent pas moins d'entrer en contact avec l'essentiel (la terre, la nourriture, l'hygiène...) sur lequel elle a, plus que l'homme, la connaissance et le pouvoir d'agir.

Mais, pour Marguerite Yourcenar, cette femme-là n'existe presque pas et les femmes ont dévié de leur rôle en voulant imiter les hommes, travailler comme eux, une valisette à la main, gagner de l'argent comme eux, vivre, finalement, comme eux et devenir aussi bêtes qu'eux. De là sa position à l'égard du féminisme: elle refuse les groupements de femmes, comme elle refuserait tout groupement sectaire, parce qu'il s'agit pour elle d'encore créer des ghettos (celui des femmes qui écrivent, des femmes qui peignent, des femmes qui...); elle soutient les revendications d'égalité à l'égard de l'homme: égalité juridique, égalité devant le travail, égalité de salaire, égalité sociale..., parce qu'il s'agit de la dignité humaine et que dans ce domaine il n'y a pas de sexe qui tienne. Elle défend la contraception et l'avortement (bien que ce dernier avec certaines limites car il s'agit, quand même, de tuer un être vivant). Elle lutte pour la limitation des naissances, mais on sait à quels profonds sentiments cette lutte est liée pour elle. Elle revendique une éducation égale des filles et des garçons et une éducation meilleure pour tous. Elle aimerait même que l'on redonnât à la prostitution son sens sacré. Mais elle reste foncièrement allergique à la femme en général et ne considère pas que les féministes agissent de la manière qui convient ni dans les domaines adéquats : « ...j'avoue que les femmes me découragent par leur perpétuel refus d'être au meilleur sens du mot la femme... Je pense à leur soumission naïve à la mode qui si souvent les enlaidit et les ridiculise, à leur acceptation séculaire des modes cruelles ou extravagamment [sic] luxueuses, à leur respect, non pour la virilité, ce qui serait beau, mais pour les attributs postiches de celle-ci, l'uniforme, le fusil, sans oublier le rassurant portefeuille... »²⁸.

Les reproches sont encore plus précis dans sa lettre à Odette Schwartz du 31 décembre 1977. Bien que long, le passage concernant le

connaissait pas même le numéro de téléphone de l'épicier du village.

28. Lettre à Suzanne Lilar du 16 mars 1971: voir *L.A., op cit.*, pp. 377-378.

féminisme mérite d'être cité presque entièrement: « Mais plusieurs choses me restent sur le cœur à l'égard du féminisme. D'abord, la haine de l'homme, si visible chez les militantes. Pas plus bête, me direz-vous, que la misogynie des hommes. Non certes, mais autant. [...]

Autre grief : la mode, avec son grossier commercialisme, sa tyrannie de la femme et son mépris de la femme. Tant que les femmes l'accepteront (bien mieux : seront avides de s'y soumettre), elles resteront des mineures. Il ne s'agit pas de leur demander d'être moins belles [...] Il s'agit de leur apprendre à voir ce qui les enlaidit et les amoindrit, d'en finir avec la vieille dame qui montre ses jambes, dont on rougit pour elle, parce que c'est la mode des jupes courtes; [...] Je ne m'exempte pas de ces reproches : j'ai suivi la mode. Mais il s'agirait tout de même de réfléchir un peu. Il y a une beauté simple de la femme, qui reste à découvrir.

Grief plus grave encore : les manteaux de fourrure, les plumes quand la loi le permettait. L'indifférence totale des femmes aux crimes dont sortent leurs parures animales, égalée, d'ailleurs, par leur indifférence à la situation vraie des travailleurs dans les mines de diamant de l'Afrique du Sud ou dans les usines de tissage aux Etats-Unis.[...] Autre grief encore, très proche du précédent : le goût de la guerre à travers le goût des guerriers. [...] En fait, jusqu'ici, la femme a approuvé passivement, que dis-je, chauvinistiquement [sic], la guerre. La chose a un peu changé aujourd'hui : je fais partie d'un mouvement féminin pour la paix. Mais de nouveau, combien? Et combien surtout parmi les militantes?

Et maintenant, le centre même de l'objection. Je n'aime pas voir la femme émuler l'homme dans son adhésion à la civilisation du gâchis, de la concurrence, du commercialisme et de l'industrialisme exacerbés, malaisants et futiles. Je n'aime pas la voir s'imaginer qu'alimenter des ordinateurs est une tâche plus noble que récuser le plancher. Que les circonstances économiques l'y obligent, je le veux bien, encore qu'il y ait beaucoup de choses à dire là-dessus. La civilisation à laquelle j'aspire n'aurait de place pour le féminisme militant, non plus que pour l'agressive masculinité. Et tout le reste ne me paraît faire qu'ajouter à notre chaos, pour ne pas dire à nos désastres »²⁹.

29. L.A., *op cit*, pp. 581-583.

A la recherche de l'humain

Elle aurait pu ajouter, puisqu'elle place la femme également à la source des habitudes alimentaires, l'indifférence à l'égard des animaux (grenouilles dont on arrache les pattes vivantes, poissons qui agonisent hors de l'eau, gibier tué sans respect de l'animal, poules parquées dans des industries où, coincées et bec arraché, elles pondent sans arrêt, bœufs assassinés plutôt que tués dans les abattoirs...etc), animaux qu'on mange sans penser qu'on digère des « agonies »³⁰. Pourrait-on lui donner tort?

Pour conclure, disons que Marguerite Yourcenar se fait une idée tellement haute de ce que devrait être la femme, qu'elle n'en a croisé peut-être qu'une seule fois un exemple dans sa vie (Jeanne de Vietinghoff) et considère la plupart des femmes stupides et aliénées à un système qui nous mène droit au chaos. Elle-même, pour toutes les raisons que nous avons dites, ne croit pas pouvoir ressembler à cette femme idéale, mais elle refuse de faire partie du troupeau et a lutté, sa vie durant, pour s'améliorer de jour en jour et s'approcher au maximum, non du portrait de la femme idéale, mais de celui de l'humain idéal.

On peut lui pardonner quelques déclarations entachées de prétention et d'orgueil au vu de ce qu'elle a dû endurer et souffrir pour accepter l'être immonde qu'elle a cru être, pour dépasser son dégoût d'elle-même, et avoir réussi à diffuser dans ses écrits l'image d'un humain qui est un peu plus que l'humain.

30. Voir, à ce sujet, tous les écrits contestataires de l'auteur, dont on trouvera quelques-uns dans le recueil d'essais *Le Temps, ce grand sculpteur*, Paris, Gallimard, 1983 [notamment pp. 89, 147, 191 et sq.].

D É B A T

Critique
régionale
25

Emploi
des femmes
et recomposition
du marché
du travail

Critique régionale

Cahiers de Sociologie et d'Économie Régionales

n°25 - 1996

Revue éditée par le Centre de Sociologie et d'Économie Régionales de l'Université Libre de Bruxelles (C.S.E.R.) et le Comité pour l'Étude des Problèmes de l'Emploi et du Chômage (C.E.P.E.C.)

Comité de rédaction : Mateo Alaluf - Camille Deguelle - René De Schutter - Pierre Desmarez - Marie-Noëlle Hubeau - Annick Messiaen - Henri Miller - Marie-Laure Roggemans - Marcelle Stroobants

Secrétaire de rédaction : Adinda Vanheerswynghels

Rédaction - administration :

Critique Régionale
rue de Bruxelles, 39
B - 1400 Nivelles
Belgique
Tél. : 067/21.79.51
Fax : 067/21.70.10

Prix au numéro :	300,- FB
Numéro double :	600,- FB
Abonnement 4 numéros :	1 100,- FB
Pays étrangers :	1 300,- FB

Paiement à effectuer au C.C.P. de l'U.L.B. : 000-0104859-02,
Compte : L.B. 260-2-000000 avec mention Critique Régionale

L'emploi sied-il aux femmes?

Adinda Vanheerswyngiels

Si chacun s'accorde sur le fait indéniable que, de tous temps, les femmes ont, par leur travail, apporté leur contribution à la vie économique, ce qui particularise notre époque, c'est leur inscription progressive et durable dans l'emploi, essentiellement salarié, et leur revendication à bénéficier, comme les hommes, du statut qui y est associé.

Depuis les débuts de l'industrialisation, l'emploi féminin est porteur de certaines caractéristiques. Celles-ci révèlent à la fois son statut subordonné mais, simultanément, sa contribution au développement et à la généralisation de formes particulières d'emploi. C'est le cas quand il s'est agi d'imposer de nouvelles normes de production et de mettre en péril les acquis des travailleurs, les femmes furent également sollicitées pour participer à l'essor de nouveaux secteurs d'activité¹.

Cependant, si leur apport à l'activité productive était bienvenue en période d'expansion, on cherchait par tous les moyens à renvoyer les femmes dans leurs foyers dès qu'il était question de récession et de montée du chômage. Il était ainsi possible à la fois de diminuer la demande d'emploi tout en maintenant le volume de chômage dans des limites acceptables.

1. Il ne faut pas non plus oublier les périodes de guerre, bien particulières et très importantes, pendant lesquelles les travailleuses ont été amenées à assurer une part de la production.

L'incitation à se replier sur la sphère domestique était (et reste) multiforme. Elle peut s'opérer plus ou moins en douceur par le biais de mesures « protectrices », –comme celles relatives à la pénibilité du travail, au travail de nuit ou à la protection de la maternité–, ou au contraire être brutale, –comme en 1933, lorsqu'on a exclu toutes les femmes mariées du bénéfice des allocations de chômage ou en 1935, quand on a voulu limiter la part des femmes dans les industries².

Symétriquement, pour les appeler et les maintenir sur le marché du travail en période de croissance, comme pendant les années 1960, ce sont des mesures attrayantes, visant à améliorer leurs conditions d'emploi qui verront le jour³.

Or, si l'évolution récente de l'emploi féminin confirme, à certains égards, l'usage spécifique qui en est fait (par exemple, les femmes sont majoritaires dans l'emploi à temps partiel et elles ont largement été sollicitées pour l'expansion du secteur tertiaire...), les femmes ont par contre cessé, malgré la montée de la crise et les sollicitations diverses dont elles sont et furent l'objet, de jouer leur rôle de main d'œuvre de réserve affluant sur le marché du travail quand on en a l'usage et le délaissant quand on l'y incite. Les comportements féminins vis-à-vis de l'emploi, tels qu'on peut les observer en Belgique⁴ plus particulièrement depuis le début des années 1970, ont donc bouleversé le fonctionnement du marché du travail.

Femmes et hommes: des évolutions contrastées

L'augmentation de la population active, au cours des vingt dernières années, est attribuable aux femmes. En effet, entre 1970 et 1992, le nombre d'actifs masculins a diminué de 110.000 unités alors que plus de 570.000⁵ femmes sont venues grossir le rang des actives⁶. La crois-

2. Les mesures prises à l'encontre des femmes pendant la crise des années '30 furent finalement supprimées fin 1935. On notera que si les femmes se mobilisèrent pour qu'il en soit ainsi, les employeurs aussi étaient opposés à ces réglementations qui les privaient d'un volant de main d'œuvre au salaire moins élevé.

3. Si les mesures sont attrayantes, elles ne sont pas nécessairement synonymes d'égalité entre hommes et femmes.

4. Les mêmes tendances s'observent globalement dans l'ensemble des pays européens.

5. Les chiffres cités sont ceux publiés par le Ministère de l'Emploi et du Travail (abrégi en MET).

sance des taux d'activité féminins n'a toutefois pas suffi à compenser le recul des taux d'activité masculins⁷. Les estimations du Ministère de l'Emploi et du Travail (M.E.T.)⁸ montrent aussi que la proportion croissante de femmes dans la population active est liée à l'augmentation effective de leurs taux d'activité et n'est pas consécutive à une explosion démographique de leur groupe. Les auteurs en concluent que « l'accroissement de leur (des femmes) désir de travailler a de loin dépassé l'évolution de leur simple nombre »⁹. Au fil du temps, l'allure de la courbe d'activité féminine, si elle n'est pas encore comparable à celle des hommes (qui prend la forme d'un "U" inversé, témoignage d'une présence continue sur le marché du travail) tend à s'en rapprocher comme le montre le graphique 1.

Il ressort plus spécifiquement de l'examen des taux d'activité par classes d'âges que les femmes culminent dans l'activité entre 25 et 45 ans, elles ont donc tendance à se maintenir sur le marché du travail là où précédemment, au delà de 25 ans, elles opéraient un certain repli sur la sphère domestique¹⁰, comme on peut le voir dans le graphique 2¹¹ qui retrace l'évolution des taux d'activité féminins depuis le début du siècle.

6. La population active comprend les personnes présentes sur le marché du travail qu'elles soient occupées ou au chômage.

7. Pour être précis, tant chez les hommes que chez les femmes on a vu fondre l'emploi des plus jeunes (la prolongation de la scolarité obligatoire est à mettre en relation avec ce fait) et celui des travailleurs les plus âgés (les mesures légales et conventionnelles de pré-retraite y ont largement contribué). La disparition massive des emplois pour les plus de 55 ans a principalement concerné les hommes dans la mesure où leurs taux d'activités étaient au départ plus élevés que ceux des femmes. Pour 1992, ils étaient, sur base des résultats des Enquêtes Forces de Travail (EFT), estimés par le Ministère de l'Emploi et du Travail à 50%.

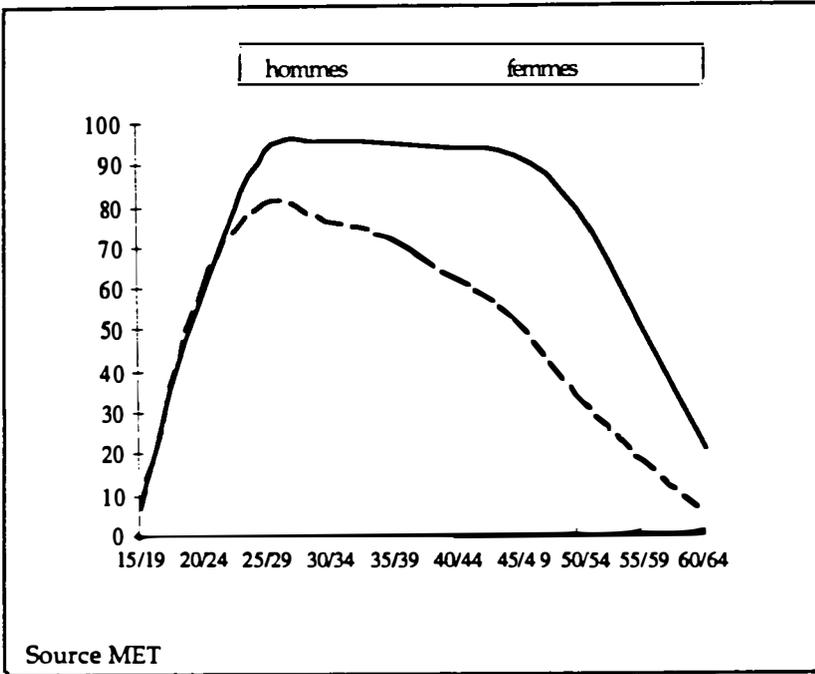
8. Direction de l'étude des problèmes du travail de l'Administration de l'Emploi, Ministère de l'Emploi et du Travail, *Le marché du travail en Belgique. Emploi et chômage*, Bruxelles, septembre 1994.

9. *Idem*, p. 25

10. Voir notamment à ce propos, Ministère de l'Emploi et du Travail, *op. cit.* Tollet Robert, « Travail et chômage » dans QUADEN, Guy (éd.), *L'économie belge dans la crise*, Bruxelles, Labor, 1987, pp. 79-130. DESMAREZ, Pierre, « Les femmes et l'emploi salarié », *Critique Régionale*, CSER-ULB, n°13, 1985, pp. 31-50.

11. Source: COOMANS, Géry, *La production sociale des femmes*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1983, 196 p.+ annexes.

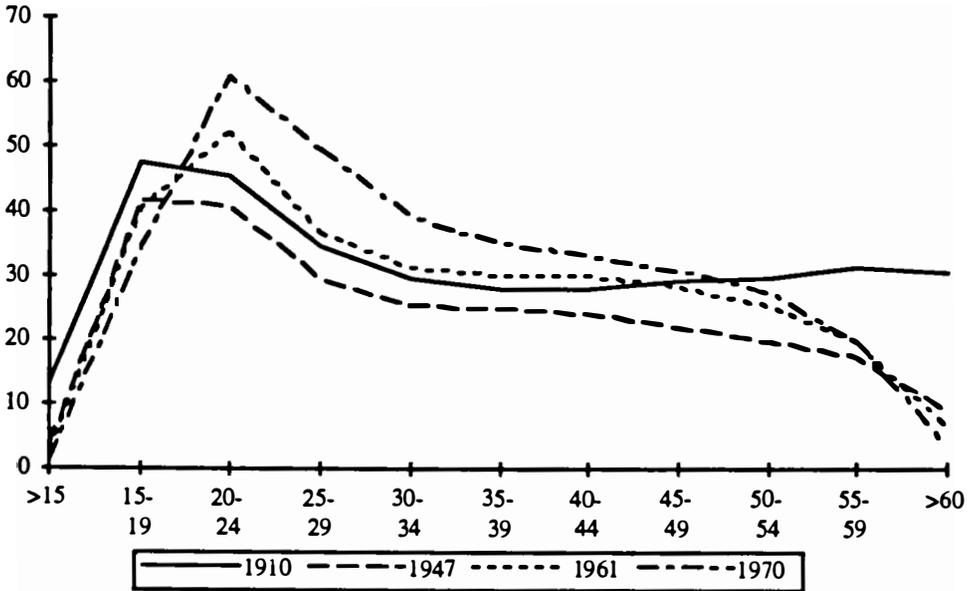
Graph. 1. Taux d'activités selon les classes d'âges et le genre pour 1992



Au cours des deux dernières décennies, l'activité des femmes des classes d'âges plus élevées ne résulte donc plus d'un « retour » sur le marché du travail¹² de celles qui auraient quitté l'emploi pour élever leurs enfants et qui, cette tâche accomplie, chercheraient à en occuper un à nouveau. Il y a bien maintien dans l'activité de femmes entrées sur le marché du travail 20 ou 25 ans plus tôt, les obligations familiales influencent donc moins que par le passé leur attitude face à l'emploi.

12. Ce groupe est, chez nous, appelé les « femmes rentrantes ».

Graph. 2. Evolution des taux d'activité féminins en Belgique



La flexibilité de l'emploi: spécifique ou générale?

C'est en s'appuyant sur le besoin d'emploi de certains groupes spécifiques¹³, parmi lesquels les femmes, que la flexibilité, plus intensément recherchée depuis les années 1970¹⁴, a pu, plus facilement, être introduite dans les entreprises.

13. Voir à ce propos, VANHEERSWYNGHEL, Adinda, « Le travail à temps partiel: une affaire de femmes, une affaire pour les femmes » dans HUMBLET, P. (éd), *Actes de la journée d'étude du réseau belge des modes d'accueil des enfants, Activité professionnelle des parents et accueil des enfants de moins de 10 ans*, Bruxelles, 1990.

14. Le recours à la flexibilité n'est pas une nouveauté, il a existé de tous temps. Dès lors, les pratiques ne sont pas nécessairement neuves, elles présentent toutefois la particularité de remettre en cause une partie des normes d'emploi

On est donc en droit de se demander si le recours massif à la main d'œuvre féminine, cantonnée pour l'essentiel dans des formes d'emploi spécifiques, a pour but unique, comme par le passé, d'infléchir les conditions d'emploi en vue de leur généralisation. Ou sommes-nous dans une situation autre, dans laquelle l'emploi traditionnel serait finalement peu menacé, tout en restant l'apanage des hommes adultes, bien formés, pas trop âgés. Les femmes seraient alors simplement tolérées sur le marché du travail à condition qu'elles n'occupent que des emplois atypiques. Il importe donc de vérifier si la flexibilité évoquée est réservée à des catégories spécifiques de travailleurs ou si, de proche en proche, elle est susceptible de s'étendre à l'ensemble des travailleurs et de remettre fondamentalement en cause la norme d'emploi.

Le terme de flexibilité recouvre divers aspects et dans la mesure où cette flexibilité vise à remettre en cause certains règles existantes, elle doit aussi être replacée dans son contexte. Ainsi, après la seconde guerre mondiale, des mécanismes ayant pour objectif d'assurer aux salariés un pouvoir d'achat « régulier » et « suffisant » leur octroyant la capacité de contribuer valablement à l'écoulement de la production de biens et de services, ont été mis en place. Ils englobent l'indexation automatique des salaires, le système de sécurité sociale et les modalités de la négociation collective, qui simultanément avaient pour objet de prémunir les travailleurs contre les fluctuations du marché.

Depuis le début de la crise, –donc depuis 1974-1975–, ces dispositifs de protection, considérés auparavant comme nécessaires, sont jugés comme autant de rigidités qui empêchent un fonctionnement souple de l'activité productive. Les entreprises, désireuses de s'adapter aux évolutions du marché, cherchent à minimiser leurs coûts. Pour y arriver, elles produisent par flux tendus, travaillent avec de la sous-traitance, instaurent la flexibilité... Parallèlement, un ensemble de modifications législatives et réglementaires sont intervenues pour accompagner, faciliter, anticiper... les attentes des milieux productifs en matière d'assouplissement des conditions d'emploi et pour tenter d'affronter ou de juguler, à travers la gestion des flux d'actifs, la croissance du chômage¹⁵.

15. Voir à ce propos, Matéo ALALUF et al, *L'assurance chômage dans les années nonantes*, Universitaire Pers Leuven, 1992.

Il existe diverses formes de flexibilité¹⁶. Elle peut concerner le volume de travailleurs occupés et se traduire par des licenciements, l'embauche à durée déterminée ou via l'intérim... Elle peut aussi porter sur le temps de travail, elle se concrétise alors par la prestation d'heures supplémentaires, par l'occupation de travailleurs à temps partiel, par la mise en chômage technique.... Elle touche aussi aux salaires, que certains aimeraient à nouveau voir varier au gré du marché. Enfin, il existe aussi une flexibilité technico-organisationnelle qui vise à rendre les travailleurs polyvalents, soit sur différents postes de travail, soit par l'intégration de fonctions exercées auparavant par des travailleurs différents.

D'emblée, on le constate, la flexibilité, quand elle remet en cause des acquis antérieurs, comme le fonctionnement du système d'indexation des salaires ou certaines protections sociales..., concerne, immédiatement ou à terme, l'ensemble des salariés.

Mais d'autre part, il est difficile de concilier, par exemple, la recherche d'une polyvalence de qualité, —qui nécessite une forte implication des travailleurs—, avec leur maintien dans des situations précaires. Cette forme de flexibilité sera donc généralement associée à de meilleures conditions de travail et de salaires et concernera un noyau stable de travailleurs. C'est « le marché primaire » considéré généralement comme réservé en priorité aux hommes d'âge moyen, bien formés. Les femmes, les jeunes, ... quant à eux, sont en majorité relégués dans ce que l'on appelle « le marché secondaire », caractérisé par des emplois instables, mal payés et moins protégés.

Cette opposition entre ces deux marchés peut aider à appréhender les stratégies des firmes et les manières différenciées dont sont utilisées les diverses catégories de main d'œuvre. Cependant, il convient de garder à l'esprit que la réalité du marché du travail est bien plus complexe et que ce sont de multiples caractéristiques, telles que le sexe, l'âge, la formation, la nationalité... qui sont à la base des mécanismes de segmentation entre travailleurs. Par ailleurs, les situations acquises peuvent toujours être remises en cause. Autrement

16. Voir à ce propos, M. STROOBANT, *Sociologie du Travail*, Nathan Université, collection 128, 1993.

dit, aucun groupe de travailleurs n'est définitivement protégé, un marché primaire peut devenir secondaire et les discriminations peuvent à tout moment être reproduites ou au contraire transformées.

Dans cette dynamique, les femmes, tout comme par exemple les jeunes, sont des groupes par l'intermédiaire desquels s'opère effectivement une remise en cause des conditions d'emploi qui, de proche en proche, peut s'étendre à l'ensemble des salariés. Ceux-ci sont donc tous confrontés à une précarité, qui est par ailleurs la caractéristique principale de leur statut et qui a tendance à se diversifier et se multiplier.

Légitimité de l'emploi féminin

Potentiellement l'ensemble des travailleurs est donc concerné par la remise en cause de certains fondements de la norme d'emploi. Pourtant, les modalités spécifiques au travers desquelles les diverses catégories d'actifs vont être affectées par ces évolutions, sont indicatives du statut encore hypothétique accordé aux travailleuses sur le marché du travail.

Une des principale vulnérabilité de l'emploi féminin réside dans la proportion importante de salariées occupées à temps partiel. C'est, en effet, grâce aux femmes, que cette forme d'emploi s'est largement généralisée au cours des dernières années et ce, dans un contexte de crise. Sur 100 travailleurs à temps partiel, on dénombre 90 femmes; et sur 100 travailleurs à temps partiel involontaires¹⁷ on en compte 85. Le travail à temps partiel représente près de 32%¹⁸ de l'emploi salarié féminin total et il a, dès lors, constitué une importante voie d'accès des femmes à l'emploi¹⁹. Parallèlement, certaines modifications de la législation, comme celles sur le travail à temps partiel accepté pour échapper au chômage (initiées en 1981), ont largement contribué à augmenter cette forme d'emploi et ont facilité l'embauche des chômeu(r)ses dans des régimes flexibles de travail.

17. On nomme travailleur à temps partiel involontaire, tout chômeur complet indemnisé qui, faute de trouver un emploi à temps plein, accepte de travailler à temps partiel tout en restant demandeur d'emploi pour un emploi à temps plein.

18. Sources Eurostat. Au même moment, le ratio était de 2,5 sur 100 pour les hommes.

19. Entre 1981 et 1992, l'emploi des femmes a crû de 200.000 unités à temps partiel et seulement de 33.000 unités à temps plein.

Contrairement à ce que certains continuent parfois à affirmer, le temps partiel est rarement « choisi » en vue d'une imbrication harmonieuse de la vie professionnelle et des responsabilités familiales. On en prendra pour preuve qu'il est fortement présent dans certains secteurs d'activité, tels la (grande) distribution ou le nettoyage par exemple, dont l'organisation et les horaires de travail sont précisément incompatibles avec la vie de famille²⁰ et notamment avec le fait d'élever et de s'occuper des enfants. Ce sont par ailleurs des secteurs d'activité aux salaires peu élevés, où l'instabilité d'emploi est relativement importante et les possibilités de promotion professionnelle sont réduites.

De même, des enquêtes²¹ ont montré qu'une majorité des premiers emplois occupés par des jeunes hommes, quel que soit leur niveau de formation, est constituée d'emplois à temps plein alors que le temps partiel est très largement répandu chez les jeunes filles les moins scolarisées. En outre, au fur et à mesure que les emplois se succèdent, le temps partiel des hommes diminue encore. Pour eux, il apparaît plus comme une étape obligée de leurs débuts professionnels. Chez les jeunes femmes, en revanche, au fil du temps l'emploi à temps partiel reste aussi fréquent. Dès lors, pour ces dernières, ce type d'emploi semble moins être un tremplin vers un temps plein qu'une voie de garage et un processus d'enfermement dans le temps partiel.

20. Le nettoyage des bureaux et des surfaces professionnelles est généralement effectué, en horaire coupé, avant l'ouverture et après la fermeture des bureaux. Les heures de pointe dans les grandes surfaces se situent en fin d'après-midi, en fin de semaine, à la veille des fêtes...etc.

21. Enquêtes longitudinales d'insertion et de cheminement menées par le Point d'appui TEF de l'Université libre de Bruxelles en collaboration avec les Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation du Brabant wallon, de Charleroi, de Huy-Waremme et de Tournai. A ce propos: VANHEERSWYNGHEL, A., « Diplômes et Emplois. L'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement technique et professionnel secondaire supérieur de l'arrondissement de Charleroi », Point d'appui TEF & Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation de Charleroi, *Dossier TEF* n°6, 1994; VANHEERSWYNGHEL, A., « Diplômes et Emplois. L'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement technique et professionnel secondaire supérieur du Brabant Wallon », Point d'appui TEF & Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation du Brabant Wallon, *Dossier TEF* n°5, 1993.

Enfin, si l'on se remémore certains conflits sociaux²² ou si on examine de près la mise en application de formules de partage « volontaire » du travail²³, on constate, comme si c'était une évidence, que le partage de l'emploi est réservé aux femmes et que le partage du travail est réservé aux hommes. C'est bien aux premières que l'on proposera le passage du temps plein à un temps réduit tandis que pour les seconds, le temps plein sera maintenu le plus longtemps possible, moyennant le recours au chômage partiel si la nécessité s'en fait sentir.

Il n'y a pas que dans l'emploi que l'infériorité des femmes est perceptible, et leur maintien sur le marché du travail a comme effet de les rendre aussi plus vulnérables par rapport au chômage. Concrètement, cela signifie que le nombre de chômeuses est plus élevé que le nombre de chômeurs, que les femmes sont plus souvent chômeuses de longue durée, et que leurs opportunités de quitter le chômage sont moins importantes que celles des hommes.

Cependant, c'est la règle d'exclusion des chômeurs cohabitants²⁴ de [trop] longue durée qui témoigne à nouveau du statut subordonné de la femme active. En effet, l'immense majorité des cohabitants sont des femmes et elles sont principalement touchées par cette mesure²⁵ qui les prive définitivement du bénéfice des allocations de chômage et les ramène massivement dans la population inactive. Or, l'ouverture des droits aux indemnités de chômage est, généralement²⁶, acquise sur base des prestations individuelles de travail. C'est pourtant en prenant en compte la situation du ménage dans lequel elle vit que l'éloignement de la chômeuse est justifié. Il paraît à nouveau évident, acceptable, ... que si il y a d'autres ressources dans la famille, on puisse sanctionner une femme et la renvoyer à son foyer.

22. Par exemple, le célèbre conflit qui s'est déroulé dans l'entreprise Bekaert, voir aussi à ce propos, M. MARUANI, Ch. NICOLE, *Au labeur des dames. Métiers masculins, emplois féminins*, Syros Alternatives, Paris, 1989, 188 p.

23. Comme elles ont été envisagées dans les plans d'emploi développés par le gouvernement fédéral dans les années récentes.

24. Au sens de la législation sur le chômage, un cohabitant est quelqu'un qui vit dans un ménage officiel ou de fait avec une personne bénéficiant de revenus. Un couple au chômage est donc composé de deux cohabitants.

25. De janvier à mars 1995, sur 22.274 exclusions pour chômage de longue durée, 19.826 (soit 89%) ont concerné des femmes: *Onem Stat-Info*, mars 1995.

26. On compte malheureusement de plus en plus de chômeurs n'ayant jamais travaillé et qui touchent des allocations d'attente accessibles aux jeunes diplômés.

D'une manière plus générale, si l'on examine comment les hommes et les femmes sont concernés par l'application de certaines mesures légales, on voit effectivement apparaître des lignes nettes de démarcation entre les sexes.

Parmi les mesures qui concernent les femmes (tableau 1), on en retrouve certaines qui relèvent des dispositifs que nous avons qualifié de « protecteurs ». Il s'agit notamment des interruptions de carrière et des interruptions du chômage pour des raisons sociales, familiales... L'exclusion du bénéfice des allocations de chômage pour cause de chômage de longue durée est une mesure brutale. Enfin, l'accès majoritaire des femmes à un premier emploi à temps partiel (comme c'est le cas du stage des jeunes) ou au « troisième circuit de travail », qui est un programme de résorption du chômage, pourrait constituer une autre catégorie de mesures qui, surtout quand elles concernent des femmes moins scolarisées, confinent les travailleuses dans des segments d'emplois particuliers.

Du côté des hommes (tableau 2), on trouve des mesures d'éloignement définitif du marché du travail, qui sont à la fois plutôt protectrices et parfois brutales²⁷. Les autres dispositifs auxquels ils ont un accès privilégié, s'inscrivent dans une perspective, réelle ou supposée, de favoriser leur (ré)insertion professionnelle ou leur maintien dans l'emploi.

27. On hésitera, en effet, à qualifier toutes les formules de pré-pension de mesure « brutale », même si celles qui sont négociées dans le cadre de restructurations destructrices d'emploi peuvent, à certains égards, y être assimilées.

Tabl. 1. Dispositifs et emplois dans lesquels on dénombre une majorité de femmes²⁸**Pourcentage de femmes bénéficiaires des mesures**

Interruption de chômage pour raisons sociales et familiales	97,90%
Interruption de carrière	87,50%
temps plein	83,90%
temps partiel	90,30%
Suspension pour chômage de longue durée	89,20%
Stage des jeunes à temps partiel	69,4%
Programmes de résorption du chômage	
Troisième circuit de travail	76,60%
temps plein	67,20%
temps partiel	94,30%

Tabl. 2. Dispositifs et emplois dans lesquels on dénombre une majorité d'hommes²⁹**Pourcentages d'hommes bénéficiaires des mesures**

Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi	66,10%
Prépension conventionnelle	89,50%
Prépensions pour frontaliers	82,50%
PAC ³⁰ -nombre de conventions	51,80%
Stage des jeunes-temps plein	58,60%
Chômeurs en formation professionnelle	58,00%
Congé éducation payé	74,00%
Plan d'embauche des jeunes	58,50%

28. Source: MET.

29. *Idem*

30. Plan d'Accompagnement des Chômeurs.

En dehors de la nature même des diverses mesures dont hommes et femmes bénéficient de manière contrastée, ce qui frappe, c'est que la plupart d'entre elles interviennent tout au long de la carrière professionnelle des femmes, témoignant ainsi du caractère finalement *non* prioritaire que celle-ci semble avoir. Tout se passe comme s'il fallait offrir au travailleur masculin des opportunités plus élevées d'assurer précisément, le plus longtemps possible, une carrière professionnelle dont la légitimité n'est pas contestable.

Conclusions

La participation persistante des femmes à l'activité productive salariée, qu'elle résulte de l'élévation de leur niveau de formation, de certaines transformations de leur vie sociale et familiale ou de leur souhait d'indépendance... est donc bien une réalité. Toutefois, on l'a vu, c'est aussi à cause de ces aspirations que les femmes sont, souvent, confinées dans des situations d'emploi marquées par la précarité. Malgré tout, en même temps, l'emploi féminin augmente, prend un caractère permanent et les conditions d'emploi des femmes se transforment.

Toutes ces évolutions, dont certaines peuvent sembler paradoxales, résultent en grande partie des politiques pratiquées par les firmes et de celles mises en place par les pouvoirs publics dont les effets sont parfois convergents. Les premières recherchent la souplesse maximale d'une main d'œuvre la plus « adaptée » à leurs besoins, en jouant sur les concurrences entre catégories de salariés. Les seconds, pour lutter contre l'explosion du chômage, vont gérer des flux d'actifs en tentant de rendre attrayants certains d'entre eux ou en cherchant à en éloigner d'autres du marché du travail et pour répondre aux demandes des entreprises vont contribuer à lever les rigidités de l'emploi.

Dans cet ensemble, les femmes jouent à la fois le rôle de concurrentes, —qui n'ont souvent accès qu'à des emplois spécifiques, et dans cette mesure, elles contribuent à induire de nouvelles normes d'emploi, tout en restant un groupe auquel la légitimité d'emploi n'est pas d'emblée reconnue. En d'autres termes, on a besoin de leurs prestations de travail mais on ne veut pas leur donner le droit à l'emploi.

Cependant, puisqu'elles restent malgré tout sur le marché du travail, il devient de moins en moins aisé de ne pas tenir compte de leur présence et de leurs revendications. On assiste dès lors à un mou-

vement paradoxal où elles semblent de plus en plus « incontournables » mais en même temps elles voient toujours, sous des formes diverses, la légitimité de leur accès à l'emploi remise en question.

Toutes les mesures dites « volontaires », comme celles du partage du travail, y compris en cas de négociations de plans sociaux; les mesures non spécifiques, comme le fait de commencer sa carrière à temps partiel..., toutes les analyses, en termes de revenus par exemple, qui se centrent sur la cellule familiale... sont autant de manières de fragiliser l'emploi des femmes et d'hypothéquer leur droit à y accéder pleinement. Dans ce cadre, c'est la situation des femmes occupant les emplois les moins qualifiés, donc les plus interchangeables, qui est la plus exposée.

DOCUMENT

Historique du féminisme en Belgique

(2e partie)*

par Elise Soyer

Participation du C.N. des F.B. aux réunions du C.I.¹³²

En 1908 Melles Marie Popelin et Léonie La Fontaine ainsi que Mme Elise Nyst-Soyer assistèrent à l'Hôtel des Bergues à la préparation du quatrième quinquennal du C.I. de 1909 à Genève.

En juin 1909, Melles Marie Popelin, Léonie La Fontaine, Mmes Elise Nyst-Soyer et Dangotte mère, se rendirent par Québec à Toronto -Canada- où avait lieu le quinquennal.

En 1913 assistèrent à La Haye à l'Hôtel de Wittebrug à la préparation du quinquennal de Rome Melle L. La Fontaine remplaçant Melle Marie Popelin déjà trop malade pour pouvoir voyager, Mmes Houyoux-Richald, Mouru de Lacotte, Elise Nyst-Soyer¹³³.

*Pour l'aperçu biographique d'Elise Soyer, la présentation du manuscrit et la première partie du document voir *Sextant*, n°5, 1996, pp. 119-166. Un index cumulatif, publié à la fin de ce texte, permet de retrouver les identifications biographiques précédentes.

132. Manuscrit p. LVIX. Elise Soyer reprend cette partie plus loin, avec quelques détails supplémentaires, sous le titre « Femmes belges à l'Étranger ».

133. Voir le rapport présenté le 25 janvier 1913 par Léonie La Fontaine dans *Conseil International des Femmes. Cinquième rapport annuel de la 5e période quinquennale 1913-1914*, pp. 78-80.

En 1914 au quinquennal qui avait lieu à Rome, Hôtel Quirinal vinrent Melle Léonie La Fontaine remplaçant Melle Marie Popelin décédée, Mmes Houyoux-Richald, Jane Brigode, Mouru de Lacotte, Adrien, Elise Nyst-Soyer et Melle Ledewijn¹³⁴.

En 1919, après la guerre, les réunions Internationales reprirent, Mme Elise Soyer alla à Londres où eut lieu la 1ère réunion.

En mai 1920 le quinquennal se tint à Christiania. Mme Elise Soyer s'y rendit pour représenter notre C.N.¹³⁵. Lady Aberdeen ayant sollicité les Gouvernements de tous ses C.N. affiliés pour qu'ils envoient des déléguées, notre Gouvernement étant tripartite, envoya à Christiania Mme Jane Brigode (libérale), Melle Chappe¹³⁶ (catholique), Melle Burniaux¹³⁷ (rature [socialiste]).

La réunion suivante eut lieu en Mai 1922 à La Haye, étaient présentes Mme Dr Derscheid-Delcourt, Engelhart, Nyssens van Drevel¹³⁸, Sarton et Elise Soyer pour remplacer notre Présidente.

134. Victorine Ledewijn, une des dirigeantes de l'Union des Femmes gantoises avant 1914 (*L'International féminin*, 1er février 1911).

135. Elise Soyer fait une intéressante relation de cette réunion dans son journal *L'International féminin* (texte reproduit dans *Conseil international des femmes, 6e période quinquennale 1914-1920*, Kristiania, 1920, pp. 243-246.)

136. Erreur pour Victoire Cappe.

137. Sur Hélène Burniaux (1889-1950), institutrice, inspectrice de l'enseignement, active au sein de la Fédération Internationale des Travailleuses, membre du Conseil Général du POB, membre du Comité d'Action féminine au sein du POB, collaboratrice de divers organes syndicaux et politiques (*contre Le Peuple*), collaboratrice au journal *Le Soir* (Tribune libre féministe): *Dictionnaire biographique des militants du mouvement ouvrier en Belgique*, Bruxelles, Vie Ouvrière, t. I, 1995, pp. 246-247.

138. Antonia Nyssens van Drevel¹³⁸ (1861-1949). Née à Prairie du Long aux Etats-Unis, de parents d'origine hollando-allemande. Après le décès de son père, Antonia rentre en Hollande avec sa mère et sa sœur Agathe. Elle épouse Emile Nyssens et s'installe avec lui à Bruxelles où la famille Nyssens possède une manufacture de glaces (rue des Palais). Veuve dès 1919, elle dirigera la fabrique avec son fils Bernard-Emile. Laïque, anticléricale et surtout abstinentes convaincue, elle est membre de l'Union des femmes belges contre l'alcoolisme dès 1902 et co-fondatrice de la Fédération des sociétés de culture morale de Bruxelles. C'est dans le mouvement pacifiste qu'elle s'engage le plus: elle crée en 1912 la section bruxelloise de l'Alliance belge pour la Paix par l'Education, fondée à Anvers en 1906. Après 1919, elle adhère à l'Union Mondiale de la femme pour la Concorde internationale et à la section belge du Comité mondial des femmes. Membre de l'Union des femmes libérales de l'arrondissement de Bruxelles, elle participe à diverses oeuvres caritatives

En Mai 1923 la réunion eut lieu à Copenhague où se rendit Mme Elise Soyer pour représenter notre Présidente.

1925 Quinquennal du C.I. à Washinton (sic)¹³⁹. Mme Elise Soyer s'embarque seule mais retrouve à New York notre 2e déléguée Mme Farnam Silvercruys¹⁴⁰ qui habite l'Amérique.

1927 - réunion Internationale à Genève. Mme Elise Soyer remplace notre Présidente. Mmes Lippens et Osterrieth¹⁴¹ sont présentes à leur commission de la Morale et de l'Emigration.

1929 réunion à Londres. Mme Elise Soyer remplace la Présidente. Sont présentes Mme Osterrieth et Melle Goblet d'Alviella¹⁴².

1930 Quinquennal à Vienne. Mme J. E. Vandervelde nous ayant représentées à une réunion du C.I. tenue à La Haye ce cadre devait être notre déléguée à Vienne mais ne put s'y rendre.

(voir S. MATKAVA, *L'Union des femmes belges contre l'alcoolisme*, Mém. lic., Hist., ULB, 1995-1996, pp. 85-91).

139. En 1923 et en 1925, Elise Soyer a présenté le rapport belge au C.I.F.: voir C.I.F. *Troisième et Quatrième Rapports annuels réunis de la 7e période quinquennale*, 1923, pp. 216-218 et C.I.F., *Rapport de l'Assemblée quinquennale*, Washington, 1925, pp. 408-411.

140. Suzanne Silvercruys, fille du baron et de la baronne Silvercruys, née à Maeseycck (Belgique). Etudes à Liège. Ambulancière en 1914, elle fait des tournées de propagande aux Etats-Unis pour le *Belgian Relief* à partir de 1915. Épouse en premières noces Henry Walcott Farnam (mai 1922), en secondes noces Edward Ford Stevenson (juin 1939). Naturalisée Américaine, elle entame après la première guerre une belle carrière de peintre et de sculptrice, couronnée par de nombreux prix, dont le Premier prix de Rome Compétition des Alumni en 1927.

141. Anna Osterrieth-Lippens, fille de Hyppolite Lippens, bourgmestre libéral de Gand et de Louise Kerchove de Denterghem. Par sa mère, elle est cousine de la baronne Boël, née Marthe Kerchove de Denterghem et, par alliance, cousine de Suzanne Lippens-Orban. Anna Lippens a épousé Robert Osterrieth (1869-1947), connu dans les milieux du négoce anversois. Au cours des deux guerres, elle se distingue par son action caritative au sein de la Croix-Rouge et, dans l'entre-deux-guerres, comme présidente de la Ligue Nationale contre la Tuberculose. Elle mourut en 1957 (CNFB. *Bull. bimestriel* n°67, sept-oct. 1957, p. 1).

142. Hélène Marguerite Goblet d'Alviella, fille du comte Eugène (1887-1944). Protestante convaincue, elle s'attacha surtout à implanter puis à développer en Belgique le groupement de jeunesse YWCA (Young Women's Christian Association). Ses activités lui valurent d'être décorée chevalier de l'Ordre de Léopold.

1933 à Stockholm sont déléguées Melle Dora Wiener nommée vice Présidente Internationale de la Commission d'Education et Melle Baetens, avocat.

1934 Assemblée Générale du C.I. à Paris. Présentes Melle van de Wiele, présidente, Mme Elise Soyer secrétaire générale, Melles Léonie La Fontaine, Marcelle Renson, avocat, Eymaël¹⁴³, Mme Jottrand, van de Wiele, Janvier, la Baronne Pol Boël et Mme Lippens sont inscrites comme dames visiteuses.

1935 En juin réunion du bureau International et de quelques commissions internationales à Bruxelles. La Baronne Boël est présidente de notre C.N.

1936 En Février le C.I. se réunit aux Indes à Calcutta. Melle de Busschere¹⁴⁴ y assiste déléguée par notre C.N.

1936 fin Septembre et commencement Novembre l'Assemblée Générale du C.I. a lieu en Yougoslavie à Dubrovnik, sont présentes: la Baronne Boël notre Présidente, Mme Paul Lippens vice-présidente, Melle Fernande Baetens, secrétaire générale, les présidentes de Commissions Mme Osterrieth, Renson avocat à la Cour d'Appel, Dora Wiener, de Busschere, Mme Renson et Mme Elise Soyer qui, de la fondation de notre C.N. en 1905 avait tenu à assister au triomphe de notre C.N. en 1936.

C'est à Dubrovnik que la Marquise of Aberdeen and Temair, présidente du C.I. presque depuis sa fondation, donne sa démission et que la Baronne Pol Boël, présidente de notre Conseil, fut nommée à l'unanimité pour la remplacer.

La prochaine réunion du C.I. des femmes aura lieu à Edimbourg en 1938 pour fêter le 50e anniversaire de sa fondation.

143. Léopoldine Eymaël, présidente-fondatrice de la Croix bleue de la Jeunesse, qui s'occupe de protection des animaux au sein de l'oeuvre de l'Education de l'Enfance.

144. Jane de Busschere, née à Bruges en 1880. Secrétaire-trésorière du *Home* familial pour jeunes filles délinquantes, déléguée à la protection de l'enfance, administratrice de l'Oeuvre pour secourir les Pauvres Honteux. Décorée de la Médaille Reine Elisabeth pour son action caritative pendant la guerre 1914-1918; membre du Conseil National des femmes belges, elle y crée et préside une Commission de gérontologie. Vice-présidente du C.N. après la seconde guerre, présidente par interim en 1953.

Congrès du C.I. à Edimbourg en 1938¹⁴⁵

[feuille blanche]

Femmes belges à l'Étranger¹⁴⁶

Ayant à son programme la représentation des femmes belges à l'Étranger, je tiens à donner quelques détails sur la participation de notre C.N. aux réunions internationales.

En juin 1908 à Genève Melles Popelin, La Fontaine et Mme Elise Soyer furent à l'Hôtel des Bergues et assistèrent à la préparation internationale de la réunion qui eut lieu en 1909 à Toronto (Canada).

Je pris à Liverpool le même bateau que les dames Anglaises s'embarquant pour Québec. Mmes Marie Popelin, Léonie La Fontaine et Dangotte mère y arrivèrent un peu plus tard.

Ce fut pour moi une traversée inoubliable, ces dames m'accueillirent si sympathiquement que j'en remercie encore Mme Grey la présidente du C.N. anglais.

Un matin ma compagne de cabine me réveilla pour me faire voir, à distance respectable heureusement, un immense Iceberg.

Tout de suite à notre arrivée à Québec, retardée par une nuit de brouillard passée presque sur place au son de la cloche du bateau, ce fut des réceptions sans fin.

Ces dames du Canada Français, fort élégantes à la dernière mode de Paris, étaient ravies de parler leur langue.

Ensuite nous prîmes le train pour Toronto où avait lieu le Congrès en nous arrêtant, pour des réceptions, à Montréal, Ottawa et visitant Hamilton, les chutes du Niagara et Buffalo.

Après une semaine de séances de travail et de réceptions [à Montréal (biffé)] et de banquets, nous fîmes un superbe voyage de propagande. Vingt trois jours en Pulmann, en nous arrêtant dans toutes

145. Manuscrit p. LXI.

146. Manuscrit p. LXII. Cette partie reprend, de manière plus détaillée, le paragraphe précédent.

les villes reçues par les autorités qui, en auto, nous firent voir les beautés du pays. Quittant parfois le Pulmann nous logeâmes à l'Hôtel à Banff, Vancouver, Victoria, Seattle pour nous arrêter à Salt Lake City en compagnie des Mormons et visiter ensuite Colorado Springs, Denver, Chicago et Détroit.

De là je repartis seule pour New York où après quelques jours je m'embarquais sur « [blanc] » où ma place était retenue pour Anvers.

Je ne puis oublier notre ascension au Pike's Peak à Maniton dont le sommet pierreux est de 14.147 pieds.

En Pulmann nous parcourâmes souvent pendant des heures des espaces vides de tout vestige humain aussi de retour en Belgique tous les petits villages parsemés sur les rives de l'Escaut me firent l'effet de jolis jouets d'enfants.

En 1913 Melle L. La Fontaine, Mme Fanny Mouru de Lacotte, Mme Houyoux et moi assistèrent à l'Hôtel de Whitebrug, en plein bois de Scheveningen, à quelque minutes de la mer, à La Haye, à la réunion préparatoire au Congrès de Rome du 4 au 13 mai 1914. Y prirent part Melle Léonie La Fontaine, Mme Mouru de Lacotte, Jane Brigode, Adrien, Houyoux, Melle Ledewijn et moi.

Nous avons eu la très grande douleur de perdre notre présidente Melle Marie Popelin. Melle Léonie La Fontaine à la demande de Mme Elise Soyer fut nommée pour finir son mandat.

Les séances eurent lieu à l'Hôtel du Quirinal, où nous logions, comme d'habitude sous la présidence de la Ctesse Aberdeen and Temair bien secondée par Mrs Ogilvie Gordon¹⁴⁷ vice prés. et Alice Salomon secrétaire.

La réalisation de ce parlement féminin, réunissant les représentantes de 26 nations, venues pour certaines des pays les plus lointains, suffirait déjà à faire la preuve du savoir féminin et à donner une force immense à nos revendications.

Les membres du bureau furent reçues par le Roi et la Reine. La Reine Mère nous invita toutes à une garden Party et offrit à chacune

147. Maria Ogilvie Gordon (?-1939). Géologue et paléontographe, membre de diverses sociétés scientifiques, docteur honoris causa de l'Université d'Innsbrück, présidente du Conseil National des femmes de Grande-Bretagne et d'Irlande (1916-1920), puis vice-présidente du Conseil International des femmes.

de nous quelques roses rouges nouées d'un ruban bleu auquel était attachée une médaille à son chiffre portant la date de 1914 – attention délicate et pleine de charme.

Une Italienne fort érudite nous apprit à connaître le Forum. Il me souvient d'un coucher de soleil inoubliable; un autre jour entourée de vieilles pierres je vis un haut mur tout fleuri recouvert entièrement d'un géranium-lierre rose... dans le lointain un corbillard aux huit chevaux carapaçonnés de noir passa au bruit douloureux d'une musique de deuil; une autre fois je m'assis longuement sous un berceau de roses au milieu des ruines et des vasques où se baignèrent les prêtresses du temple; Rome est la ville des roses, des fleurs et ses femmes y sont belles et aristocratiques.

En 1919 après la guerre les réunions Internationales reprirent et je fus à Londres, mes ressources personnelles ne me permettant plus, à ce moment de descendre à l'Hôtel, j'eus le très grand bonheur d'habiter chez Mrs Corbett Ashby, la future présidente de l'Alliance internationale des femmes. De là date notre profonde amitié. Ce fut beau de voir alors toutes ces femmes, se plaçant au-dessus des événements terrestres, se réunir pour travailler aux idées qui leur sont chères.

En Mai 1920 le quinquennal se tint à Christiania. Seule Belge y prenant part, j'y fus pour représenter Melle Marguerite van de Wiele qui avait été élue présidente de notre Conseil.

Notre gouvernement tripartite ayant été sollicité, y envoya à ses frais (environ 3000 francs par personne) trois déléguées -ce fut la première et la dernière fois-. Partirent donc au Congrès aux frais du gouvernement Mme Jane Brigode, libérale, Melle Chappe¹⁴⁸, catholique, Melle Burniaux, socialiste.

Depuis 1907, les femmes de Norvège sont à égalité parfaite avec les hommes, ce dont tout le pays reste entièrement satisfait.

Pour trouver place sur le bateau direct d'Anvers à Christiania dont le départ n'avait lieu que 2 fois par mois, il fallut m'inscrire deux mois d'avance puis partir par gros temps pour 3 jours et 3 nuits.

L'arrivée à Christiania après 7 heures reposantes dans les fjords est féérique. La ville est belle, on y voit les statues d'Ibsen et de Björnson. Nos séances eurent lieu au Storting.

148. Victoire Cappe.

Nous fûmes reçues par les Souverains dont on connaît la grande simplicité accueillante.

Faute de place sur le bateau direct, je pris à Bergen le bateau pour Newcastle (sic) sur lequel j'eus le grand bonheur de retrouver la Marquis Aberdeen & Temair qui rentrait en Ecosse. Je passais par York et sa Cathédrale pour arriver à Hull et à Zeebrugge.

La réunion suivante eut lieu à La Haye au mois de Mai 1922. Le travail fut intense et les réceptions et fêtes parfaites. Les tulipes délicieuses.

Toute la délégation belge fut priée à dîner chez notre Ministre de Belgique le prince de Ligne et sa charmante femme. Il me dit qu'il avait tout ce qu'il fallait pour réussir sa mission - une charmante femme et un bon cuisinier!!!

Nous étions nombreuses Mmes Dr Derscheid-Delcourt, Engelhart, Nyssens van Drevelt, Sarton et moi-même remplaçant notre Présidente.

La Reine qui venait de partir pour un séjour d'été en son château à Appeldoorn voulut bien nous y recevoir. Ce fut une réception charmante.

Du 20 au 28 mai 1923 eut lieu la réunion de Copenhague pour la préparation du Quinquennal de Wasphinton (sic) en Mai 1925.

Là encore, seule cette fois, je représentais notre présidente. Partie de Bruxelles à Warnemünde, un superbe ferry-boat transporte notre wagon sur la Baltique jusqu'à Gjedser; en 2 heures nous sommes au Danemark puis à nouveau nous embarquons un autre ferry-boat sur lequel on ne reste que quelques minutes. Il fait froid, les lilas en fleurs chez nous sont encore en boutons très serrés, je ne les verrai pas fleurir.

Le train entre en gare. J'ai arboré mon ruban tricolore aux couleurs belges pour me faire reconnaître de mon hôtesse inconnue qui doit venir à ma rencontre... elle est là... m'aperçoit et me demande si je suis bien Mme Soyer puis m'emmène dans une jolie habitation au bord d'un lac.

La charte de 1915 accordant les mêmes droits aux femmes qu'aux hommes se trouve au Parlement à la place d'honneur. « Nous fûmes heureuses pour nos mères, nos femmes et nos filles » disent les hommes.

Les Lois sont présentées indistinctement soit au Sénat soit à la Chambre. Deux fois par mois, le Roi reçoit sans cérémonie tous ceux qui le désirent. Chaque parti a sa chambre spéciale pour se réunir, mais, en vérité, nous dit notre cicerone, nous ne connaissons que deux partis « les gens aimables et ceux qui ne le sont pas ».

Trente-trois autos nous emmènent au « Sans Souci », résidence de printemps de la famille royale, où nous sommes aimablement reçues par le Roi, la Reine, leurs deux filles et de charmantes Dames d'honneur. Le roi apprenant que je suis belge, me parle des projets de notre Ministre, Mr Allard, qui travaille avec succès à l'amitié de nos deux pays.

J'ai visité le château de Kronborg, célèbre par la légende d'Hamlet immortalisé par Shakespeare. Le tombeau d'Hamlet dans un petit bois sauvage au bord de la mer est un amas de grosses pierres autour duquel il faut tourner plusieurs fois pour Le voir apparaître – faute de temps ce n'est pas moi qui réfuterai cette douce légende. A quelques pas de la plage de Marienlyst la « source d'Ophélie » chante son doux et inlassable murmure.

Etant seule belge cette fois, et devant représenter non seulement notre présidente mais toutes les présidentes des commissions, mon travail fut plutôt exagéré.

Quinquennal de Washington¹⁴⁹

Cette fois encore je pars seule le 22 Avril 1925 sur le Freeland. Huit jours après un télégramme reçu à bord me remplit de joie: Madame Mme (sic) Farman-Silvercruys, notre 2e déléguée qui a épousé un Américain m'annonce qu'elle sera au débarcadère à New York avec son mari. Mais le formidable brouillard traversé à Halifax a retardé notre arrivée. Nous avons 6 heures de retard. Seront-ils encore là? Voici la statue de la Liberté... l'entrée du port... Quel bonheur mes amis sont là et me font signe.

Je débarque... Nous appelons l'assenseur (sic) pour descendre à la rue mais au même moment la porte s'ouvre et une dame se précipite qui vient chercher la délégation belge - elle nous mène au banquet féministe qui a lieu en ce moment... on nous donne la parole, on nous fête, les journalistes sont là.

149. Manuscrit p. 71 (Elise Soyer abandonne la numérotation en chiffres romains à partir de la p. 67)

Après une délicieuse promenade au Parc Central (sic) dans l'auto de Mr et Mme Farnam nous prenons le train pour Washington où nous arrivons 5 heures après.

Nous sommes toutes les hôtes des dames Américaines qui ont choisi pour nous loger de bons hôtels. Je suis à « Grâce Dodge » dont j'ai gardé le meilleur souvenir.

Chaque soir en me mettant à ma fenêtre je jouis du spectacle féérique du Dôme du Capitole éclairé à l'Electricité .

Je fis une triste constatation les noirs sont encore ici exclus de tout. En tram ils sont parqués à part - au théâtre aussi- et si l'un d'eux est assez riche pour acheter une maison la rue est déconsidérée. J'aime les noirs et me suis promenée seule dans leur quartier visitant leurs maisons sans le moindre dommage.

En séances de travail les questions les plus diverses furent loyalement et longuement discutées et les décisions prises après mûres délibérations.

Les déléguées de l'Europe Centrale s'élevèrent contre la sévérité des récentes lois Américaines sur l'Immigration refusant à des milliers de femmes de rejoindre leur mari; et sur le renvoi de gens vivant depuis longtemps en Amérique.

Mais ce sont là questions particulières que l'Amérique étudiera.

Les Etats-Unis en 1925 ne sont pas encore entrés à la S.D.N. Notre Congrès sert de propagande.

La réception si belle et si animée à la « Maison Blanche » par le Président Coolidge et sa charmante femme, le dîner chez le Baron de Cartier de Marchienne que notre Ambassadeur donna en notre honneur furent fort appréciés. Les réceptions se clôturèrent par un banquet de 500 couverts.

Madame Suzanne Silvercruys Farnam sut par sa grâce et sa jeunesse, sa nature primesautière, son intelligence pleine de force et de bonté et son superbe talent oratoire, se faire admirer de tous et la délégation belge en bénéficia et je lui en suis de tout cœur reconnaissante.

Après un délicieux séjour à New Haven au bord de la mer, je passe quelques jours à New York et je m'embarque sur le « Pittsburg ». Il est d'usage là bas d'offrir des fleurs aux passagères, mes amis ne m'ont

pas oubliée [et (biffé)] une splendide corbeille de roses m'attend dans ma cabine.

Juin 1927 Réunion du C.I. à Genève¹⁵⁰

Cette fois je ne fus pas [complètement (biffé)] seule, Mme Lippens et Mme Osterrieth respectivement présidentes de la Morale et de l'Emigration de notre C.N. assistèrent à la réunion.

Je revois le panorama de la rade de Genève où se profile le Mont Blanc, c'est beau, élégant et grandiose... la S.D.N. n'a pas mal choisi l'emplacement de son Palais [au bord du Lac (biffé)].

Tous les jours durant [la première (biffé)] une semaine [de notre réunion (biffé)] ces messieurs du [bureau international du travail (biffé)] B.I.T., nous donnèrent une intéressante causerie.

M. Thomas, directeur à cette époque du B.I.T. préconisa, avec sa fougue habituelle, les mesures de protection pour les femmes mais, constatant que l'auditoire n'était qu'imparfaitement d'accord avec lui, ajouta que les femmes en acceptant ces mesures réaliseraient un progrès énorme car certaines de ces mesures pourraient, plus tard être appliquées aux hommes également.

Mieux vaut la liberté fut l'avis presque général.

Le travail terminé, ce fut le banquet des adieux et avec un nouveau courage on se donna rendez-vous pour la prochaine réunion en se promettant un fructueux travail dans chaque Conseil National.

Réunion à Londres en 1929¹⁵¹

Furent présentes à cette réunion du C.I. Mme Elise Soyer pour notre présidente, Madame Osterrieth et la Comtesse Hélène Goblet d'Alviella, nouvellement nommée à la commission du Cinéma. Pour ma part je représentais huit commissions mais comme la plupart de ces présidentes ne m'ont remis aucun rapport ni répondu aux questionnaires de leur présidente International (sic) mon travail, dans ces conditions, ne put être que très superficiel.

Il est grand temps que notre C.N. soit réorganisé. Nous payons toujours 100 frs de cotisation au C.I., cela devient dérisoire.

150. Manuscrit p. 74.

151. Manuscrit p. 76.

Les réunions plénières ont lieu, comme d'habitude, de 10 h. à 1 h. pour reprendre à 2 1/2 jusqu'à 5. A 5 h. réunions diverses. Le soir est consacré aux conférences.

Nous fûmes à Cambridge. Le Collège est formé par 16 châteaux anciens entourés de parcs immenses. Trois nouvelles bâtisses, très grandes et qui contrastent avec les autres par leur modernisme sont collèges (sic) pour jeunes filles.

Toutes les déléguées se retrouvèrent au thé offert par la Marquise Aberdeen & Temair ainsi que chez la lère vice-présidente Mrs Ogilvie Gordon.

L'Ambassadeur de Belgique à Londres et la baronne Cartier de Marchienne, chez qui j'avais déjà eu le plaisir de me trouver à Washington, convia notre délégation à un déjeuner charmant. J'y retrouvais Melle Hélène Goblet d'Alviella, Mme Osterrieth avait déjà quitté Londres.

Quinquennal de Vienne en 1930¹⁵²

Madame Emile Vandervelde nous ayant représentées à une réunion spéciale tenue à La Haye par le C.I. et l'Alliance Internationale où elle avait été particulièrement appréciée; nous comptâmes sur elle pour notre représentation à Vienne. Malheureusement elle en fut empêchée au dernier moment.

Réunion internationale à Stockholm 1933¹⁵³

Melle Baetens, avocat, remplace Mme E. Soyer. Melle Dora Wiener présidente de notre commission d'Education fut nommée vice-présidente Internationale de cette commission.

Ces dames connaissant parfaitement les questions féministes et les langues étrangères firent apprécier notre C.N. et travaillèrent à la satisfaction générale. Elles revinrent enchantées ayant ressenti la joie intime, intellectuelle et morale de ces réunions Int. avec les femmes les plus dévouées de tous les pays du monde au bien être de l'humanité.

152. Manuscrit p. 78.

153. Manuscrit p. 78.

Assemblée Générale du C.I. à Paris 1934¹⁵⁴

Présentes Melle Marguerite van de Wiele, Présidente, Melle (sic) Elise Soyer, secrétaire générale, Melles Léonie La Fontaine, Marcelle Renson, avocat, Melle Eymaël, Mmes Jottrand, C. van de Wiele et Janvier. La Baronne Pol Boël et Mme Lippens sont inscrites comme dames visiteuses.

En 1935, Melle van de Wiele ayant donné sa démission, la Baronne Pol Boël est nommée Présidente de notre Conseil National par acclamation.

En février 1936 le C.I. se réunit aux Indes à Calcutta. Melle de Busschere y assiste déléguée par notre C.N.

En 1936 fin Sep. et commencement Novembre l'Assemblée Générale du C.I. a lieu en Yougoslavie à Dubrovnik. Sont présentes: Notre Présidente la Baronne Pol Boël, Mme Paul Lippens, vice-présidente, Melle Fernande Baetens, secrétaire générale, les présidentes de commissions Mmes Osterrieth, Renson avocat à la Cour d'Appel, Dora Wiener vice-présidente de la commission Int. de l'Education, de Busschere, Mme Renson et Mme Elise Soyer qui, de la fondation en 1905 de notre C.N. avait tenu à assister au triomphe de notre C.N. en 1936.

C'est à Dubrovnick que la Marquise of Aberdeen and Temair présidente du C.I. presque depuis sa fondation donne sa démission et que la Baronne Boël Présidente de notre C.N. fut, à l'unanimité, nommée pour la remplacer. La prochaine réunion du C.I. des femmes aura lieu à Edimbourg en 1938 pour fêter le 50ième anniversaire de sa fondation.

1938 Congrès International à Edimbourg

[page blanche]

154. Manuscrit p. 79.

Oeuvre des Fêtes dans les Hôpitaux et Hospices civils de la ville de Bruxelles¹⁵⁵

En 1808¹⁵⁶ Melle Marguerite Baulu, femme écrivain française qui, en ce moment habitait Bruxelles et faisait partie de la section littéraire de notre Conseil National, nous fit part de son désir de voir organiser régulièrement chez nous, comme elle l'avait vu faire dans d'autres pays, des fêtes dans les Hôpitaux afin de distraire les malades et de leur donner un peu de joie susceptible de hâter leur guérison.

L'idée [nous parut (biffé)] fort intéressante fut bientôt acceptée.

Melle Maguerite van de Wiele fut nommée Présidente de cette Oeuvre nouvelle et Mme Elise Soyer-Nyst secrétaire.

La chose ne s'étant jamais faite chez nous, il fallut officiellement en demander l'autorisation. Melle van de Wiele écrivit au Président de la Commission des Hospices. Après quelques hésitations l'autorisation nous fut accordée. Nous nous engageâmes à ne jamais mêler la politique à nos réunions.

Dès le début les séances furent strictement organisées à jours et heures fixées [par la secrétaire Mme Elise Soyer-Nyst (biffé)].

Ce fut l'Hôpital St-Pierre et l'Hôpital St-Jean qui bénéficièrent les premiers de nos réunions, puis l'Hospice van Aa à Ixelles, le sanatorium des poitrinaires à la Grande Espinette pendant trois ans et jusqu'à la fermeture de l'établissement, à l'Intercommunal (sic) d'Uccle, sanatorium pour le soignage des femmes syphilitiques.

Depuis l'ouverture de l'Hôpital Brugmann à Jette nous y allons régulièrement.

Nous commençâmes par donner des conférences mais [bientôt (biffé)] vite, ayant jugé ces conférences peu divertissantes pour des convalescents, nous résolûmes d'avoir recours aux artistes, afin d'organiser des Concerts, séances de chant, de musique, de récitations et même de théâtre [théâtrales]. Ce fut une réussite complète.

155. Manuscrit p. 82.

156. Erreur pour 1908. (Sur Marguerite Baulu, connue surtout ~~comme~~ romancière de la guerre 14-18: C. HANLET, *Les écrivains belges contemporains de langue française 1800-1946*, Liège, 1946, t. 1, p. 470).

Le premier piano, celui que nous installâmes à St Pierre nous fut donné; une soirée au profit de l'oeuvre pour acheter un piano neuf pour St Jean eut lieu le 6 mars 1914 dans la [grande (biffé)] salle Acolian rue Royale¹⁵⁷. Au programme des artistes de premières valeur. Chant, violoncelle et danses et deux comédies en 1 acte: Patte de Lièvre de Jean Berlaer (Madame Jane Poirier)¹⁵⁸ dont le premier rôle était tenu par Melle Jeanne Hovine¹⁵⁹, aujourd'hui grande artiste, et le Dîner de Pierrot [avec (biffé)] Lucienne Cajot¹⁶⁰ dans le rôle de Pierrot et Alice Sauveur dans celui de Pierrette, toutes deux premiers prix du Conservatoire de Bruxelles, classe de Jeanne Tordeus¹⁶¹.

Dès le début, la Présidente fit paraître une brochure sur « l'oeuvre des fêtes dans les Hôpitaux et Hospices civils de la ville de Bruxelles ». Voici comment était formé le Comité: Présidente Melle van de Wiele; secrétaire organisatrice Mme Elise Soyer-Nyst; trésorière Mme Anne Deckers; membres Melle Marguerite Baulu, Mmes Bouquié, Hélène Clément-Houyoux, Richald, Franz Philippson¹⁶², Vtesse de Sousberghe, plus en 1910 Mmes Poirier et Mathot.

En 1935 pour paraître à notre Exposition Internationale la brochure fut réimprimée, augmentée de quelques pages relatant la fête qui nous fut offerte pour nos 25 ans d'existence.

Melle Maguerite Baulu réside à Paris. Seules Melle Van de Wiele et Elise Soyer restent du comité, nouvellement sont inscrites Mme van Hoobrouck de la Motte et Mme Vve C. van de Wiele.

157. Passage très raturé. Primitivement: pour posséder celui de St Jean nous organisâmes des fêtes et concerts (passage biffé).

158. L. BERGER, *Les femmes poètes de la Belgique*, 2e éd. P. Paris, 1925, p. 289.

159. Jeanne Hovine (1888-1992) fit, sous le nom d'Anne-Marie Ferrière, une brillante carrière de comédienne. Elle obtint l'Eve du théâtre en 1973. Elle illustra également des pages pour enfants et créa, avec sa soeur Laure Stengers-Hovine, la célèbre bande dessinée *Nic et Nac*, qui parut dans *Le Soir* à partir de 1924.

160. Comédienne, premier Prix de diction du Conservatoire de Bruxelles (à ne pas confondre avec son homonyme, docteur en sciences sociales, membre du C.N.F.B.)

161. Amie d'enfance d'Isabelle Gatti de Gamond, Jeanne Tordeus fit carrière à Paris où elle devint pensionnaire de la Comédie-Française. Rentrée en Belgique après les événements de la Commune (1871), elle devint professeur de déclamation au Conservatoire Royal de Bruxelles. Décorée de l'Ordre de Léopold en 1909, décédée en 1910.

162. Mathilde Mayer (1855-1926), fille d'un industriel luxembourgeois, épouse du banquier Franz Philippson (1851-1929).

L'Hôpital St-Pierre fut démoli puis reconstruit. Nous assistons en 1936 à son inauguration et voulûmes reprendre nos séances mais on nous fit savoir verbalement que l'organisation et la construction différentes de celles de l'ancien Hôpital ne permettait plus notre venue!!

Aucun membre de la Commission des Hospices ne voulant prendre la responsabilité de ce geste, aucune lettre ne répondit jamais à celle de la Présidente.

Le piano de St Jean étant chez la Présidente, celui de St Pierre alla, plus tard, à l'Hospice des Vieillards de la rue du Canal dont le directeur désirait notre venue. Nous y donnâmes régulièrement dès 1936 nos fêtes tous les mois.

Je ne dois pas oublier de mentionner que dès la construction de l'Hôpital Brugmann à Jette nous y donnons régulièrement nos fêtes tous les 1er Mardi du mois. Le directeur nous ayant par souscription offert un piano.

Une petite subvention nous permet de rétribuer seuls les frais de déplacement des artistes. Merci à tous les artistes qui bénévoles (sic) par leurs talents et leurs dévouements ont participé (sic) à cette oeuvre d'altruisme et de bonté car sans eux l'Oeuvre n'existerait pas. Je voudrais les nommer tous. Impossible, ils sont trop nombreux et se renouvellent toujours. Je le regrette profondément. Seules quelques petites notes, que Melle van de Wiele faisait paraître au « Soir », donnaient le nom des artistes qui venaient de se faire entendre mais cela devient de plus en plus difficile me dit-elle.

En 1938 l'Oeuvre existe depuis 30 ans. Elle continue.

Office Central de documentation féminine¹⁶³

Cet Office fut fondé par Mr Otlet¹⁶⁴ 3bis rue de la Régence à Bruxelles et transféré jusqu'en 1934 au Palais Mondial au Cinquante-naire.

163. Manuscrit p. 87. Sur cet Office et le Palais Mondial, voir première partie, note 116.

164. Sur Paul Otlet (1868-1944), avocat, bibliographe, pacifiste et internationaliste, fondateur avec Henri La Fontaine du Mundaneum, voir les divers articles qui lui sont consacrés dans *Cent ans de l'Office international de Bibliographie*, Mundaneum, Mons, 1995.

Madame Elise Soyer-Nyst fut priée d'en prendre la direction et accepta jusqu'au moment où les finances permettront de prendre une employée appointée.

Une salle de lecture est mise gratuitement à la disposition des dames; elles y trouvent des journaux et des revues et périodiques du jour, en français, flamand, allemand, Anglais et Russe.

Un comité est formé composé des présidentes de nos sociétés féministes:

Conseil National des femmes belges, Marie Popelin

Ligue belge du droit des femmes, secrétaire adjointe Jane Brigode

Société belge pour l'amélioration du sort de la femme, secrétaire adjointe Alice Lamal

L'Union des femmes contre l'alcool, Mme Keelhoff

L'Alliance des femmes contre l'abus de l'alcool, Melle Marie Parent

La Croix verte, Melle Marguerite Nyssens

L'Union pour le Suffrage, Mme Gilain¹⁶⁵

L'Union des femmes Gantoise Melle Ledewijn

Le Féminisme chrétien, Melle Louise van den Plas.

Mmes Franziska von Zabern et Marguerite Gobat¹⁶⁶ furent nommées membres correspondants.

Melle Léonie La Fontaine, Houyoux Richald, Graeffe, Ledewijn, Limbosch-Dangotte, Levoz-Hauzeur, Netter, Fourdrain, Moller, Rasse et Cajot apportèrent des documents.

La Société belge pour l'amélioration de la femme déposa sa bibliothèque à l'Office Central de documentation ainsi que la Ligue belge du droit des femmes quelques livres. Rien n'a été repris et les portes du Palais Mondial depuis 1934 restent fermées.

Cet office fondé en 1909 a pour but de former des collections de documents, recueillis et classés systématiquement sur toutes les ques-

165. Il y a lieu d'ajouter, aux renseignements donnés à la note 37, que Mme Gilain fut la directrice de l'Orphelinat rationaliste de Bruxelles.

166. Marguerite Gobat (1870-1937), éducatrice, journaliste et pacifiste suisse, fille du pacifiste Albert Gobat. Elle travailla avec son père au Bureau permanent de la Paix à Berne de 1906 à 1914 et participa à la fondation de la branche suisse de la Ligue Internationale des femmes pour la Paix et la Liberté en 1919. Secrétaire de l'Union Mondiale de la femme pour la Concorde internationale (voir *Biographical Dictionary of modern peace leaders*, pp. 332-333). Comme elle avait assuré le secrétariat de la bibliothèque pacifiste de Berne, elle accepta de venir à Bruxelles pour aider à mettre sur pied l'Office de documentation féminine (*Revue de la Femme belge*, janvier 1922, p. 2).

tions d'organisation sociale, de droit, d'enseignement, de charité, de biologie, de médecine, de science, d'art, de littérature, envisagées au point de vue féminin ou dans leurs relations avec les intérêts de la femme.

Les services de l'Office comprennent pour ces diverses questions: la Bibliographie ou catalogue des livres, brochures ou articles de périodiques ayant paru à ce jour; la Bibliothèque ou collection des ouvrages eux-mêmes; l'Iconographie ou collection de graphiques (sic), dessins, gravures, estampes; les Dossiers documentaires ou réunion de pièces, documents et articles détachés concernant une même question.

Dès 1909 les documents furent régulièrement indexés suivant la classification documentaire décimale sur fiches, employée déjà dans la plupart des pays, et qui consiste en une vaste table systématique des matières dans lesquelles tous les sujets de connaissances sont répartis par classes, sous classes et divisions en passant du général au particulier, du tout à la partie, du genre à l'espèce.

Ce système dont l'étude en Angleterre, en Allemagne et surtout en Amérique donnait lieu à des diplômes bibliothécaires. Melles Gobat et Möller le possédait (sic).

Une jeune Gantoise, envoyée à cette époque en Amérique pour conquérir (sic) ce diplôme, fut placée à New York et revenue au pays trouva aisément du travail à l'Institut Solvay.

[En 1934 (biffé)], Le Gouvernement voulut rentrer en possession de ses locaux. Mr Otlet ayant reçu promesse de stabilité du Gouvernement précédant, s'y opposa. Après des années de luttes en 1934 un autre Gouvernement fit définitivement fermer les portes du Palais Mondial. Les collections y sont encore.

L'Alliance Internationale pour le suffrage¹⁶⁷

L'action civique et politique des femmes

L'Alliance fut fondée en 1904 par Mrs Carrie Chapman Catt spécialement dans le but d'activer l'avènement du droit de suffrage aux femmes. Elle dirigea l'Alliance jusqu'au moment où désirant se consacrer plus spécialement aux femmes d'Amérique, elle donna sa démission ayant en 1923 trouvé pour lui succéder la jeune et charmante Mrs Corbett Ashby. Elle fut nommée à l'unanimité.

167. Manuscrit p. 91.

Son dévouement, son activité et sa haute intelligence en font une Présidente parfaite.

Notre fédération pour le suffrage dès sa création s'affilia à l'Alliance Internationale pour le Suffrage. Depuis longtemps la Belgique était déjà représentée par la Fédération pour le Suffrage.

La Fédération Suffragiste¹⁶⁸

Les sociétés féministes belges se réunirent le 10 février 1913, à l'initiative de Mme Élise Soyer, à la documentation féministe de la rue de la Régence, pour fonder une Fédération s'occupant spécialement du suffrage des femmes¹⁶⁹.

Elle eut pour but:

I. D'unir, pour se prêter aide et appui, les sociétés qui revendiquent l'égalité politique des sexes et qui s'occupent simultanément de préparer les femmes à l'exercice du droit de vote.

II. De représenter la Belgique au sein de l'Alliance Internationale pour le Suffrage

III. De centraliser les informations de l'intérieur et de l'étranger relatives au mouvement suffragiste.

Sociétés fondatrices:

I. La Ligue belge du droit des femmes

II. La Société belge pour l'amélioration du sort de la femme

III. La Ligue Catholique du Suffrage féminin (filiale du Féminisme Chrétien de Belgique)

IV. Puis quatre sociétés qui furent dissoutes depuis:

L'Union belge pour le suffrage des femmes

L'Union des femmes gantoises

De Vrouwenvereniging van Antwerpen

De Liberalen Vrouwenbond

Les bulletins de vote pour la formation du bureau donnèrent le résultat suivant:

Madame Jane Brigode, Présidente, par 5 voix

Mme Élise Soyer-Nyst, vice-Présidente, par 7 voix

Melle Louise van den Plas, secrétaire, par [blanc]

Madame Dangotte-Limbosch, trésorière, par [blanc]

168. Manuscrit p. 92.

169. A ce propos, voir l'historique du suffrage féminin dans I. GISQUIERE, Cl. MARISSAL et C. JACQUES, *Dix femmes en politique*, ss la dir. de E. Gubin et L. Van Molle, Bruxelles, INBEL, 1994, pp.13-34.

La Fédération entra immédiatement en pleine activité et le 10 mars 1913, elle envoya en français et en flamand une lettre ouverte à MM. les Membres de la Chambre des Représentants qui débutait ainsi: La Fédération belge pour le suffrage des femmes fondée le 10 février 1913 estime que son premier acte de propagande doit s'adresser à la Chambre des Représentants. La formation de notre Fédération est le premier essai d'une organisation des groupements féministes belges en vue d'obtenir le vote des femmes à tous les degrés, pour la Commune, la Province, la Chambre et le Sénat.

De grandes affiches furent placarder (sic) sur les murs de la ville apprenant aux passants la fondation de la Fédération et les conviants (sic) à des Meetings.

Lors des élections de 1929, des affiches furent apposées, j'ai sous les yeux une de celles qui fut affichée à Bruxelles et en Province, rappelant qu'en 1921 et 1925, les femmes belges avaient été écartées des urnes par l'hostilité injustifiée des Libéraux, l'imprudente faiblesse des Catholiques et la forfaiture des socialistes qui avaient promis que les femmes voteraient aux élections provinciales et qui ne tinrent pas leur promesse.

Cette affiche est signée par:

La Fédération belge pour le suffrage des femmes
La Ligue belge du droit des femmes
La Société Belge pour l'amélioration du sort de la femme
Le Féminisme chrétien de Belgique
Le Conseil National des Femmes belges
Le Groupement pour l'affranchissement de la femme

Après cette époque, l'activité de la Fédération se ralentit singulièrement.

Le premier Congrès de l'Alliance Int. pour le suffrage auquel assistèrent les affiliées belges eut lieu en 1913 à Budapest cette ville exquise que traverse le Danube en lui donnant un air de fête et de gaieté. Embarquée à Vienne pour Budapest sur le même bateau que d'autres féministes j'y vis pour la première fois Melle Gourd qui devint par la suite secrétaire active et dévouée de l'Alliance. Notre arrivée le soir à Budapest resplendissante de lumière fut féérique.

Mme Jane Brigode, Élise Soyer, Mouru de Lacotte et [blanc] assistèrent au Congrès. Une excursion dans la Haute Tatra passant par

Mezököveert, Csorbats, les trois Tatrafüres, les Cascades de Tarpatok, Tatrabomniez et la Cavers de Glace à Dobsina fut inoubliable.

En 1925, un Congrès se tint à Paris, notre délégation fut fort nombreuse.

En 1929, Congrès à Berlin pour fêter les 25 ans de la fondation de l'Alliance; Mme Elise Soyer assiste seule au Congrès.

L'activité de notre Fédération belge devint nulle, et sa Présidente Mme Brigode ne désirant plus payer l'indemnité due par notre Fédération à l'Alliance, nous n'en fîmes plus partie.

Mais heureusement au Congrès de Marseille en 1923, une nouvelle société belge "Egalité", fondée par des avocates, était affiliée à l'Alliance. Mme Georgette Ciselet ainsi que Marcelle Renson avocat et Mme Lippens s'y rendirent. Seule Mme Elise Soyer y fut pour notre Fédération, peu après démissionnaire.

En 193? (sic), le Bureau de l'Alliance se réunit à Bruxelles.

En 1936, Mme Marcelle Renson accepta de faire partie du bureau de l'Alliance.

En 1939 nouvelle réunion du bureau à Bruxelles.

Union Patriotique des femmes belges¹⁷⁰

8 Août 1914

La Fédération pour le Suffrage venait d'être formée quand arriva l'an 1914... la guerre... plus n'était possible de s'occuper du droit de vote, aussi à la première réunion de la Fédération, sur la proposition de Mme Brigode, Mmes Houyoux, Soyer, van den Plas résolurent de mettre leur activité au profit des victimes de la guerre.

Ces dames furent les fondatrices de l'Union. Les demoiselles Eymaël se joignirent à elles. La Comtesse Jean de Mérode fut nommée présidente d'honneur.

Sous la Présidence active de Mme Brigode et de Melle van den Plas, secrétaire très dévouée, l'activité fut énorme et rendit de grands services.

On commença par aider les sans travail en leur procurant une occupation. Un service de distribution de travail à domicile s'organise et

170 . Manuscrit p. 97.

des ateliers pour la fabrication de jouets. Malgré tous les dons et les dévouements, l'Union Patriotique eut été impuissante à agrandir son action sans l'appui du Comité National de Secours et d'Alimentation à qui l'Union Patriotique doit son immense développement. Des millions passèrent à l'Union pour paiements aux ouvrières. Une vente de dentelles exécutées en Belgique procura à l'Union quelques cents milles (sic) francs placés en actions.

En 1926 l'Union devint une société sans but lucratif. Les revenus de l'Union diminués par le placement défectueux des anciens servent à combler les déficits (sic), ou du moins une partie, du Lyceum Club. L'Union conserve sa résidence au Lyceum.

Toutes les dames formants (sic) le comité de l'Union Patriotique furent d'office du Comité du Lyceum lors de sa réorganisation. Ce sont: la baronne Boël, Melle Bouvier, Mme de Zualart, la Ctesse Carton de Wiart, Melle Nyssens, Mme Speyere... etc etc.

L'Union Patriotique existe toujours, prête à rendre de nouveaux services (1939).

Bureau féministe international de renseignements¹⁷¹

1914-1918

Pendant la guerre, un bureau central féministe de renseignements fonctionna à Genève, sous la présidence de Mme Grandet-Vielle, qui par milliers, envoya à Mme Élise Soyer-Nyst des demandes pour rechercher des personnes habitant nos provinces occupées, dont les parents ou amis, partis à l'étranger, ne parvenaient pas à connaître le sort. Elle se mit directement en rapport avec les bourgmestres de toutes les grandes villes, et c'est à ces Messieurs qu'elle tient encore à rendre un hommage public de reconnaissance pour la large part qu'ils prirent à ses travaux. Le Bourgmestre de Mors était Allemand, pour être juste, elle tient à dire que toujours il répondit parfaitement à ses demandes de renseignements.

Les réponses [parvenaient régulièrement (biffé)] passaient en Suisse par la valise diplomatique jusqu'au moment où [illisible (faute?)] de complice on ne put continuer¹⁷².

171. Manuscrit p. 100.

172. Passage très raturé. Biffé: [Cette possibilité cessant].

Le chemin de la Suisse par la valise diplomatique étant fermé, il fallut pour continuer le service avoir recours à la poste, pas d'autre moyen.

Ce fut fait ouvertement et parut réussir jusqu'au jour où Mme Élise Soyer-Nyst vit arriver chez elle deux hommes porteurs d'une lettre, à elle adressée, venant du Congo et demandant des nouvelles de leurs parents.

Ces hommes fouillèrent tous les meubles et emportèrent papiers et documents.

Le lendemain elle reçut ordre de se rendre à la commendature. On la fit attendre dans une chambre close puis un homme entra qui voulut la faire parler et l'effrayer. Vous allez aller en prison, dit-il. Elle s'y attendait et flegmatiquement lui répondit qu'elle était prête. On rappela l'homme.

Tous les papiers saisis chez l'inculpée s'étaient sur une table, elle y trouva quelques lettres du Consul suisse qu'elle fit disparaître dans son sac à mains. Sans doute, pour éviter des complications diplomatiques, était-ce cela qu'on attendait d'elle. Puis on la fit comparaître devant un aéropage (sic) d'officiers, plus polis les uns que les autres. Elle n'eut que des félicitations pour son travail, lui assurant même une décoration belge quand la guerre serait terminée, mais elle n'en dit jamais rien et si elle fut décorée ce ne fut que dix ans plus tard pour tout autre chose. Malgré tout on ne lui permit pas de continuer, l'ennemi pouvant, dirent-ils, se servir de ces notes à tout autres fins.

En somme c'était juste. Hélas! faute de transport, elle dut cesser tout travail.

Young Women's Christian Association¹⁷³

Pendant la guerre, des Dames Américaines fondèrent chez nous la Y.W.C.A. groupe féminin créé à Londres qui a plus de 80 années d'existence (sic) et fonctionne dans 58 pays. Il tend à aider la femme à se développer physiquement, intellectuellement et moralement, et à mieux s'adapter aux conditions de vie économique. Le Y.W.C.A. s'adresse aux femmes de toutes les classes, on y donne des cours de langue et l'on y étudie les problèmes du ménage et de l'éducation des enfants. En plus des Foyers dans les principales villes de Belgique,

173. Manuscrit p. 103.

l'association a une maison de vacance en Ardenne et une maison de repos en Campine. Des voyages collectifs ont permis aux membres de camper sur les bords de la Méditerranée, du Golfe de Gascogne, aux îles Baléares, en Corse, de visiter Paris, la Hollande, l'Angleterre et le Portugal.

La guerre terminée, les dames américaines retournèrent dans leur pays et l'Oeuvre fut reprise par un Comité de dames dévouées dont la baronne Boël. La comtesse Hélène Goblet d'Alviella y consacre toute sa vie (1939).

Il y a des succursales des maisons de Bruxelles dans toutes les grandes villes de Belgique. Actuellement une maison de vacance en Ardennes et en Campine anversoise et du Camping pour jeunes filles de 12 à 18 ans. 150 frs par semaine (1939). Pour renseignements et inscriptions s'adresser 46, rue Coudenberg, Bruxelles. Tél. 12.82.22.

Ligue Internationale des femmes pour la paix et la Liberté¹⁷⁴

Fondée en pleine guerre à Genève en 1915 elle y tint, dès cette date de nombreux Congrès. Ces dames organisatrices s'adressèrent à Mme Élise Soyer pour l'inviter à venir aux Congrès, toutes facilités de voyage lui étant offertes. Il s'agissait de demander la paix. Ces dames s'étonnèrent de son refus. Quoique foncièrement internationale, sa conscience ne lui permit pas ce voyage, pourtant fort désirable. Ce n'était pas le moment de demander la paix, notre pays étant militairement occupé et ayant déjà tant souffert.

Les femmes belges qui assistèrent aux réunions de Genève en 1915 furent Melle Dejardin qui pourtant fut nommée députée¹⁷⁵ au Parlement par la suite et Melle Léonie La Fontaine qui habitait la Suisse à cette époque et à son retour en Belgique fonda une branche Belge de la Ligue Internationale des femmes pour la Paix.

Les femmes libérales 1919¹⁷⁶

Les libéraux finirent par s'apercevoir que les femmes Catholiques et Socialistes se groupaient et que c'était une force pour leur parti; et ils jugèrent qu'il était temps de permettre aux femmes libérales de faire de même.

174. Manuscrit p. 105.

175. Députée socialiste de l'arrondissement de Liège de 1929 à 1936 (cf. n. 60).

176. Manuscrit p. 107.

Avec un grand dévouement elles s'organisèrent, et offrirent la Présidence de leur Fédération à la Baronne Pol Boël, qui, par ses facultés inestimables de force et de douceur, s'attira toutes les sympathies.

Rapidement ce mouvement prit de l'ampleur, mais, quoique ce parti renferme des femmes de 1er ordre telle que l'avocate Georgette Ciselet¹⁷⁷, dont l'éloquence est connue, bien qu'il y ait des femmes socialiste et catholique à la Chambre et au Sénat aucune femme Libérale n'y siège (1939).

Elections de 1921¹⁷⁸

Aux élections communales les femmes purent voter et être élues, un grand nombre, des trois partis, furent nommées.

Aux élections législatives du 20 novembre 1921, les femmes belges purent, si pas voter, être élues¹⁷⁹.

Candidates

Pour que l'historique des candidatures féministes soit exacte (sic), il faut mentionner qu'une liste fut formée, comme on le fit dans d'autres pays, uniquement de noms féminins pour les élections Municipales et Législatives, ayant en tête Melle Marie Parent et Léonie La Fontaine.

Comme on pourra le lire dans la collection du "Journal des mères" de Melle Marie Parent, ces listes n'arrivèrent jamais à être officielles.

La première ne fut pas acceptée n'étant pas faite suivant les règles. La deuxième parce que présentée quelques minutes après la fermeture des bureaux.

177. Georgette Ciselet: avocat (1923), conseiller d'Etat (1963), sénatrice libérale cooptée (1954-1961): J. DE CLERCK, *Georgette Ciselet ou le triomphe de l'obstination*, Bruxelles, Centre Paul Hymans, 1984; B. D'HONDT, *Gelijke rechten, gelijke plichten. Een portret van vijf liberale vrouwen*, Gent, 1996.

178. Manuscrit p. 108. Sur les résultats de ces élections: *Dix femmes en politique*, op. cit., pp. 35-58.

179. Il n'y eut aucune élue directe mais le POB coopta Marie Spaak-Janson au Sénat.

Interview parue dans «Le Soir» 1-11-21¹⁸⁰

Pourquoi avez-vous accepté une candidature, avons-nous demandé à Mme Élise Soyer.

—Pourquoi j'ai accepté d'être candidate aux élections Législatives? C'est très simple: j'ai voulu, féministe de la première heure en Belgique, prouver que les femmes sont prêtes.

—Pourquoi figurez-vous sur la liste des classes moyennes? Pourquoi je suis candidate sur la liste de la Confédération Nationale des classes moyennes... c'est que je crois les classes moyennes celles qui, pour le moment, ont le plus besoin d'être défendues! Je n'ai jamais appartenu à un autre parti.

Les Libéraux m'ont toujours déplu, non pour leurs idées mais pour la manière absurde dont ils ont, systématiquement, négligé de s'occuper de l'éducation politique des femmes.

Les Catholiques sont très sectaires.- Quand (sic) au parti socialiste, si dans le temps mes sympathies allaient aux ouvriers malheureux et travailleurs, aujourd'hui je ne puis admettre la manière d'agir de leurs conducteurs. Avec la journée des huit heures qu'ils ont exigées, ils risquent de ruiner notre équilibre économique, avec les six mois de service militaire qu'ils veulent imposer, ils réduiraient à bien peu de chose la valeur de notre armée.

—N'êtes-vous pas pacifiste?

De toute mon âme de femme et de mère, je suis pour la paix, mais non pas pour les décisions précipitées; il y a un temps pour chaque chose... les illusions ne servent à rien. Pour qu'un pays soit en paix, il faut encore, actuellement, que, le sachant fort, on n'ose l'attaquer.

—Que pensez-vous des classes moyennes?

Les classes moyennes ayant un programme [mot manquant] et compréhensif me plaisent. Il est absurde de continuer à diviser le pays en croyants et incroyants, les idées religieuses et philosophiques n'ont rien à voir à la bonne marche des affaires d'un pays et doivent être personnelles et libres. J'admire les classes moyennes tolérantes et travailleuses. Rentiers, sans rentes suffisantes, pensionnés à maigres revenus, intellectuels et savants

180. Manuscrit p. 109.

dont les travaux ne sont guère payés, se souviendront qu'ils appartiennent aux classes moyennes.

—Que pourront les femmes au Parlement?

Il faut au Parlement des hommes et des femmes capables de défendre et de faire triompher des idées pratiques. Il est temps que l'on entende des voix féminines parler des intérêts féminins, le bien être général sera mieux équilibré et tout le bénéfice reviendra au pays.

Je suis heureuse qu'aux Classes Moyennes revienne l'honneur de présenter pour la première fois en Belgique une candidature féminine aux élections Législatives. J'espère qu'en 1925, lorsque les femmes auront acquis le droit de vote, d'autres que moi, luttant alors avec l'espoir du succès, pourront prouver aux Belges que nous sommes, comme les hommes, capable de travailler au bien du pays et que nous entendons faire notre devoir.

Fédération belge des Femmes Universitaires¹⁸¹

F.B.F.U. asbl

sous le haut patronage du Ministre des Sciences et des Arts et de la
Fondation Universitaire

Fondée en 1922 cette fédération comprend des sections Gantoises, Liégeoise et Bruxelloises et groupe un très grand nombre de femmes Universitaires. Elle est affiliée à la Fédération Internationale des f. U. fondée en 1919.

Ses buts principaux sont de fonder des bourses d'études et de voyages et d'aider à la coopération intellectuelle entre toutes les femmes diplômées universitaires.

La maison des Etudiantes de l'Université libre de Bruxelles fut située en premier lieu 212 chaussée de Wavre puis 120 rue Berckmans en attendant son installation définitive « Maison des Etudiantes rue rue (sic) Paul Héger (Cité Estudiantine) Bruxelles. Madame Dr Marie Derscheid-Delcourt, ancien Chef de service aux Hôpitaux de Bruxelles, en fut, jusqu'à sa mort, Présidente Fondatrice.

Un bulletin périodique de la Fédération qui contient le rapport annuel paraît régulièrement.

181. Manuscrit p. 113.

Au triennial de 1932 à Edimbourg Melles Germaine Hannevert¹⁸², docteur en sciences naturelles et Fernande Baetens, Avocat à la Cour d'Appel furent déléguées.

Le Comité de la F.B.F.U.¹⁸³

1936

Germaine Hannevert, présidente, docteur en sciences biologiques
109 rue Général Gratry, Schaerbeek

Suzanne Goffard-De Lannay, vice présidente, docteur en
sciences physiques et mathématiques
183, avenue Milcamps, Schaerbeek.

Marguerite Vermeire-Jadot¹⁸⁴, vice-présidente pour les relations
internationales, docteur en philosophie et lettres
25 rue des Mimosas, Bruxelles III

Nelly Jean-Lameere¹⁸⁵, secrétaire générale, docteur en philo-
sophie et lettres, 119 avenue du Manoir, Uccle

Maud Préaux¹⁸⁶, trésorière, avocat près la Cour d'Appel
154 boulevard Général Jacques, Ixelles

Eliane Dassesse¹⁸⁷, conseil juridique, avocat près la Cour d'Appel
111, avenue de la Jonction, Saint-Gilles

182. Germaine Hannevert (1887-1977). Etudes à l'ULB de 1907 à 1909, puis doctorat en sciences biologiques (ULB, 1922). Professeur au lycée Emile Jacqmain à Bruxelles, présidente de la F.B.F.U. de 1932 à 1952, membre de la Porte Ouverte, du Comité mondial des Femmes contre la guerre et le fascisme, Vénérable de la Loge Egalité, Germaine Hannevert fut très active dans l'aide aux enfants espagnols victimes de la guerre civile et dans la lutte contre le fascisme (voir *Femmes libertés, laïcité*, ss dir. Y. MENDES DA COSTA et A. MORELLI, Ed. ULB, 1989).

183. Manuscrit p. 115.

184. Marguerite Jadot, épouse Vermeire, docteur en philologie germanique, professeur au Lycée de Schaerbeek.

185. Nelly Corneau, critique littéraire, vice-présidente de la FBFU en 1950 (*Bibliographie des écrivains français de Belgique 1881-1950*, t. I, Palais des Académies, Bruxelles, 1958, pp. 206-207)

186. Maud Van der Elst, (1907-1996) épouse Edmond Préaux.

187. Eliane Vangele, épouse Dassesse, docteur en droit ULB, 1926.

Gilberte Martens-Bonnyns, secrétaire pour les relations internationales, docteur en médecine, 13 rue Paul Devigne, Schaerbeek

Andrée Marcelle¹⁸⁸, rédactrice du bulletin, docteur en sciences physiques et mathématiques, rue des Deux-Eglises, Bruxelles

Françoise Dony¹⁸⁹, secrétaire adjointe, docteur en sciences physiques et mathématiques, docteur en philosophie de l'Université de Berlin, 44 rue Juliette Wytman, Ixelles

Berthe Umé¹⁹⁰, trésorière adjointe, docteur en sciences physiques et mathématiques, 6 avenue de l'Armée, Etterbeek.

Femme agent de change 1922¹⁹¹

Une charmante jeune femme¹⁹², fille, petit-fille et arrière-petite-fille des agents de change « Oboussier » travaillait dans leurs bureaux.

En 1922 j'appris qu'elle avait remplacé à la bourse son père décédé. En 1927 je reçus (sic) un carton ainsi libellé:

A l'occasion du 125e anniversaire de la fondation de la firme et en souvenirs reconnaissant des vieilles relations, j'ai l'honneur de vous renouveler l'assurance de mes sentiments dévoués

H.L. Oboussier, agent de change
Anvers le 31 décembre 1927.

Ce fut donc Hélène-Louise la première femme A. de C. en Belgique. En 1935 les journaux firent mention d'une nomination de femme à la Bourse de Liège ou Gand.

188. Assistante à l'ULB en 1933.

189. Diplômée de l'ULB en 1930, de Berlin en 1934. Assistante à l'ULB en 1936.

190. Professeur au Lycée de Saint-Gilles.

191. Manuscrit p. 116.

192. Hélène Oboussier, fille de l'agent de change Albert Oboussier. Entrée dans la firme paternelle en qualité d'associée en 1922, « première femme admise comme agent de change à la Bourse c.à.d. à la corbeille des changes et des Fonds Publics » (*International féminin*, août 1922), elle succéda à son père en 1925.

Femmes journalistes à l'honneur¹⁹³

En 1925 pour fêter l'anniversaire des 25 ans de mariage de nos souverains des réceptions eurent lieu à la Cour.

Je possède encore une feuille de papier à lettres de cette époque, sur l'enveloppe [se trouve indiqué (biffé)] on peut lire: Manifestation Nationale des femmes belges pour célébrer les noces d'argent de LL. MM. le Roi et la Reine, et à l'intérieur les noms des femmes du Comité de la presse, déléguées par l'Association de la Presse belge et l'Union de la Presse périodique belge: Berthe Boonants, Jenny Rolin, Julie Delvaux, Marie Somville, Elise Soyer, Eugénie Hamer, Germaine Staal-Sybels¹⁹⁴.

Marie Popelin¹⁹⁵

Dans un excellent ouvrage « Le Féminisme », Mme Avril de Sainte-Croix¹⁹⁶ retrace les origines du Conseil International des femmes, rendant hommage à Melle Marie Popelin, docteur en droit, féministe aussi érudite que dévouée à la cause et qui a fondé le C.N. belge.

« Minerva » sous une signature qui m'est inconnue et dont l'article m'émeut vivement, écrit en 1926: Qu'ajouter à l'hommage de Mme Avril de Sainte-Croix si ce n'est la reconnaissance des féministes belges à celle qui créa le C.N. et leur gratitude à Mme Elise Soyer qui

193. Manuscrit p. 117.

194. Berthe Boonants (1888-1970), études de régente à Eecklo (1906), institutrice à l'École Notre-Dame de Gand, conseillère communale catholique de Gand dès 1921. Secrétaire de rédaction du journal *Het Volk* et directrice de la revue *De Christene vrouw* jusqu'en 1940. Fit fonction de bourmestre à Gand au début de la seconde guerre. S'efface de la vie politique la paix revenue.

Jenny Rollin est rédactrice à *La Métropole*, journal d'Anvers. Active pendant la guerre 1914-1918, elle obtint diverses décorations.

Eugénie Hamer est rédactrice à *La Métropole* et à *l'Echo du Soir*. Co-fondatrice de l'Alliance belge des femmes pour la paix par l'Education (1906), elle en fut secrétaire générale jusqu'en 1914. Les autres n'ont pas été identifiées.

195. Manuscrit p. 118.

196. Adrienne Avril de Sainte-Croix (1855-1939), secrétaire générale du Conseil National des Femmes Françaises depuis sa création (1904). Présidente en 1922. Membre du Comité Central de la Ligue des Droits de l'homme dès 1905. Influencée par Joséphine Butler, elle se consacre surtout au relèvement des prostituées.

d'abord aux côtés de Melle Popelin, puis dans les diverses étapes du C.N. travailla et se donna toute à la grande oeuvre dont elle fut trésorière puis secrétaire. Mme Soyer participa à divers oeuvres apportant à tous son profond dévouement et sa charmante aménité.

Groupement Belge pour l'affranchissement de la femme « Egalité »¹⁹⁷

Sollicitée par un groupe de jeunes femmes universitaires et autres, Mme De Craene van Duuren¹⁹⁸ fonda en 1928 le G.B.A.F. qui en 1929 déjà comptait 150 membres. Le but du groupement est de faire obtenir à la femme tous les droits politiques; de faire établir l'égalité des droits et des devoirs des époux en ce qui concerne (sic) leur personne, leurs enfants et leurs biens; de faire supprimer les entraves qui sont encore imposées à la femme dans le domaine économique et social. Une très belle revue¹⁹⁹ paraît régulièrement tous les trimestres.

Le Groupement s'affilia directement à l'Alliance Internationale. Madame De Craene-van Duuren désirait surtout en créant le groupement stimuler les jeunes activités féminines, y ayant parfaitement réussi, elle songea à s'occuper plus particulièrement d'autres travaux féministes et demanda à Mme Georgette Ciselet, avocat, de la remplacer. Celle-ci accepta; elle s'était fait remarquer déjà par un livre, très bien documenté: *La Femme, ses droits, ses devoirs et ses revendications*. Esquisse de la situation légale de la femme en Belgique et à l'Etranger, publié en Belgique en 1930.

Le titre du groupement; son but étant évidemment dirigé vers l'égalité des sexes, prit celui plus direct de « Egalité ».

L'affiliation à l'Alliance Internationale continua ainsi que la revue sous le titre de *Egalité*. Ses membres se réunirent à la Maison d'Art Avenue Louise [à Bruxelles (biffé)]. C'est grâce à « *Egalité* » que les dames du bureau de l'Alliance Internationale pour le suffrage

197. Manuscrit p. 119. Sur ce groupement: A. DEVOS, « Défendre le travail féminin », *Sextant*, 5, 1996, pp. 95 et sv.

198. Sur Louise van Duuren, épouse De Craene (1875-1938), docteur en philosophie de l'Université libre de Bruxelles (1900), créatrice et animatrice de groupements et revues féministes dans l'entre-deux-guerres: voir A. DEVOS, *op. cit.*

199. Parut de 1929 à 1939 sous le titre *L'Affranchissement de la femme puis Egalité* (voir E. FLOUR, C. MARISSAL et C. JACQUES, *Répertoire de la presse féminine...*, *op. cit.*, I, pp. 113-114).

et l'action civique et politique des femmes se réunirent à Bruxelles en 1933.

Pour celles d'entre nous qui suivent les Congrès Internationaux, ce fut un vrai bonheur de revoir Mrs Corbett-Ashby, la si sympathique et vaillante présidente de l'Alliance (Angleterre), la très dévouée secrétaire Melle Gourd (Suisse), les vice-présidentes Mmes Adèle Schreiber (Germany), Rosa Manus (Hollande), Malaterre-Sellier (France), Franciska Plaminkova (Tchécoslovaquie) ainsi que Mme Dorothee von Velsen, Suzanne Grimberg-Auprourrain, Neilans [ainsi que (biffé)] et Dhanvanthi Rama Rau de l'Inde.

La soirée d'accueil [était (biffé)] fut présidée par Mme Georgette Ciselet, [avocat (biffé)] qui dans une aimable allocution de bienvenue, pleine de tact et d'esprit, dite avec le charme qu'on lui connaît, remercia les éminentes étrangères d'avoir, par leurs présences, apporté à cette réunion féministe un succès inconnu à ce jour en Belgique pour la cause elle-même. L'auditoire était fort nombreux.

A cette soirée assistèrent des [personnalités (biffé)] représentants du monde des ambassades et des légations, de nombreuses personnalités du bareau (sic), du monde médical, universitaire, politique et littéraire.

Plusieurs dîners et soirées furent données dans les légations en l'honneur des dames étrangères par leurs compatriotes.

Le lendemain la salle du théâtre Mercelis était pleine au meeting de propagande qu'y donnèrent ces dames²⁰⁰.

Marcelle Renson²⁰¹

Avocat près la Cour d'Appel

En [Mars (biffé)] 1930, Marcelle Renson reçut la lettre que voici:

Ministère des
Affaires étrangères

Mademoiselle,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que sur ma proposition, le Conseil des Ministres, réuni le 21 de ce mois, a décidé de vous

200. Sur l'ensemble des manifestations et surtout le débat public, voir C.R. par Marcelle RENSON dans *Egalité*, 1933, n° 19-20, pp. 46-50.

201. Manuscrit p. 123.

adjoindre à la délégation belge qui participera aux travaux de la conférence pour la codification du droit international qui tiendra ses assises, sous les auspices de la société des Nations, à La Haye, le 13 mars 1930.

Au programme de cette conférence figurera notamment la discussion de la question de la nationalité.

Je vous saurai gré de vouloir bien me faire savoir si vous acceptez cette mission.

Agréez, mademoiselle, l'assurance de ma parfaite considération.

(biffé: Mademoiselle Marcelle Renson
Avocat près la Cour d'Appel de Bruxelles
232 rue de la Loi. Bruxelles)

C'est par cette lettre que Marcelle Renson, première femme avocat de Belgique, apprit sa nomination.

N'ayant jamais fait la moindre démarche son étonnement fut aussi grand que grande sa modestie. Elle ignorait que Mr Paul Hymans, ministre des Affaires étrangères avait eu, par des amis, son attention attirée sur elle et depuis quelques temps surveillait son travail et ses aptitudes de juriste. Ce fut la première femme que le gouvernement Belge adjoignit à notre délégation pour le représenter à la S. des N.

La conférence avait à s'occuper de la « Nationalité de la femme ». Repoussant une proposition chilienne, trop excessive, ainsi qu'une autre Allemande, jugée insuffisante, ce fut la proposition Belge, éloquemment défendue par Marcelle Renson, qui fut adoptée ainsi qu'une proposition des Etats-Unis d'Amérique.

La Porte Ouverte. Open Door²⁰²

Vers 1935 Mme De Craene van Duuren porta son activité vers l'aide aux travailleuses et créa, pour leur émancipation économique, une branche nationale de l'Open Door International dont Miss Mac Millan, avocat, était Présidente.

Au premier Janvier 1935, il y avait 295 membres - à la fin de la même année 427²⁰³.

202. Manuscrit p. 125. Sur l'Open Door en Belgique: A. DEVOS, *op. cit.*

203. Les chiffres avancés par Elise Soyer correspondent à une hausse spectaculaire (mais momentanée) de membres en raison des mesures gouvernementales contre le travail féminin. Ils retombent dès 1936.

Le bureau était composé de Mme L. H. De C. van Duuren qui ne ménage ni son temps ni son travail pour arriver à ses fins et donne de nombreuses conférences à Bruxelles et en Province, Melle L. Cantaert, trésorière et M.E. Acker²⁰⁴, secrétaire.

Le bulletin de la porte ouverte « La travailleuse traquée » paraît périodiquement²⁰⁵. On y lit sur la couverture: La réglementation du Travail doit être basée sur la nature des occupations et non sur le sexe du travailleur. Elle doit s'appliquer aux hommes comme aux femmes.

La femme majeure est une adulte libre et responsable. Il est inique et injurieux de la soumettre comme l'enfant ou l'adolescent, à des mesures restrictives, limitant son droit au travail.

Le but de la Porte Ouverte est d'obtenir que la législation et les règlements relatifs aux conditions et aux heures de travail, au salaire, à l'admission aux emplois, métiers, professions et fonctions, ainsi qu'à leur préparation, soient basés sur la nature du travail et non sur le sexe du travailleur.

Que la femme, indépendamment du mariage ou de la maternité ait en tout temps le droit de décider elle-même si elle se livrera ou non à une travail rétribué;

Que ni les lois ni les règlements ne la privent de ce droit

Melle Marie Parent, parlant de la protection du travail féminin disait en 1913 déjà: « Je m'insurge contre ce mot de 'protection' qui semble assimiler les femmes à des mineures, ce qu'elles ne sont plus. Les lois sur le travail féminin votées par des hommes, n'ont d'autre but que d'enfreindre (sic) la concurrence féminine ».

Hélas! Mme De Craene-van Duuren cette vaillante féministe est décédée en 1939²⁰⁶ -perte irréparable.

Comité de Vigilance²⁰⁷

En 1935 des projets de Lois restraignant de plus en plus la liberté du travail des femmes, Mme De Craene-van Duuren fit appel à toutes

204. Emile Acker et Lucie Quantart.

205. Parut de 1933 à 1938: E. FLOUR, C. MARISSAL et C. JACQUES, *Répertoire de la presse...*, t. I, pp. 419-421.

206. Erreur pour 1938.

207. Manuscrit p. 128.

les sociétés féministes de quelque parti qu'elles soient afin qu'elles se réunissent chaque fois que le besoin s'en ferait sentir, pour protester, toutes ensemble, par des meetings, des visites ou des lettres ouvertes aux ministres responsables.

Tenues au courant de ce qui se passe, les sociétés peuvent, à leur gré, protester si elles le trouvent bon, séparément ou en groupe.

Voici le nom des principales associations ayant répondu à l'appel:

L'Associations des Etudiantes de U.L.B. (sic), déléguée Melle A. Grégoire²⁰⁸

Comité National des femmes socialistes, secrétaire Melle Isabelle Blum (sic)

Comité des femmes contre la guerre et le fascisme, Mme Leroy²⁰⁹

Conseil National des femmes belges, déléguée Melle Marcelle Renson, avocat

« Egalité » (groupement féministe), Mme Georgette Ciselet, avocat

Fédération belge des femmes universitaires, Melle Germaine Hanevart (sic) docteur en sciences biologiques

Fédération Nationale des femmes Libérales, Mme Paul Lippens

Féminisme chrétien, Melle Louise van den Plas

Groupement belge de la Porte Ouverte: Mme De Craene-van Duuren, docteur en philosophie et lettres

Groupement professionnel féminin, Mme De Munter-Latinis²¹⁰, avocat.

208. Il s'agit de l'Association Générale des Etudiantes, présidée par Antonina Grégoire, ingénieur commercial de l'Université de Bruxelles, membre du Comité Mondial des Etudiantes contre la guerre et le fascisme. Epouse de l'avocat Jean Bastien; résistante pendant la Seconde Guerre, conseillère provinciale du Brabant en 1946 (voir J. GOTOVITCH, *Du Rouge au Tricolore*, Bruxelles, Labor, 1992 et « Femmes pour la paix: une nébuleuse laïque », *Cahiers marxistes*, n°193, février-mars 1994, pp. 29-37).

209. La section belge du Comité Mondial (ancrage à gauche et engagement laïque) a été créée en 1934, sous la présidence de Lucia De Brouckère, Marcelle Leroy (1885-1979) étant secrétaire. Militante laïque, membre de la Loge du Droit Humain, secrétaire de la section belge du Comité Mondial des Femmes contre la guerre et le fascisme, éditrice responsable de son organe *Femmes*, membre du Rassemblement Universel pour la Paix, Marcelle Leroy fut conseillère communale communiste en 1938 à Forest. Déportée pendant la guerre à Ravensbrück en 1944 pour faits de résistance (cf. J. GOTOVITCH, *op. cit.*)

Ligue Belge du droit de l'homme, Mme J. Vandervelde, docteur en médecine.

Ligue des femmes travailleuses contre la Guerre et la misère, Mme Stiers, pharmacienne²¹¹

Ligue de l'Enseignement, déléguée, Mme Rosy-Warnant, conseillère communale à Uccle²¹²

Ligue des femmes pour la paix et la Liberté, Mme Leroy

Ligue belge du droit des femmes, Mme J. Brigode, échevin à Forest

Le Comité de Vigilance de Liège, groupant vingt associations féminines, Mme Symul

La Société belge pour l'Amélioration de la femme A.S.F., Mme Elise Soyer secrétaire.

Des démarches des plus importantes [sont (biffés)] ont été faites, suivies de succès.

210. Marguerite De Munter, épouse Latinis, licence en droit à Paris en 1919, avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, vice-présidente de la Fédération Belge des femmes universitaires en 1930.

211. La Ligue des femmes travailleuses... est l'organisation des femmes communistes. Nadejda (dite Nadia) Reznic, épouse Stiers. Née en Bessarabie, elle vient étudier la pharmacie à l'Université de Bruxelles tout en se consacrant à des activités militantes pour le P.C.B. Déportée à Ravensbruck en 1941; elle quitte la Belgique pour la Roumanie en 1947 (J. GOTOVITCH, *op. cit.*).

212. Gabrielle Warnant, épouse de l'écrivain Léopold Rosy (1881-1960). Régente, conseillère communale libérale d'Uccle de 1921 à 1940, échevine des travaux publics de 1944 à 1945. Présidente de la section féminine de l'Association libérale d'Uccle, membre du Conseil National du parti libéral, membre du Conseil général de la Ligue de l'Enseignement, du Groupement belge pour l'affranchissement de la femme et de l'Open Door. Présidente du conseil d'administration de la Maison maternelle d'Uccle.

Table des Matières²¹³

Historique du féminisme belge	V, 131 (I)
Ligue belge du droit des femmes	V, 134 (V)
<i>Prix Nobel de Littérature</i>	V, 139
Congrès Int. de la Ligue	V, 140 (XII)
Femmes socialistes	V, 141 (XIII)
A.S.F.	V, 145 (XVIII)
(Société belge pour l'amélioration du sort de la femme)	
<i>Le Foyer de la Femme</i>	V, 147
Féminisme chrétien	V, 148 (XXIII)
Union féministe belge	V, 148 (XX)
Union belge pour le suffrage	V, 150 (XXVII)
Association int. des Lyceums	V, 151
Lyceum de Belgique	V, 152 (XXXII)
Fondation du C. I. des femmes	V 158 (XLII)
C. N. des femmes belges	V, 159 (XLXV)
<i>Pour l'instruction obligatoire</i>	V, 160
<i>Nos assemblées générales 1906-1914</i>	V, 161
<i>Participation du C.N. aux réunions du C. I.</i>	VI, 145
<i>Congrès du C.I. à Edimbourg en 1938</i>	VI, 149
Femmes belges à l'étranger	VI, 149
<i>Quinquennal de Washington</i>	VI, 153
<i>Juin 1927 Réunion du C.I. à Genève</i>	VI, 155
Réunion à Londres 1929	VI, 155
<i>Quinquennal de Vienne en 1930</i>	VI, 156
<i>Réunion int. de Stockholm 1933</i>	VI, 156
<i>Assemblée générale du C.I. Paris 1934</i>	VI, 157
<i>Congrès int. à Edimbourg 1938</i>	VI, 157

213. Manuscrit p. 130.

Une table des matières, partiellement paginée jusqu'à la p. XLX, termine le manuscrit. Nous l'avons restaurée en indiquant, en italiques, les titres apparaissant dans le manuscrit mais non repris dans la table des matières. Les chiffres romains renvoient au tome de la revue, les chiffres arabes aux pages.

Oeuvre des fêtes dans les Hôpitaux et hospices civils de la ville de Bruxelles	VI, 158
Office central de documentation féminine	VI, 160
Alliance Int. pour le Suffrage	VI, 162
Fédération suffragiste	VI, 163
Union Patriotique des femmes belges	VI, 165
Bureau féministe Int. de renseignements	VI, 166
Young Women's C.A.	VI, 167
Ligue Int. pour la Paix et la Liberté	VI, 168
Les Femmes libérales	VI, 168
Elections de 1921	VI, 169
Candidates	VI, 169
Interview	VI, 170
<i>Féd. belge des femmes universitaires</i>	VI, 171
Femme agent de change	VI, 173
Femmes journalistes à l'honneur	VI, 174
Marie Popelin Mme Avril de Ste Croix	VI, 174
Groupement belge pour l'affranchissement de la femme Egalité	VI, 175
<i>Marcelle Renson</i>	VI, 176
La Porte Ouverte	VI, 177
Comité de Vigilance	VI, 178
(biffé Les journaux féministes)	(pas dans le manuscrit)
Liste de femmes exerçant etc.	(pas dans le manuscrit)

De 1882 à 1937-39

= 57 ans

FIN

INDEX

des identifications infrapaginales
contenues dans les deux parties du texte

(le chiffre romain renvoie au tome de la revue, le chiffre arabe à la
note en bas de page)

- Avril de Sainte-Croix,
Adrienne, VI, 196.
- Baers, Maria, V, 62.
Baetens, Fernande, V, 126.
Baril, Claire (née Monnot),
V, 58.
Baulu, Marguerite, VI, 156.
Beeckman-Pousset, Elise,
V, 38.
Beeckman, Jeanne (Mme
Emile Vandervelde), V, 56.
Beerblok, Charles, V, 36.
Belpaire, Marie-Elisabeth,
V, 121.
Blume-Grégoire, Isabelle,
V, 57
baronne Boël, née Marthe
Kerchove de Denterghem,
V, 123; VI, 177.
Bonnevial, Marie, V, 44.
Boonants, Berthe, VI, 194
Brigode-Ouwerx, Jane, V, 28.
Brunschwig, Cécile, V, 44.
Burls (Mme William) V, 99.
Burniaux, Hélène, VI, 137.
- Cajot, Lucienne, V, 115.
Cajot, Lucienne, VI, 160.
Cahiers féministes, V, 51.
Cappe, Jeanne, V, 131.
Cappe, Victoire, V, 131.
Carton de Wiart, née Juliette
Verhaegen, V, 125.
Ciselet, Georgette, VI, 177.
Claeys, Emilie, V, 50, 53.
Claes, Elsa (épouse Van
Assche), V, 129.
Colaert, René, V, 35
Corbett Ashby, Margery,
V, 45.
Cormeau, Nelly (Mme Jean
Lameere), VI, 185.
- Dangotte-Limbosch, V, 82.
Danse, Marie, V, 118.
Dardenne (Mme), V, 102, 105.
De Bremaeker, Celine, V, 23
de Busschere, Jane, VI, 144.
Deckers, Annette, V, 29.
De Craene-van Duuren,
Louise, V, 84; VI, 198.
Degeer-Adère, Alice, V, 63.
de Goey-Hampson, Anne-
Madeleine, V, 66.
De Guchtanaere, Rosa, V, 85.
Dejardin, Lucie, V, 60.
Delecosse-Heyninx,
Marguerite, V, 97.
de Lummen (Melle), 4, 11.
de Mérode (née) de
Bauffremont-Courtenay,
Marie-Louise, V, 98.

- De Munter-Latinis,
Marguerite, VI, 210.
- Denis, Hector, V, 27.
- Derscheid-Braun, Gabrielle,
V, 130.
- Dercheid-Delcourt, Marie,
V, 17.
- Desneux-Weill, Bettina, V, 21.
- Despret-Graux, Marguerite,
V, 117.
- Dony, Françoise, VI, 189.
- Mme Duché, V, 101.
- Engelhard (née Louise Sorel),
V, 101.
- Eymaël, Léopoldine, VI, 143.
- Féminisme chrétien*, V, 79.
- La Femme Prévoyante*, V, 55.
- Frank, Louis, V, 7
- Gatti de Gamond, Isabelle,
V, 18.
- Gevers, Marie, V, 128.
- Gilain (Mme), V, 37; VI, 165.
- Gobat, Marguerite, VI, 166.
- Goblet d'Alviella, Hélène,
VI, 142.
- Gräffe (Mme Charles), V, 93.
- Grandjean (née Berthe
Springael), V, 71.
- Grégoire, Antonina, VI, 208.
- Groeninck, née Maria Demay,
V, 24.
- Guillery, Jules V, 4.
- Hamer, Eugénie, VI, 194
- Hannevart, Germaine, VI,
182.
- Haps, Marie, V, 119.
- Hecht, Irène, V, 72.
- Heyman-Beviaire, Alice,
V, 53.
- Houyoux-Richald, Mariette,
V, 20.
- Houyoux-Hustin, Mathilde,
V, 30.
- Hovine, Jeanne, VI, 159.
- Keelhoff, Joséphine
née Nyssens, V, 94.
- Kotchekova (née Zeniade
Protopopoff), V, 83.
- Kramers, Martine, V, 47.
- La Fontaine, Henri, V, 15.
- La Fontaine, Léonie, V, 16.
- La Ligue* (mensuel), V, 31.
- Lamy, Paule, V, 10.
- La Nauze (Melle), V, 11.
- Le Boeuf, Louise (née Thys),
V, 104.
- Ledewijn, Victorine, VI, 134.
- Le Jeune, Jules, V, 34.
- Leroy, Marcelle, VI, 209.
- Levoz-Hauzeur, Laure, V, 25.
- Ligue belge du droit des
femmes*, V, 13.
- Lippens (Mme Paul, née
Suzanne Orban), V, 124.
- Maréchal-Vandenberghe,
Odile, V, 61.
- Meunier, Georgette, V, 103.
- Moreau, Louise (Mme Fernand
Brunfaut), V, 40.
- Nicolet (Mme), V, 26.
- Nyssens, Marguerite, V, 106.
- Nyssens van Dreveltd,
Antonia, VI, 138.

Oboussier, Hélène, VI, 192.
Oddo-Deflou, Jeanne, V, 44.
Ogilvie Gordon, Maria,
VI, 147.

Osterrieth-Lippens, Anna,
VI, 141.

Otlet, Paul, VI, 164

Parent, Marie, V, 19.
Plasky-Van de Vyvere,
Elisabeth, V, 122

Pels, Alice, V, 54.

Perkins (Mme) V, 95.

Philipsson (Mme) née
Mathilde Mayer, VI, 162.

Popelin, Marie, V, 1, 3, 48

Popelin, Louise, V, 2

Renson, Marcelle, V, 9.

Rollin, Jenny, VI, 194.

Silvercruys, Suzanne, VI, 140

Spaak-Janson, Marie, V, 59.

Sochaezevska (Mme), V, 69.

De Stem der Vrouw, V, 53.

Stiers, Nadia (née Nadejda
Recnic), VI, 211.

Tillmans, Maria, V, 52.

Tordeur, Alma, V, 52.

Tordeus, Jeanne, VI, 161.

Van den Plas, Louise, V, 78, 79

van der Elst, Maud (Mme
Edmond Préaux), VI, 186.

Vandervelde, Jeanne-Emile:
voir Beeckman

van de Wiele, Marguerite,
V, 114.

Van Diest, Isala, V, 14.

Vangele, Eliane (Mme
Dassesse), VI, 187.

Van Schoor, Charles, V, 6.

Vermeire, Marguerite
(épouse Jadot), VI, 184.

Warnant, Gabrielle (épouse
Rosy), VI, 212.

Wauters-Hankart, V, 72.

Wéry, Joséphine, V, 102.

Wijvekens, née Julie Mills,
V, 22.

Whright Sewall, May, V, 46.

C L I O

Histoire, Femmes et Sociétés



LE TEMPS
DES
JEUNES FILLES

4/1996

Revue publiée avec le concours
du Centre National du Livre
et
du laboratoire *Sociétés Occidentales*
(département d'histoire)
de l'Université Paris 7 - Denis Diderot

ISSN 1252-7017
ISBN 2-85816-297-2

© Presses Universitaires du Mirail, 1996
Université de Toulouse-Le Mirail
56, rue du Taur
31000 Toulouse

LECTURES

Giovanni ORELLI, *Il treno delle Italiane*, Donzelli ed., Rome, 1995 : un roman contre l'amnésie.

Il est des romans qui exhument l'histoire bien plus efficacement que des thèses savantes. C'est certainement le cas de ce petit ouvrage, *Le train des italiennes*, dont l'intrigue se déroule dans la famille d'un « pourvoyeur » de servantes italiennes en Suisse.

Ces femmes, qu'il place et exploite, forment la toile de fond du roman et rappellent à l'Italie d'aujourd'hui, opulente et amnésique, cette réalité qu'elle voulait oublier à tout prix: les Italien(nes) de l'après-guerre sont à la domesticité de l'époque ce que sont aujourd'hui les Polonaises ici, les Philippines là-bas. En Belgique, de nombreux Italiens qui avaient terminé leurs cinq ans de mine obligatoires, se sont placés ensuite en couples, comme domestiques, dans la bourgeoisie bruxelloise.

En Italie, « la fin de la guerre marquait la fin des déportations et la reprise des migrations » (p. 21). Car « quand la guerre est finie, le plus beau jour c'est le premier, car après, les mois passant, l'envie de chanter passe » (p. 116). Mal remis de la guerre, le pays « était comme un terrain en fermentation jusqu'à ses racines » (p. 23).

Cette Italie « qui se coupait les cheveux pour se libérer des poux » (p. 21), expulsait par trains entiers ceux qui voulaient échapper à leur pauvreté prolongée (p. 21).

Les paysans, habitués à grimper aux arbres, sont envoyés en Suisse sur les pylônes à haute tension où, parfois, une erreur technique les réduit, à vingt ans, à un tas de cendres. Les survivants écrivent peu à leurs familles: « tu veux vraiment qu'on écrive ce genre de truc à la maison ? » (p. 20). Quant aux jeunes filles, les agences d'import-export (p. 23) de gens ayant envie de travailler, les placent dans des usines, des chantiers, des night-clubs, des familles. Entassées dans des trains ressemblant à des wagons à bestiaux, elles filent vers le Nord, espérant y trouver l'Amérique....

« Après le dernier arrêt, là-haut, en Allemagne ou en Hollande, ils feront faire au train plusieurs kilomètres à vide, portes et fenêtres grandes ouvertes, pour faire sortir la puanteur qui s'incruste jusque dans le simili des sièges... C'étaient des heures et des heures de train vers la terre promise... Des sueurs. Et des chaussures toujours plus étroites... (p. 22). Servantes et femmes de chambre descendaient des trains comme des mouches » (p. 33)... « De ces trains combinés pour les

Italiens, où on ne mettait même pas un service de boissons_ambulant, car tous les couloirs étaient pleins et que les Italiens trouvaient tout cher (p.116)... Le train qui passe à onze heures douze est donc un train que personne ne regarde parce que les gens se sont habitués rapidement aux trains pleins d'émigrants (p.117)... Derrière les fenêtres fermées et comme plombées, les jeunes filles rêvent et espèrent... En épousant un Suisse, une Italienne devient automatiquement Suisse. Point positif numéro un : elle ne souffre plus de la faim - Deuxièmement: elle ne risque plus de se faire expulser du pays par le premier policier venu en uniforme couleur café mal torréfié. Troisièmement: la Suisse étant neutre, toutes les guerres du monde elle peut les saluer et les envoyer au diable: ciao. Parce que la Patrie c'est là où l'on est bien, où au moins là où on est le moins mal » (p. 24).

Elles seront en fait souvent considérées comme le « pâturage commun » où chacun peut venir se défouler sans arrière-pensée. Celles-là, « pendant un certain temps ont envoyé des cartes postales, d'Allemagne et puis plus rien » (p. 29).

« En descendant des trains, en se séparant dans les gares, en se dirigeant vers les périphéries et les campagnes, elles allaient aussi entendre aboyer contres elles les chiens - et pas seulement les chiens - en allemand, en suisse (sic), en français ou en belge (sic). Et ceux qui se déchaînaient le plus contre cette « invasion » étaient pour beaucoup naturalisés depuis peu » (p.116).

Que de souvenirs d'interviews de Grecques, d'Italiennes, de Turques m'a rappelé le roman de G. Orelli! Parquées, surveillées, exploitées, enfermées, par exemple dans les dortoirs pour femmes étrangères attenants aux entreprises électroniques allemandes. Soumises aussi aux divers droits de cuissage. « Europa erigenda est. Ils demandaient des bras. Et des jambes. Et des yeux dociles et attentifs devant la chaîne de montage »(p. 118).

Le rappel de ces réalités devrait rendre les Européennes modestes. La petite servante philippine qui, il y a trois ans, a tué son vieux patron qui l'avait violée, si elle avait vécu en 1946 se serait appelée non pas Sarah mais Giuseppina.

Anne Morelli

Nathalie HEINICH, *États de Femme. L'identité féminine dans la fiction occidentale*, Gallimard, NRF Essais, 1996.

États de Femme nous offre un regard nouveau sur la littérature occidentale, le regard d'une anthropologue. L'auteure, Nathalie Heinich, sociologue au C.N.R.S., tente d'appréhender tout au long de son ouvrage « l'espace des possibles offerts à la carrière féminine ». La lecture de quelque deux cent cinquante oeuvres classiques ou plus, confidentielles, du XVIIIe siècle à nos jours, -romans, nouvelles, contes, pièces de théâtre et films-, réserve d'étonnantes surprises.

Les différents états de la femme sont minutieusement répertoriés et analysés: jeune fille à marier, épouse et mère, maîtresse, vieilles filles. Le propos de l'auteure vise plus qu'un simple répertoire ou une nomenclature des différents statuts féminins dans la fiction occidentale; il tente de comprendre quels déplacements peuvent se produire d'un état à l'autre, et quel travail opère la fiction par rapport à la réalité.

Cet ouvrage met en évidence, pour reprendre l'expression de Michel Foucault, le « champ de possibilités stratégiques » offert aux femmes à travers les figures qu'en construit la fiction. L'auteure puise, pour aider à ce décryptage des différents états de femme, autant dans l'anthropologie que dans la sociologie de la littérature mais également dans la psychanalyse.

On découvrira ainsi, un état à part entière: « le complexe de la seconde », équivalent féminin et romanesque du complexe mis en scène dans le mythe d'Oedipe: comment, maîtresse, prendre la place de la femme mariée? Comment, seconde épouse, remplacer la première? Ce complexe hante la fiction de Charlotte Brontë à George Ohnet, d'Honoré de Balzac à Marguerite Duras, d'Henry James à Daphné du Maurier.

L'état de seconde couvre un éventail de représentations variées; de la concubine à la maîtresse, de la grisette à la débauchée. L'auteure recense aussi l'état de la « tierce » femme. Célibat et virginité la définissent: une tierce est une femme qui n'est pas soumise au désir de l'homme. La fiction lui a donné les visages contrastés de la gouvernante, de l'institutrice, de la vieille fille ou encore de la veuve, représentations qui hantent encore toujours notre mémoire littéraire.

Au-delà de l'analyse pertinente des « états de femme », cet ouvrage prend également la forme d'un outil des plus utiles pour les historiens et historiennes. Il nous propose d'innombrables exemples de représentations féminines et met à notre disposition des index des oeuvres et des auteurs cités.

Néanmoins, Nathalie Heinich souligne les limites de cet immense travail. Tout d'abord, l'univers décrit n'est pas intemporel. L'étude couvre près de trois siècles, sa période majeure se situant au XIXe siècle. Une deuxième limite, spatiale, tient à ce que cette configuration des états de femme n'est pas universelle mais bien limitée à notre société occidentale. Dernière limite que l'auteure s'est imposée: ne pas faire de ce travail une étude féministe, « car le rôle du chercheur n'est pas de formuler des jugements mais de fournir des instruments de compréhension de l'expérience ». Malgré cette (trop?) grande objectivité, l'auteure offre à ses lecteurs et lectrices un outil d'une grande valeur pour les études féminines et féministes à venir.

Valérie Piette

G. KURGAN, S. JAUMAIN et V. MONTENS (dir.), *Dictionnaire des patrons en Belgique*, Ed. De Boeck, Bruxelles, 1996.

Quel rapport entre l'histoire des femmes et l'histoire du patronat? Le rapprochement peut surprendre de prime abord, puisqu'on estime généralement que les femmes sont absentes des sphères de l'argent.

La biographie collective d'un groupe social aussi précis que le patronat permet cependant de nuancer fortement cette idée reçue et de rétablir, par le biais des alliances matrimoniales et des successions, le rôle et la part d'influence ou d'activité féminines dans les entreprises.

C'est, à ce jour, un nouveau chantier qui s'ouvre. Car des veuves surtout ont occupé des postes stratégiques, et parfois pendant longtemps. Les activités industrielles de certaines d'entre elles leur attirent prix et décorations, à partir du moment bien sûr où les ordres nationaux ont pu être conférés à des femmes.

Prenons l'Ordre de Léopold, ouvert aux femmes en 1879. Parmi les premières décorées, Chantal Vermeren-Coché dont la fabrique de porcelaine à Ixelles prit, sous sa direction, un essor considérable et jouit d'une renommée mondiale. Mme Veuve Washer, fabricante de dentelles à Bruxelles, Melle Jenny Minne-Dansaert, fabricante de dentelles à Haeltert, Mme Moncheur de Mélotte, administrateur-délégué de la S.A. des Fonderies d'Andenne, Mme Englebert dirigeant la firme O. Englebert fils et Cie à Liège. On peut aussi citer Mme Mélotte-Fiasse, à la tête des Ateliers Vve Mélotte, Marguerite Weissenbruch à la tête d'une des plus importantes imprimeries bruxelloises, Ida Ceuppens qui « lance » la brasserie Wielemans-Ceuppens et la dirige pendant de nombreuses années... Plus proche de nous, Marie-Thérèse Rossel, qui régna sur le groupe de presse du même nom.

Beaucoup sont veuves, –mais pas toutes–, des célibataires ne sont pas en reste et des épouses peuvent se lancer dans une entreprise personnelle. Emile Vandervelde rappelle, dans ses *Souvenirs*, combien sa mère était en réalité « le chef véritable de la communauté... » : elle dirigeait son ménage, élevait ses enfants, se dévouait à diverses oeuvres caritatives et... « avait trouvé le moyen, en association avec l'un de ses beaux-frères, de se faire chef d'industrie et dirigeait à Auderghem, dans les environs de Bruxelles, une fabrique de rouge d'Andrinople »¹. De même, Irénée Drion, épouse de Benjamin Pirmez et mère du poète Octave Pirmez, est une femme de tête qui participe à la gestion des biens du vivant de son mari, présenté comme falot... A sa mort, Irénée écrit : « J'ai pris en main le gouvernail de nos affaires et espère les conduire avec ordre et économie »². Elle se lance aussitôt dans plusieurs spéculations immobilières.

Les cas de figure sont évidemment très variés. Nul doute qu'ils constituent un nouveau domaine de recherche, à condition bien sûr, comme le souligne Eliane Richard dans un incisif article sur les femmes d'affaires à Marseille³, de tourner le dos aux idées reçues. Cesser d'assimiler, par exemple, la gestion d'une femme qui reprend les affaires d'un père ou d'un époux à une sorte d'interrègne, une période

1. G. FISCHER, « L'enfance et la jeunesse ixelloise d'Emile Vandervelde », *Cinquantenaire de la mort d'Emile Vandervelde*, Cercle d'histoire locale d'Ixelles, 1988, p.9.

2. Extrait de I. PIRMEZ, *Histoires de ma vie*, (non publié, cité dans I. GERARD, *Sept Dames de qualité*, Bruxelles, 12982, pp. 19-20).

3. *Sextant*, n°5, pp. 47-58.

« en creux », transition accidentelle dans un processus « normal » de dévolution masculine. Le choix des termes (parfois inconsciemment), renforce le présupposé général: à la mort de son époux, la veuve est présentée comme « devant » reprendre les affaires, ce qui sous-entend implicitement que ce n'est ni sa vocation ni son rôle.

Pourquoi le fait de succéder ne comporterait-il de connotation péjorative que pour les femmes? Succédant à un père, à un mari, et transmettant à un fils, elles sont décrites comme des « intermédiaires », – ce qui jette d'emblée un doute sur leurs compétences personnelles. Pourtant, le sexe de l'héritier n'est pas, à priori, un gage de compétence. On a vu des affaires s'accroître considérablement sous la houlette de femmes, et d'autres décliner. La même observation vaut pour les hommes. Des veuves se remarient judicieusement pour redresser une situation compromise ou accroître leurs affaires, des fils « redorent » leur blason grâce à une alliance matrimoniale qui permet la relance ou l'expansion de l'entreprise. Les techniques de maintien ou d'accroissement du capital, qui ne sont pas légion, ont été utilisées par les hommes comme par les femmes.

Aussi, on ne saurait assez dire l'importance des rôles féminins dans le monde de l'entreprise et du commerce. Michelle Perrot l'a souligné avec justesse: toute entreprise « est d'abord une histoire familiale »⁴ dont la réussite est liée aux compétences respectives des membres de la famille. Les femmes y développent une capacité de partenariat, y apportent parfois leur dot et certaines y ajoutent un capital symbolique de relations, d'entregent nécessaires pour parfaire et diffuser l'image de l'entreprise.

La myopie observée précédemment sur la place des femmes découle probablement de la prépondérance de la grande entreprise en histoire économique, et plus spécifiquement de la société anonyme. La société anonyme rompt en effet un équilibre sexué en écartant les femmes des conseils d'administration. Mais il serait trompeur d'en généraliser les effets observables. La société anonyme est une particularité répondant à des besoins précis. Se substituant à la société en commandite quand le processus d'autofinancement se révèle insuffisant, et s'imposant quand il fallut au contraire d'importants accroissements de capitaux sans pour autant perdre la direction du groupe, elle s'accompagne effectivement d'une aliénation totale du statut juridique des femmes mariées que certains auteurs estiment nécessaire

4. Ph. ARIES et G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. IV, p. 112.

à sa réussite. Il était en effet exclu que l'épouse pût gérer dans un sens différent son propre patrimoine. Michelle Perrot et, de manière plus nette encore, H.U. Joost, suggèrent l'étroite dépendance entre cette aliénation totale des épouses et les nécessités économiques. A contrario, la phase de diversification industrielle du début du siècle s'est accompagnée d'une certaine libéralisation, permettant aux femmes de gérer en partie leurs biens propres⁵.

Le but de ce *Dictionnaire* n'était pas de présenter une histoire sexuée du monde des affaires. Mais tel quel, et parce qu'il se soucie d'indiquer les alliances matrimoniales, il constitue un outil de travail qui permettra de s'orienter dans cette voie. Les femmes, présentes par le biais d'un Index très fourni, témoignent de cette « généalogie » des entreprises, de ces réseaux, de ces stratégies matrimoniales sans lesquels peu de grosses entreprises se seraient maintenues et développées. Et certaines d'entre elles sortent déjà du lot: une Antoinette Brépols ou une Chantal Vermeren-Coché sont probablement des figures exemplaires, mais une lecture « revisitée » du monde des affaires les rendra bientôt moins « exceptionnelles ».

Eliane Gubin

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *L'enfant de l'ennemi 1914-1918*, Paris, Aubier, 1995.

D'entrée de jeu, l'auteur prend explicitement ses distances avec le sous-titre de l'ouvrage, « Viol, avortement, infanticide pendant la Grande Guerre », en déclarant que ces thèmes ne forment pas l'essentiel de son propos mais représentent une voie d'approche pour décrypter la culture de guerre.

Une première partie est en effet consacrée à un procès d'infanticide en 1917 où la mère, une jeune domestique violée par un Allemand, proclame la préméditation de son geste, assimilé à un « acte de guerre » (tuer un Allemand). A partir de cet épisode, qui galvanisa nationalisme et chauvisme et se solda par l'acquittement de la jeune femme, l'auteur analyse la dynamique de la violence, née de l'effondrement brutal de toutes les valeurs et règles établies en

5. H.-U. JOOST, « Citoyenneté et propriété », *La politique des droits*, Ed. Kimè, Paris, 1994, pp. 145-156.

temps de paix, et particulièrement la place et la signification du viol. Il pose ainsi, dans une seconde partie à la fois quantitative et problématique, la question du viol de guerre, dont il essaie d'établir la fiabilité des sources, leur signification, leur interprétation, leurs caractéristiques.

Si le viol des femmes apparaît presque comme une malédiction qui, avec le pillage et l'incendie, frappe les populations lors de toutes les invasions, l'auteur souligne la place particulière qu'il occupe dans les rapports d'enquêtes dès le début de la Grande Guerre (tant pour les armées allemandes qu'alliées), et, surtout, la précocité de sa dénonciation. Celle-ci suscita en France, dès le début de 1915, une production littéraire, iconographique, filmographique, bientôt doublée d'un débat public sur la question des enfants du viol.

Dans le contexte de la guerre, il est clair que l'expérience de la violence diffère profondément pour les hommes et pour les femmes – même si l'épreuve peut être comparée en terme de souffrance, de crainte, ou de blessures. Les violences subies et exercées sont bel et bien spécifiques selon les sexes. Ainsi les souffrances du soldat sont glorifiées et valorisées, ses blessures ou la perte de son intégrité physique, honorées et respectées.

Il en va tout autrement pour les victimes du viol par l'ennemi. Alors que rapidement, l'acte devient symbole et que sa représentation, sous les traits d'une jeune femme figurant la patrie, est censée galvaniser la résistance de la population envahie, on observe un décalage total entre la symbolique et la réalité. En dépit de la totale anomie entraînée par les circonstances de guerre, le viol demeure peut-être une des seules violences qui, échappant à l'état d'exception, cumule tout à la fois les tabous de la guerre et de la paix. Violée par l'ennemi, souvent battue ou blessée, la femme est certes une victime. Mais elle n'en demeure pas moins une victime déshonorée et, toujours, tenue pour douteuse. Sa honte rejaillit sur elle (ce qui l'empêche d'ailleurs d'avouer l'attentat): pendant la guerre aussi, « la réalité du viol reste le non-dit » (p. 52). Quelles que soient les circonstances, la victime demeure toujours suspecte de ne pas s'être pas suffisamment défendue (d'où les déclarations dans lesquelles elle hypertrophie souvent la lutte préliminaire) et, *in fine*, se voit créditer de la hantise, encore et toujours, que « même sous la violence, même en pleine révolte, il n'y ait pas eu, de la nature si faible, un bref instant de consentement » (p. 98).

C'est donc une victime particulière, car souillée à jamais, qui, selon certains, devrait comprendre que son déshonneur, rejaillissant sur sa famille, sur son mari, et dans ce cas-ci sur sa patrie, ne permet guère d'échappatoire: l'honneur retrouvé ne peut l'être que dans la mort. « Nous devons admirer les malheureuses femmes qui ont eu le courage de se tuer après l'attentat », écrit le célèbre embryologiste Henneguy, membre de l'Académie des Sciences (p. 93).

La souffrance de la femme, rapidement confisquée au profit du symbolique, stigmatise aussi l'échec et l'impuissance des hommes qui n'ont pu éviter ce désastre irréparable. Paradoxalement on observe alors un véritable transfert de la victimisation en direction des hommes. Dans les récits romanesques (et sans doute aussi dans la réalité), c'est bien la famille, —et plus encore le mari—, qui est à plaindre et qui apparaît comme la véritable victime. Seules quelques féministes s'indigneront que l'on fasse porter aux femmes violées le poids du déshonneur.

Au-delà de l'outrage, que faire si la femme est enceinte? La honte des familles, et de manière plus subtile les questions de reconnaissance et d'héritage, sont au coeur du problème. Le débat est lancé très vite en France, dès l'automne 1914. Louis Martin, avocat au Barreau de Paris et l'un des plus fermes soutiens du féminisme français, n'hésite pas à proposer clairement la suspension des dispositions du Code Pénal punissant l'avortement. Paradoxalement, une partie des féministes, autour de Jane Misme, s'y oppose, proclamant la prépondérance de la maternité sur l'acte géniteur: « il faut que la mère fasse envers l'enfant son devoir de mère » (p. 111). Mais elles réclament pour la mère une pension de guerre qui permette d'élever l'enfant aux frais de l'Etat.

Ce sont pratiquement les seules voix qui s'élèvent pour ramener le débat sur la question de l'enfant, pour le replacer sur le plan universel des relations entre hommes et femmes et non pour l'enfermer dans l'affrontement franco-allemand (si l'on excepte la position radicale d'une Rosika Schwimmer lors de la Conférence féministe de La Haye en avril 1915, rejetant la responsabilité, non sur l'homme ou la femme, mais sur la guerre: « Quand on force des hommes civilisés à s'entretuer comme des bêtes féroces, on ne peut leur reprocher de n'être pas maîtres de leur sens » [p. 73]). Au demeurant, des féministes françaises, autour de Jane Misme, refusent de dissocier les violences exercées en temps de guerre contre les femmes de la culture universelle où l'homme croit pouvoir (et devoir) exercer sa domination sur la

femme. Mais l'ampleur du patriotisme est tel que ces femmes se feront traiter d'espionnes, d'embochées...

D'autres, comme Marcelle Cappy, tentent de placer le débat en termes de classes sociales, soulignant que la plupart des femmes violées furent des paysannes, des domestiques, des ouvrières. Médecins et avocats se lancent avec ardeur dans une polémique dont, très vite, les enjeux dépassent les seules femmes violées: souci populationniste des urns (pour qui il fallait garder tous les enfants, fussent-ils illégitimes), âpre division des autres entre convaincus de l'hérédité mécanique et partisans de l'éducation. Les premiers, héritiers de la hantise atavique du début du siècle sur la transmission des caractères acquis (Lambroso et le « criminel-né ») sont persuadés que l'enfant du crime portera le crime dans ses gènes. Le laisser vivre, c'est donc faire courir à la société un danger énorme. La *Société française d'eugénique*, créée en 1912, appuie ce courant de protection de la race française contre la « teutonisisation », prônant la pureté du sang français face à la dégénérescence du barbare sang allemand. Les autres affirment au contraire que l'enfant conçu dans un sein français, nourri d'un lait français et éduqué dans les écoles françaises sera Français.

Débat énorme, dont s'emparent les journaux, mais qui tourne assez rapidement court grâce à la prise de position gouvernementale, destinée à prévenir l'avortement et l'infanticide au profit de l'abandon. Prévoyant l'assistance des femmes en couches, les mesures gouvernementales dispensent les mères des formalités réglementaires pour abandonner l'enfant, tout en leur garantissant le secret absolu. Doté d'un état-civil d'invention, le nouveau-né sera placé dans un hospice pour enfants assistés. Une étude menée par une historienne sur 55 femmes violentées issues des régions envahies, ayant accouché en maternité dans l'anonymat entre mars et octobre 1915, —sans que l'on puisse affirmer avec certitude que l'enfant était celui du viol—, indique en tout cas que la plupart d'entre elles l'ont abandonné.

Pour la Belgique, on ne dispose d'aucune étude comparable. On peut même dire que le sujet est, jusqu'ici, particulièrement ignoré. Dans le récent ouvrage de Denise De Weerd, *De vrouwen van de eerste wereldoorlog*, la question n'est pas posée. Toutefois, quelques constats glanés dans l'ouvrage de Stéphane Andoin-Rouzeau suggèrent pourtant une spécificité belge. L'auteur signale en effet que, de toutes les enquêtes nationales sur les atrocités commises au début de la guerre, seul le rapport belge se montre extraordinairement silencieux sur les viols et n'en recense qu'un nombre insignifiant (moins

d'une dizaine). Toutefois, dans leurs conclusions, les enquêteurs estiment que ceux-ci ont dû être bien plus nombreux mais qu'ils sont dissimulés au sein des familles. De leur côté, les rapports britannique et français font allusion aux nombreux viols de femmes belges et les dispositions proposées lors du débat sur les enfants de l'ennemi en France incluent explicitement les femmes belges réfugiées.

Il est difficile en effet d'imaginer des viols sélectifs, épargnant les Belges au détriment des Françaises. Un élément d'explication réside peut-être dans le secret des familles, évoqué par la commission, mais là encore on voit mal pourquoi le non-dit aurait été respecté plus en Belgique que dans le Nord de la France. Un autre élément serait la situation particulière de la Belgique, presque entièrement occupée par l'envahisseur et où, à la différence de la France, aucun débat public ne pouvait avoir lieu. Enfin, il faut retenir sans doute la remarque de Stéphane Andoin-Rouzeau, pour qui le silence des observateurs contemporains participerait de ce malaise général face au viol qui demeure, même en temps de guerre, « une forme de violence et de souffrance parmi les mieux cachées » (p. 54).

Il faut aussi tenir compte d'une avancée allemande particulièrement rapide et brutale, (en raison des buts de guerre mais aussi de la rumeur des francs-tireurs qui sema la terreur au sein des troupes allemandes) et qui s'accompagna d'horreurs telles que les viols « se diluent » dans un ensemble d'atrocités perpétrées contre la population civile (massacres d'otages, de femmes et d'enfants, incendies, destructions et pillages...). Par conséquent, les violences exercées contre les femmes ne se sont peut-être pas limitées au viol. L'auteur constate en effet que c'est en Belgique que la mise à mort accompagne le plus souvent le viol (p. 60): le silence des victimes témoignerait dès lors du petit nombre de survivantes. Les questions sont posées: seule une étude comparative systématique permettrait d'y voir plus clair.

Eliane Gubin

Marie-Sylvie DUPONT-BOUCHAT, *De la prison à l'école. Les pénitenciers pour enfants en Belgique au XIXe siècle (1840-1914)*, Uga, Courtrai-Heule, 1996.

M.-S. Dupont-Bouchat a consacré de nombreux articles à la protection de l'enfance, à la répression de la délinquance juvénile, aux institutions accueillant jeunes et enfants. Ses observations, ses réflexions et les travaux de plusieurs de ses élèves font l'objet de ce fort volume, résultant de plusieurs années de travail. Le titre, de la répression à la protection, en définit le fil conducteur.

L'ouvrage débute par une approche théorique et réglementaire de la question, envisage ensuite les politiques qui se succèdent au cours du long 19e siècle et tente enfin de définir la population concernée. Foucault nous a appris que les prisons étaient un miroir révélateur des sociétés, l'expression est tout aussi valable, si pas plus, dans le domaine de la jeunesse. Il s'agit donc d'un livre intéressant et important. L'analyse concernant plus particulièrement les femmes est annoncée pour un avenir proche mais dans ce volume déjà, de nombreux éléments les concernent. Ducpétiaux, inspecteur général des prisons et sociologue, allie à la fois les réflexions de fond sur les délinquances et l'enfermement et l'observation des faits; il est à l'origine d'une profonde et durable transformation de la répression pénitentiaire: « Il faut d'abord trier, classer, séparer les hommes des femmes, séparer les enfants des adultes, séparer les filles des garçons... Séparer les délinquants conscients et les enfants irresponsables mais susceptibles de redressement, séparer les indigents des délinquants » (pp. 27-28). Formé au droit pénal, il doit, explique-t-il, l'essentiel de sa trajectoire à l'expérience fondatrice de l'exécution d'une jeune femme condamnée pour infanticide. Ducpétiaux est ainsi à l'origine de la première prison pour femmes (Namur, 1837), du pénitencier pour jeunes délinquantes (Liège, 1848) et de l'école de réforme pour filles (Beernem, 1852). L'âge de 13 ans détermine en l'occurrence le lieu d'internement: Beernem pour les plus jeunes, puis Liège et Namur pour les plus âgées. Sous l'influence d'Adolphe Prins professeur de droit pénal à l'ULB et successeur, à terme, de Ducpétiaux à la tête du système pénitentiaire, initiateur de la doctrine de défense sociale, et de Jules Le Jeune, devenu ministre de la Justice, la politique change, considérant que l'enfant ou l'adolescent est en danger et qu'il doit être, non pas puni, mais protégé.

L'évolution terminologique caractérise l'évolution politique. A Beernem, l'école de réforme (1854) réservées aux vagabondes,

mendiantes et abandonnées est suivie de l'école agricole (1881) puis de l'école de bienfaisance (1890) destinées à tous les enfants. A Namur, à la maison pénitentiaire et de réforme (1871) succèdent la maison spéciale de réforme (1881), l'école de bienfaisance (1890) réservées aux condamnées et aux jeunes filles maintenues sous la tutelle de l'état. Le quartier spécial de discipline pour jeunes délinquantes (difficiles) créé à Bruges en 1894 est transféré à Namur en 1902. Après de nombreuses péripéties, ces divers établissements sont fusionnés et implantés à Saint-Servais (1921), dont « le nom résonne toujours aujourd'hui, lugubre, aux oreilles des [filles] de justice » (p. 154). Cette énumération ne doit pas masquer le fait que l'attention portée aux filles est rare et presque négligeable, parce qu'elles sont « trop peu nombreuses » ou « trop peu dangereuses »?, se demande l'auteure.

A Namur les conditions d'existence sont difficiles, malgré les commentaires élogieux. En 1841 on compte 455 détenues, 19 décèdent; en 1845, 511 détenues, 26 décèdent. Les jeunes détenues y représentent moins de 5% du total. En 1902, il y a 550 places pour délinquantes relevant soit des quartiers de discipline soit de l'école de bienfaisance. Dans les années 1830 et 1840, la garde des lieux de détention pour enfants est confiée aux Soeurs de la Providence, comme les pénitenciers pour garçons le sont à des Congrégations de Frères. La législation laïque de 1878 conduit à leur remplacement, mais pas pour les filles qui continuent à être encadrées par des religieuses. Leur expérience les conduira à exercer les mêmes fonctions dans les états pontificaux et en Italie. Plusieurs pages leur sont consacrées. L'auteure souligne néanmoins combien les problèmes spécifiques des filles sont peu traités: « on reste frappé par le peu d'importance accordé à l'éducation des filles et surtout par l'absence de spécificité » (p. 213). La désignation d'une première directrice, Mère Marie-Ursula (1901-1904) est trop brève pour modifier éventuellement la situation générale.

La population moyenne des filles reste effectivement limitée par rapport à celle des garçons (une fille pour sept ou huit garçons selon les années, pour atteindre un pic au début des années 1880: 1883 culmine avec 153 détenues dans les pénitenciers. En revanche, elles semblent en moyenne plus nombreuses dans les écoles de réforme. Des données statistiques sont fournies pour la période 1864-1890 sur 760 détenues. La plupart des femmes détenues proviennent des provinces flamandes et du Brabant; l'accroissement des populations suit les

crises économiques dans les années 1840 et dans les années 1880. Les jeunes Hainuyères deviennent plus nombreuses en 1886. Les orphelines sont, au total, peu nombreuses (20%) par rapport aux orphelins (50%), la majorité des délinquantes (90%) sont plus jeunes que les garçons, elles ont entre 12 et 16 ans. 40% d'entre elles déclarent une activité professionnelle (dont 32% se disent domestiques, servantes ou bonnes d'enfants); parmi celles qui ont travaillé, on recense 27% dans l'habillement et 20% dans le secteur industriel. 92% des délits commis sont des vols; 6% des faits de mœurs, une seule se qualifie de prostituée.

Pour ce qui concerne la pédagogie et les programmes d'éducation utilisés dans ces établissements, on peut être étonné de voir reproduire de manière caricaturale le système dominant basé sur l'enseignement religieux, moral et d'économie domestique. Contrairement aux garçons, il n'est pas question pour les filles ni de travail productif ni d'ébauche de formation professionnelle (si ce n'est vers des emplois de servantes).

M.-S. Dupont-Bouchat rappelle par ailleurs le rôle de Juliette Verhaegen, épouse d'Henry Carton de Wiart, dans la relance de l'intérêt politique et législatif pour la protection de l'enfant. C'est elle qui engage son époux à reprendre le projet élaboré par Le Jeune en 1890.

Si, de ce point de vue, il y a eu une manifestation de progressisme, celle-ci a néanmoins nécessité une génération pour aboutir. Ce qui montre a posteriori que « l'atmosphère de progrès » des années 1886-1890, que souligne l'auteure, est sans doute une impression trompeuse: s'il y a eu changement social à cette époque, il s'inscrit surtout dans la perspective d'une « contre-réforme sociale » et il faudra attendre, dans de nombreux domaines –la protection de l'enfance, mais aussi l'intervention dans l'organisation et les relations de travail–, l'évolution politique des années 1910-1914 pour voir se dessiner un véritable changement social. Celui-ci coïncidera avec la fin du pouvoir exclusif de la majorité catholique et l'apparition de majorités alternatives.

En raison de sa structure, l'ouvrage recèle inévitablement des répétitions, mais il regorge de très nombreuses informations, utiles et nécessaires. La problématique féminine n'y constitue qu'un regard accessoire, mais déjà révélateur par rapport à l'objet général. Une étude spécifique des établissements de femmes est annoncée, elle

permettra sans aucun doute d'explorer le domaine de manière plus systématique. Enfin, mais il s'agit d'une remarque personnelle et en-dehors du champ particulier de ce compte rendu, je reste étonné et perplexe devant les quelques analyses et affirmations concernant les changements de politique sociale qui naîtraient des émeutes de 1886 (pp. 55, 62, 126).

Jean Puissant

Les Cahiers du Grif

AMES FORTES ESPRITS LIBRES

Sommaire

Dossier : Ames fortes, esprits libres

Le livre et le code, <i>Françoise Collin</i>	9
L'esprit souffle où il veut, <i>Paul Vandenbroeck</i>	21
Expérience (de Dieu) et différence féminine, <i>Luisa Muraro</i>	33
Hildegard von Bingen : la voix sacrée, <i>Michel Poizat</i>	49
Architecture et corps chez Thérèse d'Avila, <i>Maria M. Carrion</i>	65
L'amazone céleste, héroïne de la Nouvelle-France, <i>Chantal Théry</i>	77
Une âme forte : Thérèse Martin, <i>Bernard Forthomme</i>	91
Souveraineté et manque de l'individu moderne, <i>Elena Pukini</i>	109
Majida Khattari : <i>Le défié de mode</i>	
Littérature hongroise : Margrit Dalos, <i>Catherine Gravet</i>	133
Nouvelles, <i>Margit Dalos</i>	138

Témoignage : Une voix d'Israël	145
--------------------------------	-----

Enjeux : Quand le sexe tue

L'outrage fait à l'enfant, <i>Bernard Sichère</i>	153
L'Unicef et la violence sexuelle contre les enfants, <i>June Kane</i>	164
Les femmes et les enfants de confort, <i>Françoise Collin</i>	173
Au Québec : traitement de la pédophilie, <i>Diane Lamoureux</i>	181

Échos	185
-------	-----

Rédaction : 3 cité d'Angoulême 75011 Paris tel 01 40 24 04 93 fax 01 43 57 48 23

© Les Cahiers du Grif
Descartes & Cie. Paris 1996
ISBN 2-910301-62-1

B L O C - N O T E S

CHRONIQUE FÉMINISTE N°60
«EMPLOI:
CE N'EST PAS LE TRAVAIL
QUI MANQUE.»

Le nouveau Chronique féministe, dont le thème central est l'emploi, vient de paraître.

Un premier constat traverse la plupart des articles du dossier: ce n'est pas le travail qui manque, mais la volonté politique de créer des emplois dans l'économie sociale et les services sociale et les services publics, emplois pourtant tellement utiles pour couvrir les besoins de la population.

Autre constat: la création massive de ces emplois n'a pas plus la faveur du gouvernement que celle des syndicats.

Constat encore; lentement mais sûrement, une nouvelle division sexuée de l'emploi et du non-emploi s'organise qui, sans renoncer à ses anciennes racines (emplois féminins/emplois masculins), a créé de nouvelles branches chargées de statistiques tout aussi sexuées et discriminatoires.

Constat toujours: alors que, face à cet hallali sur l'emploi, certains penseurs se font les chantres d'une nouvelle société où le travail rémunéré ne serait plus au centre de nos vies et où les «activités» seraient effectuées gratuitement, des penseuses féministes continuent de revendiquer l'égalité de l'offre de travail rémunéré entre les hommes et les femmes, en temps et en salaires, et un accroissement de leur temps libre par une «socialisation» accrue de leurs responsabilités familiales et ménagères

Tout cela et nos rubriques habituelles: lectures, attentives vous le trouverez dans ce numéro de Chronique Féministe.

Par n°: 200FB - Abonn. 5n°: 700FB à verser au compte n°001-1118659-34 . Université des Femmes, 10 rue du Méridien - 1030 Bruxelles

« Emploi des femmes et recomposition du marché du travail », *Critique régionale, Cahiers de sociologie et d'économie régionales*, n° 25, Bruxelles, ULB, 1996.

Critique régionale consacre son numéro thématique de novembre 1996 au travail féminin. Plus que jamais, l'analyse sexuée du marché du travail indique la persistance de profondes inégalités: « Après plus de 30 ans de lutte pour l'égalité, le bilan est affligeant », constate Nouria Ouali. L'examen de cette discrimination est abordée sous deux axes, en fin de compte complémentaires: la scolarité des filles (Vanheerswyngheles) et les métiers « typiquement féminins », en l'occurrence, les infirmières (Beauchesne et De Troyer). C'est la difficile articulation du temps privé et du temps professionnel, dans un métier « soignant » toujours conçu comme un prolongement « naturel » des qualités féminines, qui est présentée ici.

Une analyse de la Conférence de Beijing souligne ensuite combien celle-ci a failli dans le domaine des droits économiques, en légitimant la mondialisation de l'économie sans s'interroger réellement sur les conséquences qu'elle entraîne pour les femmes. Enfin,

sous le titre « Portraits de femmes en activité », M. Stroobant regarde, au-travers de romans contemporains, la représentation du travail féminin. L'article se présente comme une ébauche d'un projet original, celui de « préparer une anthologie du travail ». Pour conclure, ce numéro fait le point sur les études féministes en Belgique francophone (contenu, définition et rapport avec le féminisme), accompagné d'une très utile bibliographie collectée par M.-N. Beauchesne.

Huguette DAGENAI (dir.), *Science, conscience, action. 25 ans de recherche féministe au Québec*, Ed. Remue-Ménage, Montréal, 1996.

Il s'agit d'un recueil de textes issus d'un colloque tenu en mai 1995 à l'Université de Chicoutimi sur « L'apport de la recherche féministe à la société québécoise. Bilans et prospectives ». La publication se fixe un double objectif: montrer au grand public l'ampleur des recherches féministes et dresser un bilan de leur contribution « au mouvement des femmes et aux changements dans les rapports sociaux et dans les institutions ».

Cette double démarche n'est pas neuve; elle constitue même

une sorte de projet récurrent, tant il est vrai que les études féministes souffrent toujours d'un manque de reconnaissance et éprouvent régulièrement la nécessité de faire le bilan de leurs apports, comme de leur zone d'ombre. Au demeurant, si la démarche n'est pas neuve, elle reste éminemment utile puisqu'elle permet de prendre la mesure du chemin parcouru dans un domaine extrêmement fécond. Des articles approfondissent des aspects relativement traditionnels de la recherche (famille, travail, éducation, politique). Les relations des femmes et du politique constituent néanmoins aujourd'hui un thème central, réactivité par le lancinant constat (partout) de la faible progression des femmes dans les lieux décisionnels. D'autres domaines, moins connus, sont également abordés comme le droit pénal, le droit civil, l'économie, la santé au travail, la religion, les violences faites aux femmes, le domaine de la communication. Traités par 16 spécialistes, cet ouvrage de 300 pages rendra des services immédiats et alimentera la réflexion comparatiste. Signalons que chaque texte est accompagné d'une bonne bibliographie.

Revue Suisse d'Histoire, « Femmes et Citoyenneté », vol. 46, n°3, 1996.

En Suisse, les hommes ont obtenu le suffrage universel en 1848 mais les femmes ont dû attendre 1971 pour accéder au vote fédéral et à l'éligibilité. 1996 est donc l'année d'un anniversaire, celui des 25 ans de la citoyenneté féminine. Lié à une autre commémoration, encore plus récente, celle des 15 ans de la promulgation de l'article constitutionnel établissant l'égalité entre hommes et femmes, la *Revue Suisse d'Histoire* consacre un numéro thématique à « Femmes et Citoyenneté », tout comme la Journée des Historiens Suisses à Berne au mois d'octobre a été consacrée à la question des femmes dans leurs rapports avec l'Etat.

Telle quelle, la revue nous livre un bel ensemble de contributions, ouvrant sur une réflexion théorique contemporaine à propos des relations difficiles des femmes avec l'état moderne (B. Ziegler). E. Joris retourne aux sources mêmes de cette modernité en remontant au 18^e siècle et à la figure particulière de Barabara Hess-Wegmann. Au 19^e siècle, on observe une difficile prise de conscience car l'acculturation des femmes est forte et les

pousse à accepter et à reproduire elles-mêmes les conditions de leur rélévation, persuadées avant tout d'avoir des devoirs à remplir plus que des droits à exercer. Difficile aussi parce cette prise de conscience remet en cause les valeurs fondamentales de la société et s'effectue en ordre dispersé. Le mouvement féministe est divisé et ne s'accorde pas sur l'ordre prioritaire des revendications. Mais d'une manière générale, le suffrage n'y occupe qu'une place secondaire, au profit des préoccupations sociales (B. Messmer).

Après la seconde guerre, quand le « retard » féminin est comblé presque partout, qu'est-ce qui motive le maintien de la « particularité » suisse ? Après avoir passé en revue les principales théories sur les décalages du suffrage féminin, et les interprétations historiennes, Brigitte Studer montre combien le discours politique suisse reste marqué par les principes structurants d'une pensée libérale révolue, en rupture complète avec les réalités sociales. Pour Regina Wecker, le maintien de l'inégalité politique permet également l'absence de droits sociaux fondamentaux pour les femmes, tandis qu'Alice Kessler-Harris, partant de la

notion de citoyenneté économique forgée à partir de l'exemple américain, pose pour hypothèse que la sexuation du travail et surtout l'absence de droit au travail pour les femmes ont hypothéqué très lourdement leur accès à la citoyenneté politique.

Au total, des réflexions toniques qui s'insèrent dans le contexte actuel de la recherche sur les femmes et alimentent le regain d'intérêt pour l'histoire politique, observée depuis quelques années.

Bart D'HONDT, *Gelijke rechten, gelijke plichten. Een portret van vijf liberale vrouwen*, Vrouw en Vrijheid, Brussel/Liberaal Archief-Gent, 1996.

Publiés à l'initiative de Vrouw en Vrijheid pour commémorer les 150 ans de la naissance du libéralisme en Belgique, ces cinq biographies proposent des portraits exemplaires de femmes qui se sont singularisées par leur action politique et sociale (Marthe Boël, Jane Brigode, Georgette Ciselet, Alice De Keyzer et Lucienne Herman-Michielsen). Le canevas est traditionnel et ne s'éloigne pas de l'exposé chronologique. On regrettera dès lors qu'il n'y ait, pour les

introduire, aucune réflexion sur les rapports des femmes avec le libéralisme, ni sur leur position au sein de la famille libérale. Pourtant le féminisme libéral présente des traits particuliers extrêmement intéressants, qui auraient pu être mis en exergue à cette occasion.

On pourra regretter aussi le parti-pris de vulgarisation, qui conduit à supprimer les notes et références mais qui obligera le chercheur ou la chercheuse à retourner aux sources, indiquées en bibliographie (qui malheureusement, n'est pas totalement exempte d'erreurs). Il n'empêche que l'ouvrage rendra des services, car l'absence de recueils biographiques pour les militantes féministes constitue un handicap sérieux en histoire des femmes.

A.-M., SOHN, *Chrysalides. Femmes dans la vie privée XIXe-XXe siècles*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1996, 2 tomes.

Signalons la publication récente de la monumentale thèse de doctorat d'Anne-Marie Sohn, professeure d'histoire contemporaine à l'université de Rouen. Ce n'est pas le lieu ici d'un compte rendu détaillé des 1095 pages que contient l'ouvrage. Nous

nous bornerons à quelques remarques sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement, dans une lecture plus approfondie. La découverte de la construction sociale des rapports de sexe (le genre), l'analyse des représentations et des discours adressés aux femmes, les mécanismes conscients ou non de leur adhésion aux modèles qui leur étaient proposés ont permis, nul ne pourrait le nier, un bel essor de l'histoire des femmes. Mais aucune problématique ne peut devenir postulat: c'est, en gros, le sens des réflexions d'Anne-Marie Sohn qui entend remettre en cause une série d'idées reçues en histoire des femmes par la confrontation systématique des discours et des pratiques, des images et des réalités.

Pour cerner l'intime et le privé au sein des ménages, elle choisit délibérément de s'attacher aux acteurs anonymes, aux « sans grade », à la multitude populaire telle qu'on peut l'appréhender par le biais des archives judiciaires. Elle entend éclairer son propos par « une histoire vue d'en bas ». A côté des écrits de toute nature, elle privilégie, dans un choix déjà clairement annoncé au début des années 1980, les sources écrites, en l'occurrence les sources d'archives. Elle entend écrire une histoire

dictée par elles. Travail immense de glanes dans de longues et interminables séries, dépouillées sur le long terme (environ un siècle), sources qui ont l'avantage de former un ensemble homogène et continu. Avec beaucoup de justesse, Anne-Marie Sohn en souligne néanmoins les limites et les pièges, quand ce ne serait que de se rapporter bien peu aux bourgeoises, pour qui la plupart des représentations féminines ont été forgées. Mais ce faisant, l'auteure reste fidèle à sa volonté de faire l'histoire « de 4 Françaises sur 5 ». Mais si les observations ne sont pas généralisables aux femmes de toutes les catégories sociales, le sont-elles, sauf à extrapoler avec prudence, pour les femmes de la catégorie sociale concernée? Travaillant sur des sources judiciaires, l'auteure envisage des moments ponctuels, ceux du litige, eux-mêmes entachés de représentations qui évoluent dans le temps.

Au total, il s'agit d'un volumineux ouvrage qui analyse minutieusement les différents aspects de la vie privée des hommes et des femmes (tournant résolument le dos à une histoire-ghetto, l'auteur plaide pour l'histoire bisexuée). Distribuée à la fois de manière thématique (rôles, tâches, responsabilités...) et

dans une perspective « chronologique » (fiançailles, épousailles, relations dans le couple...), la matière est proposée au lecteur en chapitres denses, fournis et circonstanciés, accompagnés d'un appareil critique développé, mais dont la lecture reste toujours agréable et aisée.

Ces chapitres sont enchassés par deux prises de position claires, en introduction et en conclusion. L'exposé introductif fait le tour des options méthodologiques et la critique des sources; le long exposé de conclusion se veut une remise en cause de plusieurs acquis de la recherche antérieure, -comme l'éternelle minorisation des femmes par le Code Civil, la libération provoquée par la guerre, ou au contraire les reculs enregistrés, la paix revenue. Pour Anne-Marie Sohn, la plupart des représentations normalisatrices édictées par les élites, législateurs, médecins ou notables, sont restées très largement lettre morte et ont eu peu de prise sur les comportements des femmes et des couples. La confrontation systématique des qualités supposées des femmes avec celles évoquées dans les sources amène Anne-Marie Sohn à affirmer qu'il faut abandonner l'idée que « l'idéologie dictait mécaniquement les rapports entre les

sexes ». L'auteur privilégie la permanence sur les ruptures et perçoit, depuis 1900 jusque 1968, comme un fil ininterrompu qui mène à la libération des femmes.

On peut ne pas souscrire complètement aux thèses exposées, du moins ont-elles le mérite d'être nettes et sans ambiguïté. Par ailleurs, de telles prises de positions carrées ne peuvent laisser indifférent(e) et forcent à réfléchir. L'ouvrage invite donc au débat, ne serait-ce que pour savoir si les résistances aux normes édictées par la bourgeoisie ne reflètent pas chez les femmes du peuple la fidélité aux normes antérieures. Le maintien des femmes au travail est, quant à lui, causé à l'évidence plus par les nécessités économiques que par le désir de contrer le discours sur la femme au foyer. On doit aussi se demander dans quelle mesure la bourgeoisie, qui érigea ses propres valeurs morales en représentations normatives pour l'ensemble de la société, chercha réellement à les appliquer à tous. Il y eut toujours deux niveaux de langage dans la bourgeoisie, celui des principes moraux et celui des nécessités économiques. Les classes ouvrières en ont longtemps fait les frais et la société du XIX^e s. a toujours

été traversée par un double discours, en apparence inconciliable et pourtant concilié sur le terrain au nom des nécessités (qu'elles soient appelées la providence pour certains ou la loi naturelle pour d'autres). Ce double langage fonctionna comme une soupape de sécurité, destinée à la fois à soulager la conscience bourgeoise et à transposer la responsabilité de la misère sur les plus démunis. Cette mentalité, particulièrement visible sur le marché du travail où se côtoyaient le discours sur « la faiblesse du sexe » et celui sur l'exploitation du travail féminin, se retrouve dans d'autres domaines et contamina d'autres stéréotypes. C'est pourquoi l'échec de leur diffusion dans la classe ouvrière est sans doute à relativiser. On le voit, les questions sont multiples, d'autant que les recherches récentes sur la bourgeoisie remettent elles-mêmes en cause la rigidité et l'effectivité des rapports sociaux de sexes au cœur même de la catégorie sociale où ils sont nés.

Laura L. FRADER et Sony O. ROSE (éd.), *Gender and Class in Modern Europe*, Cornell Univ. Press, Ithaca & London, 1996.

L'ouvrage montre comment le concept de genre peut transformer les perspectives en histoire ouvrière et stimuler de nouvelles recherches. Le processus de transformation sociale et économique que fut la révolution industrielle a imposé d'emblée l'image « du travailleur », catégorie universelle censée englober, sans spécificité, la travailleuse; de même le concept de prolétariat et de lutte de classe mêle, dans une même domination indifférenciée, l'homme et la femme des classes laborieuses. Le rétablissement d'une problématique sexuée au sein même de la classe ouvrière ouvre de nouveaux chantiers, illustrés ici par une série de contributions portant à la fois sur la Grande-Bretagne, l'Irlande, la France et l'Italie. Tel quel, l'ouvrage se veut le reflet d'une « new labor history » qui, délaissant les topiques de l'histoire institutionnelle classique (organisation du mouvement ouvrier, structuration, politisation, ses dirigeants) envisage, à la suite de Thompson, le moment « fondateur » (la formation de la classe ouvrière) et les

mécanismes à l'oeuvre au plan de l'identité professionnelle, culturelle et sexuée. Les articles s'ordonnent autour de quatre thèmes:

1. « repenser » la formation de la classe ouvrière et le processus de prolétarianisation à la lumière du genre (l'industrie linière irlandaise, le tissage domestique dans le Maine-et-Loire et de la bonneterie à Troyes);
2. cerner les liens entre public et privé dans l'histoire de la classe ouvrière (introduction de la machine à coudre à domicile au 19^e s. en France, discours sur le travail ménager dans le mouvement ouvrier français, discours sur les filles de couleurs dans l'Empire britannique);
3. relations entre genre, classe et état (législation du travail dans ses prolongements sexués, question sociale en Allemagne, idéologie républicaine en France).
4. Genre, politique et citoyenneté (dans le système libéral anglais et aux origines de la Russie communiste). Au total, treize chercheur(e)s américain(e)s, spécialistes en études européennes ou en histoire des femmes contribuent au renouvellement d'une histoire sociale, incluant les rapports sociaux de sexe.

EUPHASIA¹, *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Ed. La Découverte, Paris, 1996.

L'ouvrage, volumineux (plus de 700 pages), se situe au confluent des préoccupations d'une maison d'édition, qui a ouvert une collection « Recherches » destinée à accueillir la recherche de pointe en sciences humaines et sociales, et d'un colloque international² destiné à préparer la 4^e Conférence Mondiale sur les femmes à Pékin en 1995. Il en résulte un ouvrage dense, groupant près d'une centaine de contributions, toutes distribuées autour des deux axes, —égalité ou différence—, constituant aujourd'hui l'essentiel du débat interne en études féministes. La construction identitaire, sa culture propre (y compris celle du corps et de la sexualité), les sphères d'occupation, et le féminisme comme lieu de redéfinition de ces identités forment une première partie. La seconde est consacrée à l'égalité, aux rapports des hommes et des femmes au pouvoir, aux catégories et aux représentations, à l'emploi et à

l'éducation. Ces deux axes sont chaque fois soumis au questionnement de la différence ou de l'universalité.

L'ouvrage présente ainsi un éventail très large d'approches, tant du point de vue disciplinaire que chronologique et géographique, et entend exposer plus des perspectives de travail que des acquis. Il se veut un lieu de confrontation, et donc de dialogue, entre les deux grandes tendances opposées (universalisme versus différentialisme), tout en laissant le débat ouvert.

Autre intérêt de l'ouvrage, celui de positionner clairement les études féministes dans le champ des sciences humaines. En effet, constatant qu'aujourd'hui « la catégorie de sexe diffuse dans l'ensemble des recherches en sciences sociales » (p. 648), les études féministes risquent de se diluer progressivement et de perdre leur spécificité. L'ouvrage s'oppose clairement à toute « aseptie » insidieuse, qui pourrait résulter d'une utilisation détournée ou tronquée du concept de genre.

¹. Pseudonyme collectif du comité de 11 scientifiques en sciences humaines.

². « Femmes, hommes, identité, égalité, différences », Paris, 6 et 7 mars 1995.

Eliane VIENNOT (dir.), *La démocratie à la française ou les femmes indésirables*, CEDREF, Publ. de l'Université de Paris VII, 1996.

Actes d'un colloque tenu en 1993, l'ouvrage témoigne d'un regain d'intérêt pour le politique, pour l'analyse des mécanismes qui, au sein des démocraties modernes, ont réduit les femmes à la portion congrue. Le titre de la première partie évoque clairement cette volonté de renouvellement en histoire des femmes. Dans « Un nouveau chantier de réflexion », historiennes, sociologues, politologues et philosophe s'interrogent sur l'exclusion des femmes du politique depuis la fin de l'Ancien Régime.

Ce constat débouche presque naturellement sur un autre: l'exclusion des femmes résulte « d'un effort pluri-séculaire », alimenté par les sciences qui se sont efforcées de prouver de manière rationnelle l'incompétence féminine dans la sphère publique, les sciences étant elles-mêmes secondées et épaulées par les pratiques sociales et politiques. Une troisième partie enfin envisage « la très longue marche » vers l'égalité formelle, présentée chronologiquement depuis la révolution française jusqu'à nos jours. En annexe, la Déclaration

des Droits de la femme et de la citoyenne d'Olympe de Gouges, texte fondateur souvent invoqué, qu'il est bon de relire intégralement.

Francine MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, Le Seuil, Paris, 1996.

L'auteure y développe une thèse forte qui voit dans la politique pratiquée par Vichy à l'égard des femmes, non une parenthèse née de la tourmente, mais la victoire des forces conservatrices à l'oeuvre en France depuis le début du 19^e siècle. Dans l'effort de rénovation morale décidée par Vichy (l'expiation de la dégénérescence française qui a permis la victoire allemande), appelée la Révolution nationale, « la construction politique du féminin autour de l'idée d'un éternel féminin occupe une place centrale » (p. 10). Il s'agit d'une tentative de « recentrage sexuel du monde social » où les femmes perdent toute historicité pour être enfermées *ad vitam eternam* dans l'immuable de leur « essence ». Le régime de Vichy constitue un moment-clé où l'on peut voir ces mécanismes à l'oeuvre, afin de construire une société basée sur une conception « binaire » des rapports entre hommes et femmes.

Outre le retour des femmes au foyer, l'interdiction du travail des femmes mariées dans la fonction publique et parapublique, Vichy impose une véritable « cartographie des espaces féminins légitimes » (p. 123), compensée par une glorification de la fonction reproductrice et des tâches domestiques; la fête des mères étant érigée en fête nationale à partir de 1941. L'auteure analyse la construction de ces modèles, mais aussi leur diffusion et la propagande déployée. Des points de comparaison surgissent, à l'évidence, avec les travaux effectués pour d'autres régimes autoritaires, ceux de Rita Thalmann pour le III^e Reich, ou les travaux sur l'Italie fasciste.

Soulignant les nombreuses adhésions féminines à la politique vichyste, l'auteure souligne l'influence d'un Féminisme chrétien pré-existant, qui depuis 1896 avait déployé son activité au sein du catholicisme social, créant « une sous-culture de genre », socle d'une représentation féminine basée sur la foi et le dévouement, patronnée par l'Eglise et largement impliquée dans le domaine éducatif. Il en résulte des relations fortes entre les femmes et l'Eglise, épaulant un renouveau mys-

tique qui prolonge en quelque sorte l'extraordinaire culte marial observable au tournant du siècle. L'entre-deux-guerres voit donc la mise en place d'un modèle féminin dominé par la foi, fortement à l'œuvre dans les réseaux associatifs et éducatifs. Enfin, sur le plan politique, ce féminisme chrétien fait son apparition dans la mouvance suffragiste.

L'historique des divers mouvements met en évidence un terreau favorable aux projets de cette Révolution nationale et témoigne « de l'extraordinaire potentialité de résurgence du mythe de l'éternel féminin en période de crise ». Pour l'auteure, il est clair que « l'ordre des corps est une dimension fondamentale de l'ordre politique » que les forces réactionnaires opposent aux « mensonges démocratiques ». Le triomphe d'une construction culturelle qui dénie toute fonction au genre, qui remplace les subtiles relations sociales de sexes par leur biologisation absolue, basée sur une propagande du retour à l'authentique, à la tradition et au folklore [ces « outils de l'amnésie » (p. 361)] constitue bien la revanche de la droite, un retour « à avant » 1789. Pour conclure, l'auteure propose quelques considérations relatives à la faiblesse actuelle des

mouvements de femmes, obligés pour sortir du ghetto de la parole privée, de donner des gages symboliques de bonne volonté. L'auteure rappelle aussi les responsabilités respectives car « il serait trop facile d'oublier que les fractions de gauche du champ politique avaient largement contribué à un argumentaire qui enfermait les femmes dans l'espace privé » (p. 366).

Colloque

Germaine Poinso Chapuis témoin de son temps

Marseille 20-21 novembre 1997

Germaine Poinso Chapuis fut la première Française ministre à part entière, dans le gouvernement Robert Schuman, de novembre 1947 à juillet 1948. Elle a été députée de 1945 à 1956. Militante féministe, elle a préparé un grand nombre de lois dans l'intérêt des femmes.

Membre du Mouvement Républicain Populaire (MRP) elle a lutté en faveur de l'Europe, de la décolonisation et aussi contre les trusts.

Ecartée des fonctions politiques à la fin des années 50, elle a créé et dirigé un grand nombre d'oeuvres pour l'accueil des enfants inadaptés.

Le colloque célèbre le cinquantième anniversaire de son entrée au gouvernement. La première journée sera consacrée à son action politique, la deuxième à son action sociale.

Pour tout renseignement, écrire à

Yvonne Knibiehler

7 Parc Mozart 13100 Aix-en-Provence (France)

A PARAÎTRE PROCHAINEMENT

Les processus d'intégration des femmes au politique Féminismes et Cultures nationales

ss la direction de Yolande COHEN et de Françoise THEBAUD

Coll. Les Chemins de la Recherche. Programme Rhône-Alpes.
Recherches en Sciences Humaines. Directeur de la publication: Alain
BIDEAU

La diversité des féminismes occidentaux trouve son ancrage dans des spécificités nationales et dans des traditions historiques particulières.

Sous l'impulsion des différents mouvements féministes, l'intégration des femmes dans des structures politiques nationales s'est réalisée selon des modalités tout à la fois différentes et semblables selon les pays (élargissement du droit de vote et obtention des droits civils et politiques en particulier).

Un colloque sur les féminismes et cultures politiques nationales s'est tenu à Lyon en décembre 1994 dans le cadre des Entretiens du Centre Jacques Cartier. Ce recueil de textes présente les contributions originales de dix-huit chercheurs, historiennes, politologues et sociologues de plusieurs pays qui ont, pour la plupart, participé au colloque. A travers ces textes se lit une commune volonté d'enrichir l'histoire politique et de réactualiser la théorie féministe en reconsidérant le rapport des femmes au politique.

L'ouvrage n'est pas en vente en librairie. Il s'obtient au prix de 60 FF TTC + 20 FF de frais d'envoi, sur commande à renvoyer à:

Programme Pluriannuel en Sciences Humaines

CNRS / BP 1335

69609 Villeurbanne Cedex France

en mentionnant:

Nom, adresse, titre de l'ouvrage

Règlement par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'Agent

Comptable Secondaire du CNRS

ou par virement CCP 9 431 18 B LYON

SOMMAIRE

Yolande Cohen et Françoise Thébaud: **Introduction**

L'accès des femmes à la citoyenneté

Florence Rochefort, *L'accès des femmes à la citoyenneté politique dans les sociétés occidentales. Essai d'approche comparative*

Mary Lynn Stewart: *Féminisme et multiculturalisme dans l'Ouest du Canada*

Karen Offen: *Les femmes, la citoyenneté et le droit de vote en France 1789-1995*

Siân Reynolds, *Le sacre de la citoyenne? Réflexions sur le retard français*

Eliane Gubin, Catherine Jacques, Claudine Marissal, *Une citoyenneté différée? Le suffrage féminin en Belgique 1830-1940*

Féminisme, nationalisme et internationalisme

Christine Bard, *La France dans les Internationales féministes de la Belle Epoque à la Seconde Guerre mondiale*

Ute Gerhard, *National ou International? A propos de l'histoire des relations internationales des femmes allemandes*

Caroline Brac de la Perrière, *Féminisme et Nationalisme dans les pays arabes: le cas de l'Algérie*

Marie-Blanche Tahon, *Des citoyennes en héritage ou en otages?*

Francine Descarries, *Le féminisme québécois contemporain; entre les pratiques et les discours*

Féminismes et traditions politiques nationales

Françoise Basch, *Aux origines du féminisme américain*

Françoise Picq, *Le MLF, exception français ou modèle?*

Nicole Gabriel, *Le vol de l'oiseau de Minerve. L'aperception du féminisme dans l'Allemagne de la Wende*

Rita Thalmann, *Entre histoire et mémoire: rapport du féminisme allemand au passé nazi*

Chantal Maille, *Pratiques féministes, pluralismes et identités: le Québec à l'ère de la post-modernité*

Postface

Joan W. Scott, *L'universalisme et l'histoire du féminisme*

Ont collaboré à ce numéro

Laurence Brogniez, licenciée en philologie romane, aspirante au FNRS (ULB)

Michèle Goslar, administratrice-déléguée, Centre International de documentation Marguerite Yourcenar (Bruxelles)

Aline Loicq, licenciée en philologie romane, aspirante au FNRS (ULB)

Marianne Michaux, licenciée en philologie romane, doctorante boursière de l'ULB.

Pierre van den Dungen, licencié en histoire, assistant à l'ULB.

Adinda Vanheerswhingels, sociologue, chercheure au Centre de Sociologie et d'économie régionales (Institut de Sociologie, ULB).

Paul Aron, Madeleine Frédéric et Eliane Gubin sont professeur(e)s à l'ULB.

Sextant

Femmes en lettres

Dossier:

L'émancipation féminine passe-t-elle par l'écriture? Différents auteurs questionnent la brèche que les femmes ont tenté d'ouvrir par la plume et décryptent leurs textes comme autant de témoignages sur les rapports de pouvoir entre hommes et femmes.

Débat:

L'emploi sied-il aux femmes? Une réflexion qui montre que les femmes, "tolérées sur le marché de l'emploi", n'ont pas encore conquis le droit au travail.

Document:

Suite et fin de la première "Histoire du féminisme", écrite par Elise Soyer, l'une des principales actrices du mouvement des femmes.



Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires
publiées par le Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de l'ULB
et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par le *Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes* de l'Université libre de Bruxelles, ci-après dénommé GIEF-ULB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par le GIEF-ULB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec le GIEF-ULB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, le GIEF-ULB aura pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc.-. Le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination du GIEF-ULB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par le GIEF-ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation au GIEF-ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser au Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes GIEF-ULB, Secrétariat de rédaction, 50 avenue F. Roosevelt CP175/01, 1050 Bruxelles ou par courrier électronique à sextant@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis. Toutefois les copies numériques ne peuvent être stockées dans une autre base de données dans le but d'y donner accès ; l'URL permanent (voir Article 3) doit toujours être utilisé pour donner accès à la copie numérique mise à disposition par les Bibliothèques.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références au GIEF-ULB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.